Jean-François Grelier

La catastrophe d'AZF : Total coupable

Un sinistré « sans fenêtre » raconte

Collection Témoignages

les bons caractères lbc

AZF

Jean-François Grelier
AZF
© 2015 Les Bons Caractères
ISBN : 978-2-915727-49-4
Dépôt légal : 3e trimestre 2015

Jean-François Grelier

La catastrophe d'AZF : Total coupable

Un sinistré « sans fenêtre » raconte

Les Bons Caractères
6, rue Florian - 93500 Pantin

Pourquoi ce livre ?

Pour faire savoir ce qui s'est réellement passé

La seule littérature disponible sur la catastrophe AZF est celle qui cherche à innocenter Total. L'exclusivité du marché du livre AZF n'est que théorie du complot, spéculations new age, recherche à tout prix d'un kamikaze musulman. Il y a concurrence sur ces créneaux aussi hors sujet que nauséabonds, et tous ont en commun de refuser la culpabilité de Total. Profitant de toutes les complaisances, Total a programmé la pollution des esprits et il a gagné provisoirement la bataille de l'opinion.

Il y a certes le jugement du tribunal pour le procès en appel. C'est un document parfaitement argumenté, mais peu accessible et rédigé dans un vocabulaire très technique. À ce jour, aucun journaliste digne de ce nom n'a choisi de travailler sur les faits, modestement, sérieusement, ce qui constitue d'ailleurs une preuve indirecte, s'il en est encore besoin, de la toute puissance du groupe Total.

L'émission *Affaires sensibles* du 27 août 2014 sur France Inter, où j'étais invité en ma qualité de président de l'Association des sinistrés du 21 septembre, est pleinement significative à cet égard. Fabrice Drouelle a préparé son émission sans lire le jugement. Il a affirmé notamment que jamais l'explosion n'a pu être reproduite en laboratoire. Mensonge, puisque au contraire les trois laboratoires mandatés par Total ont constaté la grande capacité à exploser du mélange incriminé.

L'innocente question « Mais saura-t-on un jour la vérité sur les causes de l'explosion ? », a ponctué l'émission. Ce questionnement est d'ailleurs la seule ligne de défense de Total. Non seulement la vérité a été clairement établie, mais ceux qui jouent à en douter, les dirigeants de Total en premier lieu, ne suggèrent aucun autre scénario que celui démontré par l'enquête judiciaire.

Fabrice Drouelle a commencé l'interview en me demandant comment j'expliquais que des contre-enquêtes faites par des journalistes sérieux et des scientifiques reconnus tentent encore de remettre en cause l'accident chimique. Il a insisté en me demandant : « Que cherchent-ils ? » J'ai alors répondu : « Peut-être l'argent, tout

simplement ». Car ces prétendues contre-enquêtes s'expliquent simplement par la puissance du groupe Total.

Même si les arguments rationnels ne semblent pas convaincre, il faut revenir aux faits. Eux seuls résisteront au temps.

Pour ajouter notre petite pierre à la compréhension du drame

La catastrophe AZF, c'est l'usine qui a explosé, provoquant des dégâts matériels et humains qui ne sont pas encore tous résorbés.

L'enquête judiciaire avec ses aspects scientifiques et ses aspects juridiques a démontré une grave faute industrielle, rendue possible par une carence de prévention et de surveillance. Cette enquête vaut par ce qu'elle démontre mais aussi par sa propre histoire, puisqu'elle a été le lieu de toutes les pressions et de tous les coups bas. Qu'une condamnation ait pu en sortir est déjà une sorte de miracle.

Et puis il faut comprendre comment les autorités ont réagi, comment les sinistrés ont fait front, pourquoi les sinistrés salariés du pôle chimique et les habitants riverains se sont opposés, alors qu'ils étaient victimes de la même catastrophe ?

Cette explosion a durablement bouleversé la vie d'au moins cinquante mille personnes. Cela doit être raconté. Et, histoire dans l'histoire, il y a celle des sinistrés qui se sont battus pour leurs droits. Précisément notre histoire.

La catastrophe AZF, comme toutes les crises, a également été un révélateur de notre organisation sociale et, à ce titre, a posé de multiples questions.

Pourquoi une telle catastrophe a-t-elle pu survenir ? Quel a été le rôle de l'État ? Cet État qui prétend protéger les plus faibles. Combien pèse l'intérêt général face à la recherche du profit ?

Pour permettre aux futurs sinistrés de catastrophes qui ne manqueront pas de survenir (malgré tous les « Plus jamais ça » du monde) de mieux défendre leurs droits

Qu'elles soient d'origine industrielle ou climatique, les catastrophes se succèdent à un rythme effrayant : Bhopal en Inde en décembre 1984, l'*Erika* en décembre 1999, le tsunami en Thaïlande

en décembre 2004, l'ouragan Katrina à la Nouvelle-Orléans en août 2005, le séisme de l'Aquila en Italie 2009, Cynthia en Vendée en 2010, la catastrophe BP au Nouveau-Mexique en avril 2010, le séisme à Haïti en 2010, le tsunami au Japon 2011 suivi de l'accident nucléaire, l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh en 2013. À chaque fois, les mêmes propos rassurants des responsables politiques et en fond d'écran la population hébétée, seulement là pour justifier un appel à la solidarité internationale.

Cela va continuer. Le mode d'exploitation de l'homme par l'homme et la recherche du profit maximum font que de telles catastrophes se reproduiront, tant que n'aura pas changé la règle du jeu. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, des sinistrés se retrouveront dans la même situation que nous. Ils doivent pouvoir profiter de notre petite expérience.

Et parce que j'y étais

Il se trouve que je me suis retrouvé embarqué contre mon gré dans cette catastrophe. Or je suis un militant, un de ces militants dont on ne parle jamais dans les médias, un militant de Lutte Ouvrière. Cela me donne un œil aiguisé pour voir ce qui s'est passé et un cerveau expérimenté pour l'analyser. Non pas en observateur juché sur un perchoir, mais en acteur. Il fallait engager un combat, tant il est vrai que les seuls combats que l'on est sûr de perdre sont ceux auxquels on renonce.

Se battre, c'est aussi se donner les moyens de comprendre ce qui se passe. À quelques dizaines de sinistrés et à quelques unités de salariés, nous avons refusé la fatalité. Nous n'étions plus des mouches prisonnières d'un bocal en verre, se heurtant indéfiniment aux parois. Nous savions la puissance de nos adversaires mais, le combat engagé, nous avons vu que le mur pouvait se lézarder dès lors que face à eux des sans-voix et des sans-fenêtres entendaient faire respecter leurs droits et afficher leur dignité.

Pendant toutes ces années, j'ai pris des notes et j'ai soigneusement vérifié la réalité des faits que je relate. Pour raconter cette histoire, j'ai choisi d'associer le lecteur à notre lutte, en découvrant avec lui la succession des problèmes rencontrés, et en partageant avec lui les questions que la situation nous posait.

Jean-François Grelier
15 janvier 2015

I
Vendredi 21 septembre 2001, 10 h 15 : l'explosion

Cité du Parc, Bât B1, Appt 89

Je suis assis à la table du salon de mon huitième étage. Ce matin, j'ai du mal à me mettre au travail. J'ai une belle vue sur tout Toulouse, le privilège des habitants du Mirail. Mes yeux voient vaguement la tour d'urée de l'usine AZF, devant moi, à 800 mètres à l'ouest. Derrière l'usine, la Société nationale des poudres et explosifs, et encore derrière la falaise des coteaux de Pech-David. Sur la gauche, un entrelacs de cités et de pavillons, puis des grands ensembles, les tours de Seysses, Bordelongue. Sur la droite la route d'Espagne, les entrepôts de la Semvat, la régie des transports toulousains, et l'hôpital psychiatrique Marchand. La Garonne, qui serpente depuis Empalot et ses trois mille logements ouvriers va mouiller l'arrière d'AZF et ses ballastières poubelles datant de la guerre 14-18. Derrière moi, le Mirail, la ville hors la ville, 30 000 habitants en un îlot de tiers-monde. Entre ces deux mondes, la rocade, pour une fois pas trop embouteillée. Déjà 10 h 17, je commence à peine...

Blaaaaaaaq. Une explosion. Un fracas assourdissant. Les murs tremblent. L'appartement recule de deux mètres et revient à sa position initiale. Je bondis de ma chaise. De mon huitième étage, je vois une boule de feu très blanche au ras du sol et une cheminée de fumée grise déjà montée jusqu'au ciel. Juste le temps de me lever et de faire trois pas, et la porte-fenêtre de deux mètres sur trois est arrachée et m'explose à la figure. Je me retrouve contre l'escalier, couché sous la fenêtre, et instantanément debout, après m'être dépêtré des montants et du double vitrage que je venais de faire installer. Puis un grand trou.

Ce sont les flaques de sang qui me permettront plus tard de reconstituer mes premiers gestes. Large flaque devant l'emplacement de la porte-fenêtre : je me suis donc levé pour aller voir l'impensable, l'inouï dont il ne me reste que quelques flashs. Traînée de gouttes de sang sur toutes les marches de l'escalier intérieur : j'ai dû le remonter à travers

les gravats pour aller me voir dans le miroir de la salle de bain. Flaque de sang devant la salle de bain, comme un témoignage de ma tentative. Du sang devant l'évier dans la cuisine : j'ai dû redescendre pour aller boire, sans doute restait-il encore de l'eau dans les tuyaux.

Je me souviens être sorti dans le couloir. J'ai en tête de m'informer sur l'étendue des dégâts. Je veux savoir avant de décider quoi que ce soit. Dans le couloir, je vois ma voisine laotienne assise par terre. Je me penche sur elle pour la rassurer. Effroi dans ses yeux, puis elle s'évanouit. Je comprends soudain que le sang sur elle est le mien. Alors qu'elle ne peut plus m'entendre, je lui dis de ne pas s'inquiéter, que je vais prévenir les secours. J'avance vers l'escalier. Il est rempli de gens paniqués qui veulent sortir le plus vite possible. Les plus choqués s'effondrent en me voyant, les autres crient et sanglotent. Moi, j'essaie de rassurer tout le monde : « Non, j'ai pas mal, oui, je vais aller à l'hôpital. » Tout en parlant je me retrouve en bas, après avoir parsemé l'escalier de mon sang : flaque là où j'ai discuté, et traînée de gouttes là où je me suis déplacé.

Mon voisin Benatar me propose un morceau de drap et d'autorité me fait une compression autour du cou et de la joue, ce qui arrête l'hémorragie. C'est seulement à ce moment que je comprends que je suis gravement blessé. Il faut que je m'occupe de moi. Je saute alors dans ma voiture et pars seul vers l'hôpital. Mélange d'inconscience et de frime, mais je me sens bien et je dois faire vite.

Silence absolu, oppressant, à cause de la panne générale d'électricité. C'est sans doute ce qui produit cette impression étrange d'avoir basculé dans un autre monde régi par des règles inconnues.

Direction hôpital Rangueil. Devant le centre FPA, je vois trois blessés rouges de sang, dont un jeune à l'œil exorbité (au sens propre). Je m'arrête et leur propose de les prendre dans ma voiture. Ils me répondent qu'ils attendent les pompiers. J'avance toujours dans le même silence oppressant et je me rappelle soudain qu'il y a des travaux avenue de Muret. Comment n'y ai-je pas pensé plus tôt ? Depuis six mois, je passe par là en vélo à travers les embouteillages pour aller au travail. Je fais alors demi-tour et décide d'aller consulter mon médecin à la cité du Milan, à 300 mètres de chez moi.

Une fois arrivé, je me gare, puis traverse à pied la petite cité où je connais tout le monde. Assise par terre, la buraliste me regarde, effarée. Je la rassure en souriant : « Non, c'est rien ». J'atteins le cabinet médical

au premier étage : tout est noir, l'escalier glisse, il est couvert de verre. J'entends des voix, c'est bon, il y a du monde. La porte est entrouverte, j'entre dans le cabinet. Je distingue Zorro, une figure de la cité du Parc, pansement sur le front. La devanture du café lui est tombée sur la tête !

Le médecin, une femme, me reçoit. On se connaît bien. Je lui explique ma situation. Deux ou trois autres patients comprennent que mon cas est prioritaire. Elle entrouvre la compression : ça gicle ! Je sens qu'elle est inquiète. Elle prend mon pouls : 60, et ma tension : 12-7. Impeccable. Elle essaie de téléphoner à une ambulance : toutes les lignes sont bloquées. Vu l'urgence, nous décidons de partir par nos propres moyens. Je lui dis de me faire confiance, que je connais les raccourcis. Moment difficile, très difficile même, que celui où je dois repasser à la position verticale. Mais bon, je le fais.

Nous prenons sa voiture. Je propose de quitter la ville pour atteindre la clinique de Muret, située à 15 kilomètres de la sortie de Toulouse. Il nous faut prendre des petites routes, ce qui n'est pas évident. Nous passons en double file, un peu timidement à mon goût. Ma conductrice brandit son caducée par la fenêtre, ce qui n'impressionne personne puisque des abrutis nous bloquent. Je dois sortir la tête, sanguinolente à souhait, par la fenêtre de la voiture pour qu'ils obtempèrent. Apparaît enfin le panneau Clinique d'Occitanie. Il est un peu plus de midi !

Je sors avec le sourire, sans doute un peu dissymétrique. On me pose dans un fauteuil. J'ai tout de suite autour de moi plusieurs blouses blanches plutôt stressées. Un chirurgien m'examine rapidement et me dit que j'ai la glande parotide coupée en deux et la carotide sans doute touchée. « Pas sectionnée, parce que vous ne seriez plus là. »

Au bloc opératoire, on découpe mon beau sweat marin au ciseau. J'ai encore la force de plaisanter sur le gaspillage d'un si beau pull. On me fait respirer quelque chose et je ne me rappelle plus de rien.

Salle de réveil. J'ai besoin de parler, de montrer que je vais bien. Je n'ai pas mal. Énorme pansement sur le visage et sur le cou. On me conduit dans une chambre. Je suis bien réveillé maintenant. Il doit être dans les 17 heures. Je fais la connaissance des infirmières, adorables comme toujours. Le chirurgien vient me voir : l'opération a duré une heure et demie, tout s'est bien passé, le nerf facial n'est pas touché, quarante-cinq points de suture. Pourquoi le nerf facial ? Il m'explique

et je comprends que j'ai échappé de peu à un handicap majeur, la paralysie d'une moitié de visage.

Le deuxième lit est occupé par un conducteur des bus de ville, dont le dépôt se situe juste en face de l'usine AZF. On discute de nos malheurs respectifs. Lui a perdu un œil. C'est terrible...

Je redonne les numéros de téléphone pour prévenir mes proches. J'imagine qu'à la cité du Parc on a dû leur brosser un tableau apocalyptique de ma situation et j'aimerais les rassurer le plus vite possible. Comme il y a la télé dans la chambre, je la branche aussitôt.

La télé ne parle que de la catastrophe, mais pour ne rien en dire. Fort heureusement, les images sont plus parlantes, plus que les propos des journalistes, qui semblent être en état de sidération. À l'écran, je vois le maire, Douste-Blazy, déclarer que les Toulousains ont été à la hauteur des New-Yorkais... comme si AZF était une réplique des tours jumelles. Je le vois accompagner Chirac comme un enfant de chœur suit le curé. Je n'arrive pas à le prendre au sérieux.

Vers 21 heures arrivent ma compagne et sa fille, qui ont fini par trouver mes messages. Elles sont un peu rassurées en me voyant engagé dans une discussion avec mon voisin de lit. Je leur raconte mon parcours depuis l'appartement jusqu'à la clinique. Puis on essaie de régler quelques problèmes matériels, comme par exemple récupérer l'agenda, pour prévenir ma famille et les amis. On regarde la télé, qui continue à déverser des tonnes de compassion dégoulinante et à ne rien dire, si ce n'est qu'une cellule d'aide psychologique a été installée place du Capitole, à 6 kilomètres des quartiers sinistrés.

Je ne souffre pas, enfin pas trop ; je refuse les somnifères et les antalgiques, mais je dois sans doute en être gavé par la perfusion. La première nuit, j'ai dû être assez pénible. J'ai discuté une partie de la nuit avec l'infirmière. Nous nous trouvons un grand point commun, que nous sommes tous les deux trotskystes, bien qu'elle ne milite pas à Lutte Ouvrière comme moi.

Le samedi matin, je commence à réfléchir à ce que je vais faire dès que je sortirai. Je me rétablis assez vite. L'après-midi on me débranche et je peux me lever. La fille de ma compagne est allée récupérer mon agenda à la cité et revient impressionnée. Elle décrit un carnage ahurissant, en particulier dans mon appartement. Elle m'apprend que l'immeuble a été évacué et qu'il est gardé par des CRS. Avant de l'autoriser à monter ils lui ont fait des commentaires consternants : « Encore

une famille tuyau de poêle », parce que sur la boîte aux lettres figurent plusieurs noms de famille.

Je commence à téléphoner à tout-va. J'ai besoin de parler et de raconter, alors que je ne sais rien. À la télé, je reconnais Martine, une copine congolaise du premier étage, qui proteste contre les conditions d'hébergement des évacués. Aux infos, on commence à parler de la « plus grande catastrophe industrielle de l'après-guerre ». Des chiffres sont jetés en pâture. Et les rumeurs enflent.

Le dimanche, je peux me laver, ce qui est un grand soulagement. J'avais encore du sang collé dans les cheveux. Se sentir propre remonte le moral. Dans ma chambre c'est un défilé permanent, ce qui est très bien ! Camarades de Lutte Ouvrière, voisins de la cité, collègues de boulot. Échanges d'informations sur les proches. Je suis le seul blessé grave, personne d'autre dans mon entourage. Beaucoup ont échappé de peu et tous racontent comment ils ont d'abord cru à une explosion là où ils étaient. Quant à la cause de l'accident, aucun doute. Nous connaissions l'Onia, devenue APC, puis AZF, puis Grande Paroisse, et nous savions le danger qu'elle représentait. Quand je ne parle pas, je suis au téléphone, surexcité dans les deux cas.

Le lundi, on me change le pansement et je peux voir ma cicatrice. Finalement pas si impressionnante que ça ; tout de même très gonflée et très dissymétrique.

Je vais beaucoup mieux et, du coup, je n'ai qu'une seule préoccupation : sortir ! Le lundi soir, émission spéciale AZF sur F3. Évidemment pas un mot des cités, mais des avocats qui cherchent le client.

Je suis libéré le mardi en fin de matinée, après de multiples mises en garde que je n'entends même pas : direction la cité du Parc !

Retour à la cité du Parc

J'arrive dans une cité quasi déserte que je ne reconnais pas. J'ai quitté un village urbain enclavé de trois cents logements et mille deux cents habitants où une nouvelle tête était un événement, et me voilà abordé par un inconnu qui me demande qui je suis et dont j'aurai l'occasion de reparler plus tard. Les compagnies de CRS gardent le bâtiment B où j'habite, dont les cent huit logements sont désormais interdits d'habitation sur décision de la mairie. Ils me disent que je peux aller récupérer quelques affaires dans mon appartement, mais qu'après il ne faudra plus revenir.

Les trois autres bâtiments (le A de cent huit logements et les C et D de cinquante chacun) donnent sur un espace central sans voitures qu'on continue à appeler le parc, bien que la végétation d'origine ne soit plus qu'un lointain souvenir. Je m'avance donc vers ce parc. Il n'y a personne. Je vais sonner chez des amis du comité de résidents que j'animais : personne.

En revanche, l'ancien président du conseil syndical est chez lui et me répond. Il semble vouloir prendre les choses en main. Il travaille dans les travaux publics et a déjà contacté des entreprises qui commencent à changer les fenêtres de son escalier, m'affirme-t-il. Il a contacté le syndic et celui-ci vient demain accompagné du cabinet Veritas pour faire une expertise du bâtiment B, afin de contester la décision d'interdiction de la mairie.

Ne sachant pas trop quoi faire, je monte dans mon appartement, accompagné d'un CRS. Arrivé au huitième étage, je vois par la fenêtre de l'escalier qu'une réunion se tient dans la cour de l'école Gallia, où mon activité de formateur IUFM (Institut universitaire de formation des maîtres) me conduit fréquemment. Une fois dans mon appartement, c'est un nouveau choc : devant l'ouverture béante de la porte-fenêtre, une flaque de mon sang séché, encore très rouge, alors que je croyais que le sang séché s'assombrissait. Je redescends, traverse la route et rejoins la réunion de l'école. Les gens me dévisagent, j'avais oublié mon côté Frankenstein... C'est le directeur qui a la parole. Le débat, très éloigné de mes préoccupations, me semble hors réalité. « On a subi un énorme traumatisme, on a besoin de parler, il faut des cellules d'aide psychologique, puis on ne peut pas travailler, tout le matériel est saccagé. » J'ai envie de les secouer, de leur dire qu'il y a mieux à faire qu'à compter les gommes et les crayons. J'aperçois Samira, une amie de la cité, debout comme moi, de l'autre côté. Je la rejoins et nous nous éloignons pour discuter.

Elle m'explique qu'hier lundi, Marie-Noëlle Lienemann, la ministre du Logement, est venue à la cité avec la mairie, la police et des journalistes, et qu'elle a déclaré que le bâtiment B allait être détruit parce qu'il menaçait de tomber. Du coup, cela a créé un nouveau mouvement de panique et d'autres habitants sont partis. Ceux qui ne pouvaient aller ailleurs ont garé leur voiture au fond du parking, le plus loin possible, et ont dormi dedans. Sur les trois cents appartements de la cité, à peine une dizaine sont encore habités. Zohra, une autre amie de la cité

arrive. Toutes deux disent qu'il faut aller au Petit-Capitole, parce que c'est là que sont les voisins, et elles ajoutent qu'elles ont peur de rester à la cité. J'essaie de les rassurer et je leur dis qu'il faut faire une réunion du Comité de résidents au plus vite. Oui, bien sûr, mais la cité est vide...

Le lendemain mercredi, le cabinet Veritas est là pour évaluer la solidité du bâtiment B. Les experts ont manifestement déjà discuté entre eux et affirment que le bâtiment est parfaitement solide, qu'un professionnel voit cela du premier coup d'œil. Ils vont cependant faire les tests et rapidement fournir leur expertise de parfaite réparabilité. On va pouvoir contester la décision de la mairie.

La cité commence à se repeupler

Je reconnais des voisins.

Ils sont désemparés et me bombardent de questions : « À quoi a-t-on droit ? » « Faut-il porter plainte ? Et auprès de qui ? » Des informations contradictoires arrivent de partout. Les rumeurs circulent. « Le voisin vient d'avoir une aide : et comment il a fait ? » « On est remboursé même si on n'est pas assuré : il faut téléphoner à Equad. » « Ah bon, c'est quoi, Equad ? » « C'est ceux qui remboursent, c'est Total... » La plupart sont locataires, ce qui complique encore les choses, car ils sont tributaires de leur propriétaire qui seul est habilité à commander les travaux.

Je ne sais rien leur répondre d'autre si ce n'est qu'il faut qu'on se réunisse. Rien ne tombera miraculeusement du ciel, il nous faut mettre les informations en commun, devenir une force. Tout devra se gagner point par point. Je vois bien qu'ils ne me n'entendent pas. Le soutien vient paradoxalement du syndic et nous décidons d'appeler à une assemblée générale de tous les habitants dimanche 30 à 16 heures en plein air, dans le parc de la cité.

Brahim, qui habitait au douzième étage du B, me confirme qu'un dispositif exceptionnel a été mis en place pour dédommager les non-assurés. Il faut téléphoner à Equad. Cet obscur courtier, dont il me donne le numéro, va devenir célèbre en quelques jours.

Des pompiers volontaires mangent là. Ils sont scandalisés du manque d'organisation et de l'inefficacité de leurs efforts. Ils viennent de l'est de la France et ont été convoqués le lundi 24 septembre à 17 heures. Ils ont dû quitter leur travail, parfois sans pouvoir repasser chez eux. On les a chapitrés sur la zone « sensible » où ils allaient

intervenir, le Mirail. Ils devaient s'attendre à être caillassés... Non seulement ils n'ont pas été caillassés, mais ont été accueillis comme des sauveurs, mais n'avaient rien d'autre à proposer aux familles en détresse que des bonnes paroles.

Premiers jours à la cité

Ce n'est que par bribes, à partir des témoignages de mes voisins, que j'ai pu reconstituer les événements tels qu'ils se sont déroulés à la cité du Parc.

Vers 15 heures, cinq heures après l'explosion arrivent les pompiers et la Protection civile. Ils commencent par libérer les gens coincés dans les ascenseurs. Puis les pompiers s'occupent des gens blessés encore couverts de sang, souvent assis par terre, hébétés.

Enfin la Protection civile passe dans les appartements et juge qu'il y a danger, des cloisons risquant de s'effondrer. C'est sur la foi d'un rapport oral de la Protection civile que, semble-t-il, la mairie décide alors l'évacuation des bâtiments B, B1 (où j'habitais) et B2.

Vers 19 heures, première manifestation des autorités : arrivée de quatre cars de la ville de Toulouse escortés par des CRS qui se postent devant les entrées, bras croisés, et qui interdisent l'accès aux appartements. Ils demandent aux habitants de monter dans les cars, « car l'immeuble risque de s'effondrer ». Pendant ce temps, d'autres CRS accompagnés par des pompiers et la Protection civile montent dans les étages, tapent sur les portes et ordonnent à tous les habitants de descendre immédiatement, comme si un effondrement immédiat menaçait. Une fois l'immeuble complètement évacué, une personne par famille est autorisée à remonter pour prendre de quoi passer la nuit.

C'est donc la mairie qui a interdit d'habitation le bâtiment B. Pour prendre une décision aussi lourde de conséquences, ils auraient dû venir sur place pour juger sur pièces et consulter les habitants. Mais comme ils ont peur des habitants, non seulement ils ne les ont pas consultés, mais ils n'ont pas osé venir annoncer eux-mêmes leur décision. Ce sont donc les CRS qui sont envoyés pour procéder à l'évacuation manu militari. Mission effectuée comme ils ont appris à le faire, brutalement. Comme ils craignent, à juste titre, des résistances, ils en rajoutent : « Vous avez cinq minutes pour évacuer. L'immeuble risque de s'effondrer ! Regardez, il penche ! » Ce qui provoque la panique des

habitants des bâtiments C et D, deux petits immeubles surplombés par le B, monstre de douze étages qui « penche et va tomber » selon ce que les autorités leur affirment... et aussitôt tous désertent la cité.

Les familles montent dans les cars et sont emmenées dans des gymnases de la ville de Toulouse où des centaines de lits de camp sont dressés les uns à côté des autres. Nuit de panique, au cours de laquelle bien peu peuvent trouver le sommeil. Des gamins se réveillent, ne reconnaissent rien et se mettent à courir en criant ; leurs parents se lèvent pour les retrouver et les consoler. Évidemment, pas de salle de bain, et les quelques toilettes prises d'assaut sont rapidement bouchées.

Le lendemain, ne pouvant supporter ces conditions de survie, la plupart des gens s'enfuient à pied, ne serait-ce que pour trouver quelque chose à manger. Quelques chanceux ont loué un appartement, malgré des tarifs de location montés en flèche. A deux ou trois, on peut parfois trouver refuge dans la famille. Mais, le soir, les familles nombreuses n'ont pas d'autre solution que d'accepter la proposition de la ville de Toulouse et de revenir survivre dans le gymnase. Il faudra trois jours à la mairie pour offrir des repas à heures fixes.

Puis, en une semaine, la cité du Parc va se repeupler et devenir une terre de mission dans le plus pur style colonial. C'est ainsi que, le vendredi 28 septembre, une tente militaire ainsi qu'un administrateur municipal, personnage caricatural, vont faire leur apparition dans le parc.

Le lendemain est organisée la plus grosse manifestation de protestation contre les responsables de la catastrophe. Voici des extraits d'un article de *La Dépêche du Midi :*

> 18 000 personnes, selon la police, ont participé hier après-midi à l'une des plus longues marches de ces dernières années. Un cortège de 3 km a déroulé ses segments à travers toute la ville, depuis le bas des allées Jean-Jaurès jusqu'au lycée Gallieni, asphyxiant la circulation pendant près de trois heures.
>
> Du haut de ses dix ans, Mathilde, petite fille dodue et décidée gardera toujours en mémoire les images de son école à moitié soufflée. Hier matin, elle a fabriqué elle-même ses auto-collants sur laquelle sa main enfantine a dessiné « plus jamais ça ». C'est sa première manif. Au bas des allées Jean-Jaurès où la foule grossit de minute en minute, Mathilde jette un regard circulaire à sa hauteur et repère une flopée d'enfants de son âge. [...]

« On va marcher pour notre avenir. Pour respirer un air pur et ne plus avoir peur comme vendredi 21 septembre », explique avec aplomb la petite fille, qui sera volontaire, lundi, pour raconter devant ses petits camarades de classe son samedi après-midi.

Vent debout, la première banderole porte le message repris en écho par tous les manifestants : Plus jamais ça. Entouré de marins pêcheurs bretons, Alain Malardé, président de la confédération du syndicat maritime qui a conduit la procédure contre l'*Erika,* a fait le déplacement pour dénoncer « encore une fois de trop la passivité constante de TotalFinaElf dans le domaine industriel et maritime ». Sa voix tonne : « Et ça débouche sur des catastrophes. » [...]

« Travailler pour vivre, pas pour mourir », signent en rouge sur une banderole blanche des travailleurs d'AZF. « Précisez bien : des travailleurs ». Derrière la banderole, il y a peut-être des syndiqués, mais aujourd'hui ils ont décidé de ne pas revendiquer leur appartenance à un quelconque syndicat. « On vient en tant que nous-mêmes. »

Sur les platanes du boulevard Carnot, alors que le cortège défile, interminable, des jeunes gens placardent une série d'affichettes illustrées par des photos qu'un étranger pourrait facilement assimiler à des images de guerre. Ces photos, représentant des pompiers casqués et masqués sur fond d'éboulis ou le site d'AZF dévasté, laminé, sont devenues le quotidien des Toulousains. Sur l'affichette un message sarcastique prévient : *« Ne vous inquiétez pas, on s'occupe de tout »*. Au bas de l'image terrible du poster, on peut lire : *« Sponsors officiels, TotalFinaElf, EADS, Thomson Matra, ministère de l'Environnement »*.

Évelyne et ses amies, qui ont fait une croix sur le sacrosaint shopping du samedi après-midi, font passer le message suivant à ceux qui n'ont pas marché à leurs côtés : « Si les Toulousains ne se manifestent pas maintenant, ils ne le feront jamais... » Simone, une Blagnacaise de soixante-treize ans, s'est dit la même chose : « Je veux faire nombre pour que ça change. »

Il est 16 heures. 18 000 personnes poursuivent leur marche de la colère jusqu'au LEP Gallieni où seront observées trois minutes de silence. Pris au piège d'une ville totalement bloquée par ce long, très long cortège, des milliers d'automobilistes se sont retrouvés malgré eux sur le pont de

l'Onia. De part et d'autre, s'étend cet incroyable désastre que les manifestants désignent par Plus jamais ça. Sans le vouloir, les véhicules, marchant au pas, ont eux aussi participé à la longue marche de ce samedi d'après-catastrophe.

Sabotage de l'assemblée générale par la mairie

À notre grande surprise, la cité du Parc a un porte-parole autoproclamé en la personne d'Yvette Benayoun-Nakache, la députée PS. À la fin de la manif, je suis appelé, sur mon portable acheté de la veille, par Jean-Pierre Lloret, le conseiller municipal délégué du quartier. Il me demande de le rejoindre à son QG rue Bernardette, parce que le sous-préfet à la ville « veut me parler ». J'hésite, puis je dis que je viendrai si je trouve quelqu'un de la cité du Parc pour m'accompagner. Brahim accepte et on se retrouve rue Bernadette, où des policiers nous arrêtent. Lorsque je leur dis que l'on m'a convoqué, ils m'indiquent une villa. Nous nous avançons et arrive Lloret, que j'attaque sur l'évacuation musclée de mon bâtiment par les forces de l'ordre. Il m'affirme tout ignorer de l'affaire...

Puis il me met en ligne avec Sylvain Matthieu, le sous-préfet à la ville. Celui-ci commence par me dire que le bâtiment B est un danger et qu'il faut le détruire. « Madame la ministre l'exige ! » Je lui demande quelles compétences elle a pour en juger et lui indique qu'un rapport a été rendu par le cabinet Veritas, qui atteste de la parfaite solidité de l'immeuble. Il reste de marbre et passe aux choses sérieuses : il me demande d'annuler l'assemblée générale du lendemain, car il existe des risques de troubles à l'ordre public.

Et voilà que ce sont les sinistrés qui constituent un risque de trouble à l'ordre public Alors que le trouble a sans conteste été provoqué par l'explosion de l'usine AZF. Le sous-préfet n'insiste pas, mais me dit qu'il ne lui apparaît pas prudent que le syndic participe à la réunion, car il risque de catalyser la colère de tous. Je téléphone à la gérante du syndic pour l'avertir de la réserve du sous-préfet. On se rencontre pour prendre une décision. Je reste partagé, elle aussi. Finalement nous penchons pour qu'elle s'abstienne de venir, ce qui se révélera être une grave erreur.

Le dimanche après-midi, environ deux cents personnes sont assises devant la tente militaire installée par la mairie, dont nombre de gens que je ne connais pas, chose peu banale à la cité du Parc.

Beaucoup de voisins sur lesquels je sais pouvoir compter ne sont pas là. Sont présentes l'inévitable Yvette Benayoun-Nakache, députée PS de la circonscription, et la conseillère générale PS. La réunion commence et je prends la parole. En premier lieu se pose le problème des familles évacuées du bâtiment B qui doivent être relogées ; puis le problème des deux cents autres appartements réputés habitables que, la première réaction de panique passée, les familles réinvestissent peu à peu. Je suis interrompu par des gens au premier rang : « Qui êtes-vous ? Vous êtes le syndic ? » Quelque chose m'échappe : qui sont ces gens ? Comment se fait-il qu'ils ne me connaissent pas ? Toujours est-il que j'aurais effectivement dû me présenter. Je suppose que ceux qui m'interpellent sont des bailleurs qui ne sont jamais venus à une assemblée générale. J'insiste sur le rôle des bailleurs, qui doivent faire les démarches pour que leurs locataires retrouvent un minimum de confort. Je suis alors interpellé : « Vous êtes propriétaire ou locataire ? » « Les locataires, faudrait d'abord qu'ils paient leur loyer ». Bien qu'interloqué, je finis mon intervention tant bien que mal.

La députée PS, Benayoun-Nakache, prend alors la parole. « Il n'y a aucun problème, tout a été prévu. Une cellule de relogement va se mettre en place et les travaux vont commencer. » Elle s'engage à surveiller cela personnellement et à faire venir le préfet à la cité. Elle distribue sa carte de visite aux couleurs de la République et promet de revenir le lendemain pour l'attribution des appartements. Puis des habitants prennent la parole. Ils sont très choqués. Ils accusent tous azimuts et dénoncent avec leurs mots une situation insupportable. Beaucoup d'attaques contre le syndic « qui ne fait rien ». Les politiques, Bénayoun-Nakache et Lloret, clouent à leur tour le syndic absent au pilori. Je comprends soudain pour quelle raison le sous-préfet a recommandé au syndic de ne pas venir. Cela permet de désigner un bouc émissaire. C'est tellement violent que je ne sais comment intervenir. J'aperçois des proches du comité de résidents qui, debout au fond, lèvent la main pour parler, mais c'est devenu impossible. Les voilà dépossédés de leur réunion. Plus terrible encore : un homme, dans lequel je reconnais l'inconnu rencontré à la cité du Parc à mon retour de l'hôpital, prend alors la parole : « La mairie fait le maximum, il ne faut pas l'attaquer ! » Il insiste : « C'est facile de critiquer, vous êtes des assistés, bougez-vous. » Puis il ajoute : « On a fait cette réunion pour que vous puissiez vous exprimer. » Hors de moi, je lui arrache le micro

des mains. J'explique que c'est au contraire le Comité de résidents qui a souhaité cette réunion et que le sous-préfet comme la mairie souhaitaient l'annuler. Par la suite, j'aurai encore affaire à cet individu, responsable « bénévole » de la cellule de crise de Lafourguette, mais aussi... salarié à plein temps de la mairie de Toulouse. Pour le moment, il peut triompher : le sabotage de la réunion a été parfaitement réussi.

Quand tout est fini, chaises et sono rangées, nous constatons l'échec et nous nous interrogeons. « C'est la mairie qui a tout saboté, dit Georges, mais pourquoi ? » Parce que ce sont nos adversaires et qu'à l'avenir il ne faudra pas les sous-estimer, ce sont aussi des gens capables de tous les coups tordus. La mairie, ce n'est pas seulement les repas du troisième âge, les discours langue de bois et le noyautage des associations de quartier, c'est aussi un adversaire résolu. Ce sabotage a été pensé, organisé et réussi par les autorités, toutes tendances confondues, par la mairie de droite et les élus de gauche, le tout coordonné par le sous-préfet à la ville. S'ils ne sont pas efficaces pour aider les sinistrés, cela ne signifie pas qu'ils sont tétanisés par l'événement ou impuissants, bien au contraire. Quand il s'agit d'étouffer l'expression de la population, ils savent faire.

Encore une fois, on peut se demander pourquoi ce sabotage ? Trois ans plus tôt, le quartier s'est embrasé à la suite de la mort de Pipo, qui a habité l'appartement mitoyen du mien au huitième étage du bâtiment B1 de la cité du Parc. Il a été laissé agonisant sur le trottoir, touché par la balle d'un gendarme suppléant, alors qu'il était en train de voler une voiture. La cité du Parc étant l'épicentre de la révolte, j'ai pu constater que toute la jeunesse du quartier, y compris celle qui étudiait et travaillait, a pris fait et cause pour Pipo. Les forces de l'ordre ont mis quatre jours à maîtriser la situation. On peut penser que cet épisode violent n'a pas été oublié par les autorités. De plus, les élections municipales se sont déroulées au printemps 2001 et le Comité de résidents que j'animais a interpellé la mairie à plusieurs reprises pour obtenir que la salle des jeunes soit rouverte. Nous avions organisé à cette occasion un petit mouvement alliant les anciens (les chibanis) et les jeunes, mouvement dont je reparlerai au chapitre X.

Alors les autorités ont sans doute estimé que cette assemblée générale pouvait être la genèse d'un mouvement de protestation des banlieues et se sont donné les moyens de la saboter. Il ne nous reste donc

plus qu'à nous organiser aussi bien qu'eux. Et, si nous sommes aussi résolus et aussi organisés qu'eux, nous serons les plus forts.

II
Retour en arrière

AZF explose le plan ORSEC

Le premier jour de la catastrophe s'est déroulé dans un désordre absolu. Tous les plans de sécurité se sont révélés caducs. L'organisation de l'alerte et des secours, la communication de tous les intervenants en cas de catastrophe majeure ainsi que toutes les actions qui doivent en découler sont prévues et détaillées sur un document de référence, le Plan particulier d'intervention (PPI) créé par arrêté préfectoral. Dans ce document de 136 pages évaluant les risques et décrivant les procédures à suivre en cas d'incident sur le pôle chimique regroupant AZF, la SNPE et Tolochimie, aucun des scénarios retenus n'a prévu une énorme explosion. La procédure d'alerte est basée sur le déclenchement des sirènes. Or la sirène d'AZF a été soufflée par l'explosion et le pompier qui devait l'actionner est mort sur le coup.

Le réseau Rimbaud, inconnu du grand public, est un réseau téléphonique utilisé par la préfecture, les pompiers et les gendarmes. Il est fiable à 100 %, sauf si le poste de commandement, ici la préfecture de la Haute-Garonne, ne fonctionne plus. C'est pour cette raison qu'allées Charles-de-Fitte, à 5 kilomètres d'AZF, le colonel des pompiers de Toulouse ne savait pas où s'était produite l'explosion. Il a fait monter un de ses subordonnés sur le plus haut immeuble du quartier pour voir ce qu'il ne pouvait pas deviner. Cinq minutes après l'explosion, alors que la demande de communications était multipliée par vingt, les réseaux téléphoniques sont tombés en panne, plusieurs antennes de France Télécom ayant été détruites. Ce n'est que vers 13 heures que France Télécom a pu rétablir son réseau en le gonflant et qu'enfin le Samu, les pompiers, EDF et GDF ont pu recevoir les appels d'urgence. De plus, toutes les liaisons radio étaient en panne.

Les médias ont fait état d'un attentat place Saint-Georges au centre-ville, puis ont annoncé de multiples attentats dans plusieurs quartiers de Toulouse. Le soir, j'ai entendu France Inter reprocher aux Toulousains de ne pas avoir suivi les consignes dont ils étaient pourtant parfaitement informés puisque des « exercices de sécurité

étaient organisé régulièrement dans les quartiers...». Aucun exercice de sécurité n'a jamais eu lieu à la cité du Parc depuis quinze ans que j'y habite. De plus, tous les plans de sécurité répondant au risque chimique recommandaient en première consigne le confinement ; le confinement, alors qu'il n'y avait plus une seule vitre dans un rayon de cinq kilomètres autour du site !

Les politiciens, quant à eux, font de la communication. C'est le maire, Douste-Blazy, qui se rend le premier sur le site AZF vers midi, avec son cortège de journalistes. Il est vrai qu'il a moins de chemin à faire. Il précède de peu Lionel Jospin, Premier ministre, qui vient, lui, de la capitale. Ils ont ainsi l'opportunité d'échanger avec Laurent Fabius, ministre de l'Économie et des Finances... puis sont rejoints par Daniel Vaillant, ministre de l'Intérieur, dont la présence est peut-être plus justifiée que celle du ministre de l'Économie. Bernard Kouchner, ministre de la Santé, n'arrive qu'en début d'après-midi, accompagné du directeur de l'hospitalisation et des soins. Puis c'est au tour d'Yves Cochet, ministre de l'Environnement, en compagnie du directeur de la prévention des pollutions et des risques. Et enfin Jacques Chirac, président de la République, à peine rentré des ruines des tours jumelles de New York, va arpenter le site de l'usine dévastée et réussir à apparaître le premier au 20 heures de TF1.

Alors que les ouvriers d'AZF comptent leurs morts et s'emploient comme ils le peuvent à mettre les installations en sécurité, alors que les pompiers désincarcérent à tour de bras, alors que les communications ne sont pas rétablies pour les ambulances, les politiques foncent sous protection rapprochée et brûlent la politesse à tous les secours.

Dans cet univers où l'impuissance régnait, il convient de pointer une réussite : dès 11 heures du matin, un camion de la Seita fait la tournée des bureaux de tabac endommagés pour récupérer les cartouches de cigarettes avant le passage des pillards.

Voici quelques témoignages concernant cette journée, entendus au procès de 2009 :

Robert Saby, commissaire du SRPJ raconte :

> Je me souviens de l'avenue de Muret désertée, les banques étaient ouvertes, tout le monde avait fui. Nous qui étions à la criminelle, nous étions fort étonnés de voir que les gens étaient partis en laissant les banques ouvertes. Il a fallu que tout de suite la police sécurise le quartier à cause des pilleurs.

Puis il indique comment la police toulousaine, munie d'un seul téléphone satellite et de quelques masques à gaz, a dû faire face à tous les problèmes qui se sont posés. Il regrette le retard avec lequel les familles ont appris le décès de leurs proches :

> C'était un travail titanesque à faire, avec des moyens importants, certes, mais pas suffisants. Le monde ouvrier d'AZF nous a aidés à identifier les victimes. Les premières victimes sont extraites du site. Certains ont toujours des idées géniales, ils voulaient faire des chapelles ardentes. Il a fallu que la police s'impose pour gérer les victimes, connaître les disponibilités des instituts médico-légaux dans les hôpitaux. Nous faisions une enquête criminelle. Il fallait savoir de quoi ces personnes étaient décédées. Personne n'avait prévu une telle catastrophe. On était dans le bricolage. Et je trouve qu'on ne s'en est pas si mal sorti que cela.

Le colonel des pompiers explique :

> La complexité qui était la nôtre est liée à la situation. Un paysage lunaire, un site dévasté, des structures métalliques déformées, un nuage de poussières. Un silence lourd et pesant. Un nuage de gaz qui se développait au sud. Nous étions confrontés à un double problème : le secours, le risque technologique. Nous ne savions pas quelle était la cause de l'explosion. Nous avons privilégié le secours aux personnes.

Il décrit méthodiquement l'organisation des secours.

> Des appels sont arrivés d'un peu partout dans les casernes de l'agglomération toulousaine. On nous a appelés pour une explosion à la Camif, à la mairie, aux Galeries Lafayette. Les centres de secours ont pris l'initiative d'engager des moyens personnels et matériels, en fonction des éléments d'information qu'ils pouvaient recevoir. Certains sont allés au Capitole. Le centre de secours de Muret s'est précipité à la Camif de Labarthe-sur-Lèze.

Le commandant des pompiers parle à son tour :

> Au début, on est parti en aveugle. On ne savait pas où se situait l'explosion.

Il prend un véhicule, découvre des étudiants blessés près de la cité Daniel-Faucher. Près du chemin de la Loge, il croise d'autres blessés, « hagards, les vêtements déchirés ». Il participe à l'évacuation de l'École de chimie. Arrivé sur le site chimique avec deux ambulances, il entreprend l'évacuation de victimes de la SNPE. Le chemin de la Loge

est encombré de ferrailles. Il arrive ensuite sur le site d'AZF, où on lui demande de s'occuper du risque chimique.

> Nous étions sur la zone centrale. Il était 13 heures. Après, j'ai pris en charge le secteur nord pour rechercher des victimes. Deux sections du Tarn ont renforcé nos effectifs. Des recherches ont été effectuées dans le bâtiment de l'administration, notamment. Nous y avons trouvé des victimes. Un médecin venait, confirmait le décès. Les blessés avaient déjà été évacués. Après, nous avons mené des actions de désincarcération : un monsieur coincé dans son véhicule. Nous avons dressé la grande échelle. Et là, à trente mètres de haut, nous avons bien vu que le cratère se situait à l'ouest, sur la zone d'AZF. Et nous avons enfin compris d'où venait l'explosion, vers 14 heures.

Témoignages de victimes

En l'absence de consigne des autorités, les Toulousains ont eu quasiment tous la même réaction ; ils ont pris leur voiture pour récupérer leurs enfants à l'école et fuir hors de la ville. Ce faisant, ils s'engluaient dans les embouteillages monstres qui ont bientôt bloqué toute la ville. Les secours eux-mêmes n'avançaient plus. Si le nuage avait été vraiment toxique (par exemple, fuite de phosgène, le fameux gaz moutarde de la Première Guerre mondiale), deux cents mille personnes auraient été menacées de mort, si ce n'est condamnées, engluées dans les embouteillages...

> **Georges, ouvrier AZF :** « Le 21 septembre j'étais de repos. Je devais reprendre le lendemain matin à 4 heures. Dès que j'ai su qu'il y avait eu une explosion à l'usine, j'y suis allé. J'ai pris mon vélo car toutes les voies d'accès étaient encombrées. Aux abords et aux entrées de l'usine, c'était un paysage de guerre : des gens assis, en sang, hébétés, des blessés que l'on transportait. Dans l'usine, je ne me suis pas approché du cratère de l'explosion. C'est mon ancien service qui avait explosé. J'y ai travaillé pendant douze ans. J'ai préféré rejoindre mon service, au Chlore, dans la partie sud de l'usine. J'ai relevé un camarade qui était en poste depuis 4 heures du matin. J'ai pris sa place et on a continué les manœuvres d'arrêt des installations. Agir vite pour ne pas trop penser, c'était sans doute ma motivation. On apprenait régulièrement, entre

deux manœuvres, le nom des morts, le nombre des blessés et l'ampleur du drame.

Vers 17 heures, j'ai appris que deux de mes copains de l'atelier qui avait explosé étaient morts. J'avais été embauché en même temps que l'un d'eux et on avait travaillé ensemble pendant des années. Ils avaient été écrasés par la salle de contrôle. Ils n'ont pu être identifiés que grâce au nom qu'ils portaient sur leur bleu de travail. J'ai travaillé jusqu'au soir 21 heures, pour reprendre le lendemain à 4 heures comme prévu. Il me semble que c'est le soir même que le directeur est venu nous encourager, au moment où des gars du CE nous amenaient un casse-croûte. Quelques gars l'ont applaudi.

Le lendemain à 4 heures, les flics nous ont empêchés de rentrer, car nous n'avions pas les bons papiers. On a fait le tour et on est rentré par les bords de Garonne où il y a une entrée carrossable pirate, plus rapide parce qu'il n'y a pas de poste de garde. On voulait rejoindre l'atelier et continuer les manœuvres de mise en sécurité. Je suis allé au cratère de l'explosion. Je ne reconnaissais rien de mon ancien atelier. À ce moment-là, on ne parlait pas des causes de l'accident, ni même d'un éventuel attentat, on ne pensait qu'à savoir quelles étaient les victimes. C'est à partir de ce jour-là aussi, comme les jours suivants, que je me suis rendu compte que l'explosion n'avait pas touché que l'usine, mais avait dévasté tous les quartiers alentour et fait aussi des victimes sur la rocade ou dans les usines, les cités, les écoles. »

Berthe, enseignante à l'École de chimie : « Je travaillais à l'école, séparée de l'usine AZF que par le chemin de la Loge et la rocade. Au moment de l'explosion, j'étais dans mon bureau, à 500 mètres de l'épicentre. J'ai entendu deux explosions successives et, par réflexe, je me suis recroquevillée sur moi-même. Les vitres ont aussitôt explosé et je me suis retrouvée dans un véritable ouragan de verre. Le bruit de l'explosion était tellement fort que je me suis bouché les oreilles. Dans le même temps, mes poumons implosaient littéralement et je cherchais à respirer par la bouche sans y arriver. J'ai tout de suite compris qu'une des deux usines, SNPE ou AZF, avait explosé. Tout le temps du passage du souffle je ne pouvais absolument pas bouger, à cause du verre qui volait autour de moi, et j'attendais tout simplement ma mort. Je connais de par mon métier les risques liés à ces usines, en particulier ceux liés aux gaz toxiques.

Sitôt le souffle passé, j'ai essayé de me confiner en refermant la porte du bureau qui était bloquée par le verre, jusqu'au moment où j'ai réalisé qu'il n'y avait plus de toit, de fenêtres ni de portes. Dans mon esprit, il était alors clair que le seul moyen d'échapper au gaz était de fuir le plus au nord possible. J'ai alors pris les jambes à mon cou. En sortant du bâtiment, on ne voyait pas à vingt mètres à cause d'une poussière noire, seule une colonne rouge incandescente de cent mètres de haut était visible à l'endroit où se tenait la tour d'ammoniac.

J'ai couru jusqu'au portail d'entrée de l'école. J'ai alors vu que la majorité de mes collègues étaient déjà là, dont la moitié avaient le visage ensanglanté. Ne sachant pas si tout risque de sur-accident était impossible, je gardais en tête qu'il ne fallait pas rester si près du site. Je suis donc partie à pied avec une collègue qui avait le visage en sang. En chemin, j'ai fait faire demi-tour aux voitures qui se dirigeaient vers AZF.

Arrivées au niveau de la cité universitaire Daniel-Faucher, ma collègue voulait absolument se laver le visage. Nous avons rencontré un étudiant que nous connaissions et qui habitait cette cité, et nous sommes allées dans sa chambre. Là, tout était dévasté et les étudiants présents étaient complètement sous le choc. Finalement, une fois ma collègue nettoyée nous sommes reparties vers le parc des Expositions.

Sur le parking de ce parc, un centre de secours avait été improvisé par le personnel. Nous nous sommes donc retrouvés au moins une centaine de personnes (personnel de l'école, de l'IUT, étudiants, etc.). Nous ne savions absolument pas quelle conduite tenir et nous avons attendu jusqu'à midi en écoutant la radio.

Le lendemain, en allant à mon appartement, j'ai découvert une ville détruite comme après un bombardement. À mon immeuble, c'était une vraie désolation. Il ne restait plus une seule vitre, les entrées en verre et aluminium étaient explosées, il y avait du verre partout sur la pelouse. Dans mon appartement, toutes les fenêtres étaient arrachées, il y avait du verre partout, sur le sol, dans les murs et dans les meubles. La cloison des chambres avait aussi été arrachée et menaçait de tomber dans le couloir. Quand je me suis couchée le soir, je ne pouvais plus dormir car je revivais sans cesse l'explosion. J'ai alors complètement craqué et eu une

crise de nerfs telle que ma sœur a appelé un docteur. C'est là que j'ai commencé à prendre un anxiolytique. »

Une infirmière à l'hôpital psychiatrique Marchand : « J'arrivais de Rangueil en voiture. Je suis passée à l'office prendre un fruit. Puis je suis allée vers mon service. Je me revois encore tendre une feuille à mon surveillant. Je ne sais plus s'il a eu le temps de la prendre. Et, tout de suite, le bruit, les cris, le sang. Des mots aussi : "Attentat, bombe". Nous avons enjambé du placo tombé. Je suis remontée à l'étage pour m'occuper des malades. Certains criaient, d'autres, au contraire, étaient calmes et rassuraient les plus agités.

Quand j'ai appris que c'était l'usine AZF qui avait explosé, j'ai été presque rassurée. Je pouvais nommer l'innommable, AZF. C'était donc ça. On s'est regroupés au fond du domaine, au "long séjour". Là, nous avons commencé à mettre des matelas par terre, à installer des parasols. C'est vrai qu'il faisait un temps superbe, ce vendredi 21. Des patients criaient encore. D'autres pleuraient. Certains riaient. Le soir, je n'arrive pas à partir pour rentrer chez moi. Je suis vivante, ça suffit, non ? »

Une institutrice de l'école primaire Bécanne : « Depuis que j'habitais route d'Espagne, j'entendais toujours le même commentaire : "un jour, cette usine pourrie va péter". Certains jours, des odeurs envahissaient ma chambre et le lendemain on pouvait lire dans *La Dépêche du Midi* qu'il y avait eu une fuite d'ammoniac (ou autre). Le 21 septembre, quand l'école Bécane a été touchée, j'ai d'abord pensé à une fuite de gaz.

L'école était détruite, mais aussi les fenêtres des immeubles qui la surplombaient. Les enfants se trouvaient dans la cour de récréation à ce moment-là. Ils hurlaient accrochés à nos jambes, et notre panique augmentait avec l'arrivée des premiers parents, ensanglantés, hagards, qui nous disaient de ne pas sortir dans la rue car le spectacle était effroyable. Que s'était-il passé ? AZF bien sûr. Ma première réaction, la colère. Les pompiers nous demandaient de mettre un mouchoir mouillé devant la bouche et le nez... Un rempart contre le phosgène ? Ma deuxième réaction, la panique. J'avais deux amis très proches qui travaillaient juste à côté.

Quand nous sommes sortis de l'école il devait être 11 heures. On avait mis tous les enfants à la queue leu-leu et

nous nous sommes dirigés vers la prairie des Filtres en suivant le bord de la Garonne. Aux images de l'école détruite, des plafonds béants, des fenêtres cassées, s'ajoutaient maintenant les images de tous ceux qui fuyaient. Je me souviens en particulier de trois lycéens ensanglantés dont l'un d'entre eux avait perdu une chaussure. Derrière suivait un collègue de travail de mon compagnon, blessé à la tête. J'ai laissé quelques instants les enfants pour lui demander s'il l'avait vu sortir des bureaux. Sa réponse était négative.

Deux heures après l'explosion, les enfants étaient tous regroupés dans une caserne de pompiers avec leurs maîtresses, dans l'attente angoissée de leurs parents. J'ai pu alors m'absenter pour rechercher mes amis, ma sœur, que je ne pouvais pas joindre avec le portable. Heureusement, j'ai assez vite retrouvé ceux que je cherchais et eu des nouvelles de tous les autres. »

Un enseignant de collège : « Le collège Stendhal est situé dans le quartier populaire de la Faourette, à 3 km de l'explosion. Comme dans beaucoup d'endroits, nous avons d'abord cru à une explosion locale. La violence de l'onde de traîne fut considérable, en particulier sur les ailes sud du bâtiment. Ce fut immédiatement la panique. Certains enseignants ont été littéralement piétinés par les élèves affolés. Très rapidement tout le monde s'est retrouvé dans la cour. Certaines personnes coupées par des éclats de verre saignaient. Pour ajouter à la désolation, une pluie chargée d'un produit noir s'abattit sur tout le quartier, accompagnée d'odeur de soufre et d'ammoniac. Il était très difficile de gérer la situation. Ceux qui n'étaient pas trop choqués ou blessés paraient au plus pressé : emmener les blessés vers l'hôpital ; empêcher certains élèves de retourner dans le bâtiment pour chercher qui un frère, qui une sœur ; faire face à l'arrivée très rapide de parents affolés, retourner dans les étages pour vérifier qu'aucun blessé ne s'y trouvait.

Tout le quartier était sous le choc. Les immeubles d'habitation tout proches avaient été également soufflés.

C'est l'odeur d'ammoniac qui permit à certains d'entre nous de comprendre d'où venait l'explosion. Nous ne disposions d'aucun masque, d'aucun lieu susceptible de permettre un confinement. Des milliers de gens dans le quartier étaient dans le même cas, et bien plus à l'échelle de la ville, mais cela nous ne le savions pas encore. Le SAMU ne répondait pas.

Pas de pompiers. Pas de police. Et ce, plusieurs heures après l'explosion. »

Dans une école d'Empalot, de l'autre côté de la Garonne, les institutrices de cycle II sont nouvelles, elles n'ont jamais fait les exercices d'alerte. Après le choc, un emploi-jeune se trouve investi de missions capitales : c'est le seul ancien qui a fait les exercices d'alerte l'année précédente, et qui a les consignes bien au clair dans sa tête. Il y a trois endroits de confinement : la BCD (bibliothèque-centre de documentation) au premier étage, le gymnase ou, en dernier recours un hall d'immeuble. Une fois les enfants regroupés, on entreprend donc de monter à la BCD. Malheureusement les escaliers sont jonchés de gravats, de vitres à moitié brisées et de nombreux éclats de verre. Après cet essai infructueux, décision est prise de rebrousser chemin. Les enfants, collés comme dans un essaim autour des maîtresses, se dirigent en ondulant vers le gymnase : il n'y a plus de gymnase.

Des parents arrivent en courant, certains couverts de sang. Ils se précipitent sur leurs enfants. Ceux-ci, bien qu'effrayés par les blessures de leurs parents, sont aussitôt rassurés par leur présence. Ils ne sont pas morts, puisqu'ils sont là. Mais les autres enfants sont alors d'autant plus affolés : puisque leurs parents ne sont pas là, c'est peut-être parce qu'ils sont morts. Toujours pour se confiner, pour parer à la propagation du gaz mortel, on se dirige vers le troisième endroit prévu par le plan : le hall d'un immeuble. Certains des enfants passent alors devant leur immeuble, regardent en direction de leur appartement, voient un grand trou noir : si leurs parents ne sont pas là, alors c'est qu'ils sont bien morts...

Un surveillant : « Lors de l'explosion, j'étais devant l'entrée du lycée professionnel Françoise (500 élèves) jouxtant le lycée professionnel Gallieni (1 200 élèves), tous deux situés à 500 cents mètres de l'usine. La récréation venait de se terminer. J'étais à l'extérieur et j'ai été projeté violemment au sol sur trois mètres environ. Dans les bâtiments, beaucoup d'élèves ou de membres du personnel du lycée ont été blessés, la plupart superficiellement : projetés contre les murs, blessés par des chutes d'objets ou de murs ou de plafonds. Il y a eu quelques fractures, quelques coupures. Quelques élèves ou professeurs ont été hospitalisés plus d'une semaine. Mais un des élèves est mort. Sur le coup, ce fut vraiment la panique dans les deux lycées en grande partie détruits, personne ne sachant que faire. La plupart des élèves se sont enfuis vers le

centre-ville. Une partie du personnel et quelques élèves ont improvisé l'évacuation des blessés en interpellant des automobilistes. Les premiers secours sont arrivés une demi-heure après. Beaucoup d'élèves ont été d'autant plus traumatisés qu'ils habitaient les quartiers sinistrés.

Malgré la proximité du pôle chimique, les seules consignes de sécurité se résumaient à l'existence, dans la plupart des classes, de boîtes contenant une quinzaine de lingettes en tissu censées protéger contre des émanations. »

Une éducatrice qui travaillait au centre Bousquairol, route de Seysses, en bas de la cité du Parc : « Nous étions en réunion. Au moment de l'explosion, nous nous sommes jetés sous les tables. Puis nous sommes descendus pour évacuer les enfants. Et là, vision d'horreur. Les baies vitrées avaient reculé sur trois mètres et s'étaient écrasées sur les enfants, des polyhandicapés. Nous avons évacué les enfants au milieu du parc. C'était la panique générale. Les médecins ont amené les bébés à l'hôpital Purpan, et nous, nous avons pris des minibus pour amener d'autres enfants à 15 km, à Saint-Lys, dans un autre centre. Nous avons fait ces allers et retours jusqu'à 17 heures. Puis nous nous sommes occupés de savoir comment organiser la prise en charge des enfants pour le week-end et la suite. Notre centre était détruit. »

Partout, une sorte d'effroi, comme si le temps s'était arrêté. Des gens errent sans but, hébétés. Certains se sont retrouvés dans l'après-midi au centre-ville sans savoir comment ils y sont arrivés. Je pourrais citer ainsi des milliers de témoignages, tous aussi évocateurs et révélateurs de chaque vérité individuelle.

Le soir, les familles sont enfin reconstituées et les angoisses de la séparation sont levées, même si les informations sur les proches manquent. Mais il faut vivre ; commence alors le long combat pour retrouver un cadre de vie acceptable.

Les sinistrés s'organisent

Face au chaos, partout des sinistrés ont cherché à se regrouper pour mieux affronter l'adversité, et de là vont naître de nombreuses associations locales. Le dimanche 23 septembre, Frédéric Arrou pose quelques affiches dans son quartier pour appeler à une réunion devant la piscine de Papus. Le bouche-à-oreille fonctionnant, plusieurs

centaines de personnes s'y retrouvent et ainsi va naître l'Association des sinistrés du 21 septembre. Route de Seysses, Guy Fourest fait de même. Je m'y retrouve le vendredi 28 septembre avec une cinquantaine de personnes. Ma proposition de regrouper les habitants des maisons individuelles et ceux des cités est repoussée avec force. Le Comité de défense des victimes AZF se constitue donc sans moi... Les habitants de la rue Bernadette créent Bernadette en colère. Les habitants des Oustalous, une cité de cadres moyens, forment Agir pour les Oustalous, ceux de la rue d'Orbesson et du chemin des Étroits fondent de même leur propre association, etc.

De son côté, la gauche politique toulousaine a appelé à une réunion dès le dimanche 23 septembre 2001 pour organiser la réaction à la catastrophe AZF, et le collectif Plus jamais ça est né de cette initiative. Il se présente d'emblée comme le représentant naturel de la protestation populaire, avec la volonté d'en fédérer toutes les initiatives et en corollaire d'être l'interlocuteur officiel auprès des autorités.

L'usine AZF

En 1968 l'Onia (Office nationale des industries de l'azote) c'était plus de 3 000 salariés. Depuis, des productions ont été arrêtées, d'autres plus rentables ont été introduites, mais en 2001 l'usine compte moins de 450 salariés AZF et 150 sous-traitants. Les ouvriers travaillent en 3 x 8, et les conditions de travail sont très dures. Depuis l'après-68 paraît tous les quinze jours un bulletin *Lutte Ouvrière* rédigé par des travailleurs de l'usine pour les travailleurs de l'usine, sous ses différents noms, Onia, puis APC, puis AZF, et enfin Grande Paroisse. Ce bulletin a continué de paraître jusqu'à la fermeture définitive. Avec le recul, il est devenu un document précieux sur la réalité de l'exploitation à l'usine AZF. Il est cependant parfois difficile à lire pour un lecteur extérieur à l'usine. En voici quelques articles, extraits des bulletins les dernières années.

> **ENCORE UN COUP DE CHANCE** (paru le 03/11/1997)
>
> Samedi au NR[1] : fuite de vapeur, à 140 bars, sur les obturateurs. Dimanche : fuite d'hydrogène par la bride d'un capteur thermique qui s'enflamme, un passage de câbles électriques prend feu. La série noire continue.

1 Atelier de production d'ammoniac.

Il paraît que le patron se fait du souci pour sa place, vu tous les problèmes que subit son joujou depuis des mois. Il est peut-être mal, mais c'est encore nous qui sommes aux premières loges.

Pour Ariane 5, ils ont mis 17 mois pour vérifier que tout était nickel. Nous on n'est pas pressés : qu'ils prennent le temps qu'il faut, pour ne pas prendre le risque de nous faire sauter !

RAS LE BOL ! (paru le 14/12/1998)

À ACD[2] ou aux Nitrates, il ne se passe pas un week-end sans qu'il n'y ait de la casse. La maintenance n'arrête pas d'intervenir. Que ce soit sur des cribles, des pompes ou des tapis aux Nitrates. Que ce soit sur des vis ou des moteurs à l'ACD. En fait, les patrons de Grande Paroisse ne parlent que de compétitivité tout en se refusant à investir réellement en moyens matériels, en entretiens et en effectifs. Tant que ça tient vaille que vaille, ils tirent sur la ficelle en l'usant jusqu'à la corde.

Mais le résultat ce sont pour nous des manœuvres en plus, des heures impossibles pour l'entretien, des conditions de travail dégradées pour nous et ceux de CTRA ou Ponticelli[3], et des risques liés à l'insécurité des installations.

UN DE PLUS (paru le 06/04/1999)

Sur le chantier de la Mélamine, un ouvrier de Cégélec est passé à travers un faux plancher du local électrique. Il a eu de la chance, il n'a pas été électrocuté, mais il s'est blessé à la jambe.

On nous parlera peut-être de fatalité, ou on nous dira que le risque zéro n'existe pas, etc. Plutôt que de demander à des tas d'ingénieurs d'user leur matière grise sur l'art et la manière de réduire les coûts de production pour le patron, on ferait mieux de leur demander de plancher sur les innombrables problèmes d'insécurité qui nous guettent aux quatre coins de l'usine. Ras le bol de compter sur la chance : on veut

2 Atelier de production des dérivés chlorés.

3 Des entreprises sous-traitantes.

gagner notre vie sans risquer de la perdre. Il n'y a aucune fatalité, c'est le patron qui est responsable.

RTT SELON GP : LES 2 x 12 (paru le 06/09/1999)

Cet été, pour couvrir les absences, certains postés ont dû travailler 12 heures de rang. Cela s'est produit plusieurs fois à l'Ammoniac et une fois à ACD. Il est même arrivé à l'Ammoniac qu'entre deux factions de 12 heures, il n'y ait qu'un repos de 8 heures. C'est ce qu'on appelle le progrès. Et à part ça, il n'y a aucun problème d'effectif à GP ? Mais c'est notre peau qu'ils veulent !

PAS PRIORITAIRE (paru le 13/06/2000)

Une partie de l'atelier des Nitrates est rongée jusqu'à l'os et, malgré les incidents divers et répétés, rien ne semble prévu. Peut-être verra-t-on un examen des structures des bâtiments concernés ? Et puis, on fera peut-être une commission d'étude, qui soumettra ses travaux à un cabinet d'experts, qui rendra compte de ses réflexions au patron, s'il a le temps d'écouter, etc.

Il n'y a pas que le nitrate qui ronge. Il y a aussi la rapacité de ces patrons qui n'ont d'yeux que pour la courbe de leur profit, et tant pis si on fait travailler les ouvriers dans des conditions lamentables, dans des locaux délabrés et insalubres. Investir là dedans, ça ne rapporte rien.

Et enfin une brève extraite du bulletin paru le 17 septembre 2001, soit quatre jours avant la catastrophe !

GRANDE PAROISSE : DANGER !

Dernièrement à l'ACD, il y a eu 11 passages à l'infirmerie sur deux quarts consécutifs : pratiquement tout le monde y est passé. Cela faisait suite à des émissions de poussières chlorées. Tellement qu'à l'intérieur de la salle de contrôle il fallait garder les masques, alors à l'extérieur[4] ! Bilan, des yeux de « mixomatosés », pas dormir de la nuit, et la peur au ventre de remettre ça le lendemain.

Tout cela, parce qu'on répare au dernier moment, ou quand on ne peut faire autrement, ou quand il y a l'argent pour ça. Ils méprisent nos conditions de vie et notre santé. Et bien, si ça se renouvelle, qu'ils ne s'étonnent pas si on baisse les manivelles.

---

4 La salle de contrôle est isolée de la production.

Bref, une usine qui fonctionne vaille que vaille, avec des équipements usés jusqu'à la corde, sans investissements, et avec un recours systématique à la sous-traitance.

Le choc chez les salariés AZF

Pour les salariés du site AZF la catastrophe a provoqué un choc psychologique dont il est difficile de prendre la mesure, même quand on est soi-même une victime. C'est un monde qui s'est effondré. Il y avait quotidiennement des décompositions sans gravité, des petites explosions maîtrisées à temps, et même des catastrophes évitées au dernier moment. C'était la routine. Il y avait bien des exercices de sécurité, et les réunions de service commençaient inévitablement par un rappel des règles de sécurité. C'était un rituel abstrait. Mais personne n'imaginait qu'il puisse se produire ce qui s'est passé ce 21 septembre. C'est d'abord vingt copains tués. En se disant que c'est ceux-là qui sont tombés, mais que ça aurait pu être n'importe lequel. Et puis, le premier choc passé, la question est de savoir ce qu'on va devenir. Avec l'angoisse de se retrouver au chômage, de devoir recommencer une vie à 50 ans.

Ceux qui étaient présents le 21 étaient très très choqués. Certains ont disparu, ils ne pouvaient plus revenir à l'usine. D'autres n'avaient qu'une idée en tête, mettre les installations en sécurité. Et pour eux revenir à l'usine permettait de se tuer à la tâche pour ne pas broyer du noir, de différer des questions dont on ne voulait pas entendre les réponses. Et de retrouver la chaleur du groupe, et la puissance collective qu'il représente. Mais il est vite apparu que les sécurités automatiques avaient fonctionné. Il fallait cependant des interventions humaines pour vérifier la sécurisation de toutes les installations.

Et puis on comprend que c'est tout le quartier qui a explosé, que le problème concerne toute la société et qu'on risque d'être désigné comme responsables.

Voyons le témoignage de Georges :

> Tous les jours suivant l'explosion, je suis revenu à l'usine. J'espérais comme tous mes copains que ce n'était pas un accident, mais plutôt un attentat. Mais, au fil des informations, la thèse de l'accident s'avérait la plus probable. Lorsque dans *La Dépêche du Midi* en gros caractères sont parus les mots « usine poubelle », je me suis senti désigné coupable, comme tous mes camarades. Tu te le prends en pleine gueule. Mais la

réalité s'imposait : l'usine avait tué des gens et fait des milliers de blessés.

Une première réunion de la CGT a lieu le jeudi 27 septembre. Jacques Mignard, le responsable CGT, a timidement évoqué les conditions de travail et s'est fait reprocher « de ne pas parler dans le bon sens ». Il ne le refit plus. J'ai essayé d'évoquer la responsabilité du patron, je me suis retrouvé très seul. On a discuté d'aller ou pas à la manifestation organisée par les sinistrés. Les avis étaient très partagés et aussi très catégoriques. Il n'y eut aucune décision mais, à part quatre ou cinq travailleurs de l'usine, personne n'y est allé avec moi. À partir de là, tous ceux qui dans l'usine émettaient des critiques sur les conditions de travail, les effectifs, étaient sermonnés par une grande partie des gars : il ne fallait pas parler contre nous, critiquer le patron.

Et rapidement il n'a plus été question d'autre chose que d'exiger le redémarrage de l'usine. Il fallait faire cause commune avec Total. Le patron gagnait sur toute la ligne.

Dans la première semaine, une routine s'installe : revenir tous les jours, même quand on n'est pas de quart, aller dans la grande tente qui sert de réfectoire écouter le directeur organiser le travail et donner les nouvelles du jour. Les syndicats se taisent. C'est Serge Biechlin en personne qui est là tous les matins pour donner le ton, rassurer, encourager et remercier. C'est le directeur, et pas le syndicat, qui donne sa version de l'explosion, et les premières réponses aux angoisses des travailleurs.

Accident ou attentat ? Tout le monde se pose la question. Si c'est un accident, on n'aura jamais l'autorisation de redémarrer. Et puis un matin, en arrivant dans la tente, on trouve sur les tables la photocopie de l'article de *Valeurs actuelles*. *« On interdit au SRPJ d'enquêter sur la piste terroriste. Et pourtant il y a des faits troublants... »* L'article s'arrache. Là, ce n'est plus des rumeurs. C'est écrit, donc on n'est pas les seuls à se poser des questions.

Du coup, beaucoup plus de travailleurs se raccrochent à la thèse de l'acte de malveillance, voire de l'attentat. Tous ceux qui réclament la fermeture définitive du site, qui éditent des tee-shirts avec l'usine en photo barrée d'une grande croix rouge, sont soupçonnés non seulement de vouloir mettre les ouvriers au chômage alors qu'ils ont été les premières et principales victimes, mais aussi de les rendre responsables de l'explosion.

Au procureur de la République qui a évoqué des « négligences » à l'origine de la catastrophe, le directeur de l'usine dans une conférence de presse répond : « Mes ouvriers n'ont commis aucune négligence » ; un article de l'intersyndicale AZF dans *La Dépêche du Midi* affirme de même que « les ouvriers d'AZF ne sont pas des voyous ».

C'est dire que la direction joue sur du velours pour tirer son épingle du jeu. Elle profite du désarroi et de la peine des ouvriers, comme de l'attitude des syndicats, pour développer l'idée qu'il faut faire corps, du directeur à l'ouvrier, pour s'opposer à ceux qui « nous » font porter la responsabilité du drame ou veulent la mort de l'outil de travail. Autrement dit, du patron à l'ouvrier, il faut défendre Total.

Le lundi 1er octobre, dans une assemblée du personnel, le directeur, après avoir lu la longue liste des absents tués ou blessés, félicite l'ensemble du personnel pour son courage et sa conscience professionnelle, puis se lève et applaudit l'assistance.

Par opportunisme ou par conviction, les syndicats de l'usine vont aussi dans ce sens. Au nom de la conscience professionnelle du personnel et de la défense de l'entreprise, les dirigeants syndicaux n'ont aucun mot contre la politique de Total. Ils oublient leurs revendications en matière d'effectifs et d'utilisation abusive de la sous-traitance. Ils oublient leurs protestations contre les pressions de la direction pour ne pas déclarer les accidents avec arrêt, contre les conditions de travail aggravées, contre la menace sur l'existence du service sécurité (les pompiers de l'usine) et vont même jusqu'à affirmer que les règles de sécurité étaient parfaitement respectées.

Un exemple est significatif du reniement de ces dirigeants syndicaux. Le 13 octobre 2001, Plus jamais ça décide d'occuper les locaux d'AXA, l'assureur de Total. Après une heure d'occupation, à leur grande surprise, c'est Jacques Mignard, le secrétaire de la CGT d'AZF, qui viendra les déloger à la tête d'un commando de salariés AZF !

Voilà comment Georges et ses camarades s'adressent aux travailleurs de l'usine le 30 septembre 2001 :

> **NE PAS SE LAISSER DIVISER**
>
> Notre solidarité va bien évidemment aux victimes de l'explosion, aux travailleurs qui étaient à Grande Paroisse ce jour-là, ou sur le site de Langlade, aux familles et aux proches de ceux qui ont perdu la vie ou qui sont encore hospitalisés, comme à toutes les autres victimes surprises chez eux, dans la rue, à l'école ou dans leur véhicule, et à ceux qui se

retrouvent aujourd'hui avec leur logement dévasté ou sans abri et désemparés, ainsi qu'à tous ceux qui ont eu... de la chance.

Les travailleurs de Grande Paroisse, ceux de la Semvat, de la SNPE, de Tolochimie, d'EDF, de Technal, de l'AFPA Bordelongue, les habitants des quartiers populaires touchés, c'est la classe ouvrière qui a été la victime de cette explosion. Elle doit faire entendre sa voix sans se laisser diviser.

LES VOYOUS SONT À LA DIRECTION DE TOTALFINAELF

Attentat ou accident, il y a eu « négligence ». Négligence criminelle des dirigeants de TotalFinaElf. Les patrons de TotalFinaElf essaient de nous solidariser avec eux, face à tous ceux qui veulent que l'usine ne redémarre pas. Ils essaient d'opposer la population pauvre victime aux ouvriers de l'usine, eux-mêmes victimes. Diviser pour mieux régner, la ficelle est un peu grosse.

FERMER OU NE PAS FERMER ?

Douste-Blazy et Carneiro ne veulent plus de chimie à Toulouse et à Fenouillet. Pour eux, qui sont en campagne électorale permanente, cela n'a rien d'étonnant qu'ils utilisent ainsi les souffrances, le désarroi et la colère de ceux qui, dans les quartiers avoisinants, ont subi directement les conséquences dramatiques de l'explosion. Leur croisade contre la chimie dans les villes est hypocrite.

Mais qui a laissé faire ? Qui a toléré que la ville développe ses quartiers populaires autour d'une entreprise d'autant plus dangereuse qu'elle est dirigée en fonction du profit maximum ? Qui ? Sinon leurs amis politiques et les gouvernements qui se sont succédé au cours des décennies passées.

Faut-il délocaliser l'usine ? Mais, où qu'on la mette, elle sera toujours trop près des ouvriers qui y travaillent.

Faut-il fermer l'usine ? Là n'est pas la vraie question. La vraie question c'est : est-il possible de travailler pour gagner sa vie sans risquer de la perdre ? La vraie question, c'est la sécurité maximum.

On nous dit que le risque zéro n'existe pas. Mais on n'hésite pas à exiger de nous « zéro défaut » dans la production. Et ce qui est bon pour la production, ne serait plus possible pour la sécurité et les conditions de travail ? Allons donc ! Pour avoir un « risque zéro », ou au moins s'en rapprocher, il suffirait pour cela que les patrons mettent autant d'énergie,

autant de matière grise, au service de la sécurité de leurs installations ou des conditions de travail des ouvriers, qu'ils en mettent pour faire augmenter la productivité et leurs profits. Il faudrait que, dans leur « politique de risques calculés », ce qui prime ce soit l'homme et pas le fric. Et pour cela, il faudrait que les premiers concernés, les travailleurs, aient leur mot à dire, puissent contrôler et faire aboutir leurs exigences.

C'est vrai pour les usines chimiques, mais c'est vrai pour l'ensemble des entreprises.

LA COMPLICITÉ DES POUVOIRS PUBLICS ET DES GOUVERNANTS

État et gouvernement ne donnent aucun moyen à leurs services de contrôler les sites classés dangereux. Ces services comme la Drire, ont comme consigne officielle de ne pas compromettre la marche des entreprises. Les préfets sont là pour le leur rappeler au besoin. Et la règle, classement Seveso ou pas, c'est de demander aux employeurs de faire leur propre police en décidant des mesures qu'ils comptent prendre pour la sécurité. Il faut des situations exceptionnelles pour que la Drire sorte de cette réserve. Cela revient à demander au criminel potentiel de déclarer lui-même ce qu'il doit faire pour éviter les risques qu'il provoque.

La mission véritable des autorités de l'État : priorité à la protection... des employeurs.

TOTALFINAELF JETTE TROIS SOUS AUX VICTIMES

Le PDG de TotalFinaElf a annoncé qu'il allait verser 10 millions de francs pour les victimes de l'explosion. Il aurait doublé la mise en passant à 20 millions. Une honte, même pas l'équivalent de deux années de son salaire (13,1 millions de francs par an, sans compter les stock-options) !

Il y a quelques mois seulement on apprenait que TotalFinaElf a réalisé l'an dernier « les plus gros profits jamais réalisés par une entreprise française » : près de 50 milliards de francs de bénéfices pour 2000, bénéfices en hausse de 127 %. Et pour le premier semestre de cette année, les profits sont en hausse de 27 %. Un dixième des bénéfices du groupe suffirait à rembourser les six milliards de dégâts matériels (estimés par la préfecture de la Haute-Garonne).

NOUS AVONS LES MÊMES INTÉRÊTS

Le pire serait que des victimes s'opposent à d'autres victimes, alors que les responsables tirent leur épingle du jeu :

les patrons de TotalFinaElf et les autorités dans les ministères ou les municipalités. Exigeons la satisfaction de nos revendications en matière de sécurité et de conditions de travail. Exigeons que TotalFinaElf assume ses responsabilités en indemnisant les victimes (salariés et habitants), en réparant les dégâts et en garantissant l'emploi et les salaires.

Ne nous laissons pas diviser !

Canaliser l'émotion vers le caritatif

Pour les autorités, la préoccupation première est de rassurer la population. Elles se confondent en discours lénifiants qui louent l'extraordinaire solidarité des Toulousains, affirment que les problèmes sont en cours de résolution grâce à... l'extraordinaire solidarité des Toulousains et insistent sur la nécessaire patience, parce qu'on ne peut pas tout résoudre en l'instant, malgré... l'extraordinaire solidarité des Toulousains. Dès qu'on ouvre la radio ou la télé, on entend parler d'initiatives multiples visant à collecter des sommes « pour les sinistrés ». Mais dans ce cas précis, puisqu'il s'agit d'une catastrophe industrielle engageant la responsabilité du premier groupe industriel français, le groupe Total, c'est à lui de réparer les dégâts ! Oui la population a fait preuve de solidarité, de gestes et de sentiments qu'elle était la seule à offrir.

Le vendredi 28 septembre, une grande cérémonie œcuménique s'est déroulée à la cathédrale Saint-Étienne. Organisation parfaite. Une même fausse compassion envers les victimes, que tous oublieront. Dans le chœur, à gauche, un blessé sur un brancard et des enfants ; au milieu, des représentants de tous les cultes (même l'islam, a précisé l'archevêque) ; et à droite se tenaient les politiques dans l'ordre protocolaire : président de la République, Premier ministre, président du Sénat, président de l'Assemblée nationale, maire de Toulouse, maire de Bordeaux et divers ministres, tels Laurent Fabius, Jean Glavany, Alain Madelin, Michèle Alliot-Marie. Pas une fausse note cette fois...

Cellules d'urgence et aide d'urgence

Une cellule d'urgence a été installée place du Capitole... Pour les habitants des quartiers, la place du Capitole fait partie d'une autre ville, où beaucoup ne se sentent pas les bienvenus. Si bien que cette cellule a surtout servi à accueillir les journalistes en mal d'information.

Ce n'est qu'après avoir reçu Salah Amokrane, chef de file des Motivé-e-s, accompagné d'une délégation des quartiers, que Douste-Blazy comprend l'absurdité de la situation et décide d'installer huit cellules d'urgence dans les différents quartiers.

À 500 mètres de la cité du Parc, la cellule de Lafourguette est donc mise en place. Un sinistré qui y pénètre se trouve face à une série d'experts rangés les uns à côté des autres derrière une table et devant un petit carton indiquant nom et spécialité : conseiller en assurances, conseil juridique, agent de l'office HLM, agent EDF GDF. Il y a même un psychologue, qui vient vous parler tête penchée avec douceur et un escroc, « auditeur en assurances », qui a essayé de faire des affaires. Fort de la caution involontaire de la mairie, il fait décrire aux sinistrés leur situation en matière d'assurances et obtient leurs nom et adresse. Ceux-ci ont alors la surprise de recevoir une lettre leur demandant de lui verser 500 F (75 euros) et surtout de lui donner mandat pour traiter avec l'assurance en lieu et place de l'assuré.

L'explosion a provoqué un désordre majeur. Tout est à refaire, à reconstruire. Cependant tout se passe comme si c'était aux victimes, aux sinistrés, de chercher les informations, de se battre pied à pied pour remettre un peu d'ordre dans leur vie, de faire face aux besoins immédiats et de préserver leurs droits. Comme si chacun devait faire la preuve de son existence et de sa détresse. Humiliation de devoir ainsi s'épuiser en démarches pour quémander ce qui devrait être donné automatiquement. Discours mielleux sur la solidarité, sonnant comme un reproche à l'oreille des sinistrés, ces ingrats qui se plaignent alors que tant de gens se décarcassent pour leur venir en aide.

Tout se passe comme s'il n'y avait aucune organisation sociale préexistante, comme si l'administration ne disposait pas de tous les fichiers possibles, impôts, allocations familiales, EDF et bien d'autres. L'État aurait les moyens de prendre des mesures systématiques, globales, pour tous les habitants de la zone sinistrée. Mais l'État et ses administrations s'effacent devant les associations caritatives qui, faute de fichier, commencent par en constituer un. Un fichier pour la Croix-Rouge, un fichier pour le Secours catholique, un fichier pour le Secours Populaire, chaque association conserve jalousement le sien. Tout ce qui se fait n'est qu'un peu de baume pour calmer l'impatience des sinistrés.

Puis un fonds d'aide d'urgence a bien été promis aux sinistrés. Le PDG de Total a bien annoncé qu'il va verser 3 millions d'euros, l'équivalent de deux années de son salaire. Par quels canaux ces fonds doivent-ils arriver aux mains des sinistrés ? Nul ne le saura jamais.

Des aides d'urgence vont être débloquées. Rapidement une file se forme en plein soleil devant la cellule d'urgence. Il faut s'inscrire et c'est très long. Il faut remplir un questionnaire, avoir les pièces justificatives. Dans l'attente du chèque qui n'arrivera que « dans la semaine », sont distribués des tickets de bus et de métro, des places de cinéma et même une carte de téléphone, pour ceux qui insistent.

En urgence, l'État et les collectivités territoriales parviennent à mobiliser plus de 18 millions d'euros de fonds publics pour organiser cette distribution géante. Une somme dérisoire comparée aux besoins, et que le gouvernement de gauche n'exige même pas de Total. Il souhaite tout au plus que le règlement des dédommagements par les assurances du pétrolier soit accéléré.

Reloger les sinistrés, une priorité

C'est là une question prioritaire. Un cabinet d'architecte est chargé par la mairie d'établir la demande de logements et de la croiser avec les offres. Une partie du programme a été réalisée : faire remplir un questionnaire aux familles hébergées par la mairie. Et plutôt deux fois qu'une. En ce qui concerne le deuxième volet de la mission, trouver les offres correspondant aux demandes, le cabinet a essayé de solliciter le parc public, puis a attendu les offres spontanées des propriétaires. Ce fut un échec complet.

La situation dans les quartiers provoque une demande tellement forte que tous les logements libres avant l'explosion ont trouvé très facilement et rapidement preneur, les loyers étant souvent nettement revus à la hausse. Puis le marché s'est très vite tari, parce que les propriétaires du centre-ville ne souhaitent pas loger des familles pauvres du Mirail, ou bien parce qu'ils exigent des loyers que ces familles sont incapables de payer.

Pour les autorités, le problème devient alors non pas de loger les familles, mais plutôt de maintenir une distance avec les sinistrés, voire de se protéger de leur légitime colère. Aussi la cellule de relogement demande-t-elle un numéro de portable pour joindre chaque famille. Si la famille ne dispose pas de portable, on lui en fournit un qui ne

peut qu'être appelé. Dès lors les sinistrés n'ont plus de contact avec la cellule. Ils doivent attendre et être disponibles pour répondre à l'appel miraculeux. La cellule n'a pas de local connu ; des commissions d'attribution se réunissent, mais on ne sait ni quand, ni où, ni sur quels critères les appartements sont attribués.

Seule solution pour reloger les gens, la réquisition. C'est une évidence pour la population. Y compris la secrétaire d'État au Logement, le préfet et le maire de Toulouse l'ont proposée, proposition motivée par d'autres raisons que celles de satisfaire les besoins urgents de la population. Peut-être ce radicalisme de parole a-t-il été favorisé par la concurrence entre la gauche et la droite ? Toujours est-il que les pouvoirs publics ont présenté la réquisition comme nécessaire, et... possible.

Mais, si l'entame paraît sérieuse, tout se transforme aussitôt en farce. Le summum du ridicule est atteint par la secrétaire d'État au Logement, Marie-Noëlle Lienemann. Elle convoque la presse pour inaugurer en grande pompe le premier appartement réquisitionné et y installer la première famille de sinistrés. Mais patatras, au dernier moment tout est annulé, « parce qu'il n'y a pas d'appartements réquisitionnables ! »

En fait, toute la législation repose sur un principe indépassable, celui du respect de la propriété privée, et son corollaire : une réquisition ne peut se faire que par un accord amiable avec le propriétaire. Si le propriétaire refuse, la procédure est bloquée. De toute évidence, le terme réquisition agresse l'oreille des bailleurs. La pénurie de logements est telle que c'est le moment de faire des affaires, et non pas du social.

La cellule de relogement traite différemment les familles venant du parc HLM et celles venant du privé. Le principe premier est de diriger le public vers le public et le privé vers le privé. Il est proposé aux familles évacuées des HLM un relogement dans le parc HLM. Mais, comme une partie de celui-ci est située dans la zone sinistrée, les possibilités sont rares, si ce n'est dans des cités tellement dégradées qu'elles étaient déjà boudées avant l'explosion. La cellule se tourne alors vers le parc HLM voisin qui s'élargit à des zones qui ne sont plus « voisines » du tout, ce qui n'empêche pas les autorités d'exercer des pressions sur les familles pour qu'elles acceptent leurs propositions. Le problème se complique encore pour les familles nombreuses, en

raison du manque d'appartements adaptés, difficulté ancienne, mais accrue par la catastrophe.

Au final, le problème du relogement ne sera provisoirement résolu que par l'implantation de plates-formes de mobile-homes. Résolu en ce qui concerne la mairie, mais pas réglé pour les sinistrés, car ces logements provisoires vont poser de multiples problèmes à leurs habitants, comme on va le voir plus loin.

Accident ou attentat ?

L'explosion AZF s'est produite dix jours après l'attentat des tours jumelles de New York. Logiquement, au moment du drame, chacun a pu penser, ne serait-ce qu'un instant, que des terroristes avaient encore frappé. Très rapidement, la question de savoir s'il s'agissait d'un accident ou d'un attentat a divisé les Toulousains. Au Mirail, l'immense majorité de la population, d'origine arabe, angoissée d'être à nouveau désignée comme responsable du désastre, a refusé de croire à un attentat. Ce fut l'inverse à l'usine AZF, où une majorité d'ouvriers se sont persuadés qu'il s'agissait d'un attentat, pour une raison similaire : ne pas être désignés comme les responsables ou les complices de la catastrophe.

Le procureur de la République déclare alors que « l'accident était probable à 90 % ». Cette déclaration veut vraisemblablement désamorcer une campagne raciste. Mais une des conséquences est de renforcer le sentiment général de scepticisme envers tout discours officiel. Et cette faille sera exploitée jusqu'à plus soif par tous les défenseurs du groupe Total.

Dans cette atmosphère exacerbée, les rumeurs enflent. Dans certains cas, elles sont délibérément fabriquées. La rumeur est toujours de source sûre : quelqu'un qu'on connaît bien, ou quelqu'un qui a été le témoin direct de l'événement.

Ainsi est rapportée une dispute qui aurait eu lieu deux jours avant l'accident entre des sous-traitants, bien sûr arabes, et un transporteur arborant un autocollant du drapeau américain. De là à imaginer une vengeance, il n'y a qu'un pas. Ainsi, quelqu'un connaît un employé de la morgue qui a vu un cadavre avec un détonateur scotché sur le corps. Ainsi, quelqu'un connaît quelqu'un qui travaille à AZF qui lui a dit que deux jours avant le drame les plans de sécurité ont été volés. Ainsi, quelqu'un connaît quelqu'un qui connaît un vigile qui a vu deux

individus s'introduire dans l'enceinte de l'usine la nuit précédant l'accident ; quand il a voulu témoigner, la police a refusé d'enregistrer son témoignage ! Ainsi, un journaliste affirme que la CIA a téléphoné la semaine avant le drame à la direction de la SNPE. La preuve que ce n'est pas clair, c'est que la direction de la SNPE refuse de commenter l'information...

Les journaux *Le Monde* et *Le Figaro* du 28 septembre reprennent simultanément, sous forme interrogative, la thèse d'un éventuel attentat. Par la suite, *Le Monde* se fait l'écho de déclarations de plusieurs « experts chimistes », mettant en doute la thèse des deux experts judiciaires qui procèdent aux investigations. *Le Monde* rapporte que l'explosion ne peut être liée aux conditions de stockage des nitrates d'ammonium déclassés, pollués par des matières organiques diverses et au contact de l'humidité par le sol.

La rédaction de France 3 Toulouse consacre un reportage aux causes de l'explosion. Après avoir mis en doute les conclusions provisoires du procureur et fait part des « interrogations » qui persistent, elle collectionne dans une « enquête » les faits « troublants » : à nouveau, l'altercation entre un ou des chauffeurs routiers affichant un drapeau américain dans leur cabine et un ou plusieurs travailleurs « nord-africains intérimaires », le « climat de tension » qui en aurait résulté, les « menaces de représailles » qui auraient été proférées par un des travailleurs intérimaires et, comble du comble, le fait qu'un des travailleurs intérimaires en question serait connu des services d'Interpol, ce qui est une pure invention. Le tout est livré tel quel, sans conclusion certes, mais de façon à ce qu'une seule idée s'impose : celle de l'acte de malveillance ou de l'attentat terroriste commis par des travailleurs arabes. Toute cette propagande insidieuse n'a pu que conforter les préjugés antiarabes distillés par certaines officines d'extrême droite, lesquelles ne se sont pas gênées, de leur côté, pour faire courir le bruit que l'explosion serait due à un tir de lance-roquettes « depuis le sommet d'une des tours du Mirail » !

Des CRS qui gardent les entrées du bâtiment B de la cité du Parc racontent à tout le monde, en prenant des airs entendus que c'est un attentat, qu'ils en ont la preuve, mais qu'ils n'ont pas le droit de la divulguer.

Sera faite plus tard l'hypothèse d'un arc électrique provenant de la SNPE, qui aurait précédé et donc provoqué l'explosion. S'il n'est pas

étonnant que des anomalies électriques aient été enregistrées, la question est de savoir si ces phénomènes ont précédé l'explosion ou s'ils en sont une des conséquences.

Quand aucun des éléments objectifs n'est porté à la connaissance du public, la porte est ouverte à tous les fantasmes et à toutes les exploitations démagogiques. Ainsi, le maire de Toulouse souffle comme une confidence aux oreilles des salariés AZF : « On nous interdit de parler d'attentat, mais moi je suis persuadé que c'en est un. Pour l'instant on ne peut rien dire, mais un jour on le prouvera. »

Premier bilan : AZF, une des plus grandes catastrophes industrielles depuis la Seconde Guerre mondiale

La catastrophe AZF est une catastrophe majeure, comparable aux effets d'un bombardement d'une semaine sur une ville de taille moyenne. Le 21 septembre 2001, 31 morts ont été recensés et 20 000 blessés, dont plusieurs centaines très gravement. Certains ont perdu l'usage de leurs jambes, d'autres de leurs yeux, d'autres de leurs oreilles, sans parler des traumatismes psychologiques. Le 21 septembre 2001, c'est au moins cinquante mille personnes qui entrent dans une ou plusieurs années de galère. Le 21 septembre 2001, c'est mille appartements évacués, dix mille appartements dévastés mais habités, vingt mille touchés plus légèrement, des dizaines d'écoles, de collèges et de lycées hors d'usage, l'hôpital Marchand, le dépôt des bus de la ville, un atelier de la DDE, un immeuble EDF, l'École de chimie, les grandes surfaces Brossette et Darty ainsi que le garage Speedy rayés de la carte.

Citons *Capitole infos*, le journal spécial AZF du mois de novembre 2001 édité par la mairie, en précisant cependant que les chiffres provisoires sont largement en dessous de la réalité, notamment quant au nombre de salariés concernés :

> La déflagration produit l'effet d'un tremblement de terre : des poutrelles tordues, des murs et des toitures effondrées, de la terre qui recouvre tout... tel est le paysage de désolation que découvrent les premiers sauveteurs en arrivant sur le lieu même de l'explosion.
>
> Dans le périmètre adjacent au site AZF, tout est réduit à néant, telles ces surfaces commerciales qui se sont effondrées

sur des clients et où des personnes sont décédées. Le souffle, auquel se sont ajoutées des projections de matériaux, a été ressenti à des kilomètres à la ronde. La catastrophe a conduit à l'arrêt de six entreprises de la plate-forme chimique (totalisant 1 100 salariés). Parallèlement, au moins 854 entreprises (industries, services, commerces), totalisant 12 100 salariés, ont été touchées, dont 134 très gravement, voire anéanties (4 100 salariés). On estime que 100 000 mètres carrés de locaux ont été endommagés, dont 70 % sont à reconstruire.

La Semvat, très proche du site, compte parmi les entreprises les plus touchées. Le dépôt et les locaux administratifs de Langlade ont été pulvérisés. Une centaine de bus, dont certains tout neufs, ont été gravement abîmés, voire détruits. Des lycées, des collèges, des écoles primaires et maternelles, des crèches, des piscines, des gymnases... ont été détériorés par dizaine. Dans un rayon de plusieurs kilomètres, maisons et immeubles ont subi des dégâts considérables : portes, fenêtres, cloisons, plafonds, toitures... tout a volé en éclats. Un mois plus tard, on aura recensé 27 000 logements touchés, dont 16 000 logements HLM.

Il convient d'ajouter à ce bilan que l'on est passé très près d'un effet dominos. En effet, l'explosion est restée confinée au hangar 221. Or, à deux cents mètres, se trouvait l'atelier I0 de fabrication des ammonitrates contenant un stock de mille tonnes. Si, par contagion, l'explosion du 221 avait provoqué celle du I0, un blast dix fois plus puissant aurait frappé la ville. On peine à en imaginer les conséquences. Par ailleurs, le réservoir de phosgène (ou gaz moutarde) de la SNPE est doté d'un double confinement. L'explosion du 221 a détruit le premier confinement. En cas d'explosion du I0, le deuxième confinement aurait pu également exploser et le gaz phosgène, l'ypérite de la guerre 14-18, se serait échappé. On n'ose en imaginer les conséquences.

III
Octobre 2001 à la cité du Parc
Début d'organisation

À la cité du Parc, le lundi 1er octobre, lendemain de l'assemblée générale, je suis là de bonne heure à attendre fermement Yvette Benayoun-Nakache qui, a-t-elle dit, doit tout arranger. Elle arrive à 9 h 30, avec deux attachés parlementaires. Assis devant une table, une dizaine d'habitants sont là qui attendent la députée. Elle s'assoit et les gens lui demandent de suite quand ils vont obtenir leur appartement. Il faut d'abord, dit-elle, établir une liste pour la transmettre au préfet.

« Quoi ? La transmettre au préfet ! Quand va-t-on être relogés ? » crie Zohra. « Quand le préfet va-t-il venir à la cité ? Vous vous êtes engagée à le faire venir. » Elle ne répond pas.

Un de ses attachés parlementaires sort alors un crayon à papier et un bloc-notes format de poche. Je le lui arrache des mains et le brandis en criant : « Voilà avec quoi la députée va nous reloger ! » « Vous insultez la députée », crie un des attachés parlementaires !

Des gens sortent, puis le calme revient un peu. Trois personnes s'inscrivent, puis tout le monde s'en va. La députée attend un peu avec ses assistants. Abandonnée dans cette tente soudain devenue sinistre, elle décide de partir à son tour en évitant soigneusement les habitants qui discutent à dix mètres.

Les adhérents du Comité de résidents, ceux qui habitent encore la cité et ceux qui sont dans les centres d'hébergement sont écœurés par la réunion de dimanche et par ces gens qui parlaient à leur place et voulaient leur donner des leçons. Il ne faut pas rester sur cet échec et donc appeler à une autre réunion, cette fois entre nous. Petite consolation quant à l'utilité de cette réunion, les habitants ont pris conscience qu'ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes et comprennent pourquoi il faut refaire une réunion, mais cette fois entre nous. Nous faisons des affiches appelant à la réunion pour le jeudi à 18 heures et précisant que seuls les habitants de la cité du Parc seront conviés.

Il nous faudra marquer l'opinion par une nouvelle action d'éclat, comme une occupation, par exemple, un endroit symbolique, avec le minimum de confort. La mairie annexe a un bureau, un téléphone fax

et un frigo : c'est l'idéal ! Nous téléphonons tous azimuts pour mobiliser les soutiens. On nous promet des matelas et des couvertures. Je passe également à l'union locale CGT du Mirail pour leur demander s'ils sont partants. Ils aideront et promettent de venir.

Jeudi, à l'heure dite, sont présentes environ soixante personnes de la cité, auxquelles s'ajoutent les représentants de la CGT. La salle est trop petite et la porte n'ouvre plus. Je passe donc par la fenêtre, monte sur une chaise et parle de l'intérieur par la fenêtre. Les habitants sont debout dehors et se rapprochent lentement.

J'expose à nouveau le problème : la catastrophe est énorme, il faut des solutions à la hauteur des problèmes. Seul l'État peut apporter ces réponses. Lui seul a les moyens et l'autorité pour les imposer. La seule réponse efficace est la réquisition. De nombreux habitants ne connaissent pas ce mot, mais ils ont tôt fait de le retenir car c'est celui qui correspond à la situation. Je propose alors la motion suivante qui est adoptée à l'unanimité :

> Les habitants des bâtiments B1 et B2, évacués de leurs appartements, ont un besoin urgent de retrouver de quoi se loger. Les habitants des autres bâtiments vivent dans des appartements dévastés et sans fenêtres.
>
> Les procédures à l'amiable mises en place par les pouvoirs publics sont incapables de résoudre ces problèmes à court terme.
>
> C'est pourquoi nous exigeons que l'État utilise ses moyens pour :
>
> - la réquisition des appartements vides de Toulouse, et leur attribution aux sinistrés ;
>
> - la réquisition d'une entreprise de déménagement pour aider les relogés à déménager par la fenêtre avec une nacelle ;
>
> - la réquisition d'une entreprise de menuiserie alu et d'une vitrerie pour remplacer en urgence toutes les fenêtres et les vitres cassées.

Une motion ne peut évidemment pas suffire à obliger l'État à prendre les mesures exigées. Je reprends donc la parole pour dire qu'à mon avis il faut occuper un endroit public pour attirer l'attention des médias et, par leur intermédiaire, celle de la population. Mais occuper un endroit public, c'est difficile ; il faut être nombreux, en particulier les nuits, et cela peut durer. Nous ne pouvons nous lancer dans cette action que si nous sommes assez nombreux et disponibles, et surtout déterminés à aller jusqu'au bout.

Le principe d'une occupation est adopté. Lors du vote d'engagement personnel à venir occuper, quarante-sept mains se lèvent, bien que ne soient rendus publics ni le lieu ni la date de l'occupation...

Je propose d'aller apporter notre motion en délégation à la mairie de quartier le lendemain vendredi à 17 heures et de laisser la décision de l'occupation à un comité restreint que nous élisons immédiatement. Cinq volontaires se proposent : Mohamed, Laïd, Mohamedi, Blanche et moi-même. Nous sommes élus à l'unanimité. Je rappelle que ce comité va organiser l'occupation et qu'il se chargera ensuite d'informer de la décision tous ceux qui se sont portés volontaires.

Puis la commission restreinte se réunit : c'est la mairie de quartier que nous allons occuper le lendemain, mais on ne peut pas encore le dire publiquement. Il nous reste peu de temps pour mobiliser. C'est demain que tout va se jouer. Nous n'avons pas le droit de manquer notre action. Demain nous serons seuls mais, si nous réussissons, d'autres cités peuvent nous rejoindre.

Les centres d'hébergement

Il faut dire un mot de la situation des familles évacuées. Après la première nuit passée dans les gymnases de la ville, où sont alignés des centaines de lits de camp, les familles cherchent à se réfugier ailleurs. Sur le millier de familles concernées, environ trois cents familles sont finalement restées dans les structures municipales. La majorité des familles se sont donc débrouillées toutes seules, sans savoir que ce faisant elle quittaient les dispositifs officiels, la mairie les estimant relogées.

Les familles restantes sont transportées dans des centres de loisirs reconvertis en centres d'hébergement. Dans le Petit-Capitole, le plus important, la plupart des familles bénéficient d'une pièce individuelle. Au centre de la Ramée, plus petit, plusieurs familles occupent chaque pièce et enfin au gymnase Toulouse-Lautrec c'est vraiment l'horreur : des couvertures pendues à des fils séparant les boxes des différentes familles. Ces centres d'hébergement vont rester ouverts quarante et un jours. Le Petit-Capitole va héberger jusqu'à six cents personnes.

Régulièrement, avec quelques voisins, nous faisons la tournée des centres d'hébergement. Alors que nous passons au Petit-Capitole, deux ex-voisins nous disent qu'une réunion est prévue le soir, pour discuter du relogement. À cette réunion, l'équipe de direction du centre

est alignée face aux familles hébergées, qui sont là au grand complet. C'est une éducatrice qui a la parole : « Il y a des épidémies de gastro-entérite, parce qu'il y a des problèmes d'hygiène. Il faut se laver les mains avant d'aller manger et après chaque passage aux toilettes. » Un autre éducateur rajoute : « Chez vous, vous faîtes comme vous voulez, mais ici vous êtes en collectivité. On est très nombreux ; la mairie fait le maximum, mais elle ne peut pas se laver les mains à votre place. »

Un troisième reprend le couplet sur la toilette et la nécessité de se laver tous les jours. Ces « éducateurs » ignorent visiblement qu'ils s'adressent à des musulmans pour lesquels la propreté est un des premiers devoirs. Leurs propos sont d'autant plus insultants qu'il y a une douche pour trente personnes et aucune pièce séparée pour les femmes.

Les familles font pourtant bonne figure, souriant et approuvant de la tête. Elles sont tellement habituées à ce racisme ordinaire qu'elles n'écoutent même plus, en attendant qu'on parle du relogement.

Le responsable du centre prend la parole justement pour parler du relogement. Les gens s'animent, se remettent à écouter : « Enfin, c'est pas trop tôt... ». Il aborde le sujet en déplorant que certains, faisant les difficiles, refusent jusqu'à trois propositions de relogement. Ils empêchent de libérer des places pour les familles qui sont encore au gymnase Toulouse-Lautrec. C'est égoïste...

Je me lève d'un bond et demande s'il mesure bien la portée de ses paroles quand il prétend que les gens présents sont privilégiés.

Soudain, c'est l'équipe de direction en entier qui se réveille. « Qui êtes-vous ? Vous ne vous êtes pas présenté. ». « C'est François, c'est François », disent les gens. « Mais Monsieur, les visites sont interdites après dix heures, donc Monsieur nous vous prions de partir. D'ailleurs quand vous faites vos réunions à la cité du Parc, vous n'admettez que les résidents, ici c'est pareil. » Comme quoi ils me connaissent et sont même bigrement bien renseignés à mon sujet. Je n'insiste pas. Des jeunes sont à cran. Je m'en vais après avoir signalé la manifestation et la prochaine réunion à la cité du Parc.

Au centre de la Ramée, je retrouve Bidrane, qui participait au comité de résidents et habitait au deuxième étage du Bât B. L'ambiance me semble meilleure, même si les conditions sont pires qu'au Petit-Capitole puisque sa famille partage la chambre avec deux autres. Un soir que je passe lui dire bonjour, un journaliste de *Sud-Ouest* présent sur

le lieu semble très intéressé par notre conversation. Il fait une photo et nous interviewe. J'apprendrai plus tard qu'il a publié un article d'une page dans *Sud-Ouest*. Une page dans le journal de Bordeaux, alors qu'il n'y a eu qu'un seul article sur la cité du Parc dans *La Dépêche du Midi*, le journal de Toulouse.

Vendredi 4 octobre, une occupation manquée

Nous arrivons à la mairie annexe un peu avant 17 heures. Conformément au plan établi, des femmes de la cité discutent à l'intérieur pour que la mairie ne puisse fermer en avance. Mais nous ne sommes qu'une trentaine, avec le renfort de cinq militants de la CGT. La chaîne M6 est là. Nous rentrons et demandons à rencontrer Jean-Pierre Lloret. Je lui fais dire de m'appeler sur mon portable. Il m'annonce qu'il assiste à une réunion sur le relogement. Il s'engage à venir en faire le compte rendu dès que c'est fini. Il va falloir l'attendre. Cela tombe bien puisqu'on n'est pas pressé... Finalement Lloret arrive porteur de bonnes nouvelles. Je commence cependant par exposer nos problèmes et la seule solution envisageable : une intervention résolue de l'État. Je lis la motion et la lui donne pour qu'il la transmette à qui de droit. En réponse, il nous communique ses bonnes nouvelles : avant la fin de la semaine prochaine, toutes les familles évacuées seront relogées. C'est le tollé.

« Toutes les familles seront relogées en une semaine ! Mais aujourd'hui il n'y en a aucune ! » « Vous vous engagez à venir vendredi prochain pour qu'on puisse vous demander des comptes ? » Non seulement il s'engage, mais il précise qu'une association d'accompagnement social disposant de subventions pour embaucher des manœuvres sera mandatée pour procéder aux déménagements. Poursuivant dans l'inflation des promesses, Lloret annonce encore que, pour les travaux, vingt associations seront mandatées pour établir des états des lieux dans tous les appartements.

Des états des lieux, il y en a déjà eu tant et plus. Ce n'est pas des états des lieux qu'ont besoin les sinistrés, mais que des entreprises engagent les travaux et, pour cela, que les assurances leur fassent les avances nécessaires.

Lloret est pris à partie par presque tous les présents et a du mal à faire face. Beaucoup de questions sur le relogement, sur l'aide

d'urgence qui n'a pas été versée, sur les conditions d'hébergement dans les centres d'urgence, sur la remise en état de l'école Buffon.

Il nous fallait maintenant prendre la décision de procéder ou de renoncer à l'occupation. Nous renonçons car seuls une dizaine de présents pourraient rester la nuit, ce qui ne paraît pas suffisant. Avec le recul, je pense avoir eu tort. Nous aurions pu tenter le coup en misant sur le renfort des autres quartiers, le temps que la nouvelle se propage.

La semaine suivante, nous essayons à deux reprises d'occuper la mairie annexe. Le mardi, nous sommes à peine une dizaine qui arrivons un peu avant 17 heures. Les employés de mairie nous ferment la porte au nez. Une dame nous dit qu'elle est bénévole et qu'elle doit partir. On la reconnaîtra bien plus tard comme une conseillère municipale que personne n'a jamais vue ou entendue. Nous nous rabattons vers la cellule de crise où le « bénévole » employé de mairie qui nous avait insultés lors de l'assemblée générale nous claque la porte au nez. Il est agressif et dit même à Georges que « s'il a deux boules, il peut venir... ». Nous quittons les lieux car nous n'avons rien à gagner à ce genre d'incident. Le jeudi 10, nous décidons d'intervenir au conseil municipal le lundi matin et de manifester en ville le mercredi après-midi.

Le vendredi 11 octobre, Lloret m'invite au dernier moment à une rencontre avec le sous-préfet à la ville. Sont présents à mon arrivée le sous-préfet, les membres de la cellule de relogement, Lloret et le syndic.

Le sous-préfet nous fait un exposé, intéressant à vrai dire, sur l'incapacité d'un petit fonctionnaire à mener à bien la mission que son ministère lui a confiée. J'apprends alors que seules neuf familles de la cité du Parc ont été relogées, alors que Lloret s'était engagé à ce qu'elles le soient toutes. L'offre de logement des bailleurs privés est tarie, bien que des associations aient été mobilisées pour trouver des logements. Elles ont été intéressées à hauteur de 750 euros par famille relogée.

Quand je passe au centre d'hébergement du Petit-Capitole pour organiser le transport jusqu'à la mairie de quartier, j'apprends qu'on oblige les parents à attendre le retour des enfants des écoles décentralisées. Ce retour a lieu entre 18 et 19 heures sans plus de précision, ce qui bloque les parents à ne rien faire et les empêche d'aller en délégation à la mairie. Le soir, à 17 heures, nous sommes tout de même une trentaine, pratiquement autant que la semaine précédente, mais le moral n'est plus à l'occupation. Lloret est là. Il fait son travail

et explique que neuf familles sur plus de cent ont été relogées, mais que des plates-formes de mobile-homes vont être installées. Il est à nouveau pris à partie par tous les présents. On se retrouvera.

Nous avons décidé de nous inviter au conseil municipal extraordinaire du lundi 14. Nous arrivons à une vingtaine place du Capitole. Les portes de la mairie sont fermées et des vigiles filtrent les entrées. Nous sommes autorisés à entrer, excepté les porteurs de banderole. J'apprendrai, en sortant trois heures plus tard, que la banderole a été confisquée par la police.

Sont également là les travailleurs de l'hôpital psychiatrique Marchand, qui refusent d'être relogés dans un pavillon insalubre et désaffecté de l'hôpital Purpan.

La salle du Conseil est certes historique, mais peu adaptée au débat démocratique. Elle est tout en longueur et à peine trente places sont réservées au public. En général, ces places sont occupées par la claque de la mairie. J'ai prévenu les élus communistes et Motivé(e)s de nos intentions, mais je ne sais pas du tout comment les choses peuvent se passer.

Douste-Blazy ouvre la séance par un état des lieux précis et documenté de la catastrophe. Il conclut en demandant au gouvernement la mise en place d'un plan Marshall pour organiser les réparations. Bien dans son rôle, il demande à l'État d'intervenir en insistant sur les limites de l'action municipale. Puis il donne la parole aux groupes d'opposition.

Les Motivé-e-s demandent que je puisse prendre la parole puis, devant le refus du maire, quittent la salle. J'en profite pour me rapprocher des micros et pour demander une première fois la parole. Yvette Benayoun-Nakache déclare qu'elle parlera au nom de la cité du Parc. Je le lui interdis formellement, sur un ton qui la fait se rasseoir. Je demande à nouveau la parole et on me l'accorde enfin. Je remercie et déclare que je n'abuserai pas du temps de parole. Je décris la situation à la cité du Parc, où cent familles ont été évacuées par la force publique et où deux cents autres survivent dans des appartements dévastés. Dans un cas comme dans l'autre, la seule solution est l'intervention résolue de l'État par la réquisition de logements et d'entreprises de menuiserie industrielle. Je suis applaudi par les copains de la cité, puis à la sortie je suis encore interviewé par des radios et des télés.

C'est par trois fois que nous reviendrons aux séances du conseil municipal.

Manifestation de la cité du Parc

Nous nous occupons maintenant de préparer la manifestation de mercredi 16, la grande manifestation de la cité du Parc. Nous imprimons des feuilles de pétition à faire signer escalier par escalier, ce qui permet aux plus motivés d'expliquer à leurs voisins pourquoi c'est important d'aller manifester.

Pour ma part, je suis chargé de distribuer les tracts aux parents d'élèves. Ainsi, le lundi matin, je me place au lieu de rendez-vous des cars de ramassage sur l'emplacement de l'ancienne école aujourd'hui dévastée. Ce que j'apprends est consternant. Les élèves sont répartis dans des écoles hors de la zone sinistrée. Les petits à Cugnaux, une commune limitrophe ; le cycle II (CP et CE1) à Fonbeauzard, commune qui se trouve bien à 25 kilomètres ; le cycle III (CE2, CM1 et CM2) à Soupetard, dans Toulouse, mais situé de l'autre côté de la ville, ce qui signifie beaucoup d'embouteillages matin et soir.

Le soir, j'assiste à une assemblée générale de Plus jamais ça, le collectif qui entend représenter les intérêts des sinistrés. Je veux leur expliquer notre action et comprendre le sens de la leur. Je suis épouvanté. Parmi eux, très peu de sinistrés et des gens qui croient qu'il suffit de dire pour faire ; des commissions pour tout avec rapporteurs et modérateurs. Essentiellement un lieu de parole pour des gens submergés par leurs difficultés à supporter le choc. Bien sûr, nous avons tous été ébranlés et nul ne peut prétendre ne pas avoir besoin d'un soutien, y compris psychologique. Bien sûr, il est bon de se regrouper et de se soutenir mutuellement. Mais pas pour se lamenter et comparer la profondeur de nos blessures. Il s'agit de se battre pour s'en sortir. Je n'en démords pas : la meilleure thérapie, c'est la lutte collective.

Au moment où j'arrive, la discussion porte sur l'horaire de fin de réunion. Ils semblent bien partis pour discuter trois quarts d'heure avec vote à l'appui pour que la réunion se termine à 2 heures du matin. Je demande la parole, en m'engageant à ne pas dépasser trois minutes, pour les informer de notre situation. Ce n'est pas prévu, ce n'est pas à l'ordre du jour et il y a une commission pour ça... Sans leur laisser le temps de se ressaisir, je m'impose et raconte la cité du Parc, l'évacuation du bâtiment B, la survie dans des appartements dévastés pour les

deux cents autres familles, notre occupation manquée et notre manifestation de mercredi qui arrive. Je parle du ghetto, cet îlot de tiers-monde à 5 kilomètres du Capitole. Alors il faut venir nous soutenir et manifester avec nous mercredi après-midi de la place Esquirol à la place du Capitole.

J'essaie aussi de mobiliser la presse. Une journaliste de France 3 me promet de venir et me demande de lui présenter des familles évacuées toujours à la recherche de logement. Je téléphone aux familles que je connais, deux acceptent d'être interviewées.

Arrivée à la cité du Parc, la journaliste interviewe les habitants au hasard. Tous disent qu'ils ont l'intention d'aller à la manifestation. Même si certains n'iront pas, tous veulent donner une image solidaire. Puis, moi-même interviewé, je peux développer longuement mon opinion sur les tenants et les aboutissants de la situation. Je saurai plus tard que ces interviews « de contact » sont systématiquement jetées à la poubelle.

En début d'après-midi le cortège se forme, emmené par les enfants de la cité, et nous partons à pied prendre le métro. Comme nous sommes filmés, les gamins sont très contents. La CGT de la Semvat, régie des transports toulousains, nous a donné deux cents tickets de métro, ce qui simplifie les choses.

Nous montons à soixante dans le métro pour nous rendre au second rendez-vous place Esquirol. Arrivés sur place, nous retrouvons d'autres habitants ainsi que les instituteurs de l'école Buffon que fréquentent les enfants de la cité. Muni d'un mégaphone, je monte sur un plot et explique la situation. Les gens se regroupent ; nous sommes finalement assez nombreux. Frédéric Arrou, le président de la principale association de sinistrés, prend la parole à son tour. Il partage notre point de vue et notre analyse.

Nous remontons la rue Saint-Rome, la rue piétonne commerçante qui conduit au Capitole, en brandissant une belle banderole que les camarades de Lutte Ouvrière nous ont faite :

Logements – Travaux
L'État doit réquisitionner
Comité de résidents de la cité du Parc

Nous sommes environ cent cinquante, et dans la rue piétonne, cela se voit et cela s'entend !

Les gamins ont inventé des slogans : « On veut des maisons : ma-ni-fes-ta-tion », « On veut une école : ma-ni-fes-ta-tion », « On veut des

fenêtres, ma-ni-fes-ta-tion ». Ils les crient à cœur-joie ! J'accompagne au mégaphone. Quand je prends la parole, il se fait un grand silence ; les gens sont très attentifs ; des journalistes prennent des photos. Les Toulousains qui font leurs courses sont très surpris, mais plusieurs témoignent de leur sympathie et de leurs encouragements. La plupart des enfants ne sont jamais venus rue Saint-Rome. Pour eux, Toulouse est une autre ville ; eux, ils habitent le Mirail, le 31100, « là où on peut pas trouver de travail ».

Place du Capitole. Deux flics des Renseignements généraux nous attendent. Ils se proposent pour négocier la réception d'une délégation : six personnes et pas une de plus. Dans la mairie nous attendons une demi-heure, puis montons et apprenons que nous allons être reçus par le directeur de cabinet de madame de Veyrinas. Comment ? Nous ne serons pas accueillis par Douste-Blazy ! Mais qui c'est ce monsieur ? Le voilà qui arrive. Armé d'un carnet et d'un stylo, il va prendre note de nos difficultés. Les copines réagissent beaucoup plus violemment que moi. Elles sont, à juste titre, scandalisées.

« Comment, les autorités ne sont pas au courant ! » « Très bien, notez : le 21 septembre, l'usine AZF a explosé et a saccagé nos appartements. Vous le savez, maintenant ? Bon, eh bien, on peut repartir. » Et nous les plantons là.

À notre retour, une centaine de personnes attendent encore sur la place. Je fais un compte rendu rapide et donne rendez-vous à tous pour une réunion de bilan à 18 heures à la cité du Parc. Elle va se révéler très intéressante.

Décision d'un grand rassemblement

À l'heure dite, une trentaine de personnes répondent à l'appel. Nous avons réussi à débloquer la porte, à nettoyer les débris de verre et à rebrancher l'électricité. Sont présents le noyau militant de la cité du Parc, mais aussi quatre personnes du Milan, la cité d'à côté. La discussion commence : nous sommes à la fois fiers d'avoir tenu notre pari et d'avoir réussi notre manifestation. Mais nous ne sommes encore qu'un moustique sur le dos d'un éléphant. Pour l'opinion, nous n'existons pas et pour les autorités nous ne représentons pas encore une menace. Il faut briser le mur du silence, mais nous ne pourrons le faire qu'avec le renfort des autres cités. Pour que les habitants concernés viennent, il faut organiser un rassemblement sur la zone sinistrée.

La discussion s'engage. On veut toucher plus loin que notre petit réseau du Comité de résidents. Zohra et Fathia et toutes les autres savent mieux que moi comment faire. À chaque question, des réponses jaillissent. Avantages et inconvénients se discutent. Et la solution s'impose : organiser un grand rassemblement.

Quand ? En semaine ? Impossible, à cause du travail. Le samedi après-midi ? Impossible, à cause des courses. Reste le dimanche après-midi, moment où les familles immigrées sont disponibles. Et c'est suffisamment important pour sacrifier la sortie traditionnelle.

Où ? Il n'y a pas de grandes salles au Mirail. Il faut donc planter un chapiteau. Nous hésitons entre la zone de Gironis (une aire de loisirs équipée de jeux pour enfants au bord d'un lac) et les parkings des marchés de plein vent (la place Abbal près du lac de Reynerie, le parking de la Faourette où ont lieu les grands marchés du mardi et du vendredi, ou encore le parking du géant Casino). Le parking du Géant Casino, c'est le mieux. D'une part, il est libre le dimanche après-midi, puisque le magasin est fermé. D'autre part, comme il est situé au terminus du métro, les habitants pourront venir facilement. De plus, ceux qui viendront en voiture n'auront aucun problème de parking. En outre, le Géant Casino est connu de tous. Enfin, comme ce parking est propriété municipale, la mairie ne peut se permettre de refuser aux sinistrés l'autorisation de s'y installer.

Donc ce sera le dimanche après-midi sur le parking du Géant Casino. Adjugé, voté à l'unanimité !

Le soir, satisfaits de la réunion, nous sommes trois ou quatre à regarder les informations sur France 3 : reportage en trois parties sur notre manifestation. D'abord à la cité du Parc, images qui montrent les préparatifs accompagnés d'un commentaire expliquant que l'on va manifester parce que le relogement ne se fait pas correctement. En revanche aucune image de la manifestation elle-même. Puis interview de Françoise de Veyrinas, qui reconnaît certaines difficultés, mais ajoute que ce sont les gens qui font les difficiles, allant jusqu'à refuser trois propositions de relogement. Enfin, dernière partie au centre de relogement du Petit-Capitole : la journaliste demande à mon copain Laïd s'il est satisfait de son relogement dans un double mobile-home. Un peu gêné, il acquiesce. C'est moi qui ai donné son téléphone à la journaliste, et il n'a accepté de parler que parce que la journaliste s'est

recommandée de moi. Voilà comment on réalise un reportage alibi pour la mairie de Toulouse.

Le lendemain, paraît enfin dans la *Dépêche* un article court mais bien fait, avec une photo du cortège ; il va faire le tour de la cité. Pour la première fois, des sinistrés des quartiers pauvres deviennent publics. Ce ne sont plus d'étranges créatures misérables et dangereuses qui quémandent une aumône, mais des gens qui exigent leur dû.

Nouvelle irruption au conseil municipal

Vendredi 19 octobre, conseil municipal extraordinaire, auquel nous avons décidé de participer. J'interviens encore, malgré les protestations d'élus socialistes dont *La Dépêche du Midi* s'est fait l'écho. « Si maintenant il suffit d'avoir un problème pour interrompre le conseil municipal... ». J'en entends même un murmurer : « N'importe quoi, ce Douste-Blazy... Du temps de Baudis, la maison était mieux tenue. »

J'interviens brièvement et réclame une action résolue de l'État, qui seul peut faire face aux difficultés des habitants. J'exige la réquisition d'entreprises de déménagement, d'entreprises de menuiserie industrielle et d'entreprises de bâtiment, conformément à la motion votée lors de la réunion de la cité du Parc.

Douste-Blazy reprend la parole après mon intervention, pour dire que tout le monde est donc d'accord pour réclamer « un plan Marshall pour Toulouse »... Belles paroles, sauf qu'en ce qui le concerne, son rôle n'est pas de réclamer, mais d'agir !

Nouvelle manifestation de sinistrés

Le soir, une nouvelle manifestation est prévue à l'appel de Plus jamais ça. À 17 h 30, beaucoup de monde sur la place du Capitole : environ 1 500 participants et de nombreux journalistes.

Sous la banderole de la cité du Parc, beaucoup de mères et d'enfants. Nous prenons résolument la tête de la manifestation, ce qui lui donne tout de suite un autre ton. Les gamins ont bien retenu la leçon et scandent avec le renfort de la sono de SUD : « On veut des maisons ! Ma-ni-fes-ta-tion ! » Je ponctue le parcours de prises de parole pour raconter le quotidien du Mirail. Place Esquirol, une banderole en haut d'un immeuble signale, réquisition symbolique, un appartement occupé par le DAL. Encore quelques prises de parole, puis il ne reste plus qu'à regrouper les gamins pour reprendre le métro.

Pour la première fois, nous avons réussi à peser sur le sens de la manifestation, à montrer que l'État reste les bras croisés et que derrière le scandale industriel se cache un scandale social.

Sans nous citer, cet article de *La Dépêche du Midi* s'en fait l'écho :

> Réquisition. C'est le mot qui a scandé la manifestation organisée hier par le collectif Plus jamais ça. Une manifestation qui a rassemblé environ 1 500 personnes de la place du Capitole jusqu'à la préfecture.
>
> Passé l'émotion des premières mobilisations, cette manifestation est apparue plus nettement militante que les précédentes. Parmi les manifestants, beaucoup de membres du collectif, des Amis de la terre, des Motivé-e-s, du DAL, des syndicalistes et des habitants des quartiers sinistrés.
>
> Un mois après la catastrophe, le discours des manifestants s'est recentré sur le problème du relogement. Avec, en point de mire de cette manifestation : la réquisition symbolique par les associations d'appartements du centre-ville vacants.
>
> Après une heure de marche, le cortège de manifestants s'est d'abord arrêté sous les fenêtres du 14, place Esquirol. Au dernier étage de cet immeuble à la façade délabrée, le DAL a poussé la porte d'un appartement inoccupé. « Philippe Douste-Blazy a pris un arrêté pour réquisitionner les appartements vides. En tant que maire, il a le pouvoir de réquisitionner en vingt-quatre heures. 1 300 familles sont encore en attente de relogement et on dénombre 15 000 logements vacants sur l'agglomération », argumente Isabelle Ricard, du DAL.

IV
Un mois après l'explosion

Solutions proposées aux sinistrés par les autorités

Il existe des procédures éprouvées ; les autorités décident donc de les activer. Mais ces procédures, qui fonctionnent tant bien que mal pour un dégât des eaux, sont totalement inadaptées pour un sinistre de cette ampleur. La catastrophe AZF, c'est une ville moyenne rayée de la carte. Un sinistre normal entraîne l'intervention d'un assuré et de son assureur, puis d'un ou deux entrepreneurs. Mais cette catastrophe affecte des dizaines de milliers de sinistrés, qui ont chacun leur propre assurance, laquelle a son propre cabinet d'expertise. De plus, les travaux concernent des milliers d'entreprises dans plusieurs corps de métier.

Ce sinistre a d'emblée une ampleur qui ne peut être maîtrisée qu'au plus haut niveau, celui de l'État. Lui seul dispose des moyens financiers et de l'autorité nécessaires pour gérer ce problème.

« L'État au service des faibles », « la loi qui permet le vivre-ensemble en limitant le pouvoir des forts », voilà une fable qu'on raconte dans les cours d'instruction civique. On constate le contraire, que les représentants de l'État qui sont à notre portée multiplient les obstacles et, que loin de nous protéger, ils protègent les puissants de notre colère en invoquant les mécanismes « naturels et éprouvés du marché ».

Or ces mécanismes naturels de régulation du marché, c'est avant tout la loi de l'offre et de la demande. Mais que se passe-t-il lorsque se produit un déséquilibre massif entre les besoins de travaux et les moyens disponibles des entreprises ? Cette situation entraîne une compétition entre tous ceux qui demandent des travaux et ce sont bien entendu les plus riches, les mieux informés et surtout les plus influents qui l'emportent. Ils sont les premiers servis, et par les meilleures entreprises. La fameuse régulation par le marché laisse sur le carreau les plus démunis. Les personnes âgées se déplaçant avec difficulté, les gens qui ont un métier exigeant leur laissant peu de temps libre ou les obligeant à se déplacer, ceux qui maîtrisent mal l'écrit,

qu'ils soient français ou immigrés, ceux qui sont malades ou isolés, bref, tous les gens vulnérables sont servis en dernier, ou même carrément oubliés.

Le lundi 24 septembre, trois jours après l'explosion, tous les commerces du centre-ville de Toulouse ont pu ouvrir normalement. Il est vrai qu'ils ont été moins touchés. N'empêche qu'en deux jours, contacter un artisan, mesurer les vitrages, commander le matériel et le placer alors que toutes les entreprises sont officiellement fermées en week-end, ne fut pas chose facile. Mais pour le centre-ville, cela a été fait et bien fait. Pour les quartiers populaires, deux mois plus tard, rien n'a commencé et aucun engagement n'est pris pour que les travaux démarrent rapidement.

Dédommagements : un accord dérogatoire

Un premier accord, très peu appliqué, est intervenu début octobre entre Total, le préfet et les assureurs mutualistes regroupés dans le GEMA, accord signé également un mois plus tard par la FFSA, le groupement des assurances libérales. Vu les circonstances, il a été décidé de conditions plus favorables que d'habitude (dérogatoires, disent-ils) pour régler les sinistres, en particulier ne pas appliquer de franchise ni de coefficient de vétusté. En réalité, très peu d'assureurs tiennent compte de ces dispositions. Certains ne sont même pas au courant !

Sur cette base, un accord définitif a été négocié par le ministère de la Justice dans le plus grand secret, sans que les victimes de l'explosion et leurs associations aient été conviées à la table de négociation...

On peut comprendre pourquoi quand on en lit le contenu dans *La Dépêche du Midi* datée du jeudi 1er novembre 2001 :

> Au terme d'un mois de négociation sous la houlette du ministère de la Justice, les compagnies d'assurances, le groupe Total et ses assureurs (ainsi que la mairie de Toulouse, la CPAM, le service de médecine légale, l'Ordre des avocats et le Savim) ont signé, hier, une convention nationale pour l'indemnisation des victimes de l'explosion de l'usine de Grande Paroisse.
>
> Ce texte formalise un accord passé pour indemniser dans les plus brefs délais les victimes de la catastrophe du 21 septembre. Il doit favoriser les accords à l'amiable entre victimes et compagnies d'assurances, et donc permettre de limiter le nombre des procédures pénales qui ralentissent le

> fonctionnement des tribunaux. Cette procédure alternative n'exclut pas toutefois les actions en justice, mais offre la possibilité de simplifier et d'accélérer les démarches des victimes ayant subi des préjudices matériels faibles, ou des préjudices physiques sans gravité extrême.
>
> Dans cet esprit, les assurances des victimes se sont engagées à indemniser totalement leurs clients, et à se faire rembourser ensuite par les assureurs du groupe Total les sommes qu'il ne leur incombe pas de payer. [...]
>
> L'accord signé hier prévoit également de faciliter les procédures de remboursement des victimes qui n'étaient pas assurées au moment de l'explosion, par les assurances du groupe Total.
>
> Pour l'ensemble des préjudices subis, la convention impose enfin des délais de remboursement compris entre quinze jours et trois mois, après accord de toutes les parties. Elle permettra également aux blessés de n'être soumis qu'à une seule expertise, qui sera reconnue ensuite par tous les assureurs, les organismes sociaux et la justice. [...]

La préoccupation première du ministère de la Justice est d'éviter le blocage de la juridiction de Toulouse par le dépôt de plaintes de sinistrés. En cela il rejoint le désir de Total d'éviter d'être poursuivi en justice par de nombreux sinistrés. Alors, Total propose une solution qui règle à la fois le problème de l'État et le sien : l'accord amiable en lieu et place de procès multiples. L'accord amiable, largement promotionné par les séries américaines, est une négation du droit : si les deux parties sont d'accord, elles signent un protocole privé pour régler leur conflit. Pour le sinistré, sa signature en bas du contrat vaut pour solde de tout compte.

Pour rendre cet accord amiable attrayant, Total accepte de payer tous les conseils des sinistrés, avocats et experts. Pour entrer dans le détail, Total ne paie pas les honoraires des avocats des sinistrés, car ce sont des honoraires libres. Il accepte de payer pour chaque dossier un forfait légèrement plus élevé que l'aide juridictionnelle. Incontestablement, cette disposition paraît avantageuse pour les sinistrés. En réalité, les avocats ne se sont quasiment jamais contentés du forfait et ont demandé une rallonge au sinistré, souvent sans même l'informer qu'ils étaient déjà rémunérés par Total. En outre, le plus souvent, les avocats ajoutent une clause d'intéressement au dédommagement qu'ils vont obtenir pour leurs clients.

Le grand gagnant de l'accord est bien entendu Total, car il dispose de toute la puissance de son groupe pour négocier avec chaque sinistré isolé : le loup qui négocie « en toute liberté » avec la brebis. Quand, une fois sur dix, Total a affaire à un sinistré récalcitrant, combatif, voire violent, il lâche la bride mais, neuf fois sur dix, il réussit à impressionner le sinistré et à lui faire accepter un solde de tout compte contre des dédommagements insuffisants.

Sinistré : un métier à temps complet

Tout se passe comme si on s'acharnait à noyer les sinistrés sous un déluge de démarches individuelles : démarche pour faire reconnaître sa qualité de sinistré, démarches pour les aides d'urgence, démarches pour demander des dédommagements, pour les biens mobiliers, pour les biens immobiliers, pour les blessures physiques et morales et démarches pour la réparation des dommages sur les appartements, car il faut avant tout retrouver un cadre de vie décent.

Pour faire réparer son appartement, il faut déclarer le sinistre à son assurance qui demande alors une expertise ; au-dessus d'un seuil de 30 000 euros de travaux, il faut organiser une expertise contradictoire avec l'avocat de Total. Il faut alors batailler pour que tous les dégâts et les travaux correspondants soient pris en compte. Les situations sont diverses, selon que l'on est propriétaire occupant ou locataire, en villa individuelle, en HLM ou en copropriété. C'est toujours très compliqué, le pire étant d'être locataire d'un margoulin qui, cas extrême, se fait dédommager et part en vacances avec l'argent...

S'ajoutent les démarches auprès des services administratifs. D'abord, solliciter les services fiscaux pour obtenir l'exonération totale ou partielle des taxes foncière et locative, ainsi que de la redevance télé. Puis démarches relatives au déménagement, définitif ou provisoire : changement d'adresse, rupture de bail, transfert de services, téléphone, eau, EDF et GDF.

Viennent enfin les aides de toutes sortes, pour lesquelles il faut monter des dossiers.

Face à cette complexité, germe l'idée de prendre un avocat. Cela a un coût, mais c'est une garantie, croit-on, s'il s'occupe de tout. Mais s'il est bon, il est cher. C'est d'ailleurs la preuve qu'il est bon. Certains avocats flairent la bonne affaire et vont même distribuer des tracts dans les manifestations pour « offrir » leurs services et vanter leurs

compétences. Pas vraiment déontologique, mais l'occasion fait le larron.

Tous les sinistrés n'ont pas les mêmes facilités pour effectuer les démarches. Il n'existe pas de règle simple, publique, unique, qui s'applique à tous. Dans la situation que vivent les sinistrés, il faudrait qu'il en soit ainsi, et que l'État prenne directement en charge les réparations et qu'il envoie la facture au groupe Total. C'est cette idée qui va germer et se développer lors des réunions du Comité de résidents.

Réaction des salariés : l'exemple de Gévelot

En fouillant dans mes archives, j'ai retrouvé dans le numéro du 17 juillet 1973 de *Lutte Ouvrière* une page entière consacrée à l'accident survenu à l'usine Gévelot d'Issy-les-Moulineaux. Cette usine fabriquait des munitions : déjà une poudrière en pleine ville avec, tout contre, une école maternelle, une crèche et un marché que la municipalité venait de faire construire !

Un premier article décrivait la situation à l'intérieur de l'usine et le second racontait la réaction des habitants. Voici des extraits du premier article :

> L'incendie qui a ravagé Gévelot dans la nuit du 10 au 11 juillet a fait une cinquantaine de blessés, parmi lesquels des pompiers, des ouvriers de l'usine venus aider à évacuer les caisses de cartouches, des passants. Plusieurs blessés ont été envoyés à l'hôpital, l'un se trouve dans le coma, d'autres avec des fractures du bassin, des jambes, ou des brûlures aux yeux.
>
> On sait depuis longtemps que l'usine Gévelot était une véritable poudrière. Elle produisait des cartouches, essentiellement pour la chasse et un peu pour la guerre. Ce n'est pas la première fois qu'un incendie se produit. Il y en a eu un, rapidement maîtrisé, il y a quinze jours.
>
> Gévelot a été construit au début du siècle. Les charpentes des bâtiments brûlés datent de l'exposition 1900 et la majorité des poutres étaient en bois. Le service de lutte contre l'incendie comporte un seul pompier permanent, pour une usine dont la superficie se compte en hectares. De plus, il n'y a pas d'avertisseur automatique d'incendie et les ateliers disposent seulement d'extincteurs à main. [...]
>
> Le tract hebdomadaire *Lutte Ouvrière* diffusé dans l'entreprise disait qu'il suffirait d'un court-circuit pour que l'usine

soit ravagée par le feu. Pendant ces quinze jours, la direction a fait apposer une note de service menaçant de licenciement tous ceux qui seraient découverts en train de fumer dans les ateliers. C'est la seule mesure de sécurité qu'elle a été capable de prendre.

Aujourd'hui, on cherche des « responsables » à qui faire endosser le crime, pour dédouaner la direction de l'usine. Bien sûr, on ne peut pas exclure complètement l'hypothèse d'un fou incendiant l'usine mais, pour que l'usine flambe avec une telle facilité, il a fallu que toutes les conditions d'insécurité soient réunies. [...]

On travaille à Gévelot sur des machines ultramodernes dans des locaux ultra-anciens. Les responsables de la catastrophe, ce sont également les pouvoirs publics qui ont accepté que se construisent des habitations à coté d'une poudrière. En dernier ressort, c'est la société telle qu'elle est organisée, prête à faire prendre des risques mortels à la population pour assurer le maximum de profits à une minorité.

La première question qui se pose aux ouvriers de Gévelot est : « Qu'allons-nous devenir ? » Seuls les cadres, les bureaux et les services d'entretien travaillent actuellement. La direction a déjà annoncé 200 licenciements. Les ouvriers viennent le matin devant l'usine en quête de nouvelles et repartent chez eux indécis. Le CGT, pour sa part, joue les intermédiaires entre la direction et les ouvriers. Aux ouvriers attroupés devant les portes de l'usine, elle demande de rentrer chez eux. Elle leur refuse – alors qu'ils n'ont rien d'autre à faire – de participer aux discussions avec la direction et aux délégations vers les pouvoirs publics. [...] S'opposant aux craintes justifiées des habitants de la localité, quitte à subir leur hostilité, elle mène toute une campagne pour le maintien à Issy-les-Moulineaux de l'usine de cartouches ainsi que pour sa modernisation. [...]

Pour notre part, nous pensons que le premier problème à résoudre est celui de la sécurité. Maintenir une poudrière, fût-elle ultramoderne, au milieu d'habitations est une menace permanente pour la population. Quant aux travailleurs de Gévelot, ils doivent avoir la garantie de leur salaire intégral. Il faut que Gévelot se débrouille pour les reclasser dans d'autres usines à salaire et qualification équivalents.

Comment mieux dire l'inconscience criminelle de la direction Gévelot ? « Des machines ultra-modernes dans des locaux ultra-anciens. »

La direction ne semble jamais s'être posé la question de la sécurité. Sur la prévention des incendies, elle pose simplement une affiche pour interdire de fumer dans l'atelier sous peine de sanction grave.

Devant la catastrophe, la direction refuse ses responsabilités et recherche un bouc émissaire. Les salariés sont angoissés et se demandent ce qu'ils vont devenir. Ce n'est pas la CGT qui va leur offrir des perspectives. Elle renvoie le matin les ouvriers chez eux pour discuter seule avec la direction. Elle ne veut rien savoir des angoisses des habitants et fait au contraire une campagne pour le maintien de l'usine de cartouches. Normalement un syndicat doit défendre les intérêts des ouvriers : ici, faire en sorte que les ouvriers de Gévelot ne soient pas les victimes de l'irresponsabilité de leur patron, garantir les salaires tant qu'une solution pérenne n'est pas trouvée. Là, ils jouent aux patrons et se font les commis voyageurs de leurs intérêts en allant mendier des subventions auprès des pouvoirs publics pour que l'usine redémarre.

Et voici l'article écrit par des habitants voisins de l'usine :

> Jeudi soir, à l'initiative de plusieurs habitants du quartier, une réunion a eu lieu à Issy-les-Moulineaux. Elle a regroupé plus de deux cent cinquante personnes, pour la plupart travailleurs de Gévelot ou membres de familles évacuées. La peur éprouvée pendant la nuit a fait place à la colère.
>
> Chacun prend la parole pour exprimer son indignation devant le mépris de la direction de Gévelot pour la sécurité... Les habitants dénoncent aussi l'hypocrisie criminelle de la mairie, qui n'a rien dit quand les HLM ainsi que le nouveau marché, l'école maternelle et la crèche ont été construits à côté du mur d'enceinte de la « poudrière », pour le plus grand bénéfice des promoteurs et autres profiteurs...
>
> Bizarrement, les représentants CGT de Gévelot, au lieu d'aller dans le sens de l'indignation générale contre Gévelot, s'efforcent de démontrer que l'usine n'est pas une poudrière, qu'il n'y avait pas trois cents tonnes de poudres stockées, mais seulement quatre tonnes, etc. Puis ils réclament le maintien de l'usine modernisée, et la reprise du travail lundi pour l'atelier de la guerre. Ces propos sont d'autant plus mal accueillis que, peu auparavant, ils avaient eux-mêmes annoncé que la direction licenciait deux cents personnes. Une femme leur crie : « Il faudrait savoir si vous défendez le côté des travailleurs ou celui du patronat ! Vous tenez tellement que le travail reprenne dans une usine où tout menace de sauter ? »

> Les habitants décident de s'organiser eux-mêmes pour prendre en main leur sécurité... Une pétition est rédigée sur-le-champ. Elle réclame une information sur les conditions de sécurité à Gévelot, le respect de cette sécurité dès la reprise du travail, et exige en outre le contrôle des conditions de sécurité par une délégation d'ouvriers et d'habitants du quartier, le départ de l'usine si ces conditions ne sont pas jugées valables par les habitants, la garantie d'emploi pour les salariés de Gévelot, c'est-à-dire leur reclassement en cas de fermeture de l'usine. Des représentants par immeuble se proposent pour faire signer les pétitions. Il est également décidé de se retrouver pour une seconde réunion le samedi 14 et de venir soutenir les ouvriers de l'usine lundi matin à 7 heures devant la porte de Boulogne où un meeting est organisé par la CGT... C'est dans cette ambiance combative que tout le monde se prépare.

Tout aussi inconsciente que la direction Gévelot, la municipalité vient de faire construire des équipements collectifs tout contre l'usine. Les habitants exigent la sécurité, mais pour tout le monde, car une majorité sont aussi travailleurs de Gévelot. Par contre la CGT Gévelot défend contre vents et marées ce qu'elle appelle « l'outil de travail », en refusant de rechercher les responsabilités du patron. Toute ressemblance avec le drame AZF n'est pas fortuite.

Le fossé se creuse entre les salariés et les riverains

Rapidement Plus jamais ça va se centrer sur un seul objectif, la fermeture du pôle chimique. Or le pôle chimique n'existe plus et ses trois mille salariés ont déjà été passés en pertes et profits par leurs patrons respectifs. Et cet objectif passe devant n'importe quelle considération sociale concernant les salariés et même les sinistrés.

Certes, une usine comme AZF située au cœur de la ville est une aberration. Que les autorités municipales aient pu continuer à donner toutes les autorisations d'exploitation et d'agrandissement les désigne comme des complices actifs. Mais alors suffirait-il de transférer le pôle chimique à la campagne ? Non, le collectif se veut encore plus radical et il décide de se rebaptiser Plus jamais ça, ni ici, ni ailleurs. L'industrie chimique interdite partout dans le monde ? Évidemment absurde. D'une part, l'humanité a besoin de produits chimiques, et décréter leur interdiction est hors de toute rationalité sans un programme

alternatif qui reste à inventer. D'autre part, c'est une proposition aussi démagogique qu'impossible à obtenir. Il s'agit d'une simple posture et non d'un programme qui peut être utile à la population.

Une fois les pétitions de principe oubliées, l'objectif de Plus jamais ça est devenu plus modestement de faire voter la bonne loi qui allait empêcher que ce type de catastrophe se reproduise. Les poubelles sont pleines de lois définitives qui n'ont pas été confirmées par un décret d'application. Elles n'ont servi qu'à étouffer les protestations populaires.

Désigner « la chimie » comme responsable de la catastrophe, en faisant l'amalgame entre le trust Total et les salariés qu'il exploite, exiger la fermeture du pôle chimique sans se poser la question de l'avenir des salariés, ne peut être compris que comme une déclaration de guerre à leur encontre.

Comment les choses évoluent à l'usine AZF

Total va déléguer à Toulouse un de ses directeurs, Patrick Timbard, pour gérer la crise. Il va se spécialiser dans la communication, à grands coups de déclarations fracassantes. Il déclare courant octobre que les salariés AZF vont être mis en chômage technique, puisqu'il n'y a plus de production. Le chômage technique, cela signifie pour les postés en 3 x 8 la suppression de la prime d'alternance, environ le tiers de la paye. Dès l'annonce, la réaction est immédiate, tout le monde monte à la direction. Au contraire de Patrick Timbard, le directeur de l'usine, Serge Biechlin comprend que ça ne passera pas. S'il veut conserver la bonne entente avec les salariés, cette mesure doit être annulée. Donc il tergiverse, dit qu'il doit réfléchir, et qu'en attendant la mesure est reportée. Elle sera bientôt abandonnée. Ce sera une seule fausse note dans l'union sacrée.

L'intersyndicale, représentée par Jacques Mignard, et Total, représenté par Patrick Timbard, savent parfaitement que la catastrophe signe la fermeture de l'usine, mais tous deux décident de tromper les travailleurs en leur fixant la réouverture pour objectif. Les avantages que le groupe Total retire de cette alliance objective sautent aux yeux : cela permet de dédouaner le groupe Total et de désigner aux salariés laissés pour compte des pseudo-responsables : les sinistrés, les journalistes et en arrière-plan les politiques.

V
Novembre 2001 : acte de naissance des Sans-fenêtres

Comment sortir du trou ?

À la cité du Parc, nous avons fait le maximum de ce que nous pouvions faire seuls, ce qui ne suffisait pas. Aussi réaliser en plus grand ce que nous avons fait à la cité du Parc devient un objectif.

Désormais le problème principal n'est plus le relogement, puisqu'il est effectué. Très mal, mais effectué. La plupart des familles ont trouvé seules des solutions, définitives ou provisoires. Certaines ont été relogées dans d'autres régions et essaient de commencer une nouvelle vie. Les familles restantes ont été installées dans les mobile-homes, ouverts le 3 octobre en même temps que les centres d'hébergement fermaient.

Par contre, les douze à quinze mille familles qui sont restées dans leur appartement dévasté en sont encore à la case départ. Dans un premier temps, il est moins traumatisant de rester dans son appartement, même dévasté, que d'être évacué. Garder son environnement, ses repères, son réseau de solidarité est la moins mauvaise des solutions. Mais, cinquante jours après l'explosion, les travaux n'ont toujours pas débuté. Tous les soirs, les habitants rentrent dans leur appartement porteur des stigmates du drame : fenêtres arrachées, murs tombés ou branlants, pièces condamnées, portes qui n'ajointent plus. À ce traumatisme s'ajoute l'angoisse du vol : les portes d'entrée sont très souvent défoncées et n'importe qui peut pénétrer dans l'appartement, si bien qu'il faut laisser un habitant de permanence.

Le problème central n'est donc plus les mille familles évacuées, mais celles contraintes d'habiter dans des appartements dévastés, mais considérés comme habitables. C'est donc là que se place désormais le centre de gravité des problèmes.

Préparation de la mobilisation

Au Mirail, sur le terrain de la défense de la population, seuls sont mobilisés ceux de la cité du Parc et l'union locale CGT. Comme j'ai de bons rapports avec l'UL, je décide d'aller les voir pour leur proposer de prendre une initiative pour dénoncer le sort fait à la population pauvre sinistrée. Seuls, nous n'y arriverons pas. Nous devons donc réussir à faire bouger plus gros que nous. Le problème, c'est que la CGT, avec beaucoup de nuances internes, est pour la réouverture du site, alors que l'immense majorité des sinistrés est évidemment pour sa fermeture. Il faut aussi nous adresser au collectif Plus jamais ça et les convaincre de mettre entre parenthèses nos divergences pour traiter ce problème d'urgence qu'est la situation des sinistrés. Frédéric Arrou et son Association des sinistrés du 21 septembre sont d'accord sur ces objectifs et pour s'associer à notre action.

Lors d'une première réunion unitaire à la cité du Parc, sont présents l'UL CGT, le PCF, Plus jamais ça, Motivé-e-s, SUD et moi-même qui représente Lutte Ouvrière.

J'explique mon point de vue : nous devons offrir des perspectives aux sinistrés des quartiers pauvres. Leur situation est un énorme scandale, pour l'instant masqué par un discours convenu sur la solidarité. L'État a un devoir de protection des familles. Il faut mobiliser les habitants des quartiers sur cette base. On peut espérer qu'une manifestation publique défendant ce programme aura un retentissement que les médias exploiteront.

Pour l'instant, les sinistrés ne sont pas vraiment mobilisés. Certes, ils ne restent pas inactifs, mais sont complètement englués dans le marécage de leurs démarches individuelles. Raison pour laquelle je pense qu'il faut faire ce rassemblement au Géant Casino, pour permettre à un maximum de sinistrés de prendre la parole. J'explique aussi que, vu nos forces militantes au Mirail, toutes tendances confondues, on ne peut se payer le luxe de se diviser sur la question du devenir du site chimique. On peut différer ce débat pour se consacrer au problème d'urgence, celui de la défense des sinistrés et en particulier de ceux des quartiers pauvres. Après une discussion rapide sur le sujet, tout le monde se retrouve d'accord. Nous décidons alors de fixer le rassemblement au dimanche 28 octobre. Il faut obtenir très rapidement l'accord de la mairie de Toulouse et le prêt d'un chapiteau. Il nous reste

une semaine de préparation. Après il sera trop tard, nous n'aurons plus le temps matériel pour assurer la réussite du rassemblement.

Lors d'une réunion de la commission enseignants de Plus jamais ça, je retrouve une vingtaine d'enseignants des établissements sinistrés. Tous ont besoin de témoigner, avec un sens du détail très éprouvant. Ils revivent encore le drame et leurs souffrances, et n'envisagent la protestation que du point de vue du risque industriel. L'immense majorité vit la proximité du site comme une menace et souhaitent avant tout se battre pour sa fermeture définitive. Quelqu'un propose même avec insistance que désormais toutes les interventions de sinistrés commencent obligatoirement par la nécessité de fermer le site chimique.

Je parle de notre initiative et de la préparation d'un grand rassemblement sur le parking du Géant Casino. Il convient de tout faire pour que ce soit une réussite. Mais ils ne m'entendent pas et prennent mon intervention sur la question du logement et la détresse des sinistrés comme un témoignage supplémentaire, sans en saisir l'enjeu véritable, me semble-t-il.

Nous décidons finalement de différer de deux semaines le rassemblement, pour le fixer au dimanche 11 novembre, ce qui nous laisse un peu plus de quinze jours de préparation. Et nous décidons d'appeler à une réunion intermédiaire d'organisation le dimanche 4 novembre, en nous adressant à tout ce que les quartiers sinistrés comptent de relais militants.

Le dimanche 4 novembre, arrivé quelques minutes en avance pour la réunion de 18 heures, je vois déjà au moins quatre-vingts personnes qui attendent. Nous sommes en train de gagner notre pari.

Les gens s'installent et nous pouvons rapidement commencer.

J'explique qu'il faut organiser la protestation des quartiers pauvres déjà sinistrés avant la catastrophe. Je suis interrompu par un : « Riche ou pauvre, c'est pas le problème ! » Ce sont des contradicteurs du Comité de défense des victimes AZF. Je ne m'attendais pas du tout à cette réplique. Je continue et finis, face à une salle relativement peu enthousiaste. Cependant, au cours du débat, beaucoup de gens reprennent nos objectifs, en particulier le Mouvement des femmes du Mirail animé par Sylvie Torrés, une militante communiste qui deviendra une des porte-parole de notre collectif.

Puis d'autres interventions sont beaucoup plus positives, en particulier celle d'un militant écologiste qui nous apprend que, pour transporter les pièces d'Airbus de Bordeaux à Toulouse, le gouvernement a fait voter une loi d'urgence qui lui a permis d'exproprier très vite, grâce à des procédures dérogatoires, pour construire une route à grand gabarit. Nous reprendrons cet argument systématiquement. Quand le gouvernement se heurte à un obstacle, la nécessité d'élargir une route pour transporter des tronçons d'Airbus, il sait agir en urgence pour parvenir à ses fins. Ce qui est possible pour l'Airbus ne le serait pas pour cinquante mille sinistrés ? Nous ne l'accepterons pas !

Stéphane Debon, de l'union locale CGT du Mirail, fait aussi une intervention de soutien qui est appréciée. Finalement, les trois contradicteurs étant sortis, la centaine de présents se retrouvent d'accord pour le grand rassemblement du 11 novembre.

Avec ordinateur et imprimante, nous modifions en direct la liste des signataires. Chacun peut repartir avec le tract-affiche appelant à la réunion de dimanche prochain, charge à lui de le dupliquer pour le diffuser dans son quartier. Nous nous partageons la diffusion des tracts et des affiches. Grâce au relais des associations, la plupart des cités sont représentées. Nous trouvons aussi des volontaires pour faire tous les marchés.

La semaine passe rapidement. Tous les jours, je modifie le tract d'appel, la liste des signataires s'allonge à mesure qu'on se rapproche de l'échéance. C'est toujours un peu énervant de rajouter à une liste d'appel un parti ou un syndicat dont on sait pertinemment qu'il n'a rien fait pour cette initiative ou, pire encore, dont on sait qu'il y est opposé. Mais c'est aussi donner une légitimité à l'initiative que d'élargir son rayonnement. Dès le début, nous savions que pour réussir il nous faudrait faire bouger beaucoup plus gros que nous.

Mercredi soir, assemblée générale de Plus jamais ça. Je m'y rends, car je veux convaincre le maximum d'entre eux de l'intérêt d'ouvrir un nouveau front : celui de la défense des sinistrés. Mais ils ont un fonctionnement très compliqué. Une première réunion fixe l'ordre du jour de l'assemblée générale et mandate des commissions pour conduire une première réflexion et proposer des solutions. L'assemblée générale discute des propositions et vote en validant le compte rendu écrit par un rapporteur.

J'arrive donc un peu comme un cheveu sur la soupe, mais comme un point de l'ordre du jour permet de discuter du rassemblement, j'attends patiemment mon tour. Je rappelle rapidement la situation dramatique des sinistrés, mais aussi le sur-place de la mobilisation, parce qu'à mon sens les sinistrés des quartiers pauvres ne sont pas mobilisés. Ils ne pourront l'être que sur les problèmes concrets, matériels, qui leur pourrissent la vie aujourd'hui. Ces problèmes d'urgence, qui concernent cinquante à soixante mille personnes, appellent des solutions d'urgence. Si cette mobilisation est réussie, elle pèsera aussi sur la question des risques industriels et de la sécurité dans les usines chimiques.

J'explique également qu'il n'est pas dans leur intérêt d'être absent de cette initiative qui a toutes les chances d'être un succès. J'ai des tracts, des affiches, je peux leur en laisser autant qu'ils veulent...

La seule demande que je formule, c'est de confirmer leur signature et je les laisse discuter entre eux. On me racontera plus tard que cela n'a pas été simple, mais ils ont signé et je pense qu'ils n'ont pas eu à le regretter.

Jeudi soir, nous mettons au point le rassemblement de dimanche. Bernard Dedeban de la FSU fera la présentation et distribuera la parole. Nous serons trois sur l'estrade, Sylvie Torrés pour le Mouvement des femmes du Mirail, Frédéric Arrou pour l'Association des sinistrés du 21 septembre et moi-même pour la cité du Parc. J'interviendrai au nom du collectif. Cette intervention se terminera par des propositions qui seront librement discutées : un rassemblement le mercredi après-midi place du Capitole et deux délégations, une à la mairie et l'autre à la préfecture. Nous décidons également d'envoyer des délégations aux mairies de quartier, pour permettre au maximum de sinistrés de s'exprimer et de se joindre à nous.

Reste le problème du chapiteau. La mairie fait la sourde oreille. Le chef de cabinet de Françoise de Veyrinas ose me demander combien de fenêtres on pourrait payer avec l'argent de location du chapiteau. Les Motivé-e-s nous donnent alors un bon coup de main. Ils louent un chapiteau auprès de la société avec laquelle ils travaillent habituellement, afin d'assurer la tenue du rassemblement quelle que soit la réponse de la mairie.

Le vendredi matin, Michel Desmars, conseiller municipal Motivé-e-s, et moi-même sommes reçus par le directeur de cabinet de

Douste-Blazy. Il autorise l'implantation d'un chapiteau sur le parking municipal du Géant Casino, mais il faudra faire passer la commission de sécurité. J'appelle ce service, dont le responsable est bien embêté, surtout lorsque je lui rappelle que, si nous sommes là, c'est parce que l'usine AZF a explosé et que c'est alors qu'il aurait fallu être rigoureux en matière de sécurité. Et qu'il soit bien clair qu'avec ou sans autorisation, le rassemblement se tiendra. Je lui donne les coordonnées du loueur et il s'en contente.

Les journalistes finissent par se donner le mot et m'appellent pour venir faire des reportages à la cité du Parc devenue le dernier lieu où l'on filme. Dans la *Dépêche* du dimanche 11 novembre, paraît un article où je suis interviewé avec Fouzia, Zohra et Samira, des mères de famille de la cité du Parc. Il se conclut par un vibrant appel à la lutte et au rassemblement sur le parking du Géant Casino. La journaliste me décrit baissant timidement les yeux quand elle me demande si je suis un peu le maire de la cité...

Rassemblement du 11 novembre

Vent glacial sur le parking du Géant Casino, 2 °C de température. Premier jour de grand froid. Le matin, nous montons le chapiteau. Effet un peu bizarre, ce chapiteau au milieu d'un parking immense, et... vide. Doit-on le fermer ? Si on le ferme, ça va faire un peu petit mais, si on le laisse ouvert, on va tous y laisser la santé. Finalement, on ferme trois côtés sur quatre. On décide de faire une estrade avec les quelques tables. 14 h 30, les gens arrivent peu à peu.

J'ai peaufiné mon intervention avec les copines de la cité du Parc. Quand elles ne comprenaient pas, je reformulais jusqu'à ce que ce soit clair. Je la donne à Sylvie Torrés et Frédéric Arrou pour qu'ils l'amendent. Concernant la loi d'urgence votée pour élargir la route entre Bordeaux et Toulouse, je critique la décision comme s'il fallait s'y opposer. Or les syndicats CGT de l'Aérospatiale soutiennent l'action du gouvernement. Sylvie me dit qu'il n'y a pas de raison de les agresser de la sorte, qu'on peut plutôt dire : « Pourquoi ce qui est possible pour l'Airbus ne le serait pas pour les sinistrés AZF ? » Elle a raison !

Il fait vraiment très froid. Très demandé par les journalistes, me voilà brutalement dans la situation des vedettes qui parlent devant une marée de micros et, quand c'est fini, ça recommence ! 15 heures,

c'est l'heure, mais des chaînes de télé veulent absolument que je leur parle...

Je remonte sur l'estrade. Le chapiteau est plein, autour de huit cents personnes. Tout le gotha politique de gauche est là : le parking glacial du Géant Casino serait-il devenu le dernier endroit où il faut absolument avoir été vu ?

Bernard Dédeban fait la présentation et me donne la parole. Je commence par rappeler notre exigence, qui est simple : on veut des fenêtres ! Puis je décris la vie quotidienne des sinistrés, un métier à temps complet, mais sans salaire ; le maquis juridique dans lequel on se perd et la démission de l'État qui ne fait pas son devoir. Il a su voter une loi d'urgence absolue pour élargir la route nécessaire au transport des morceaux d'Airbus de Bordeaux à Toulouse. Il doit aussi le faire pour les sinistrés. Nous exigeons que les différents niveaux de l'État, commune, département, région et gouvernement, cessent de se faire la guerre en nous prenant à témoin de leurs désaccords. Puis je détaille notre programme : réquisition de logements, d'entreprises de métallerie industrielle et de BTP. C'est à l'État de s'imposer en maître-d'œuvre, de commander et de piloter les travaux et de faire payer la note à Total.

Les gens, très attentifs, applaudissent régulièrement. Je propose une manifestation le mercredi 14 dans l'après-midi avec délégation à la mairie et à la préfecture, puis délégations aux différentes mairies de quartier le jeudi 15. Puis nous donnons la parole à la salle.

On a alors droit au défilé des hommes politiques. Simon, candidat malheureux du PS à la mairie de Toulouse, nous dit qu'on a raison d'être là. Benayoun-Nakache, qui est avec nous aussi et « nous soutient ». Elle a le numéro personnel de Jospin et va l'informer de ce rassemblement. Ces deux membres du PS ne disent rien de notre plan d'urgence. On ne saura jamais s'ils sont pour ou contre.

Puis Mendés, la représentante des Verts au conseil municipal, prend la parole pour nous dire que « certes il y a les problèmes des sinistrés, mais qu'il ne faut pas oublier l'enjeu politique et le grand débat démocratique sur l'avenir du site chimique, avec notamment la journée du 30 novembre ». Cela apparaît comme une déclaration de guerre aux cinquante mille sinistrés du Mirail ; elle se fait un peu huer, mais elle assume.

Encore beaucoup de témoignages, quelques interventions folkloriques... Nous concluons la réunion en rappelant les différents rendez-vous.

Suites immédiates

Le rassemblement a un effet médiatique national. Toutes les chaînes de télévision font un reportage sur l'événement. Un coin du voile qui cachait la réalité de la situation des sinistrés est levé. Pour combien de temps ? là est la question.

Le lundi 12 novembre, sept camions chargés de plexiglas et quarante ouvriers municipaux arrivent à la cité du Parc. Ces derniers montent dans les escaliers et proposent de placer du plexiglas partout où c'est possible. Le représentant de la mairie s'étonne que les gens ne se précipitent pas. Il semble ignorer que les gens travaillent dans la journée.

Certains habitants, goguenards, demandent comment il se fait que ces moyens arrivent justement le 12, le lendemain du rassemblement des sinistrés sur le parking du Géant Casino.

« Mais ça n'a aucun rapport, c'était prévu depuis très très longtemps. »

– Ah bon, mais alors pourquoi ça n'a pas été fait depuis très très très longtemps ? »

Le lundi après-midi, Frédéric Arrou me téléphone : Douste-Blazy veut nous rencontrer. Je contacte Sylvie Torrés, qui n'est pas libre puisqu'elle travaille ; nous décidons que nous n'avons pas à être au garde-à-vous. Nous avons prévu de manifester le mercredi et d'envoyer une délégation à la mairie. Pourquoi changer le programme ? Je rappelle Frédéric et lui explique notre position. En fait, Douste-Blazy se trouve déjà à leur local ; il a décidé de venir lui-même « rencontrer les sinistrés ». Initiative pertinente, cinquante jours après la catastrophe, et bien sûr sans aucun lien avec notre rassemblement !

Il dit avoir besoin de nous rencontrer parce qu'il doit faire une intervention mercredi à l'Assemblée nationale sur la gestion de l'après-AZF, où il reprendra certains de nos constats, à la virgule près. Preuve d'ailleurs d'une relative finesse politique, puisqu'il sait exploiter l'incurie du gouvernement socialiste en faisant mine de défendre les sinistrés.

Puis, le mardi soir, le gouvernement annonce « de nouvelles mesures » pour les sinistrés de Toulouse. Elles consistent en la mise en place gratuite et systématique de fenêtres provisoires en contre-plaqué ou plexiglas, dont nous avons eu la primeur à la cité du Parc. Ce sont les fameuses « mises hors d'air et hors d'eau » qui doivent être financées par Total. Il s'avérera qu'elles seront presque exclusivement financées par l'argent de la solidarité ! Par ailleurs, est mise en place par la préfecture une cellule des travaux couplée à une cellule assurances qui jouera un rôle de médiation entre sinistrés et assurances. La création de ces cellules nécessitera l'embauche d'une vingtaine de chômeurs qui « bénéficieront » de contrats à durée déterminée. Enfin le gouvernement a obtenu que Total prenne à sa charge les surcoûts de gaz et d'électricité. Cette mesure s'adresse bien directement aux familles qui vivent sans fenêtres puisqu'elles doivent chauffer beaucoup plus pour une efficacité moindre.

Cette décision étant prise deux jours après notre rassemblement, tout le monde l'interprète comme une première victoire : « On les a bougés ! »

Cependant, si l'État prend quelques petites mesures dans l'intérêt de la population, le compte n'y est toujours pas. Pour le moment, il ne s'agit que de mesures conservatoires permettant aux familles d'attendre les travaux définitifs, malgré le froid.

Très vite, nous allons surnommer ces mesures « les mesures de provisoire durable », l'expression résumant bien notre crainte : elles vont permettre au provisoire de s'installer dans la durée et inciter les sinistrés à accepter que les travaux prennent leur temps.

Malgré un cruel manque de moyens, les cellules mises en place par la préfecture rendront quelques services aux sinistrés, parce que les gens recrutés prendront leur travail à cœur. Cependant leur mission se cantonnera à intervenir sans jamais dépasser le conseil et en recherchant toujours des accords amiables.

Pour la manifestation du mercredi 14 novembre, tout se passe bien. Nous avons donné rendez-vous au lac de la Reynerie pour prendre le métro. Nous arrivons à une dizaine de la cité du Parc. Il y a déjà un peu de monde et des journalistes. Nous atteignons la place du Capitole. Les amis sont déjà là, équipés d'un mégaphone. Nous portons des pancartes représentant des fenêtres démantibulées ; elles ont été confectionnées par mes amis de Figeac. Nous jouons les hommes-sandwichs

et obtenons notre petit effet. Elles nous accompagneront désormais à toutes nos manifestations. Juché sur un banc, j'explique la situation. Environ deux cent cinquante personnes écoutent et applaudissent. Je conduis la délégation de la mairie et Sylvie celle de la préfecture.

À la mairie, nous sommes reçus par Françoise de Veyrinas. Plusieurs femmes de la cité du Parc, Zohra, Fathia, Chérifa, ainsi que des membres de la Confédération nationale du logement nous accompagnent. Scène surréaliste : le planton nous reprend d'un ton sévère quand, en bons Toulousains, nous accentuons le S final, « de Veyrinasse ». Ce nom se prononce, paraît-il, « de Veyrinâa » ! Françoise de Veyrinas me demande si je suis relogé et me propose la chambre de sa fille, car celle-ci vient justement de la quitter ! Je me pince pour vérifier que je ne rêve pas. Les copines de la cité du Parc se font des clins d'œil. Elles ne se gêneront pas pour me le rappeler à de multiples reprises : « François, t'es pas sympa, t'aurais dû accepter. »

Pour le reste, rien à dire de cette rencontre, si ce n'est une réaction de Françoise de Veyrinas qui me stupéfie. Après que nous lui avons rappelé la situation, elle fait d'abord mine de découvrir les problèmes, puis elle me demande ce que fait le syndic. « Rien » répondent les gens. « C'est scandaleux ! Je lui téléphone tout de suite ». Elle prend son téléphone et fait un numéro. Un vrai ou un faux, je n'en sais rien. D'un ton excédé, elle me demande le numéro de portable de la gérante. Je revis là le comportement de la mairie pour saboter la première assemblée générale de la cité du Parc : la stratégie du syndic bouc émissaire. Une vraie pro ! J'ai beaucoup de mal à reprendre le contrôle de la discussion pour dénoncer et démontrer la responsabilité de la mairie, qui a systématiquement placé les habitants, et le syndic, devant le fait accompli.

Suite à des témoignages tous aussi poignants les uns que les autres, de Veyrinas se montre toujours aussi professionnelle dans la compassion. Nous finissons par sortir.

Quelques journalistes nous attendent à l'extérieur. Je leur fais un compte rendu rapide. Puis nous nous rendons à pied à la préfecture pour rejoindre le gros de la troupe. Une centaine de personnes attendent dans le froid. J'explique comment s'est passée notre entrevue, puis nous attendons la sortie de la délégation reçue à la préfecture.

Le préfet a parlé des problèmes plus concrètement, mais les réponses ne sont guère plus satisfaisantes. Il a rappelé les mesures de « mise hors d'air et hors d'eau » décidées par le gouvernement ainsi

que le paiement des surfacturations de gaz et d'électricité par Total. Puis il a précisé les attributions de la cellule de travaux. Son rôle sera d'accélérer les travaux, en essayant de faciliter les rapports entre sinistrés, assurances et entreprises. Elle aura un rôle de conseil auprès des particuliers et pourra fournir les coordonnées des entreprises disponibles pour effectuer les travaux définitifs.

De notre point de vue, le problème reste entier, puisqu'il n'y a pas d'entreprises disponibles ! Mais surtout cette cellule de travaux ne correspond en rien au centre de décision doté de moyens exceptionnels que nous réclamions ; il s'agit essentiellement d'une cellule de médiation destinée à conseiller les sinistrés dans leurs multiples démarches. Ces vingt personnes embauchées en CDD vont aider les sinistrés à trouver des solutions amiables avec les assurances et les entreprises. Or nous proposions une démarche inverse : l'État doit d'abord prendre les travaux en charge, puis les organiser et contrôler leur réalisation, et ensuite s'occuper des démarches pour se faire rembourser par Total.

De ce point de vue, rien n'est prévu pour les travaux définitifs. Si nous avons quand même obtenu un premier résultat, il ne concerne que les mesures d'urgence du « provisoire durable ».

Nous avions décidé de mener des délégations dans les mairies de quartier plus proches des habitants. Je participe à deux de ces délégations, l'une à la mairie de Lafourguette et l'autre à celle de la Faourette. Les élus ne sont pas à la fête. Lloret pense faire de l'humour en disant qu'il suffit de me demander de faire les lettres pour les dossiers, que je suis très doué pour cela. Choqués, les présents n'apprécient pas du tout son ironie.

Le dimanche 18 novembre, nous réunissons notre collectif et décidons d'accepter le nom que les médias nous ont donné : les Sans-fenêtres, vocable qui finalement résume mieux que tout la situation et qui, chaque fois qu'il est prononcé, résonne comme la dénonciation d'une situation scandaleuse. Ce collectif rassemble plus d'une cinquantaine de personnes.

Plus jamais ça a choisi de faire du 21 novembre une journée de mobilisation, avec des rassemblements à de multiples carrefours. Nous envisageons de nous associer à ces manifestations en bloquant le pont de Bordelongue. Il enjambe la rocade et fait communiquer Toulouse

avec le Mirail. Nous décidons aussi d'intervenir lors de la réunion du conseil municipal et de conduire une délégation au conseil général.

Nous sommes une dizaine à assister au conseil municipal du lundi 19 novembre. Le maire, Philippe Douste-Blazy, vient me serrer la main et me déclare : « Monsieur Grelier, tant qu'un seul Toulousain n'aura pas ses fenêtres définitives, vous serez le bienvenu au conseil municipal ! » Il a beau jeu, étant donné l'inertie du gouvernement de gauche. Mais je ne resterai pas longtemps le bienvenu !

Le maire commence par un état de la situation deux mois après la catastrophe. Il cite des chiffres qui corroborent nos revendications et réclame comme nous une intervention de l'État. Un plan Marshall pour Toulouse, dit-il. Des journalistes me regardent en souriant. Les élus socialistes sont furieux. Douste-Blazy surfe sur l'incurie du gouvernement ; mais le drame, c'est que leur petite guéguerre se pratique sur le dos des sinistrés.

Cette séance restera marquée par la fausse sortie des élus socialistes, qui vont vraiment se couvrir de ridicule en n'intervenant jamais sur le fond. Ils font de nombreux reproches au maire, notamment celui de les avoir avertis trop tard de cette séance extraordinaire ce qui les a obligés à travailler tout le week-end. Les Sans-fenêtres regardent sans comprendre : « Mais de quoi parlent-ils ? » Pas de nos problèmes en tout cas !

En revanche, les élus communistes et motivé-e-s reprennent nos revendications sans se laisser entraîner dans les chicaneries politiciennes.

Quand chaque groupe a exposé sa position, je peux à mon tour prendre la parole. Après un rapide bilan, je demande encore une fois un plan d'urgence avec des moyens exceptionnels, seuls capables de rendre aux sinistrés un confort minimum. Je prends acte de la position de la mairie mais, ne voulant pas apparaître comme me rangeant aux côtés de la majorité municipale, ajoute que j'ai besoin de savoir quelle sera sa participation financière. Si j'obtiens une réponse précise, je m'engage alors à faire le tour de toutes les autres collectivités pour leur poser la même question. Douste-Blazy finalement affiche ses limites en répondant qu'il n'a pas le droit de faire des avances, que c'est illégal, que le préfet le lui a interdit. Si bien que droite et gauche montrent, chacune à sa manière, leur incapacité à défendre les sinistrés. Après avoir écouté sa réponse, nous quittons la salle.

Mercredi 21 novembre, blocage du pont de Lafourguette. À 10 heures, nous sommes une trentaine et plaçons nos voitures en travers de la route. Dans un premier temps, on peut compter presque autant de journalistes que de manifestants. Puis arrive la manifestation de la cité du Parc, ainsi que les instituteurs de l'école Buffon en grève. Je monte sur le capot de la voiture de Charles (qui en a vu d'autres) pour rappeler nos exigences et le rendez-vous à 15 heures au conseil général.

Le conseil général est un bâtiment pharaonique, glacial et très laid. Nous sommes une dizaine à nous présenter au bâtiment du président. Un vigile ouvre, mais ne nous laisse pas pénétrer. Après avoir quelque peu forcé le passage, nous entrons. Le responsable sécurité arrive de suite et nous assure que nous allons être reçus. La directrice de cabinet du président arrive et nous pouvons monter.

Nous sommes reçus par la conseillère générale du Mirail et divers personnages indéterminés. « Le conseil général a fait un travail extraordinaire », nous disent-ils en chœur. Peut-être, mais d'une part on ne s'en est pas aperçu, et d'autre part les assistantes sociales sont en grève justement parce qu'elle ne peuvent pas correctement aider les sinistrés. Nous répétons alors que les différents niveaux du pouvoir doivent s'entendre pour décider le plan d'urgence avec les moyens exceptionnels nécessaires pour que les sinistrés retrouvent le confort élémentaire auquel ils ont droit. Nous leur avons déjà précisé tout ceci dans une lettre pour les prévenir de notre rassemblement du 11 novembre, mais ce n'est pas grave, nous pouvons répéter. Puis Ginette, pilier des Sans-fenêtres, décrit les difficultés des locataires de la société HLM la Languedocienne, qui dépend du conseil général : travaux non entamés, aucune information, encore aucune mesure concernant les baisses de loyer motivées par les pertes de jouissance. Puis elle aborde les problèmes du collège Stendhal, qui dépend aussi du conseil général : fonds d'urgence distribués au petit bonheur la chance, repas froids et insuffisants dans les locaux décentralisés, etc.

Enfin, comme ils sont incapables de nous promettre quoi que ce soit, nous repartons en nous promettant que ce n'est que partie remise.

Collectif des mobile-homes

Michel et Fabienne du collectif des Sans-fenêtres habitent dans l'aire de mobile-homes de la route de Launaguet. Les conditions de vie

y sont déplorables. Ils ont créé un collectif des mobile-homes sur le modèle du collectif des Sans-fenêtres, et ça marche ! Ils se sont réunis et, après avoir recensé les dysfonctionnements, ont rédigé une pétition signée par toutes les familles. En voici le texte :

> Les sinistrés de l'explosion AZF actuellement hébergés dans des mobile-homes, route de Launaguet, protestent contre les conditions dans lesquelles ils sont contraints de vivre. Ils exigent :
> - que la scolarisation des 17 enfants soit en urgence assurée ;
> - que le terrain non bitumé soit débarrassé des pierres et planté de gazon de manière à éviter la poussière par temps sec et la boue par temps de pluie ;
> - qu'une aire de jeu pour les enfants soit délimitée et équipée ;
> - que des dos d'âne soient installés sur la rue ;
> - qu'un arrêt de bus provisoire soit situé devant l'aire ;
> - qu'un panneau d'affichage soit mis en place ;
> - que les bâtiments en ruine bordant l'aire soient sécurisés.

À trois ou quatre, nous faisons le tour des aires de mobile-homes et constatons partout le même désarroi. Deux aires sont situées dans Toulouse, ce qui simplifie les problèmes de déplacement que ce soit pour aller au ravitaillement ou pour faire avancer ses dossiers. Ce sont de petites aires d'une douzaine de mobile-homes, l'une se trouve en face du Géant Casino et l'autre derrière les Arènes. Toutes les autres aires sont très éloignées du centre-ville et même des simples commerces de base. Celles de Tournefeuille, de Cugnaux et de Saint-Orens sont loin de tout, dans des zones non habitées. Pour ceux qui n'ont pas de voiture, et ils sont nombreux, cela signifie des heures de déplacement en bus pour aller faire les courses. D'ailleurs, une de leurs premières revendications est d'améliorer la desserte en bus. Il suffirait parfois d'ajouter un arrêt sur une ligne qui passe à proximité ; d'autres fois, cela demanderait de détourner une ligne.

Cependant se pose pour tous le même problème lancinant : comment obtenir un vrai logement en dur, dans des conditions au moins équivalentes à celles de l'ancien logement rendu inhabitable par la catastrophe ?

Lutte pour le plan d'urgence

Pendant un mois environ, nous avons utilisé tous les moyens pour nous faire entendre. Le vendredi 16 novembre, France 2 est venue

filmer une réunion du Comité de résidents de la cité du Parc. Trente habitants sinistrés, malheureusement paralysés par le trac, s'étaient déplacés pour l'occasion. Alors qu'habituellement tout le monde prend la parole dans le plus grand désordre, cette fois j'ai dû parler presque sans interruption. Heureusement que Saïd était présent et que, comme à son habitude, il n'a pas été intimidé. Le reportage est passé dans un magazine sur les « nouveaux militants ». Après la nouvelle cuisine et les nouveaux philosophes, nous avons eu droit aux nouveaux militants ! De plus, le rédacteur-réducteur en chef est passé par là. Temps de passage millimétré pour exposer que nous en voulons aux autorités parce qu'elles traitent un problème majeur comme s'il s'agissait d'un dégât des eaux. Formule qui sera reprise tant et plus. Quant à la réunion du Comité de résidents, une poignée de secondes lui ont été accordées.

Sans-fenêtres : contribution au débat par une installation d'art brut

Vendredi 30 novembre, le ministère de l'Écologie organise un grand débat démocratique sur le risque industriel à Toulouse. Nous ne nous faisons aucune illusion sur ce type de show médiatique. Il s'agit de donner un os à ronger à tous ceux qui veulent exorciser le risque chimique par le vote d'une loi censée régler définitivement le problème. Lors de la réunion du collectif des Sans-fenêtres du dimanche 25 novembre, nous décidons de nous y inviter. Dans le quartier, nous avons repéré des amoncellements de fenêtres aux vitres cassées. Voilà un matériel de base à mettre en valeur. Affublés de nos attirails d'hommes-sandwichs aux affiches représentant des fenêtres fracturées, nous entassons des châssis de fenêtres fracassées dans un grand camion et une remorque. Charles a fait une grande pancarte qui a le mérite de la simplicité : « FENÊTRES » écrit en énormes lettres.

Nous avons eu tout le temps nécessaire pour réaliser une installation qui aurait mérité la pérennité dans les salons où l'on cause d'art prolétarien... Quatre mètres de haut, un enchevêtrement de montants et de vitres menaçant de s'écrouler.

Comme nous sommes arrivés avant tout le monde, les invités doivent passer devant nous. Défilé des costumes-cravates. En l'espèce le grand débat démocratique a une allure de vote censitaire. Il faut appartenir à la caste des « décideurs » pour avoir droit au chapitre.

Beaucoup d'élus, des industriels, des universitaires, des journalistes, et quelques syndicalistes.

Notre présence a suffi à leur voler la vedette. Les comptes rendus des chaînes de télévision parleront autant des Sans-fenêtres que du débat lui-même. Nous voulons entrer pour participer mais nous sommes refoulés. Vers midi tout de même, les vigiles nous laissent passer. Nous sommes pris d'assaut par des participants non toulousains qui nous bombardent de questions. Les débats reprennent à 14 h dans le grand amphithéâtre : collection de discours lénifiants où universitaires et élus locaux rivalisent de langue de bois.

Lorsque la parole est donnée à la salle, je demande et obtiens le micro. Je parle des deux sortes de victimes, salariés et sinistrés, et de la nécessité de trouver des convergences. Ce qui nous unit, c'est la lutte contre les responsables de la catastrophe, en l'occurrence le groupe Total, qui doit payer. Le casseur doit être le payeur. L'État ne peut continuer à se poser en arbitre et à se contenter de mettre un peu d'huile dans les rouages des lois du marché. L'État doit intervenir de façon autoritaire en imposant un plan d'urgence. Je réussis le paradoxe de me faire applaudir par les deux parties opposées : d'une part ceux du site AZF qui rêvent à une réouverture du site, et d'autre part les écologistes qui militent pour sa fermeture définitive.

Un journaliste de M'Toulouse m'informe que Douste-Blazy vient d'annoncer que la mairie accepte de payer les fenêtres. Quoi ? La mairie qui nous paie les fenêtres ? Notre action commence-t-elle enfin à payer ?

Encore faut-il connaître les détails de cette décision. Mais reste que les autorités peuvent se substituer aux assurances défaillantes. Désormais, notre objectif se resserre : il faut obtenir de l'État que la mesure de la mairie soit généralisée à la totalité des travaux.

Victoire possible, on y croit

Nous en savons maintenant un peu plus sur ce que contient concrètement l'annonce de la mairie. La mesure ne concerne pas les copropriétés, où se concentrent pourtant les plus gros problèmes. De plus, l'enveloppe n'est que de trois millions d'euros, qu'il faut rapporter au montant total du sinistre que l'on évalue à environ deux milliards d'euros. Enfin il ne s'agit que d'une avance financière. Pour réaliser effectivement les travaux, le problème reste entier. Donc

calmons-nous, ce n'est peut-être qu'un effet d'annonce supplémentaire dont il ne faut pas être dupe.

Nous choisissons cependant de ne pas faire ce procès à la mairie et d'essayer au contraire de nous engouffrer dans l'espace qu'elle a entrouvert.

Nous discutons de l'attitude à adopter lors du prochain conseil municipal. Nous devons éviter de remercier la mairie, qui a pris cette décision alors que le gouvernement reste les bras croisés devant la détresse des sinistrés. Nous pensons qu'il est plus judicieux de tenir le même discours quel que soit le niveau de pouvoir : commune, département, région et État. « Puisqu'une intervention énergique est indispensable, à combien s'élève votre participation financière et comment coordonnez-vous votre action ? » Nous allons poser ces questions au conseil général et au conseil régional à majorité socialiste, ainsi qu'au Parti socialiste auquel appartient le Premier ministre, Lionel Jospin.

Le mardi 4 décembre, Berthe, autre pilier des Sans-fenêtres, et moi-même sommes reçus au siège du PS par Khader Arif et Jean-Christophe Sellin. Nous leur expliquons que le gouvernement a intérêt à prendre rapidement les mesures exceptionnelles qui s'imposent, avant la séance du conseil municipal.

Ils nous disent avoir parfaitement compris : le dossier est sur le bureau du Premier ministre et « les arbitrages vont être rendus incessamment ». Puis Jean-Christophe Sellin nous fait son grand numéro. Il prend son portable dans lequel il dit à voix haute : « C'est très important, je dois joindre Lionel... », le tout suivi d'un long silence souligné par de grands gestes pour nous signifier que cela ne saurait tarder. Enfin, il adopte un ton mystérieux et passe dans la pièce voisine. Il revient un quart d'heure plus tard, nous laisse entendre d'un air gourmand que nous devrions être satisfaits de ce que le gouvernement va décider et nous promet une grande déclaration de Jospin aujourd'hui même ou demain. Clap de fin.

Je dois avouer, à ma grande confusion, que j'y ai quand même un petit peu cru. Je ne voyais pas comment ils pourraient nous mentir aussi effrontément, étant donné que nous devions être fixés dans les deux jours. J'ai au moins appris que c'est de cette manière qu'ils font de la politique : tenter et parfois réussir des coups, de promesses en promesses qu'ils sont les premiers à oublier.

Le soir, Lionel Jospin intervient bien à la télévision sans un mot pour les sinistrés toulousains.

Mercredi 5 décembre, deux délégations des Sans-fenêtres sont reçues aux conseils régional et général. Accompagné de Françoise et Serge de la cité des Gémeaux, je vais au conseil régional, palais en compétition avec celui du conseil général pour le gigantisme et le mauvais goût. On retrouve la même émulation architecturale qu'entre les riches marchands toulousains du Moyen Âge, les capitouls qui, pour avoir pignon sur rue, faisaient construire la tour la plus haute possible.

Le chef de cabinet du président nous reçoit et propose de commencer en attendant l'arrivée des élus. Indignés, nous refusons. Comment des élus peuvent-ils « passer à une réunion », « ne pas être là au début » et « partir avant la fin ». Finalement, l'élue responsable des problèmes de logement arrive et nous pouvons commencer. Nous demandons d'abord une subvention pour nous rendre à Paris afin de participer au grand débat sur le risque industriel. Elle nous répond qu'un accord entre la mairie, le conseil général et le conseil régional est nécessaire. Décidément, ils sont incorrigibles. Nous voilà traités comme des balles de ping-pong renvoyées d'un côté à l'autre de la table. Puis nous répétons notre plaidoyer général et avons droit aux réponses convenues : le conseil régional, qui lui aussi a été sinistré, a réussi à faire face de manière rapide et efficace, « dans son domaine de compétence ». En langage clair, à nous de nous débrouiller tout seuls dans notre domaine de compétence (sans doute notre logement individuel et notre santé personnelle). Attitude méprisante à notre endroit. Nous ne prenons pas de gants pour le leur dire ! Après avoir voulu nous prendre de haut, on nous promet finalement de faire un courrier... au Premier ministre. Si avec ça nous ne sommes pas contents, c'est que nous faisons vraiment les difficiles. Nous partons sans dire au-revoir.

Sylvie Torrés, quant à elle, est reçue au conseil général ainsi que deux autres Sans-fenêtres. Là, le ton est différent, larmoyant. Ils ont fait tout leur possible, ils ont distribué l'aide d'urgence, il faudrait que la mairie en fasse autant avant de les critiquer. En fait, le message est partout le même : « Circulez, les Sans-fenêtres, il n'y a rien à voir. »

Le jeudi 6 décembre, j'interviens à nouveau au conseil municipal en compagnie d'une dizaine de sinistrés. Je ne suis plus du tout le bienvenu. Je dois encore une fois m'imposer et surtout ne pas respirer pendant mon discours : ils en profiteront pour me couper la parole et

je ne pourrai plus la reprendre. Aucune réponse ; réactions hostiles en provenance, semble-t-il, de tous les rangs.

Lors de la réunion hebdomadaire, vingt Sans-fenêtres sont encore présents. Les délégations font le compte rendu des rencontres avec le PS, le conseil général et le conseil régional. Grand moment de déprime. Alors c'est ainsi qu'ils se comportent ! Le spectacle qu'ils donnent est effarant. Collection de dérobades plus ou moins pitoyables. Aucune volonté de prendre acte de l'état d'urgence et de l'affronter. Pour que la pression s'exerce vraiment, ce n'est pas à trois qu'il aurait fallu y aller, mais à cinquante.

Cette semaine, nous devons répondre à deux initiatives. Le mardi 11 décembre, un grand débat sur les risques industriels a lieu au ministère de l'Environnement à Paris et, le samedi 16, une manifestation de défense du pôle chimique est organisée par l'intersyndicale AZF. Nous décidons de participer aux deux.

Plus jamais ça a réservé cent places dans un train de nuit pour le débat parisien et nous en propose. Ce n'est pas facile car, en semaine, il faut pouvoir se libérer de son travail. Nous nous retrouvons à quatre, Serge, un postier, Lucile, institutrice dans le quartier, Michel et moi-même.

Je suis réveillé dans la nuit par un commando qui est en train de démonter les fenêtres du château de Thierry Desmarest, le PDG de Total. Bien sûr que je suis solidaire, et très fâché de ne pas en être. Après avoir passé une nuit brinqueballés sur nos couchettes, nous sommes reçus à la descente du train par deux fonctionnaires des RG qui nous ouvrent les passages gratuits du métro pour nous diriger vers le ministère.

Mais nous sommes bloqués à cinq cents mètres du ministère par un cordon de CRS. C'est ça, le grand débat démocratique ? Si les sinistrés ne peuvent pas intervenir dans un débat sur les risques industriels, alors il ne s'agit que d'une mascarade. Au bout d'une heure de piétinement dans le froid, nous pouvons franchir le premier barrage. Un fort déploiement de policiers nous y attend. Un CRS me confie qu'ils sont environ cinq cents pour couvrir la manifestation. Cent manifestants surveillés par cinq cents CRS ! L'État est bien plus actif pour lutter contre le risque de contestation politique que contre le risque industriel.

Je fais partie d'une délégation qui doit rencontrer Lionel Jospin. C'est en tout cas la promesse – formelle, bien sûr – de Bénayoun-Nakache. Comme je ne suis pas accrédité, je ne peut entrer librement pour participer au débat. Nous nous installons donc sur le boulevard et essayons de distribuer des tracts aux passants qui ne passent pas dans un quartier bourgeois, sans commerce et où il fait très froid. Nous nous détendons en apostrophant les accrédités qui viennent discuter « démocratiquement » de notre sort.

Vers les 11 heures, un policier en civil m'appelle. Il me connaît donc. Il doit me faire entrer car la délégation va être reçue par Yves Cochet, ministre de l'Environnement. Nul besoin de montrer mes papiers. Il me fait entrer et me confie à un vigile qui me conduit directement à une salle où il ne manque que moi pour commencer.

La délégation est menée par les représentants de Plus jamais ça. Sont aussi présents des représentants de diverses associations écologistes qui sont manifestement des interlocuteurs traditionnels des institutions. Je suis donc seul pour représenter les sinistrés. Le ton employé par les membres de la délégation est plein de déférence pour le ministre. Chacun y va de ses petites critiques ; le ministre répond qu'il va y réfléchir. Plus radicaux, les deux représentants de Plus jamais ça n'obtiennent pas plus d'engagements. Petit gag quand un intervenant parle de la mafia de l'École des mines d'où sortent à la fois les membres de la Drire et les principaux responsables de l'industrie chimique. À ce moment-là, les deux individus qui entourent le ministre se tortillent et le ministre avoue en riant que ses deux collaborateurs sont eux-mêmes frais émoulus de l'École des mines.

Finalement, c'est mon tour. Changement de ton. Personne n'a encore parlé des sinistrés. « Nous sommes au ministère de l'Environnement et mon environnement est dévasté : du contreplaqué ou du plexiglas à la place des fenêtres, des bâches sur les toits, des cloisons éventrées, des assurances défaillantes, des experts qui minimisent toutes les indemnisations, un État qui refuse d'intervenir et qui est incapable de réquisitionner des appartements. »

Yves Cochet est éberlué. Il ne savait pas. Il prend note. Je lui coupe la parole et lui dis que justement ni lui ni ses assistants n'ont pris de notes. Je lui transmets donc le texte de mon intervention. La séance est levée.

Lorsque je quitte la salle, un vigile me prend par la manche. Il m'attendait à la porte pour me raccompagner à la sortie. Le « grand débat démocratique » se fera sans moi. J'obtiens de justesse le droit de passer aux toilettes. Je me retrouve donc dehors à me geler avec les copains. Des journalistes m'appellent pour réagir à l'occupation par les Sans-fenêtres du château de Desmarest. Bien sûr que je suis solidaire. Et peut-être que j'aurais été plus utile à démonter ces fenêtres qu'à participer à cette mascarade de débat sur le risque industriel.

L'après-midi, nous devions rencontrer Jospin. On nous fait patienter. Finalement, il entre sous les huées vers 17 heures pour le bilan de la journée. Quand il ressort, nous pouvons un peu nous rapprocher. Des journalistes nous apprennent que Jospin a laissé entendre qu'il dédommagerait les riverains qui voudraient déménager. Lorsque la cohabitation entre des usines à risque et des riverains est impossible, la solution serait d'aider les riverains à déménager ! C'est confirmé le lendemain par Jean-Yves Cochet : un projet de loi doit créer un « droit au déménagement » cogéré par les industriels concernés. Les habitants déplacés comme des pions sur l'échiquier... Déménager les villes à la campagne, Pierre Dac y avait pensé avant Lionel Jospin.

Manifestation de défense du pôle chimique

Le samedi 15 décembre 2001, l'intersyndicale AZF appelle à une grande manifestation pour la défense du pôle chimique. Nous nous sommes demandé comment réagir à cette manifestation. La décision n'est pas facile à prendre. Le plus simple est bien sûr de ne pas s'en mêler. Mais nous pouvons aussi y participer pour tenter de nous adresser aux salariés du pôle chimique. C'est une occasion de nous démarquer de Plus jamais ça en recherchant des alliés parmi les salariés. Évidemment notre participation comporte des risques. S'il est peu probable que notre présence soit récupérée par Total ou l'intersyndicale, en revanche des sinistrés peuvent être décontenancés, choqués, voire scandalisés par l'objectif de la manifestation. Mais nous décidons finalement d'y participer.

Nous fabriquons une banderole portant le slogan :

Les Sans-fenêtres sont solidaires des salariés du pôle chimique
Maintien des salaires pour tous !

Georges et ses copains d'AZF sont également présents. À cinq, ils ont confectionné des panneaux affirmant la responsabilité de Total

et exigeant salaire et emploi à Toulouse. Et ils ont signé « des salariés AZF ».

La manifestation regroupe un millier de personnes. En tête on peut voir au coude-à-coude le directeur de l'usine AZF, la chambre de commerce de Toulouse, divers autres patrons de PME sous-traitantes du pôle chimique et les dirigeants de l'intersyndicale. Autour de Georges, une dizaine de salariés. Nous ne sommes également qu'une dizaine, et nous passons à peu près inaperçus. Nous essayons de discuter avec les salariés, sans beaucoup de succès. Les positions des deux camps sont bien tranchées : on est pour ou contre le pôle chimique. Nous sommes même agressés par le patron d'une boîte sous-traitante d'AZF qui nous traite d'idiots « manipulés par les écologistes et la gauche ».

Après cette occasion manquée s'ouvre alors une nouvelle période. Nous sentons bien que nous ne pourrons plus faire reculer les pouvoirs publics sur leurs grands choix. Nous n'avons pu exister qu'en squattant les initiatives des autres ; certes avec un relatif succès, parce que nous révélions une situation véritablement scandaleuse, mais il s'agissait seulement d'un succès d'estime, pourrait-on dire. Plus le temps passe, moins les occasions d'apparaître se présenteront. Les autorités savent que c'est un mauvais moment à passer, qu'il leur suffit de faire le dos rond avec un sourire contraint et que le temps faisant son travail, les forces militantes, seules capables de peser sur les décisions politiques, s'affaibliront progressivement.

VI
Noël et après

Fête au Stadium et bougies de Douste-Blazy

Noël ne serait pas Noël sans de grandes fêtes avec de grands sapins et beaucoup de neige synthétique. La mairie de Toulouse va réaliser un show dans l'indifférence générale, mais avec l'argent des dons destinés aux sinistrés. Un gigantesque village de tentes est installé au Stadium, et une manifestation est organisée chaque soir pour chaque corps de métier : une soirée pour les pompiers, une soirée pour le corps médical, SAMU, assistantes sociales et service de médecine légale, une soirée pour la police et la gendarmerie, une soirée pour les auxiliaires de justice, magistrats et avocats et une dernière soirée pour les assureurs, artisans et architectes. Les sinistrés n'ont pas eu droit à leur soirée. Il faut dire qu'ils sont trop nombreux, les petits fours auraient manqué...

Le village de tentes dispose d'un chauffage performant contre le froid qui a atteint les moins 10 °C pour le week-end de Noël. Par contre les sinistrés parqués dans les mobile-homes ont eu moins de chance. Toutes les canalisations sont à l'air libre et ont gelé. À l'intérieur, le sol est glacial ; quand on ajoute des convecteurs, les plombs sautent et, pour couronner le tout, il n'y a plus d'eau. En détresse, une ex-voisine du bâtiment B me téléphone : elle est seule avec ses trois enfants en bas âge et ne peut même plus changer le nourrisson. Tout est gelé et il fait 7 °C dans le mobile-home malgré les radiateurs marchant à fond. Je vais la chercher et l'amène dans la petite villa que j'occupe provisoirement, pour qu'elle puisse se laver, elle et ses enfants, et qu'elle se réchauffe un peu. Et puis, la mort dans l'âme, je la ramène chez elle.

Sur les aires de mobile-homes, les sinistrés assistent pendant tout le week-end à un ballet incessant de représentants de la mairie venus apporter des monceaux de bonnes paroles et des cadeaux pour les enfants. Ils n'ont pas toujours été bien reçus ! Vexés, ils n'hésitent pas à rappeler aux sinistrés qu'ils sont privilégiés par rapport à ceux qui ne sont pas relogés.

Philippe Douste-Blazy a demandé aux Toulousains de placer une bougie allumée sur leur fenêtre pour montrer leur solidarité avec les sinistrés. C'est l'opération cent mille bougies, comparable à la petite flamme des briquets aux concerts de Patrick Bruel. La mairie n'a pas précisé si les habitants des mobile-homes devaient se joindre à la manifestation. L'opération fut évidemment un gigantesque flop.

M'Toulouse et *Le téléphone sonne*

On ne peut pas parler de la catastrophe AZF sans parler de M'Toulouse, l'éphémère radio de service public. J'ai fait sa connaissance dans de curieuses conditions. Une vingtaine de jours après l'explosion, un goûter était offert par la Confédération syndicale des familles à la cité du Parc. La télévision, France 2 en l'occurrence, était là. L'équipe de M'Toulouse etait là pour interviewer l'équipe de France 2 qui interviewait la mairie...

Les gâteaux sont bons et le reportage flatteur pour la mairie. « Il y a encore quelques problèmes, mais ils vont s'arranger. » Se trouve là le responsable de M'Toulouse à qui je dis ma façon de penser. Il est désolé. Il faut que je passe les voir. Vraiment, ils donneront la parole à tout le monde. Ils veulent être un outil pour les sinistrés. Mais alors pourquoi servent-ils ainsi la soupe à la mairie ? Mais non, c'est une simple prise de contact.

Et il est vrai que cette radio s'est progressivement transformée pour devenir un lieu de parole. On y rencontrait des jeunes journalistes avec lesquels des liens de sympathie se sont tissés peu à peu.

Un des points intéressants était que les radios de service public, France Inter et France Info, produisaient leurs reportages et leurs émissions sur Toulouse à partir des journalistes et des installations de M'Toulouse.

Un matin, j'écoute France Inter, comme à mon habitude, et j'entends que Patricia Martin réalise Alter-Ego, son émission du 10 -11, à Toulouse et que son invité pour évoquer la situation des sinistrés est le porte-parole des assureurs. Mon sang ne fait qu'un tour, je prends mon vélo et j'arrive au studio vers 10 h 20. J'explique que je veux parler, qu'il me paraît tout à fait anormal que le représentant des assureurs puisse seul parler au nom des sinistrés.

« Oui, mais c'est le principe de l'émission...

– Le déséquilibre ? »

– Oui, c'est le principe de l'émission. »

Finalement Patricia Martin accepte ma présence et on m'installe à la table vers 10 h 35. Le représentant des assureurs parle, parle, dresse un tableau on ne peut plus rassurant de la situation, prétendant que 90 % des dossiers sont réglés, vantant l'engagement total des assureurs dans le traitement des dossiers, assureurs qui ne comptent ni les heures, ni les dimanches et jours fériés... Je commence à bouillir, d'autant plus que le temps passe. Un militant de Plus jamais ça a eu la même réaction que moi et veut lui aussi prendre la parole. À 10 h 55, je n'y tiens plus. On me donne enfin la parole. Il me reste une minute au maximum. Je dénonce l'attitude d'Equad, le cabinet mandaté par Total pour indemniser les non-assurés. Ses agents passent dans les mobile-homes et font signer un solde de tout compte à des familles vulnérables, contre la promesse d'un chèque d'indemnisation. À ma suite, le militant de Plus jamais ça prend un micro et fait une déclaration. On lui coupe le son en direct. Comme je l'ignore, j'insiste pour obtenir une réponse de l'assureur ; on entend alors à l'antenne Patricia Martin dire : « Ce n'est pas la peine de crier, monsieur Grelier, on ne vous entend plus à l'antenne. » Comment a-t-elle pu imaginer qu'elle pourrait faire tranquillement son émission à Toulouse avec le représentant des assureurs sans que les sinistrés réagissent ?

Mon meilleur souvenir reste quand même Le téléphone sonne du 20 décembre. J'y suis invité comme représentant des sinistrés. Patrick Timbart représente le groupe Total et Françoise de Veyrinas la mairie de Toulouse. J'ai préparé des fiches, j'ai discuté avec les camarades de l'usine AZF et j'ai mis à contribution les Sans-fenêtres pour avoir le plus de renseignements possible. J'ai reçu la veille l'avis d'échéance de mon assurance, la MAIF. En voici des extraits : « *Des hausses qui préservent notre compétitivité. Indispensables, ces hausses le sont aussi en raison d'une conjoncture très défavorable qui fait croître le coût de la réassurance. En effet, après les tempêtes de 1999 et les nouvelles intempéries de cette année, et en réaction aux événements récents survenus aux États-Unis et* à Toulouse, *les tarifs des réassureurs sont en forte hausse.* » Bernadette, secrétaire dans un cabinet dentaire au cœur de la zone, me téléphone pour me dire qu'on ne parle pas assez des très nombreux blessés, mutilés et handicapés à vie. Je lui promets ce réparer cet oubli.

Quand j'arrive au studio, les deux autres invités sont déjà là. Nous nous installons autour de la table. Derrière, des journalistes de

M'Toulouse me font des signes amicaux. L'émission commence. Alain Bedouet lit son texte de présentation. Un auditeur pose une question et on donne la parole à Timbart et de Veyrinas qui, très professionnels, font dans la compassion. Timbart va indemniser et, pour de Veyrinas, la mairie a fait le maximum et va continuer.

Puis je prends la parole, et j'attaque Total : « C'est trop facile de s'en tirer avec de la compassion, et des indemnisations aux victimes. La responsabilité de Total, c'est au moins trente morts, des milliers de blessés, des gens en fauteuil roulant pour le reste de leur vie, des aveugles, des sourds, des mutilés. C'est un traumatisme psychologique incalculable et qui ne s'effacera jamais. C'est un quartier de la taille d'une ville moyenne totalement dévasté. C'est des salariés menacés de chômage. Alors le casseur doit payer, le groupe a avoué cinquante milliards de francs de bénéfice pour l'exercice 2000. Alors non seulement il doit payer, mais il peut payer. » Timbart est peiné. Il me trouve injuste. Le groupe a toujours fait de gros efforts en matière de sécurité. « Eh bien, c'est réussi ! Si la chimie, c'est prendre des risques calculés, alors il y a eu une petite erreur de calcul. »

J'énerve Alain Bedouet, qui me demande de ne pas lire mes fiches. Un auditeur pose une question sur les assurances. J'en profite pour placer la prose de la MAIF. J'explique qu'avec les mécanismes de la réassurance, ce seront tous les assurés qui vont payer la catastrophe AZF par une augmentation de leurs cotisations. Aussi je demande que ce ne soit pas l'assurance de Total qui paye, mais directement Total, sur ses fonds propres. Timbart est indigné. « On paie des primes très élevées, c'est quand même pour être assuré ! » Eh oui, mais Total a fait cinquante milliards de francs de bénéfices et on estime la totalité des dégâts à treize milliards de francs. Ces bénéfices devraient d'abord servir à réparer et à indemniser, avant d'enrichir des actionnaires qui sont déjà trop riches.

Je réussis à placer un mot pour la défense des salariés qui sont les premières victimes et qui risquent de faire les frais de la catastrophe à la place du responsable.

Le temps passe vraiment trop vite. C'est presque la fin. J'ai encore beaucoup de choses à dire. Il reste à peine six minutes. C'est alors que le directeur de M'Toulouse se lance dans la nécrologie d'un journaliste de Radio France qui vient de mourir brutalement. Ce n'est pas

manquer de respect à sa mémoire que de dire qu'il y là une grave erreur de programmation ! Je n'écoute plus. Musique de fin et on s'en va.

Antoine Li, un journaliste de l'émission de Pascale Clark, Tam-Tam et cætera, me téléphone. Il vient à Toulouse et me demande si on peut se rencontrer. Nous prenons rendez-vous, puis je l'emmène à la cité du Parc. Il arrive au moment où le vigile du bâtiment B va fermer les portes et en avertit les visiteurs éventuels. C'est très radiophonique. Un peu comme un gardien de musée, avec en même temps des bruits de clés et un écho énorme qui évoquent des bruits de prison. Antoine Li l'interviewe ; ses mots sonnent juste à mes oreilles. C'est ensuite à mon tour. Une semaine plus tard, le reportage passe sur France Inter et je trouve qu'il est vraiment bien fait.

Le 9 février, je suis invité à la fête d'adieu de M'Toulouse. Tous les acteurs de l'après-AZF sont présents, ceux qui se sont battus comme ceux qui ont essayé de profiter de la crise pour se faire de la publicité mensongère. Atmosphère de nostalgie. Chacun sent que c'est la fin de quelque chose, qu'on ne reverra plus des gens avec lesquels on a sympathisé. Sentiment de colère aussi parce que M'Toulouse cesse son activité alors qu'aucun des problèmes n'est réglé. Puisque M'Toulouse était devenu un outil pour les sinistrés, il fallait fermer l'antenne.

L'assemblée générale du bâtiment B avait voté le principe de la reconstruction, ce qui a mis le sous-préfet à la ville hors de lui. Il m'attaque : j'avais fait de la démagogie, j'embarquais les gens dans une aventure idéologique, j'étais irresponsable ! J'en passe et des meilleures. J'ai évidemment répondu en essayant d'argumenter. Imagine-t-il le traumatisme d'une évacuation par la force publique, après la violence de l'explosion ? Imagine-t-il la violence d'une cohabitation forcée d'un mois, à quatre cents dans un centre de loisirs qui n'est pas prévu pour cela et où les normes élémentaires d'hygiène ne peuvent pas être respectées ? Imagine-t-il la violence d'un relogement dans un mobile-home loin de tout et de tous ? Que signifie cette politique où on identifie un bâtiment avec le mal absolu ? En quoi détruire un bâtiment va-t-il résoudre les problèmes de ses habitants ? Que vont devenir ces habitants, quand rien n'est prévu pour eux, sinon prends ta valise et tire-toi ? Il est vert de rage.

Ironie de l'histoire, nous sommes tous deux interrompus pour dialoguer en direct sur l'antenne. Là, je découvre un grand professionnel

de la communication : changement absolu de comportement dès que le micro est branché, grand sourire, ton consensuel. Moi, pauvre petit amateur, je garde le même ton, résolu, accusateur. Et j'ai perdu ! C'est du moins l'avis du journaliste. Selon lui, à la radio, la règle d'or, c'est de commencer en affirmant son accord avec ses interlocuteurs. Les gens n'aiment pas les affrontements stériles, m'affirme-t-il, en spécialiste de la communication.

Premier trimestre 2002 : notre action

Nous continuons à nous réunir tous les dimanches. Nous sommes encore une quinzaine à chaque réunion. Après Noël, nous n'avons perdu que Sylvie Torrés et les deux militants du Parti communiste qu'elle entraînait. Je ne sais ce qui a pu motiver leur décision. Ils ne sont pas revenus, point final. Jusque-là, nous avions travaillé en parfaite entente. C'est incompréhensible, mais nous ne pouvons que le constater.

Nous devons nous adapter à la nouvelle situation : rien n'est réglé et la mobilisation ne peut que s'atténuer petit à petit. Par notre pugnacité, nous pouvons peut-être l'emporter dans de petits conflits locaux avec telle ou telle administration, mais nous ne pouvons plus obtenir de réels succès décisifs. Nous voilà entrés, bien malgré nous, dans une situation où il faut régler une multitude de problèmes individuels. Tout ce que nous craignions, et contre quoi nous avons lutté en exigeant une intervention des autorités, est en train de se réaliser dans des conditions que nous n'avons pas pu imaginer.

Nous voulons cependant savoir à quel niveau en est la mobilisation en nous adressant une fois de plus aux sinistrés. Nous appelons donc à une grande réunion pour le lundi 21 janvier à la maison de quartier de Lafourguette, pour faire le point et établir un grand cahier de doléances.

Nous invitons à cette réunion tous ceux qui pourraient conseiller utilement les sinistrés : associations de défense des locataires, avocats, architectes de l'urgence, responsables EDF et inspecteurs des impôts.

Réunion du 21 janvier

Le lundi 21 janvier, une centaine de personnes seront là. Nous rappelons la position que nous défendions trois mois plus tôt : sans un plan d'urgence, une catastrophe sociale allait doubler la catastrophe

industrielle. Malgré notre engagement, nous n'avons pas réussi à influer sur l'attitude des autorités. Pourtant notre mobilisation n'a pas été inutile. Sous notre pression, l'État a pris quelques mesures globales : mises « hors d'air et hors d'eau » systématiquement et gratuitement effectuées par le service public, remboursement, certes insuffisant, des surconsommations de gaz et d'électricité. Il faut donc continuer à exercer cette pression, mais les gens sont fatigués et ont l'impression qu'on se mobilise, qu'on manifeste, qu'on dépense beaucoup d'énergie pour un bien faible bénéfice. Eh bien essayons encore une dernière fois. Même sur des objectifs moins ambitieux.

Puis nous donnons la parole à l'assistance. Beaucoup de gens interviennent ; tous confirment par le récit de leur cas concret ce que nous avons tous vécu. Le cahier de doléances est ouvert et nous invitons les présents à aller le remplir. Après avoir recueilli tous ces témoignages, nous proposons de les apporter en délégation à la mairie et à la préfecture.

Mercredi 23. Nous ne nous retrouvons qu'à une vingtaine à la mairie, ce qui est peu, mais guère étonnant. Les autorités ne font même pas l'effort de nous recevoir poliment. Nous y déposons le cahier de doléances, ainsi qu'à la préfecture.

Restent quand même encore des possibilités de lutte collective, en particulier sur la question des impôts locaux, taxe foncière et taxe locative. Nous décidons de rechercher les sinistrés qui seraient prêts à se mobiliser pour obtenir un dégrèvement total de tous les logements situés dans la zone sinistrée.

La question des impôts locaux

Pour les impôts locaux, les contribuables doivent faire une demande volontaire de dégrèvement à titre gracieux et constituer un dossier nécessitant des pièces dont ils ne sont pas destinataires s'ils sont locataires ! Résultat, peu de demandes sont faites et, parmi celles-ci, rares sont celles qui sont accompagnées de dossiers complets.

Notre collectif des Sans-fenêtres a demandé que soit défini un périmètre à l'intérieur duquel les habitants seraient exonérés d'office (par exemple, tous les logements situés à moins de deux kilomètres du site AZF). Nous proposons donc de manifester à nouveau devant le centre des impôts le mercredi 27 mars pour que le ministère daigne

entendre notre demande qui date d'un mois. Ce ne sont pas les fenêtres fracassées qui manquent, on va pouvoir en apporter un stock !

Le mercredi 27 mars, nous nous retrouvons à une trentaine devant la recette des impôts de Basso-Cambo, nombre auquel s'ajoute le renfort inattendu d'une vingtaine de contribuables qui attendent devant la porte fermée et gardée par des vigiles. Nous nous présentons. On nous dit que nous allons être reçus, mais que seules cinq personnes pourront entrer. Nous demandons pourquoi l'agence est fermée au public : « Ce sont les consignes. » Puis un syndicaliste CGT sort et nous explique en souriant que les salariés étaient en grève le matin et que la direction craint une occupation.

Nous nous concertons et acceptons de ne rentrer qu'à cinq. Nous sommes reçus par la directrice. Nous entrons tout de suite dans le vif du sujet : pourquoi seules treize rues sont totalement exonérées, soit autour de cinq cents logements, alors qu'environ vingt mille sont concernés ? La directrice ne sait que répéter qu'ils ont été eux-mêmes sinistrés, que leurs services se sont mobilisés au maximum et qu'ils ont reçu de multiples remerciements de la part des contribuables. De plus, les procédures mises en place sont très compliquées. Les agents des impôts doivent remplir toutes les pièces à la main et modifier le dégrèvement dès que le sinistré peut fournir une nouvelle pièce. Il faut ensuite, toujours manuellement, transmettre la décision au Trésor. Elle ne dispose pas des outils informatiques nécessaires.

Un peu déconcertés, nous lui conseillons de se mettre en grève avec son personnel. Alors que nous reparlons de la cité du Parc, elle a le cri du cœur : « Mais la cité du Parc n'est pas tellement abîmée puisque nous n'avons reçu que 70 demandes de dégrèvement, à chaque fois avec des devis peu importants, alors qu'à la cité des Oustalous 90 % des propriétaires ont fait une demande, avec des devis conséquents ! » Or, si la cité des Oustalous a effectivement été très touchée, la cité du Parc encore plus ! Ce qui différencie les deux cités, c'est que l'une est un ghetto où les habitants sont pauvres et immigrés à 90 %, et l'autre une cité de cadres moyens. Alors il ne faut pas s'étonner que, dans un cas, les habitants savent non seulement qu'il faut constituer des dossiers, mais encore comment le faire, alors que dans l'autre cas peu le savent et, lorsqu'ils le font, leurs dossiers sont généralement incomplets.

Saïd exhibe alors l'imprimé de dégrèvement utilisé par les services fiscaux. Il y est indiqué que le Trésor peut rembourser la somme de

remise par un chèque si le contribuable le désire. Or il s'est rendu au Trésor, où on lui a répondu qu'ils ne le font plus depuis cinq ans. La responsable nous avoue que nous le lui apprenons...

Un coup de chaud vite éteint chez les salariés AZF

Le 21 mars 2002, cela fait six mois que l'usine AZF a explosé. Cette date symbole va cristalliser l'affrontement entre partisans et opposants du pôle chimique.

Le jeudi 28 février se déroule une assemblée générale de deux cents salariés AZF. Les négociations sont au point mort. La CFDT parle de plan B : on ne peut pas tout miser sur le redémarrage de l'usine, il faut exiger des garanties, quel que soit l'avenir. Georges, suivi par quelques autres, explique que les salariés n'ont pas à payer les frais de l'explosion, qu'ils n'en sont pas responsables. Le ton monte contre Total. Certains proposent de séquestrer Patrick Timbart pour faire venir Thierry Desmarest.

Puis Patrick Timbart et un DRH descendu d'AZF Paris annoncent « un plan de préretraite exemplaire, du jamais vu ». Cent soixante-dix-neuf départs sont prévus au 15 mars, ainsi que quatre-vingts mutations, dont une trentaine déjà effectives. Plus de la moitié des salariés sont en train de partir. Du coup, Patrick Timbart se sent plus fort et il annonce crûment que tout est possible, même une fermeture avec des licenciements. Pour certains c'est l'abattement, mais pour d'autres c'est la colère. L'intersyndicale va réussir à canaliser ce mécontentement vers la grande manifestation du jeudi 21 mars, qui doit partir de l'usine jusqu'à la préfecture. L'intersyndicale explique que, cette fois, c'est une manifestation vraiment ouvrière, que la chambre de commerce n'y appelle pas. La CGT 31 va y amener tous ses retraités, il y aura des délégations des syndicats CGT de Toulouse, ainsi que des délégations de la fédération CGT de la chimie de toute la France.

Lundi 18 mars, nouvelle assemblée générale des salariés. Georges demande que les pouvoirs publics assument leur volonté de fermeture en créant les emplois nécessaires au reclassement. Personne ne reprend. La grande manifestation pour la réouverture du pôle chimique reste la seule perspective. Et l'intersyndicale attire les plus en colère dans un affrontement stérile avec ceux qui exigent la fermeture.

La veille de la manifestation un incident oppose un petit groupe de militants du collectif Plus jamais ça à une cinquantaine de salariés

de l'usine appelés par l'intersyndicale pour les déloger brutalement des locaux loués par AZF qu'ils occupaient symboliquement, sous le regard satisfait du directeur de l'usine. Le matin même de la manifestation, des salariés de la SNPE s'en sont pris violemment à des militants de l'Association des victimes des périmètres de risques industriels, qui mettaient des panneaux d'information et des mannequins noirs balisant la zone de risque mortel aux abords de l'usine.

Le jeudi 21 mars, derrière une banderole « La chimie un besoin, la sécurité une exigence », deux mille salariés ont donc manifesté pour la réouverture des entreprises du pôle : AZF, SNPE, Tolochimie, Raisio et Isochem. Il y avait, en plus des salariés de ces entreprises venus en nombre, des cortèges d'entreprises sous-traitantes (Ponticelli, Samat). Une grosse partie du cortège était constituée de délégations d'usines de chimie de toute la France. On sentait une tension à couper au couteau entre les salariés d'un côté, les sinistrés de l'autre. Quelques pancartes sur le côté de la manifestation « Salariés du pôle chimique, réclamez votre reconversion » se sont attiré quelques quolibets. Les affiches de Plus jamais ça sont systématiquement recouvertes, notamment par une affichette représentant le visage d'un porte-parole de l'Association des sinistrés du 21 septembre, avec la mention « Wanted ».

Dans la manifestation, seules deux banderoles s'en prenaient à Total. La première : « Tous ensemble, exigeons de Total salaire et emploi à Toulouse » signée « des salariés d'AZF », tenue par quelques travailleurs de l'usine. Une autre à ses côtés, de la CGT Grande-Paroisse Rouen : « Pour tous les emplois, pour tous les dégâts, Total doit payer. »

Le samedi 23 mars, derrière la banderole « Plus jamais ça, ni ici, ni ailleurs » il y avait dix mille personnes. Toutes les associations de sinistrés étaient présentes en nombre, des enfants des écoles touchées, avec leurs parents et enseignants, des organisations de la mouvance écologiste, des syndicalistes de SUD ou de la FSU, la banderole signée « des travailleurs d'AZF » était aussi présente avec quelques travailleurs de l'usine qui furent applaudis, la banderole « Total et pouvoirs publics responsables et coupables doivent créer et financer les emplois pour reclasser tous les travailleurs touchés » signée Lutte Ouvrière. C'est dans cette partie du cortège qu'ont fusé les seuls slogans contre Total, notamment « Pour indemniser les sinistrés, pour reclasser ici les salariés touchés, prenons sur les profits de Total-Fina ». La manifestation

était certes moins ouvrière que celle du jeudi 21, mais elle était massive et avait un caractère populaire.

Il y a bien deux camps qui s'opposent sur la réouverture ou pas du pôle chimique. Et dans les deux camps, d'un côté comme de l'autre, il y a des travailleurs, des victimes, des sinistrés.

Les uns et les autres sont les victimes de la même politique qui privilégie le profit, et que protègent ou cautionnent les pouvoirs publics. L'union de tous les salariés concernés avec les sinistrés aurait pourtant été possible, elle aurait constitué une force contre Total, la seule capable d'imposer le respect des intérêts de tous. Mais ce n'est pas cette voie qui a été prise.

Élections présidentielles ; Total ferme le site, l'intersyndicale se tait

Le jeudi 11 avril 2002, lors d'un comité central d'entreprise à Paris, les dirigeants de Grande Paroisse, filiale de Total, annoncent la fermeture définitive de l'usine de Toulouse. Après avoir fait lanterner les travailleurs pendant près de sept mois, ils justifient leur décision par la non-viabilité économique d'un éventuel redémarrage, mais aussi par le traumatisme provoqué par l'explosion dans la population. Sous-entendu : « Si on ferme, ce n'est pas notre faute, adressez-vous aux sinistrés ou aux politiques. » C'est Thierry Desmarest en personne qui justifie la décision de Total lors d'une conférence de presse, prouvant que c'est bien lui le patron, et non pas les obscurs dirigeants de sa filiale Grande Paroisse. Quand la nouvelle leur est connue, la réaction des salariés AZF est d'actionner la sirène d'alarme, provoquant un début de panique dans les quartiers sinistrés, de barrer la route d'Espagne avec deux transpalettes, puis d'aller manifester sur le périphérique.

Ils agissent seuls, sans les dirigeants de l'intersyndicale qui sont à Paris pour négocier. Les dirigeants de l'intersyndicale, Jacques Mignard à leur tête, ont toujours prétendu être les meilleurs défenseurs des salariés du pôle chimique. Aussi la décision de Total de fermer le site les contredit brutalement. Hasard du calendrier, le jour même de l'annonce de la fermeture, Arlette Laguiller tient son meeting des présidentielles à Toulouse et, aussi stupéfiant que cela puisse paraître, c'est à ce meeting que les travailleurs du pôle chimique sont appelés par leurs dirigeants syndicaux à manifester leur colère, et non

à Paris où se tient le CCE ou en un lieu quelconque où ils pourraient s'en prendre à ceux qui les condamnent au chômage.

Le vendredi précédent, lors d'une assemblée des travailleurs du pôle chimique, « l'idée d'aller chez Arlette » est évoquée au motif que celle-ci estime impossible le redémarrage du site. Quelques dirigeants de l'intersyndicale (non désintéressés) se saisissent donc de « l'idée » et la transforment en « action à mener ». Le collectif des Sans-fenêtres se réunit en urgence. J'explique la situation et demande de venir devant la salle du meeting pour interpeller les salariés du pôle chimique et leur dire qu'ils se trompent de cible. Tous les présents acceptent et nous nous présentons devant le meeting à une dizaine avec nos pancartes.

Plus d'une soixantaine de salariés du pôle chimique arrivent, quelques-uns d'AZF et la grande majorité de la SNPE, la deuxième entreprise du pôle chimique (470 salariés), dont l'avenir ne sera scellé qu'après les législatives. Avant de pénétrer dans la salle du meeting, ils doivent discuter avec nous et des camarades de Lutte Ouvrière. Ils sont un peu décontenancés en nous reconnaissant. « Qu'est-ce que vous faites là ? Ce n'est pas vous qu'on vient voir. » Nous prenons l'initiative : « Qu'est-ce que vous avez fait contre Total, qui vous licencie et qui a détruit nos appartements ? » Sous le choc de l'annonce de la fermeture, quelques salariés parlent bien sûr avec leurs tripes. Certains refusent même toute discussion : « Vous, vous ne savez que vous en prendre à Total (!) ». Mais quelques-uns acceptent de débattre. Ils comprennent notre position et admettent que c'est à Total d'assumer une fermeture qui ne lèse aucun travailleur, en garantissant à tous, sous-traitants compris, salaire et emploi à Toulouse, mais ils ne voient pas comment obliger Total à le faire.

Les plus virulents rentrent dans la salle pour perturber la réunion par des sifflets et des cris, couverts par une partie du public, celui-ci applaudissant Arlette Laguiller ou scandant « Total doit payer ». Au fond de la salle, quelques travailleurs d'AZF solidaires d'Arlette Laguiller brandissent une banderole « Tous ensemble, exigeons de Total salaire et emploi à Toulouse », signée « des salariés d'AZF », banderole apparue lors des manifestations des 21 et 23 mars précédents.

Les perturbateurs sortent au bout d'un petit quart d'heure et s'en prennent aux journalistes présents à l'extérieur. Voici un extrait du discours d'Arlette Laguiller ce soir-là, à propos d'AZF :

> Pour commencer ce meeting, je tiens à exprimer mon indignation devant la décision de Total et de son PDG, Desmarest, qui, après avoir lanterné les travailleurs d'AZF pendant sept mois, viennent d'annoncer la fermeture de l'usine, mais sans avoir assuré l'avenir de ses travailleurs... C'est à Total de payer !... Ces messieurs les actionnaires, qui ne font rien de leurs dix doigts pour s'enrichir grâce au travail et aux risques des autres, pourraient bien pour une année se passer de dividendes... Ce n'est pas l'avenir de l'industrie chimique qu'il s'agit de défendre, ni ici à Toulouse, ni ailleurs. C'est le présent et l'avenir des travailleurs ! Oui, il faut que tous les travailleurs dont l'emploi a subi les conséquences de l'explosion, quelle que soit leur entreprise, quel que soit leur statut, continuent à toucher l'intégralité de leur salaire jusqu'à ce qu'ils trouvent un emploi qui leur convienne. Il faut que les pouvoirs publics et Total créent et financent les emplois et les formations nécessaires au reclassement de tous à Toulouse.

La politique des syndicats a abouti à désarmer les salariés pour les conduire à l'impasse actuelle. Désormais, chacun est livré à sa seule amertume, ce qui n'empêchera pas les dirigeants de Mémoire et solidarité, l'association créée par les ex-syndicalistes d'AZF soutenant Total, de continuer à parader.

Par contre, pour les Sans-fenêtres, l'affrontement avec les salariés devant le meeting d'Arlette laissera des traces. Ils ont lu la haine dans les yeux de certains pseudo-syndicalistes et ils ont beaucoup de mal à l'admettre.

VII
Huit mois après la catastrophe : situation matérielle

Relogement, où en est-on ?

Il faut se rendre à l'évidence : les habitants évacués ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour retrouver un appartement convenable. Dès qu'une famille, à bout de forces, quitte le dispositif institutionnel, l'État s'en lave les mains estimant qu'elle n'est plus à sa charge.

Le logement est en crise majeure à Toulouse. Si la situation n'était pas brillante avant la catastrophe, elle s'est dramatiquement aggravée depuis. On peut trouver des appartements libres et de bonne qualité, mais les lois du marché empêchent les familles pauvres de les louer. Une des conséquences directes de la pénurie est une hausse brutale des loyers, d'autant plus que l'offre publique de logements en HLM est dramatiquement insuffisante. De toute manière, les familles les plus pauvres n'y ont pas droit. Or les autorités n'ont pas d'autre solution naturelle que d'attendre que des appartements du parc public se libèrent pour reloger les sinistrés. Se résignant à ce constat, elles choisissent délibérément d'abandonner les familles sinistrées à leur sort.

Deux cents familles sont encore hébergées en mobile-home et les pressions se font de plus en plus fortes pour qu'elles déménagent. Si occuper un mobile-home quinze jours au bord de la mer en été est certainement agréable, vivre tous les jours dans 25 mètres carrés est une autre histoire. Très mal isolés du bruit et du froid, les mobile-homes tanguent dès qu'il y a du vent. Comme évidemment aucun équipement collectif n'est prévu pour les enfants, ceux-ci ont inventé un jeu très amusant : sauter en cadence à pieds joints pour faire danser le mobile-home.

Au bout de deux ou trois mois, ceux qui ne travaillent pas, retraités ou autres, ont commencé à s'approprier leur enclos et ont planté des fleurs et quelques légumes. La mairie de Toulouse a aussitôt saisi l'occasion d'en faire une publicité montrant que les relogés faisaient des efforts pour se rendre la vie plus agréable. Il n'y avait donc pas urgence

à les reloger... Du coup, plusieurs ont arraché leurs plantations ! Des tensions apparaissent entre ceux qui veulent améliorer leur cadre de vie et ceux qui pensent que cela va être exploité à leur détriment. Il paraît que ce problème se pose exactement dans les mêmes termes dans les camps de réfugiés palestiniens. Comme quoi, en petit ou en grand, les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Dommages corporels et psychologiques

Dans l'urgence, ces questions paraissaient secondaires. Mais le temps passant, elles vont prendre de plus en plus d'importance.

Des négociations entre la CPAM et Total ont permis le remboursement total des frais médicaux consécutifs à la catastrophe, d'abord pour six mois, puis jusqu'à un an. Cependant persistent de nombreux cas où les sinistrés ont beaucoup de mal à obtenir ces remboursements. En particulier lorsqu'il y a dépassement d'honoraires. Le patient se retrouve alors à devoir payer la différence de sa poche !

Concernant les expertises médicales, une procédure amiable est mise en place par le préfet avec le service de médecine légale de l'hôpital. J'ai moi-même effectué cette visite dans les conditions prévues par l'accord. L'examen, très rapide, s'est résumé à identifier les blessures ; aucune question sur mon état physique et psychologique ne m'a été posée. L'examen a surtout consisté en une mesure rigoureuse de la longueur de la cicatrice. Le fait qu'elle soit éclatée en plusieurs nervures paraît poser un problème que l'expert a su cependant résoudre. Mon état physique est déclaré consolidé, « étant donné l'absence de poursuite de soins particuliers ou de prise médicamenteuse consécutive aux différentes lésions décrites ». Enfin le rapport conclut qu'il n'y a aucune relation entre l'explosion et la hernie inguinale qui s'est déclarée trois semaines après. Or je n'avais jamais ressenti auparavant une quelconque douleur dans la sangle abdominale. J'ai pourtant fait du vélo tout l'été, y compris en grimpant les cols des Pyrénées. Les conclusions du rapport ont été approuvées par le médecin mandaté par mon assurance, la MAIF. J'ai protesté auprès de celle-ci et j'ai fini par apprendre que cet expert avait été congédié. Mais cela n'a pas invalidé l'expertise. J'ai donc dû demander une contre-expertise, qui n'a pas encore été faite à ce jour.

De plus, si un sinistré était déjà atteint d'une pathologie avant la catastrophe, Total y cherche argument pour s'exonérer de ses

responsabilités, alors que le blast n'a pu qu'aggraver la pathologie. Pour les dommages d'ordre psychologique, il est très difficile de faire reconnaître l'effet de l'explosion. Parfois, le médecin-expert propose la méthode Coué : « Allez, secouez-vous, ce n'est pas si grave... ». D'autres fois, il estime que le patient était psychologiquement fragile avant l'explosion, et il cherche des explications dans son passé. Deux façons de refuser l'imputabilité (comme ils disent) de l'explosion de l'usine AZF. Le traumatisme psychologique est pourtant le plus courant et le plus difficile à guérir. Le nier n'est sûrement pas la meilleure façon de le soigner !

Les assurances

Voici un cas que je trouve exemplaire. Un ex-voisin me téléphone depuis le mobile-home où il a été relogé. Il ne comprend pas. Son assurance lui a fait une avance de 450 euros et depuis, plus de nouvelles. Je téléphone alors à l'assureur et il s'avère que pour lui le dossier est réglé par une indemnisation de 480 euros. Or ni l'expert ni l'assureur n'ont rencontré mon voisin et personne n'a visité l'appartement. J'apprends alors que le dossier a été constitué par téléphone, que l'assureur a bouclé le dossier sur la foi de trois réponses fournies. Ce que mon voisin a pris pour une discussion informelle, voire de courtoisie, a servi en fait à clore le dossier.

Lorsque je menace de porter plainte, l'assureur propose aussitôt de rouvrir le dossier. Il se couvre cependant en envoyant une lettre mensongère dans laquelle il affirme avoir reçu mon voisin dans son bureau. Pour le moment, le dossier n'est toujours pas clos, puisque l'expert sollicité s'est retrouvé, comme je l'en avais prévenu, devant un bâtiment muré.

Quand des fissures apparaissent après les travaux, les assurances refusent alors de rouvrir le dossier.

Comme des assurances remboursent directement le bailleur avant travaux, certains bailleurs indélicats partent avec l'argent ou ne font exécuter qu'une partie des travaux, ce que le locataire n'a aucun moyen de contester.

Pourtant il faut contester, menacer, pour espérer obtenir gain de cause. Discrimination sociale, bien sûr ! Selon son niveau social et culturel, on connaît ou pas les procédures, et on a ou pas les ressources nécessaires pour téléphoner, écrire des lettres, affronter des gens dont

le métier est de minimiser les remboursements. Les gens fâchés avec les papiers, ou isolés, ou déprimés, comment pourraient-ils défendre leurs intérêts ?

On peut toujours essayer de faire intervenir la cellule assurances mise en place par la préfecture, mais elle a pour mission de rechercher des accords amiables. Certains assureurs, parfois impressionnés par le caractère officiel de la démarche, acceptent de respecter l'accord. Mais souvent ils font la sourde oreille et il ne reste plus qu'à tenter d'obtenir une victoire symbolique auprès des tribunaux.

L'accord dérogatoire permet aux sinistrés non assurés d'être indemnisés. Le cabinet Equad, que Total a chargé de ce travail, a fait le tour des centres d'hébergement provisoire, puis des mobile-homes, pour régler les dossiers des biens mobiliers. Contre la promesse d'un chèque rapide, il fait signer à des personnes vulnérables des renoncements à poursuivre AZF. Il ne laisse pas de double de l'accord, ni même la possibilité d'en faire une photocopie. Ce qui apparaissait au début comme une mesure de justice élémentaire en direction des sinistrés les plus vulnérables doit être plutôt compris aujourd'hui comme une précaution de la part de Total. C'est une parade contre toute future tentative d'action en justice.

Obtenir réparation des dégâts sur les voitures est tout aussi problématique et gros d'une injustice puisque, quand les dégâts dépassent la valeur vénale du véhicule, l'assurance ne rembourse que la valeur de l'épave.

Ce n'est que longtemps après la catastrophe que l'on a appris que l'accord sur la vétusté s'appliquait aussi pour les voitures. Les assurances devaient rembourser la valeur de remplacement de *l'Argus* et non la valeur de l'épave. Or les assureurs n'appliquent pas cet accord.

Enfin se pose le problème des pertes de jouissance dont peuvent surtout se prévaloir les puissants. Ainsi le club de rugby de Toulouse, le Stade toulousain, a été dédommagé à hauteur de 2,83 millions d'euros, maximum de ce qu'il réclamait, parce qu'il n'a pas pu utiliser le stade municipal. Ainsi la cité de l'Espace avait fait des projections de croissance qui ne se sont pas réalisées. Elle n'a été que très peu endommagée, car elle se trouve de l'autre côté de Toulouse. Mais elle affirme que la catastrophe a brouillé l'image de Toulouse, que le tourisme a baissé, ce qui a entraîné une diminution de fréquentation. Elle a ainsi obtenu des dédommagements conséquents se montant à plusieurs dizaines

de millions d'euros de la part de Total. Total a cassé, Total doit payer. Mais ces grosses structures ont les moyens de faire valoir leurs droits, bien plus et bien mieux que le reste de la population, que ce soit les petits artisans, les petits commerces et bien sûr tous les particuliers.

Obtenir l'accord et commander les travaux

Au-delà des indemnisations, les sinistrés rencontrent une autre difficulté : l'obtention du feu vert pour les travaux de réparation. Comment cela se passe-t-il ?

Il faut différencier trois situations : les logements individuels, le logement collectif en HLM et le logement collectif en copropriété. Et le problème n'est pas le même selon que l'on est propriétaire ou locataire.

La situation de propriétaire occupant une villa individuelle est la moins compliquée. Un seul interlocuteur, le propriétaire, doit s'adresser à son assureur, se mettre d'accord avec l'expert sur l'évaluation des dégâts et sur l'indemnisation. Puis c'est à lui de contacter des entreprises pour les devis, d'obtenir l'accord de l'assureur sur un devis, de commander les travaux, de les réceptionner ou de les contester, puis d'assurer le suivi s'il y a contestation.

Si on est locataire, on est tributaire de la volonté du propriétaire de régler le problème. Parfois, il n'est pas toulousain. Plus rarement, mais cela arrive, il se désintéresse complètement de son bien. D'une certaine manière, le locataire est amené à contrôler les travaux, mais sans vraiment en avoir les attributions. Dans ces conditions, il est très difficile de faire valoir ses droits face à un artisan qui a beau jeu de refuser de traiter avec le locataire.

Pour l'habitat collectif, la situation en HLM est en principe plus simple. C'est d'ailleurs là que les travaux ont été les plus rapides, en raison de la présence d'un responsable unique et des garanties de paiement de l'État.

C'est dans les copropriétés privées que les dysfonctionnements ont été les plus manifestes. L'exemple de la cité du Parc est à cet égard très parlant. Les équipements étaient vétustes et l'explosion n'a rien arrangé. Le chauffage par le sol était en bout de course et les ascenseurs ne survivaient que grâce à des bricolages aussi ingénieux qu'inefficaces. L'assurance a eu beau jeu d'arguer de ce mauvais état initial pour refuser systématiquement de financer des travaux pourtant indispensables.

Mais le summum a été atteint pour les parties privatives. En copropriété, il existe trois niveaux d'assurance : l'assurance du bâti collectif, prise par la copropriété et intégrée dans les charges, puis l'assurance des parties immobilières privatives pour chacun des propriétaires occupants et enfin l'assurance des parties mobilières pour tous les occupants, qu'ils soient propriétaires ou non. Perdu dans ce maquis, le syndic n'y peut rien, si tant est qu'il ait la volonté de régler rapidement la situation.

La cité du Parc comprend 300 appartements, ce qui fait environ 260 propriétaires différents. Dans le meilleur des cas, les copropriétaires se sont regroupés par cage d'escalier. Mais la situation la plus commune est tout autre : c'est une galaxie de propriétaires, parfois représentés par défaut par leur locataire, traitant avec une galaxie d'artisans par l'intermédiaire d'une galaxie d'assureurs assistés d'une galaxie d'experts.

Si l'administration avait pris en charge tous les travaux, comme cela aurait dû se faire, les choses auraient été beaucoup plus simples. Mais, dans cette jungle où s'entremêlent nombre d'intérêts privés souvent contradictoires, tout a été plus long. Finalement les travaux sur les fenêtres ont presque tous été terminés fin février, quatre mois après l'explosion... pour les appartements dont les propriétaires ont fait les démarches.

Les délabrements consécutifs au drame ont attiré nombre d'entreprises, et pas les plus qualifiées, dont le seul objectif a été de rafler le marché en soumissionnant à des tarifs très bas, tout en sachant qu'elles étaient incapables de faire les travaux. L'accord qu'elles ont obtenu leur sert alors pour négocier avec des sous-traitants, dans une ambiance de casino boursier.

C'est alors le sous-traitant le moins coûteux qui emporte le marché. Il va embaucher au moins offrant et, en bout de chaîne, on voit arriver des ouvriers qui connaissent à peine le travail, travaillent douze heures par jour en mangeant debout des sandwichs et s'en vont aussi vite qu'ils sont arrivés.

À la cité de la Rocade, les travaux, à moitié faits, sont à reprendre en totalité. Le marché a été confié par le syndic à une entreprise marseillaise de signalisation électrique (!), qui a été payée rubis sur l'ongle par le syndic aujourd'hui démissionnaire et qui, à mi-travaux, a détalé dès le chèque encaissé.

Il faut dénoncer les conditions inconcevables dans lesquelles ces travaux ont été réalisés. Là aussi je peux témoigner de ce que j'ai vu de mes yeux à la cité du Parc. Rien n'est prévu pour l'évacuation des gravats : des montagnes de fenêtres et de vitres cassées traînent un peu partout sans sécurisation. Les travaux se déroulent sans la moindre autorité d'organisation et de contrôle.

Rien n'est prévu pour l'accueil des ouvriers. Aucun vestiaire, aucun WC, aucun lavabo, aucun endroit pour manger, aucun hébergement, alors qu'une trentaine d'ouvriers sont là en permanence pendant plusieurs mois. Il n'aurait pourtant été ni difficile ni coûteux de louer un Algéco de chantier. Pas d'élévateur de chantier, si bien que les fenêtres sont montées à la main avec des cordes depuis le huitième étage directement sur le vide, sans aucune protection. Des fenêtres s'accrochent aux balcons des étages inférieurs, les ouvriers tirent violemment et les fenêtres se détachent brutalement, déséquilibrant tout le monde. Les travaux concernent souvent plusieurs corps de métier, d'où la nécessité d'embaucher un architecte ou un maître-d'œuvre. Or bien des assurances refusent ces frais supplémentaires. À la cité du Parc, un architecte n'a été nommé que courant février, quand les multiples malfaçons sont devenues évidentes et incontestables. Du coup, il a arrêté tous les travaux et des procédures judiciaires sont en cours.

Les malfaçons sont innombrables : dormants endommagés et pas remplacés, fenêtres mal montées qui ne peuvent pas s'ouvrir complètement, vitres qui ruissellent à l'intérieur, fenêtres calées mais pas fixées. À la cité du Parc, certaines portes-fenêtres ont une partie fixe de 1 m 30, au-dessus de laquelle s'ouvre une fenêtre. Eh bien, elles sont remplacées par des fenêtres de rez-de-chaussée, dont la partie fixe s'arrête à 1 mètre du sol. On se retrouve ainsi au douzième étage avec une fenêtre qui s'ouvre à 1 mètre du sol, avec le risque de tomber à la moindre occasion.

État des rapports locatifs

Cette situation envenime les rapports locatifs. L'article 1722 du Code pénal, que j'ai fini par savoir par cœur, prévoit la possibilité d'un accord amiable entre locataire et bailleur pour fixer un loyer provisoire revu à la baisse en attendant les travaux. Si l'accord est conclu, le propriétaire doit se faire rembourser sa perte de loyer par son assurance. Si celle-ci refuse, Equad, le courtier de Total, s'engage à compenser la

perte. Tout ceci est magnifique sur le papier, sauf que rares sont les bailleurs qui acceptent de passer un accord amiable. On les voit plutôt débarquer menaçants pour exiger le montant intégral du loyer.

Il existe des associations d'aide juridique : l'Adil, précisément spécialisée dans les problèmes locatifs, et la Savim, plus généraliste. Ces associations sont plutôt de bon conseil mais elles ne disposent d'aucune autorité pour imposer un règlement et, faute d'un accord amiable, il ne reste pas d'autre possibilité que d'attaquer en justice.

Dans les HLM, les travaux ont avancé tant bien que mal. Les quelques dysfonctionnements relèvent soit de défaillances individuelles, soit de l'incompétence ou du mépris des responsables. Par contre des locataires ont parfois subi de fortes pressions pour réintégrer des logements mis « hors d'air et hors d'eau » parce que, même si le reste de l'appartement n'était pas réparé, c'était le signal pour repayer le loyer de base.

Attitude de l'administration : EDF-GDF et les impôts

L'administration a réagi à la catastrophe, mais en prenant des mesures absurdes dont la logique échappe au sens commun. GDF par exemple a mandaté plusieurs bureaux d'étude pour expertiser la sécurité de toutes les installations. Malgré le désordre général, cette mission a été scrupuleusement accomplie. Résultat de cette intervention, cinquante compteurs de gaz fermés sur la cité du Parc. Non pas parce que le souffle avait endommagé l'installation, mais seulement parce que les bailleurs n'avaient jamais mis l'installation aux normes ! Que l'installation ne soit pas aux normes avant l'explosion, personne ne s'en était préoccupé, mais tout d'un coup la loi s'applique dans toute sa rigueur et on met les scellés sur les compteurs. Conséquence immédiate, c'est le locataire qui est pénalisé. Privé de gaz, en plus d'avoir son appartement saccagé, il ne peut plus se laver ni faire la cuisine.

Concernant les impôts, Douste-Blazy a expliqué la semaine après l'explosion qu'il serait incompréhensible qu'on fasse payer aux Toulousains les impôts locaux après le choc qu'ils venaient de subir. Il voulait en fait que l'État garantisse les revenus de la ville. Au final les négociations entre la mairie et le secrétariat d'État au Budget vont aboutir à la décision de dégrever totalement treize rues des taxes foncières et locatives, cinq cents contribuables sur les vingt mille concernés.

EDF-GDF ou impôts, dans les deux cas, l'État ne montre pas l'exemple en ne prenant aucune mesure globale. Les mesures dépendent de la possibilité pour chacun de défendre son intérêt et du scandale public qu'il est capable de faire.

VIII
21 septembre 2002 : premier anniversaire et premier bilan

Total transformé d'accusé en bienfaiteur

Thierry Desmarest, le président de Total, est à Toulouse le 30 août 2002 pour « *une série de rendez-vous informels destinés à faire le point sur les engagements du groupe* ». Il commence sa visite par l'usine AZF. La direction a préparé sa venue en affirmant qu'il allait apporter des solutions économiques. La CGT et la CFDT choisissent de la prendre au mot et d'attendre tranquillement ces propositions, alors que l'usine est fermée, et que cent soixante salariés AZF sont encore sur le carreau. Le syndicat FO, repris par les oppositionnels écartés de la CGT, propose en vain de profiter de sa visite pour mener des actions revendicatives. Du coup, Desmarest a été accueilli comme le Messie : il fait un discours sans aucune annonce nouvelle, remercie chaleureusement les salariés et s'en est allé comme il est venu, sans être le moins du monde ennuyé.

Puis il continue sa journée marathon. Concernant la catastrophe, il déclare : « *La justice cherche des coupables, plutôt que la vérité. Et quand le coupable est riche c'est encore mieux.* » Lui, il « *cherche la vérité sans préjugé* », mais il « *repousse toujours la piste de l'accident chimique, privilégiée par les experts judiciaires.* » La thèse officielle de Total demeure : « *Des anomalies, des phénomènes bizarres, des problèmes électriques, le problème étant d'arriver à trouver un fil conducteur.* »

Une invitation officielle m'est adressée pour participer à la rencontre avec les sinistrés. Tous les invités sont reçus dans la salle d'apparat et, après des échanges cordiaux entre les autorités, préfet, maire de Toulouse et consorts, la parole est donnée à une pléthore d'associations, dont certaines me sont parfaitement inconnues. Je découvre que nombre d'entre elles ne sont là que pour remercier Thierry Desmarest. À son tour, le remercié remercie les remercieurs. Seuls Plus jamais ça, les Sinistrés du 21 septembre et moi-même pour les Sans-fenêtres adoptons un ton revendicatif. Au moment où je parle, un secrétaire de Desmarest assis en retrait lui souffle quelque chose à l'oreille.

La défaite sans combat des salariés AZF

Le plan social qui a l'agrément de la CGT et de la CFDT prévoit 174 départs en préretraite, qui ont déjà eu lieu en juin. Il prévoit en outre, pour 65 travailleurs âgés de quarante-huit à cinquante ans, de rester sur le site jusqu'à leurs cinquante ans, pour un départ en préretraite à cette date. Tous ces départs se font, primes comprises, à 95 % du salaire. Restent les autres, 156 travailleurs qui sont incités à accepter une mutation dans le groupe, avec une prime de huit mois de salaire, plus une autre prime de 0,4 mois de salaire par année d'ancienneté et une somme forfaitaire de 15 000 euros. La moitié auraient accepté de « s'expatrier » à ces conditions. Restent ceux qui refusent une mutation ailleurs qu'à Toulouse. Total les ferait partir avec vingt-quatre mois de salaire et 0,6 mois de salaire par année d'ancienneté.

Mardi 3 septembre 2002, une réunion paritaire se tient à Toulouse et, après plusieurs heures de négociations infructueuses, des travailleurs excédés par l'attitude du DRH parisien d'AZF décident de le séquestrer, afin d'aboutir coûte que coûte à une solution acceptable pour tous. La séquestration, menée contre l'avis de la CGT, durera trois heures. Au bout de ces trois heures, et contre la promesse d'une nouvelle réunion la CGT, convainc les plus déterminés de libérer le DRH.

Lors de l'assemblée générale du mardi 10 septembre 2002, réunissant quelque quatre-vingts salariés, bien des travailleurs soutenus par le syndicat FO ont affirmé à juste titre que ces mesures ne présentaient aucune garantie d'emploi à Toulouse pour ceux qui refusent les mutations. Pour cette raison, peu de salariés ont soutenu la position des syndicats majoritaires, la plupart étant écœurés et déboussolés ou... mécontents mais désarmés.

La petite minorité de salariés qui ne se sont jamais retrouvés dans la stratégie syndicale de la CGT et de la CFDT n'a pas réussi à faire pencher la balance contre Total. Mais elle reste convaincue que c'est cette politique de collaboration avec le patronat qui a amené les travailleurs de l'usine à se couper des sinistrés et à voir aujourd'hui les intérêts ouvriers bafoués.

L'agitation autour du premier anniversaire

Au premier anniversaire de l'explosion, tous les projecteurs se tournent à nouveau vers Toulouse.

Nous décidons d'essayer encore une fois d'attirer l'attention des médias sur les innombrables problèmes non résolus. Nous installons une grande tente sous les pilotis du bâtiment B1 muré par la mairie et nous appelons les habitants du quartier à venir y remplir un cahier de doléances tous les après-midi, du lundi 16 au vendredi 20 septembre. Les habitants viendront nombreux, mais plus pour témoigner que pour espérer changer les choses. Je garde précieusement ce cahier de doléances, c'est la mémoire de ce qu'on nous a fait vivre pendant un an.

Le samedi 21 septembre à 11 heures, une manifestation organisée par les sinistrés doit se rendre du carrefour de la Croix-de-Pierre jusqu'à la place du Capitole. Nous appelons les habitants à y participer ainsi qu'aux débats d'après-midi à la prairie des Filtres.

En cette date anniversaire, nous nous retrouvons nombreux, trois mille personnes selon la police, place de la Croix-de-Pierre, et nous nous dirigeons vers le centre-ville. En tête de manif, une banderole proclame : « Toulouse sinistrée, en danger, en colère ».

Place du Capitole, c'est sous les sifflets, les huées et un concert de casseroles brandies par des sinistrés en colère que Philippe Douste-Blazy termine son discours. Des membres d'associations de sinistrés ont réussi à suspendre une immense banderole sur laquelle on peut lire :

SNPE = bombe chimique
Douste – État – industriels responsables et coupables

La manifestation essaie de pénétrer place du Capitole, mais nous en sommes brutalement empêchés par la police. Des grenades lacrymogènes sont tirées. Les sinistrés sont d'abord incrédules, puis stupéfaits et rapidement en colère. Les cordons de CRS sont solides et nous n'entendrons jamais la tentative de concert de l'orchestre du Capitole, qui range bientôt ses instruments.

Un an après, rien n'est réglé

Pourquoi un tel accident a-t-il pu se produire ? Les leçons en ont-elles été tirées ? Voilà des questions qui fâchent et auxquelles les pouvoirs publics n'apportent pas la moindre réponse. Le manque d'inspecteurs du travail spécialisés dans le risque industriel pour surveiller les six cents usines classées Seveso se fait toujours cruellement sentir, malgré quelques recrutements. En revanche le groupe Total affiche

une santé économique insolente. L'usine de Toulouse est fermée ? qu'à cela ne tienne ! La production d'ammoniaque continue à l'usine de Grand-Puy située à 60 kilomètres au sud-est de Paris. Cette usine du groupe Total a même augmenté sa production en récupérant du matériel sur le site de l'usine de Toulouse.

On entend bien sûr les discours rassurants des responsables : seuls cinquante salariés n'auraient pas retrouvé d'emploi après la catastrophe. C'est complètement faux. Ce chiffre correspond à peu près au nombre de salariés AZF dont le sort n'est pas encore réglé. Mais que dire des deux à trois mille autres ? Ceux du pôle chimique, salariés directs et sous-traitants, et ceux des entreprises petites ou moyennes qui ont fermé ou ont déménagé en réduisant leurs effectifs. La cellule de reconversion chargée à grand renfort de subventions de retrouver des emplois à ceux qui l'ont perdu avoue n'avoir replacé que 133 personnes sur les 800 qui se sont manifestées auprès d'elle.

Dans le quartier sinistré, la moitié des commerces de proximité n'ont toujours pas rouvert, parce qu'il n'y a plus de clients. Sur les deux stations-service et les quatre garages route d'Espagne, aucun n'a repris le travail. Route de Seysses, il ne reste plus qu'un boulanger sur les quatre d'avant l'explosion.

Concernant les dédommagements, Total affirme que 95 % des dossiers sont instruits. Il faut savoir que le porte-parole des assurances avançait déjà ce résultat trois mois après l'explosion, dès décembre 2001. C'est juste un peu moins faux un an après que trois mois après. On découvre tous les jours des sinistrés (des personnes âgées, isolées par exemple) tellement traumatisés qu'ils n'ont pas encore entrepris les démarches.

Les dysfonctionnements les plus visibles concernent les travaux. Le quartier conserve encore des allures de champ de bataille. Les pouvoirs publics ne se sont toujours pas donné les moyens d'effacer les cicatrices. S'il était une aide psychologique pertinente à apporter aux victimes, ce serait pourtant bien celle-là.

La situation n'est pas meilleure à la cité du Parc. Dans les bâtiments autorisés à l'habitation, les volets ne sont toujours pas changés, ce qui rend les appartements vulnérables. Bien des habitants ne sont pas partis en vacances de peur d'être cambriolés ! Les travaux sur les parties communes ont à peine commencé. Il faut dire que l'assurance de la copropriété s'est déclarée incapable de payer les entreprises alors

qu'elle avait l'engagement de se faire rembourser par l'assurance de Total.

Le collectif des Sans-fenêtres

C'est tous les dimanches à 18 heures à la maison de quartier de Lafourguette que le collectif des Sans-fenêtres s'est réuni. Nous formions une équipe avec des liens d'amitié très forts.

Il y avait Anicette et Ginette, la grande Noire et la petite blonde de la cité Tabar, cité HLM qui dépend du conseil général. Ginette travaillait à la cafétéria EDF située à quatre cents mètres de l'usine AZF, qui a été complètement détruite par l'explosion. N'étant pas titulaire, elle s'est retrouvée au chômage. Anicette vient du Congo Brazzaville, où le trust Total fait et refait les gouvernements en finançant des milices qui pillent, tuent et violent. Elle nous a été très utile car elle a l'art de déstabiliser un orateur un peu trop arrogant en lui disant droit dans les yeux : « Présentez-vous, monsieur, je ne vous connais pas ! »

Serge et Françoise, de la cité des Gémeaux, elle aussi dévastée par l'explosion. Serge est postier, Françoise travaille dans les hôpitaux.

Berthe, de la cité Rimont, sinistrée à double titre : d'une part dans son logement, mais encore plus dans son travail. Elle est enseignante à l'École de chimie qui n'était séparée de l'explosion que par la rocade.

Isabelle, institutrice à l'école Hyon dévastée par l'explosion, et sinistrée dans son appartement de la rue Amélie.

Charles, professeur de maths retraité, de la cité de la Rocade.

Juliette la Péruvienne et sa voisine Bernadette de la cité des Lorettes, qui n'ont pas manqué une réunion ni un rassemblement.

Danielle et Michel, écolos, qui ont eu l'idée farfelue d'acheter leur villa à deux pas de la cité du Parc deux mois avant l'explosion.

Michel et Fabienne qui ont fondé le collectif des mobile-homes. Michel travaillait sur le pôle chimique, dans une petite entreprise sous-traitante, et Fabienne est Atsem dans une école maternelle du quartier. Ils ont dû évacuer leur appartement dévasté, après s'être relayés auprès de leur voisin dépressif qui ne s'est pas remis de l'explosion et a fini par se suicider. Ils ont su se lier très rapidement à mes copains de la cité du Parc relégués comme eux dans des mobile-homes de 28 mètres carrés route de Launaguet.

Lucile, l'institutrice, qui milite à Lutte Ouvrière comme moi.

Brahim de la cité du Parc, qui n'a pas manqué une réunion, malgré son habituel retard.

Saïd, un grand ami de mon âge, un chibani aussi, de la cité du Parc.

Dans nos réunions on se partageait le travail. Personne pour vérifier, et pourtant tous les engagements étaient tenus. Quand quelqu'un disait qu'il serait là pour distribuer un tract ou pour coller des affiches, on savait qu'il y serait. Nous avons souvent eu de vraies discussions politiques, c'était pour nous la meilleure façon d'être efficace pour atteindre nos objectifs.

Alors, au bilan, avons-nous été utiles ? Notre lutte a-t-elle servi à quelque chose ? Un an après, rien n'est vraiment réglé, il reste des problèmes partout et la situation des populations les plus pauvres s'est aggravée. Nous nous sommes battus pour que l'État prenne en charge les travaux et se fasse rembourser ensuite par Total. Il ne s'est rien passé de tel et les réparations se sont faites selon les capacités de chacun à se battre contre la machine Total et tous ses soutiens. Nous avons manifesté pour que des mesures globales, systématiques, soient prises pour les sinistrés par EDF – GDF et par les impôts et, malgré notre persévérance, rien de tel ne s'est produit.

Alors, si on disait que tout cela n'a servi à rien, on se tromperait beaucoup. Cela a d'abord servi à nous changer, à nous faire voir la vie différemment, à comprendre que, quand on prend son sort en main, on peut peser sur l'événement, même si tout ne devient pas possible. Ensemble nous avons vécu des choses qui nous ont bouleversés : d'abord l'horreur de l'explosion et ensuite la chaleur de l'action commune. C'est ensemble, en agissant collectivement, que nous avons su faire face et soigner le traumatisme subi. Les liens ainsi créés ne s'effaceront pas de sitôt.

Mais parfois nous avons aussi fait céder les autorités. Bien sûr, nous n'avons pas obtenu que l'État prenne en main les réparations et se substitue aux assurances défaillantes. Mais les fameuses mesures « hors d'air et hors d'eau », mesures de « provisoire durable », n'auraient jamais été prises sans notre mobilisation. Le paiement des surfacturations des dépenses de chauffage par Total, malgré toutes ses limites, est aussi une conséquence directe de notre mobilisation.

La cellule des travaux et la cellule assurances mises en place par la préfecture ont aidé les sinistrés. Bien sûr, la recherche d'un accord amiable entre le loup et l'agneau a montré les limites institutionnelles,

mais c'est aussi à la suite de notre mobilisation que cette cellule a été créée.

Une page se tourne, mais le livre reste à écrire

Parmi tous les souvenirs, trois restent très vivaces.

Un jour, coup de téléphone énervé d'un transporteur : « Il faut que je libère mon hangar, je ne vais pas pouvoir attendre indéfiniment. Quatre tonnes de fenêtres vous ont été envoyées personnellement par une Bretonne altruiste et vous devez venir les déménager. » Je lui demande d'aller les livrer à monsieur Douste-Blazy à la mairie de Toulouse, place du Capitole.

Une autre fois, sondage sur la popularité des associations de sinistrés publié en février 2002 dans *La Dépêche du Midi*. Il nous place en tête avec 65 % d'opinions favorables. C'est idiot, mais ça fait plaisir. Dans le même esprit, une étude universitaire menée en avril 2002 auprès des populations sinistrées par Anne Lalo de l'Institut de recherches technologiques est arrivée à la même conclusion. À la question : *« Qui a bénéficié du plus gros capital de sympathie ? »*, son étude répond : *« Sans surprise, ce sont les pompiers et le Samu qui arrivent en tête avec plus de 55,5 % de réponses favorables, devant le Collectif des Sans-fenêtres (41,1 %) et Plus jamais ça (39,7 %). »* Le collectif des Sans-fenêtres, association de fait, sans statut, sans subvention, sans personnel permanent, fonctionne de manière purement militante. Nous avons pourtant réussi à être aussi reconnus que Plus jamais ça, émanation de toute la gauche toulousaine. Ce que nous disions touchait juste : message limpide que comprenaient les sinistrés.

2 décembre 2001, un fax reçu du Brésil du Mouvement des paysans sans terre. Je ne l'ai eu en main qu'en février. Il s'intitulait : *« Lettre de solidarité des éducateurs sans terre aux Sans-fenêtres de Toulouse »* et il concluait en disant : *« C'est avec la volonté de fortifier les luttes des peuples en souffrance que nous vous envoyons, à vous Sans-fenêtres de Toulouse, un peu de notre énergie pour que vous restiez fermes dans votre lutte contre le capitalisme qui néglige la sécurité et la santé des travailleurs et des peuples. »* Comment ont-il entendu parler de notre petit combat et comment nous ont-ils reconnu comme des frères de lutte ? Cela reste un mystère ! Nous n'avons pas pu leur répondre, mais leur message nous est allé droit au cœur.

Je n'ai jamais voulu créer une structure associative. Notre collectif se battait pour ne plus avoir besoin d'exister. C'est seulement parce que les intérêts des sinistrés et de la population pauvre n'étaient pas défendus que nous avons dû nous regrouper et nous battre. Nous n'avions pas peur d'être récupérés et souhaitions même l'être. Notre combat aurait dû être celui des partis politiques et des syndicats, s'ils avaient vraiment été du côté des populations pauvres.

Nous voulions nous battre collectivement pour obtenir des réponses collectives. Mais ce que nous n'avons pas réussi à gagner dans la première année, malgré nos mobilisations, nous ne réussirons pas à l'obtenir par notre seule volonté. Il nous faut donc admettre qu'une page se tourne et que désormais c'est à chacun de se battre pour faire avancer son dossier. Or aider les sinistrés dans ces démarches est l'essentiel du travail effectué par la plupart des associations. En ce qui nous concerne, nous ne nous sommes pas constitués sur cette base et, de plus, nous ne savons pas faire ce travail. J'ai donc proposé de dissoudre les Sans-fenêtres et j'ai suggéré à chacun de rejoindre l'association de son choix pour ce travail de fourmi. Mais nous resterons bien sûr en contact pour nous mobiliser chaque fois que nécessaire.

Tous ont accepté, mais ils m'en ont voulu, car il est difficile de se séparer alors que rien n'est réglé. Moi-même je me demande encore si j'ai bien fait. J'ai ensuite rejoint l'Association des sinistrés du 21 septembre, notamment parce que c'est la seule association qui nous a aidés pour la création du collectif des Sans-fenêtres.

Reste quand même une conviction : lorsqu'on a vécu les vertus de la lutte collective, on est marqué pour la vie. J'en veux pour preuve ce qui s'est passé un an plus tard. Le 20 septembre 2003, au village des associations AZF, nous tenons un stand du collectif des Sans-fenêtres, pourtant dissous. Un animateur d'atelier d'écriture nous propose de nous aider à raconter notre histoire. Il dispose d'un financement pour ce projet. Eh bien, puisque le destin nous pousse du coude, nous y voyons une occasion de nous retrouver autour d'un projet. Et nous en avons tous très envie !

Nous nous voyons à cinq une après-midi par semaine pendant trois mois, et même ceux qui croyaient ne pas savoir écrire ont écrit. À un moment donné, nous avons dû nous faire respecter et reprendre notre autonomie car, une fois nos textes écrits, on voulait nous en déposséder. Passons ! Nous en avons fait un petit livre *Chaos Total,*

Scandale Total que nous avons édité à compte d'auteur et dont les mille exemplaires se sont vendus comme des petits pains à 2 euros, prix coûtant. Cela restera un très, très bon moment.

IX
Été 2003,
razzia des dons et second anniversaire

D'innombrables petites luttes ont émaillé les années 2002 à 2007. Il est impossible de les citer toutes. J'ai choisi de présenter celles qui m'ont semblé les plus significatives.

Été 2003, ou la tentative de hold-up sur les dons de solidarité

L'explosion de l'usine AZF a donné lieu à une campagne de solidarité. Ce qui pourrait s'entendre pour une catastrophe naturelle, tremblement de terre, inondation ou raz-de-marée, l'est bien moins lorsqu'il s'agit d'une catastrophe industrielle dont le responsable, le groupe Total, a les reins suffisamment solides pour pouvoir dédommager tous les sinistrés sans écorner ses bénéfices.

La mairie de Toulouse a centralisé l'ensemble des dons qui s'est monté à 7,8 millions d'euros (3,3 en provenance des collectivités, 3,75 des entreprises, associations, CE et divers clubs et 0,74 des particuliers). C'est sur ces fonds qu'elle a financé son intervention dans le cadre de la catastrophe. Un numéro spécial de *Capitole Information* fait apparaître un bilan équilibré de la catastrophe AZF, les dépenses exceptionnelles étant financées par des revenus exceptionnels, en fait ceux de la solidarité. Ainsi le budget communication, les campagnes d'affichage, la location de chapiteaux, les grandes réceptions pour la Noël 2001, mais aussi la location et la viabilisation des aires de mobile-homes, tout a été financé par la campagne de dons.

Tout cela aurait dû être intégralement payé par Total, mais il convient de dire que le premier donateur et le plus important est justement... Total. Total amorce la pompe, et c'est à la population de suivre.

Et voilà qu'en plein été 2003 nous apprenons que la mairie a fait main basse sur le solde des dons, en affirmant sans rire que désormais tout était réglé pour les sinistrés. Dans une délibération, le conseil municipal a reversé le solde des dons dans le budget ordinaire de la

municipalité. Or, sur les 7,8 millions d'euros récoltés, seuls 4 millions ont été dépensés, dont bien peu au bénéfice direct des sinistrés.

Frédéric Arrou m'en informe et me demande si je peux représenter l'Association des sinistrés du 21 septembre à une commission mise en place par la mairie à la suite du tollé provoqué par sa décision. J'ai adhéré à cette association et j'appartiens à son bureau depuis octobre 2002, et j'accepte bien sûr la proposition de Frédéric.

Arrivé à l'heure, je m'installe et attends de voir la tournure que vont prendre les événements.

La mairie prend la parole et explique qu'elle a été mal comprise. Elle propose de refaire (ne s'agit-il pas de faire plutôt que de refaire ?) une campagne pour proposer aux sinistrés de redéposer (déposer plutôt que redéposer ?) des dossiers pour bénéficier d'aides. La mairie affirme que la commission a examiné quelques dossiers et envisage des aides permettant de régler les quelques cas marginaux qui restent pendants...

J'éprouve alors le curieux sentiment d'arriver dans une partie déjà jouée. Je demande quand cette commission s'est réunie et qui était présent. Pas du tout ! J'ai mal compris. C'est une commission interne de la mairie qui a préparé cette réunion. Elle a examiné des dossiers pour évaluer la situation et proposer des réponses adéquates. Elle envisage de faire des prêts relais à 0 %, en attendant le paiement des assurances, et le financement de professionnels, comme des architectes ou des avocats, pour conseiller les sinistrés dont les dossiers seraient en souffrance.

À la question de savoir si elle pense distribuer des aides directes, elle répond qu'il n'en est pas question, soutenue par un murmure approbateur d'une partie de la salle. Or, jusqu'à preuve du contraire, c'est quand même dans ce but que ces dons ont été faits. Il semble quand même plus moral que cet argent finisse dans la poche de sinistrés que dans le budget de la mairie !

Je pose alors le problème des copropriétés en grande difficulté financière à la suite du sinistre telles la copropriété de la Rocade ou la mienne, la cité du Parc. On me rétorque qu'il n'est pas prévu d'aider les personnes morales. Je m'aperçois alors que les représentants d'associations présentes, dont Marcel Leroux de Plus jamais ça, sont d'accord avec la mairie sur ce point. Je sors très en colère.

La mairie a bétonné son affaire sans que cela fasse trop de vagues. Prise le doigt dans le pot de confiture, elle fait un peu machine arrière devant le scandale qui menace. Pour elle, il ne s'agit cependant que d'un petit recul. Sa stratégie est limpide : démontrer qu'il ne reste que quelques dossiers marginaux à régler et, une fois l'orage passé, reverser les 3,8 millions d'euros à peine écornés dans son budget ordinaire.

De nombreux sinistrés n'ont pas été dédommagés. Parmi ceux-ci, le plus grand nombre ont été spoliés par les assurances ; leurs dossiers, bouclés sous couvert d'un accord amiable, ne seront que très difficilement rouverts. De nombreux autres ont été victimes de malfaçons dans les travaux et, là encore, rencontrent d'extrêmes difficultés à faire reconnaître leurs droits et à obtenir la reprise des travaux. Dans la plupart des cas, lassitude et découragement, en particulier dans les milieux populaires, rendent ces démarches difficiles, voire impossibles. Bien des sinistrés restent isolés et n'ont même pas entrepris les démarches. Alors, pourquoi le feraient-ils plus aujourd'hui qu'hier, maintenant que le sinistre AZF n'est plus d'actualité et qu'il reste moins de moyens militants pour les aider ?

Cependant suffisamment de gens sont encore mobilisés pour espérer contrecarrer ce hold-up institutionnel. Et les faits vont nous donner raison. Suite à sa marche arrière, la mairie met en place de nouvelles procédures, évidemment les plus complexes possible, pour que les sinistrés déposent des dossiers. Elle ouvre notamment des permanences. Bien qu'une publicité minimum en ait été faite, ces permanences sont prises d'assaut et la police doit intervenir à deux reprises, d'abord à la mairie de quartier de Bagatelle, puis à celle de la Faourette. Signe révélateur de l'extrême tension qui continue à régner dans les quartiers sinistrés, ce qui bat en brèche l'affirmation éhontée de la mairie : « Tout est désormais réglé pour les sinistrés. »

Deuxième anniversaire ou la fuite en rase campagne des autorités

En 2003, le 21 septembre tombe un dimanche et Plus jamais ça propose d'organiser des manifestations tout le week-end. Le samedi 20 septembre est prévu un village associatif sur la prairie des Filtres. Ce jour-là, les associations encore actives présentent des expositions et organisent des débats. Le dimanche 21, jour anniversaire de la catastrophe, une commémoration est prévue au rond-point de la Pointe,

rebaptisé rond-point du 21-Septembre. Avec le comité de résidents de la cité du Parc, nous préparons ces rendez-vous en invitant largement les habitants et en organisant une exposition sur la situation passée, présente et à venir de la cité du Parc. De plus, un autre stand monté par nos soins rappelle le rôle du collectif des Sans-fenêtres pendant la première année de lutte.

La journée du samedi se passe bien. Le public est plutôt celui de Plus jamais ça, mais nous parvenons à faire venir une cinquantaine de personnes de la cité du Parc. Notre stand est le lieu de nombreuses discussions et les visiteurs bien que sensibilisés et souvent sinistrés eux-mêmes découvrent là l'étendue de la catastrophe.

Plusieurs débats sont organisés. Un représentant des sinistrés de Bhopal est présent. Plus jamais ça veut placer cette journée sous l'étendard de la lutte contre les risques industriels et pour la fermeture définitive du site chimique de Toulouse. Pour ma part, je propose un débat sur la question des réparations. J'en profite pour rechercher un consensus entre les associations présentes sur l'attitude à tenir lors de la commémoration du lendemain, dimanche 21 septembre. Le maire de Toulouse a en effet informé qu'il viendrait déposer une gerbe et faire un discours. Idée encore plus insupportable, quand on sait la volonté de la mairie de s'approprier le solde des dons. Je constate encore l'extrême réserve de Plus jamais ça quant à affronter Douste-Blazy. Avec Michel, nous passons le reste de la journée à faire le tour des stands pour convaincre d'accueillir comme il se doit Douste-Blazy. Nous réussissons à trouver quelques volontaires, mais Plus jamais ça se contenterait d'une protestation muette sur le rond-point, en tournant le dos au maire à son arrivée. Nous trouvons cette proposition parfaitement ridicule et proposons plutôt de le virer avec pertes et fracas. « Impossible, ce serait attentatoire au devoir de mémoire. »

La situation est bien mal partie, mais nous allons assister à un retournement de situation spectaculaire... avec l'appui involontaire du préfet.

Laissons la parole à *La Dépêche du Midi* :

> Drôle de cérémonie du souvenir hier matin à Toulouse, pour le second anniversaire de la catastrophe de l'usine AZF. Le député-maire Philippe Douste-Blazy n'est resté que deux à trois minutes sur place, juste le temps de déposer une gerbe, solidement encadré par les membres de son équipe municipale, sous les huées de plusieurs dizaines de personnes.

Les associations de sinistrés voyaient déjà d'un mauvais œil « l'appropriation » par la mairie de leur cérémonie commémorative. Depuis deux ans, chaque 21 du mois, elles organisent en effet une manifestation au carrefour formé par les routes de Seysses et de Muret, au lieu-dit la Pointe. Ce lieu de recueillement, avec son petit jardin central, elles se le sont approprié. À leur demande, la mairie l'a d'ailleurs appelé rond-point du 21-Septembre-2001 ».

Lorsque les sinistrés sont arrivés sur les lieux de la commémoration, ils ont en effet constaté la présence d'une quinzaine de cars de CRS stationnés à deux pas du carrefour sur la route de Seysses.

Alors les commentaires sont allés bon train. Les prenait-on pour des voyous, tous ces gens qui avaient souffert parfois dans leur chair de l'explosion AZF et qui n'avaient pas tous encore été dédommagés ?

« Dehors, dehors les voleurs ! », « Ouste-Douste ! », « Votre présence est un scandale ! »

Crispé mais sans se démonter, Philippe Douste-Blazy a pris la gerbe tendue par ses collègues du conseil municipal et l'a déposée près de la plaque scellée dans le petit jardin du souvenir.

Et voici maintenant le récit de cette matinée telle que je l'ai vécue. J'arrive en avance au lieu de rassemblement avec des Sans-fenêtres ; nous découvrons quinze cars de CRS stationnés à dix mètres du rond-point.

Les sinistrés présents, partagés entre surprise, colère et désespoir me sautent dessus : « On ne peut pas laisser faire cela. » Le ton monte. Conséquence immédiate, ceux qui venaient là pour se recueillir et ceux qui venaient là pour conspuer Douste-Blazy se retrouvent à l'unisson.

Prudemment, les élus toulousains se tiennent à l'écart sur le trottoir dans l'attente de leur chef de file, évidemment alerté depuis longtemps quant à l'évolution de la situation. Si bien que, quand le maire de Toulouse arrive le bouquet à la main, il est d'emblée accueilli par des sifflets, des huées et bientôt des insultes. Les sinistrés en oublient le caractère solennel de la manifestation, ils prennent à partie le maire, soudain mal protégé par ses gardes du corps. La protection de ses gros bras lui permet à peine de déposer une gerbe dans une forte bousculade, avant qu'il ne parte en courant sans pouvoir faire le discours prévu, chassé par une manifestation spontanée qui lui hurle :

« Dehors, voleur, menteur » et « Ouste, Douste, Dehors ». Il faut dire qu'une messe solennelle l'attend dans l'église proche qui vient d'être opportunément réparée et rendue aux fidèles. Là au moins, il sera en sécurité. L'histoire ne dit pas si les gardes du corps ont fait le signe de croix après avoir laissé leurs armes à l'entrée.

Cette scène se déroule devant les militants désolés de Plus jamais ça qui ont fini par se remettre dans le bon sens, personne n'ayant remarqué qu'ils avaient solennellement tourné le dos aux autorités. « Mais tout se serait bien passé, se désole Martine Michard, porte-parole de Plus jamais ça, s'il n'y avait eu les CRS. » Bien passé pour qui ?

La cérémonie prévue peut alors se dérouler normalement, avec les prises de parole des associations de sinistrés. C'est avec le sentiment de respirer un air plus sain que les sinistrés peuvent y participer. La cérémonie achevée, nous partons en cortège (à plus de deux cents) vers les bords de la Garonne, pour y partager un repas en commun.

Au sortir de la messe, Philippe Douste-Blazy déclare avoir reçu le réconfort de nombreux Toulousains. « Beaucoup de gens m'ont dit qu'ils étaient horrifiés, choqués par ce qui s'était passé devant la stèle du rond-point du 21-Septembre-2001. C'est aussi ce que regretteront 99,99 % des Toulousains. Il n'y avait en effet qu'une poignée de vingt-cinq personnes qui a manifesté en ne respectant donc pas les morts d'AZF. Je condamne fortement le comportement inadmissible et choquant des responsables des partis d'extrême gauche qui sont à l'origine d'agissements aussi méprisables. »

Comme sa tentative de récupération des fonds a fait long feu, Douste-Blazy se propose de verser les 3,8 millions d'euros restant à la Fondation de France pour poursuivre l'indemnisation des sinistrés et il renonce définitivement à verser le solde dans le budget de la ville.

Et *La Dépêche du Midi* nous fait l'honneur d'une photo grand format en première page nous montrant, Michel et moi-même, vociférant contre le maire de Toulouse.

2004-2005 ou les dons qui ont vraiment servi les intérêts des sinistrés

La mairie sollicite alors la Fondation de France pour qu'elle accepte d'accueillir et de répartir ces fonds en organisant un dispositif avec les associations locales. Elle finit par accepter et affecte un

tiers du solde des dons aux associations d'aide aux sinistrés (un autre tiers est affecté aux petites entreprises sinistrées, et le dernier tiers à des associations d'insertion). En 2004, l'Association des sinistrés du 21 septembre signe deux conventions avec la Fondation de France. Grâce au financement nécessaire, l'Association embauche alors deux autres salariés pour assurer un accueil en continu des sinistrés toujours occupés à se débattre dans d'inextricables complications.

Dans un rapport transmis à la Fondation de France fin 2005, l'Association des sinistrés fait le bilan de son action. Elle a traité trois types de préjudice non indemnisés.

Préjudice matériel. Pris par l'urgence, des sinistrés ont accepté des indemnisations qui se sont révélées insuffisantes pour couvrir le montant des travaux. Des sinistres se sont aggravés dans les mois qui ont suivi l'indemnisation, notamment par l'apparition de fissures dans les murs et dans les sols. Les sinistrés ont confié les travaux aux seules entreprises disponibles et de nombreuses malfaçons sont apparues. Dans certains cas, les travaux n'ont pas été terminés. Enfin, peu de sinistrés ont fait état de leurs pertes de jouissance, les assurances ne les ayant pas informés de leurs droits. Tous ces préjudices concernent des dossiers officiellement réglés par un protocole d'accord amiable, pour lesquels les sinistrés ont abandonné tout recours.

Préjudice corporel. Les sinistrés corporels ont d'abord été des sinistrés matériels. L'urgence était de retrouver un cadre de vie normal. Ils ne se sont préoccupés de leur état physique que dans un second temps, en particulier pour les problèmes auditifs et psychologiques. Si de nombreux cas de syndrome de stress post-traumatique ont été diagnostiqués, la plupart ne le sont pas encore. Par ailleurs, le dispositif d'expertise médical est peu connu. Deux raisons qui expliquent pourquoi de nombreux sinistrés n'ont entamé leur démarche que tardivement. Enfin, il a fallu tenir compte des aggravations de pathologies, qui ne pouvaient être considérées dans le cadre amiable.

Préjudice professionnel. Beaucoup de sinistrés ont perdu leur emploi suite à l'explosion ou dans les mois qui ont suivi, soit que leur entreprise ait fait faillite, soit que leur pathologie post-traumatique les empêche de travailler, ce qui peut entraîner un préjudice dans l'évolution de carrière.

Tous ces dossiers ont pu être rouverts et traités.

L'équipe ainsi constituée a reçu des centaines de personnes en quête d'information, de conseils, de médiation locative... et d'aide pour boucler des dossiers d'indemnisation.

Le fonds d'intervention a permis de faire appel à des professionnels spécialisés (expert immobilier, médecin conseil, avocat) pour résoudre les dossiers les plus complexes.

Au bilan, c'est plus de mille dossiers de demande d'indemnisation (573 dossiers transmis par la Fondation de France, auxquels s'ajoutent 440 dossiers d'adhérents de l'Association) qui ont été traités en un an et demi.

Toutes ces interventions ont été facilitées parce que quelques Sans-fenêtres ont réussi à bouter Douste-Blazy hors du rond-point du 21-Septembre lors de la deuxième commémoration... alors que la mairie affirmait que tous les sinistrés avaient été indemnisés.

X
1994-2006 : petites et grandes mobilisations au bâtiment B

1994-2001 - Une tradition de mobilisation

Pour retracer l'odyssée du bâtiment B de la cité du Parc, il est nécessaire de revenir bien en arrière, au XX^{e} siècle. Le bâtiment B de la cité du Parc a fait l'objet d'un acharnement impitoyable de la part des autorités politiques. Ce qui paraît incompréhensible pour qui ne connaît pas la situation l'est tout autant pour qui l'examine de près. Je vais tout de même émettre l'hypothèse que cet acharnement s'explique en partie par l'histoire récente.

Suite à une petite mobilisation des années 1994-1995, la mairie a financé la construction d'une salle polyvalente sur la cité, salle qui se résumait à quatre murs sans aucun équipement. La mairie voulait que le Comité de résidents assure sa gestion en se constituant en association subventionnée, aux fins de rémunérer ses animateurs. Or le Comité de résidents que j'animais a toujours été une association de fait et a toujours estimé être bien incapable de gérer une telle salle. Finalement, la mairie a mandaté une association du quartier pour gérer la salle, ce qui a entraîné une suite de catastrophes annoncées : détournement des fonds d'équipement, incompétence et gabegie notoires. De plus, cette association se méfiait du Comité de résidents (à juste titre, car nous n'étions pas prêts à couvrir leurs petites escroqueries). Le résultat ne se fit pas attendre : bagarres, saccages. L'existence de la salle ne fut qu'une succession de fermetures, de squats, de réouvertures sous conditions et de fermeture définitive avec soudure des portes en 1997. Depuis ce temps-là, les jeunes tiennent les murs devant la salle et n'ont aucun endroit pour se réunir, ne serait-ce que pour ne pas crever de froid en hiver...

C'est dans cet environnement que se sont déroulées les émeutes de novembre 1998 à Toulouse. Un samedi soir tard, un jeune homme de 18 ans, surnommé Pipo, est surpris en train de voler une voiture

par deux gendarmes, un titulaire et un stagiaire en service civique. Ils tirent, s'affolent et s'enfuient, laissant Pipo agoniser pendant quatre heures. Pipo n'est pas un petit saint, mais il est très populaire. Dès que les circonstances de sa mort sont connues, le quartier s'embrase. La famille de Pipo a occupé l'appartement mitoyen du mien à la cité du Parc pendant une dizaine d'années, je la connais donc très bien. Tout naturellement, je connais aussi tous les meneurs, qui pour la plupart habitent au même étage que moi. Je constate que la révolte est générale et que, si elle a été engagée par de jeunes déclassés, ceux-ci ont rapidement disparu ; ce sont désormais les jeunes socialement intégrés, jeunes travailleurs et lycéens, qui ont l'initiative. Le lundi soir, un brouillard très épais s'abat sur le Mirail. On ne voit pas à dix mètres. Les forces de police paniquées et complètement perdues se terrent dans les coursives. Ce soir-là, les jeunes auraient pu tuer des dizaines de CRS. Qu'il n'y ait pas eu usage d'armes à feu prouve que les caïds ont bien passé la main et que la tournure des événements ne les intéresse plus.

Le Comité de résidents essaie de discuter avec ces jeunes et de limiter la casse. Une sorte de forum permanent se tient place Abbal, au cœur de la Reynerie, à cinq cents mètres de la cité du Parc. La population est descendue. On parle très peu des émeutes. On parle de la situation des banlieues, du chômage, de l'habitat dégradé, des contrôles au faciès et du mal-vivre. Mais les jeunes ne sont pas là. Ils font des opérations commando en passe-montagne. Pris par hasard dans deux d'entre elles, je suis épaté par leur degré d'organisation et de discipline. Mais l'émeute n'est qu'un cri de désespoir et il faut beaucoup pour la transformer en un mouvement conscient de ses objectifs.

Mobilisation du Comité de résidents pour les jeunes

Le Comité de résidents a considéré qu'avec la campagne des élections municipales de mars 2001 le moment était venu de reposer le problème de la salle à la mairie. Une équipe d'une bonne vingtaine d'habitants, principalement des Marocains, a décidé de se mobiliser pour cela. De septembre 2000 à mars 2001, date des élections, nous nous sommes réunis environ tous les quinze jours sans que faiblisse cette mobilisation, moyen de s'adresser aux jeunes et aussi de dénoncer la situation insupportable qui est la nôtre au Mirail. Cependant,

il a fallu réfléchir à la gestion de cette salle, parce que beaucoup craignaient de se retrouver confrontés aux dysfonctionnements des années précédentes. Pour ma part, j'ai expliqué qu'éducateur et animateur étaient des métiers qui supposaient une formation sanctionnée par des diplômes et qu'on avait besoin de professionnels payés par la mairie pour faire ce travail. Une fois en poste, ces animateurs auraient besoin de nous pour leur présenter les jeunes, les conseiller et intervenir en cas de conflit. Des jeunes de la cité ayant plus ou moins le projet de devenir animateurs se voyaient bien en responsables de la salle, mais ils ont rapidement compris qu'ils auraient à faire face à des difficultés insurmontables s'ils devaient la gérer. En revanche, si la salle était ouverte, ils pourraient mettre le pied à l'étrier, faire quelques animations et peut-être, à terme, en devenir les responsables. Un consensus très large s'est établi rapidement sur cette position.

Lors de la réunion suivante, nous avons décidé de faire une enquête plus précise auprès des habitants sur le fonctionnement de la salle. La réunion a permis de se mettre d'accord sur le questionnaire et sur la méthode à employer. Il a été décidé de passer une première fois pour distribuer le questionnaire et l'expliquer, et une seconde fois pour le récupérer une fois rempli.

À quatre, nous avons ensuite procédé au dépouillement des 117 questionnaires rendus. Tous souhaitaient que la salle soit rouverte. Ceux qui étaient contre l'ouverture n'ont sans doute pas osé le dire. Vingt-huit personnes acceptaient de prendre une responsabilité dans la gestion de la salle et soixante-dix comptaient participer aux activités. S'agissant de soixante-dix familles, le nombre de participants potentiels était donc beaucoup plus important.

Une réunion des vingt-huit volontaires a permis de découvrir cinq ou six nouvelles têtes parmi le noyau déjà actif. On a ensuite communiqué les résultats de l'enquête à tous ceux qui avaient répondu.

Il a été décidé d'aller d'abord à la permanence de Lloret, l'adjoint au maire du quartier pour lui porter les résultats de l'enquête. Une quinzaine d'entre nous se sont donc présentés à son bureau. Il n'a pas apprécié notre arrivée à l'improviste. Il faut dire que la permanence est à cinq cents mètres de la cité, mais dans un quartier qui se veut « noyau villageois » et qui tient absolument à ne pas faire partie du Mirail. Donc quinze immigrés qui débarquent un peu bruyamment à la permanence, cela fait tache.

Il nous a cependant reçus et a accepté de venir discuter du problème à la salle commune de la cité. Nous avons fixé une date et préparé la réunion, par tract, porte-à-porte et invitation individuelle. Des responsables ont répondu présent pour presque toutes les cages d'escalier.

Le jour dit, soixante-dix personnes étaient là et après discussion, à mon grand étonnement, Lloret a très rapidement promis de financer la remise en état de la salle, mais à condition que les habitants le souhaitent et qu'ils se mettent d'accord à l'avance sur un mode de fonctionnement. Ce qui n'a pas posé de problème puisque cela correspondait à nos intentions. Il a été très surpris de constater qu'une dizaine de personnes, des jeunes et des vieux, avaient pris la parole et que tous, avec plus ou moins d'éloquence, dans un français plus ou moins approximatif défendaient exactement la même idée. Décision a été prise de créer un comité de pilotage pour suivre l'évolution du projet, comité de pilotage où nous nous sommes retrouvés seuls à la première réunion, sans les autorités.

À la suite de cette énième déconvenue, nous décidons d'aller tirer les oreilles de notre adjoint de quartier et de nous inviter à sa prochaine permanence. Arrivé avec une heure de retard, l'adjoint Lloret laisse encore éclater une grosse colère, « parce qu'il faut avertir avant de se présenter ! » Il s'engage cependant à revenir à la cité pour s'expliquer.

Bien qu'il ne nous ait prévenus de la date de réunion que trois jours avant, nous avons réussi à mobiliser environ quatre-vingts personnes qui s'entassaient dans une salle glaciale prévue pour vingt personnes. Nous étions à la mi-janvier. Lloret était accompagné de Françoise de Veyrinas, qui venait de quitter son poste éphémère de ministre de la Ville dans le gouvernement Juppé.

De Veyrinas, reposant le problème comme dix ans auparavant, nous a demandé de prendre nos responsabilités et d'accepter de gérer financièrement la salle : « Elle nous connaissait bien... nous faisait entièrement confiance... on aurait tous les financements nécessaires... elle s'y engageait personnellement... » Aussitôt elle a eu droit à une levée de boucliers : « Moi je suis maçon, je suis pas animateur... » « On paie plus d'impôts locaux qu'au centre-ville, pourquoi tous les travaux, ils sont faits qu'au centre-ville ? » « L'État il est bon que pour nous prendre de l'argent, regardez cette salle, on gèle ici, c'est pas une honte ? » « Au moins dans les HLM, c'est propre. »

J'ai rappelé que « nos responsabilités, on n'arrête pas de les prendre » et que c'était la puissance publique qui refusait de prendre les siennes. Nous disposions d'une liste de vingt-huit personnes volontaires pour intervenir et aider les animateurs professionnels que la mairie devait prendre en charge. J'ai répété qu'on ne s'improvisait pas animateur et que nous en avions assez du manque de sérieux des autorités. Voyant le tour que prenait la réunion, elle a affirmé que la décision était prise de financer la remise en état et qu'il était possible de discuter du prêt d'un animateur de la mairie. Lloret est allé un peu plus loin en disant qu'un animateur serait mis à disposition, au moins pour le démarrage. J'ai demandé qu'un projet de fonctionnement explicitant clairement le rôle moral du Comité de résidents et le rôle financier de la mairie soit signé avant les élections. Le principe d'une réunion pour rédiger ce projet a alors été accepté, réunion qui sera annulée par la suite pour des raisons « techniques ». Puis silence radio jusqu'aux élections. Les jeunes en ont rapidement conclu qu'une fois de plus, ils s'étaient fait avoir : « C'est comme au tennis, sauf que nous, on est les balles, et qu'eux ils ont les raquettes ! »

Au lendemain des élections, le service d'animation de la mairie m'a contacté (sans doute le besoin de Douste-Blazy de se réconcilier avec les banlieues) pour discuter du projet de fonctionnement de la salle. Ils nous ont transmis un projet qui acceptait toutes nos demandes et que nous avons amendé en réunion. Nous en étions encore là lorsque l'usine AZF a explosé.

Autre mobilisation : le grand nettoyage

Après les élections, la situation s'est un peu dégradée dans mon escalier, le B1. La cage d'escalier de douze étages donne sur six couloirs de neuf appartements en duplex. La situation s'est surtout détériorée au douzième étage où se sont installées deux nouvelles familles nombreuses dont les enfants se sont approprié le couloir. Ces derniers, ou leurs copains, ont tagué tous les murs (pas vraiment un travail d'artiste), provoquant les réponses appropriées. Vivre dans cette ambiance devenait de plus en plus insupportable. S'y ajoutait la hantise du feu ; en effet, cinq ans auparavant, un incendie criminel s'était éteint juste avant d'atteindre les compteurs à gaz.

Nous avons décidé de « taper la porte », pour proposer aux habitants de repeindre nous-mêmes. Aussitôt dit, aussitôt fait.

Nous avons commencé par les gens que nous connaissions bien, et rapidement nous sommes retrouvés à six pour « taper la porte ». Le problème, c'est que comme les gens nous reçoivent chez eux, ils en profitent pour me soumettre leurs problèmes administratifs. J'ai toujours sur moi des feuilles blanches et je rédige sur-le-champ la lettre dont ils ont besoin. L'idée de repeindre la cage d'escalier laisse beaucoup de gens sceptiques ; ils pensent que les tagueurs vont recommencer dès qu'on aura le dos tourné. Un copain djiboutien a alors trouvé l'argument massue : « Toi, tu te douches le matin ? Et bien ça sert à rien, parce que tu te salis dans la journée ! Bien sûr qu'ils vont resalir, dans six mois, mais pendant six mois ce sera propre. Et puis on va pouvoir en discuter avec tous les jeunes. Ils croient que c'est Jacques Chirac qui rembourse leurs conneries. C'est pas Jacques Chirac qui paie, c'est nous qui paie... »

Le porte-à-porte a duré trois soirs et a été suivi d'une réunion chez Mohamed Oummad pour s'organiser. La journée peinture a été fixée au lundi de Pâques, ce qui nous laissait le samedi et le dimanche pour régler les problèmes matériels. J'ai aussi proposé de faire un repas à midi dans le hall. Pour le financement, j'ai mis le conseil syndical des copropriétaires devant le fait accompli. Il m'a paru naturel que ce soit les propriétaires qui achètent la peinture et subventionnent le repas. J'ai distribué une feuille par étage, pour savoir qui s'inscrit pour nettoyer, peindre, préparer le repas et y participer...

Avec les 75 euros de subvention, nous avons décidé de préparer un couscous et nous avons proposé que chaque famille apporte un plat supplémentaire, celui que de toute manière ils auraient mangé chez eux. Cinquante personnes se sont inscrites pour les travaux de peinture (trente adultes et vingt enfants) et soixante-dix pour le repas. Parmi les volontaires se trouvaient cinq peintres professionnels. Après s'être concertés, ils nous ont dit qu'ils pouvaient tout faire tout seuls dans la journée, sans « s'emmerder » avec toute cette organisation. J'ai dû longuement argumenter pour les convaincre de n'être que des chefs d'équipe et de ne pas prendre un pinceau de la journée. « Ce qu'il faut, c'est faire travailler les jeunes qui peuvent faire des conneries, sans leur faire la morale, dans une ambiance sympa. » Ils ont fini par en comprendre l'intérêt qu'ils ont expliqué à d'autres.

La semaine précédant Pâques, j'ai parlé de l'organisation avec tous les gens que je rencontrais ; quelques-uns se sont mis à m'éviter ou à

boiter bas ou à se plaindre de problèmes respiratoires les empêchant absolument de s'occuper de peinture. J'ai aussi averti la presse de ce qui allait se passer, en les invitant pour le couscous.

Le jour dit, le rendez-vous est fixé à 9 heures. Je descends et trouve un des peintres qui a déjà repeint toutes les portes d'ascenseur avec de la peinture qui lui restait. Il a dû se lever à 5 heures du matin ! Cinq ou six personnes sont déjà présentes dans le hall. Nous avons prévu une équipe enduit pour boucher les trous, une équipe peinture par étage pour les murs et une équipe peinture pour les boiseries de tout l'escalier. Il faut d'autre part préparer les tables pour le banquet.

J'ai beaucoup insisté pour que les femmes participent aussi à la peinture et trois ou quatre d'entre elles sont là. J'essaie de les intégrer dans des équipes mais, sentant sans doute qu'elles ne sont pas vraiment les bienvenues, après être restées un moment, elles remontent chez elles excepté les petites du primaire. Je reste dans le hall pour dispatcher ceux qui arrivent en retard et pour commencer à organiser le banquet. Fatima s'est occupée d'acheter les produits pour le couscous et de répartir la cuisine entre les femmes marocaines. Avec une équipe de jeunes, je me charge de mettre les tables, d'aller chercher les chaises et de mettre le couvert.

Nous bloquons tout le passage et les gens doivent traverser ce chantier pour atteindre l'ascenseur. Nous pouvons ainsi rediscuter avec certains qui ont promis de venir, mais ont « oublié » au dernier moment, ou d'autres qui n'ont jamais eu le temps de s'inscrire ! Des copains se régalent de demander aux spectateurs malgré eux ce qu'ils pensent de notre travail, si c'était bien, comment eux auraient fait, etc.

La journaliste de la *Dépêche*, arrivée juste avant le banquet, est emballée par le travail. Je lui explique la situation et lui fait faire une visite complète, y compris celle d'un autre appartement du bâtiment D qui a brûlé la semaine précédente à cause d'un court-circuit. Les locataires, des Turcs m'avaient appelé car ils étaient à la rue, GDF refusant de rouvrir le gaz si le propriétaire ne mettait pas l'installation aux normes. Ce propriétaire, ex-conseiller municipal de Baudis, refuse de dépenser un centime en travaux, mais envoie l'huissier dès qu'il y a quinze jours de retard de paiement.

Je discute un peu avec cette journaliste qui me demande où je milite. Quand je lui dis être un militant de Lutte Ouvrière, elle me répond : « Ah bon, je comprends ! »

Le jeudi suivant paraît un article dans la *Dépêche*. La journaliste a tenu parole et elle rapporte fidèlement ce que je lui ai dit. Je m'empresse de faire circuler l'article. Les gens sont particulièrement fiers qu'on parle enfin en bien du Mirail.

Petite anecdote : une jeune Marocaine qui habite en bas de chez moi travaille dans une maison de retraite où elle a manifestement de bons rapports avec « ses petits vieux ». Elle leur a raconté la journée peinture et ils ont lu l'article de la *Dépêche*. Ils en ont alors fait une photocopie et ont réalisé un montage qu'ils ont tous signé avec des petits cœurs et dont ils lui ont fait cadeau.

Les gens étaient très contents de faire remarquer que, depuis, aucun tag n'était réapparu. Comme le disait mon copain Ben Allal : « C'est pas le syndic qui l'a fait, c'est pas le concierge, c'est pas Dominique Baudis, c'est pas Jacques Chirac, c'est nous qui l'a fait ! »

Nul ne pouvait imaginer dans quel état serait le bâtiment quatre mois plus tard...

2001-2006 : le troisième anniversaire et l'affiche géante

L'interdiction d'habitation

J'ai déjà raconté comment, le soir de l'explosion, les habitants du bâtiment B ont été expulsés de chez eux par la force publique. Ce fut un scandale dans le scandale et, pour ces cent huit familles un traumatisme bien supérieur à celui de l'explosion. Cette décision de la mairie fut totalement improvisée, sans aucune réflexion quant aux conséquences matérielles. J'ai aussi raconté comment seuls la moitié des habitants ont pu récupérer une partie de leur mobilier. Un certain nombre d'habitants n'ont jamais pu revenir chez eux, comme si la cité avait été rayée de la carte.

Pourquoi la mairie a-t-elle pris cette décision inique ? La mairie de Toulouse était lancée dans une grande opération de remodelage du Mirail intitulée le GPV, Grand projet de ville. Il s'agissait avant tout de démolir les barres d'immeubles considérées comme « chaudes ». Le programme prévoyait la destruction de deux mille logements et, dans un second temps, la promesse de construction de sept cents logements, alors qu'existait une pénurie de logements en particulier pour les familles nombreuses. L'explosion de l'usine AZF était de ce

point de vue un cadeau inespéré. Elle permettait, sans que cela coûte un centime de grossir le programme de destruction.

Mais il existait une autre raison. Aux dernières élections, le programme du candidat de droite, Douste-Blazy, proposait une réforme administrative comparable au modèle d'arrondissements des trois plus grandes villes de France. Toulouse étant la quatrième, des maires de quartier ont été portés sur les fonds baptismaux. Dans notre quartier, le maire délégué, Jean-Pierre Lloret, s'est fait le héraut de la destruction du bâtiment B. La zone qu'on lui a découpée mord un peu sur le Mirail puisque, dans un quartier constitué majoritairement de petits pavillons, il englobe trois petites cités, la plus importante étant la cité du Parc. Le programme de Lloret est très simple : tout va mal à cause de la cité du Parc. Succès assuré au cours des repas du troisième âge regroupant les habitants des petites villas individuelles. Il ira même jusqu'à déclarer en janvier 2002, lors d'une réunion de l'association du quartier, que « depuis que le bâtiment B est muré, la délinquance a baissé sur le quartier ». Quand Brahim, qui habitait au douzième étage de ce bâtiment, lui a demandé de s'expliquer, il a répondu : « vous m'avez mal compris : ce que j'ai dit, c'est que depuis qu'il y a moins de monde, il y a moins de bruit... ».

Pour réaliser ce projet, tous les moyens étaient bons, la constante étant le mensonge. Ainsi Françoise de Veyrinas a déclaré que le bâtiment serait détruit « parce que c'est le souhait des copropriétaires ». Ces propos sont tenus en janvier 2002, alors que l'assemblée générale des copropriétaires, seule habilitée à prendre cette décision, ne s'est toujours pas réunie.

Une première décision favorable

Le bâtiment est toujours interdit d'habitation, ce qui bloque la situation et empêche toute demande de dédommagement. Il faut employer les grands moyens, avec mise en demeure au syndic, pour réussir à enfin convoquer une assemblée générale de copropriétaires le jeudi 7 février 2002, quatre mois et demi après l'explosion. Nous la préparons du mieux possible avec le Comité de résidents. J'obtiens que les propriétaires reçoivent, jointe à leur convocation, une lettre du Comité de résidents. Je prends aussi rendez-vous avec un avocat spécialiste de l'immobilier pour mieux comprendre le cadre juridique. Puis, avec Brahim, nous nous partageons les numéros de téléphone des propriétaires. Nous les appelons pour expliquer que la mairie a

outrepassé ses droits et que nous devons voter la réparation si nous voulons conserver notre bien. Ce qui me permet de discuter avec des bailleurs que je ne connaissais pas, de constater qu'une majorité d'entre eux comprennent où est leur intérêt, et de peaufiner mes arguments.

Les copropriétés sont régies par un droit spécifique très contraint, qui exige de fortes majorités pour toutes les décisions importantes. Un conseil syndical composé de copropriétaires est élu en assemblée générale ainsi qu'un syndic, professionnel rémunéré par la copropriété. À la suite d'une réhabilitation ratée en 1993, j'avais quitté le conseil syndical et fondé un Comité de résidents qui regroupait tous les habitants, qu'ils soient propriétaires occupants ou locataires. Rapidement le conseil syndical a disparu, le syndic gérant seul la copropriété sans informer qui que ce soit.

Le jour de l'assemblée, beaucoup de copropriétaires sont présents, bien plus qu'aux assemblées générales ordinaires. La mairie de Toulouse, propriétaire de quatre appartements, est représentée par le maire-délégué, Jean-Pierre Lloret.

Une fois les présents enregistrés, je suis élu président de séance. Puis le débat commence. J'explique que « l'action de la mairie constitue un abus de pouvoir caractérisé ; c'est aux propriétaires et à eux seuls de décider de l'avenir du bâtiment ; les pouvoirs publics ne peuvent se substituer aux propriétaires que s'il existe une déclaration d'utilité publique (DUP) exigeant la destruction ; or trois rapports d'expertise concluent à la réparabilité, ce qui interdit toute DUP. Notre seule possibilité de retrouver un logement, c'est de réparer le nôtre. Actuellement personne ne parle d'indemnisation et encore moins ne la chiffre mais, vu que les appartements se vendaient entre six mille et vingt mille euros, avec l'indemnisation on ne pourra guère que s'acheter la salle de bain d'une villa. C'est particulièrement grave pour les propriétaires occupants qui ont déjà eu beaucoup de mal à acheter leur appartement à la cité du Parc, à une époque où ils coûtaient bien plus cher. »

Jean-Pierre Lloret, le maire de quartier, prend alors la parole. « On ne peut pas voter, parce qu'on ne sait rien. On a besoin de rapports d'expertise. Le bâtiment est-il solide ? Est-ce bien justifié de dépenser tout cet argent pour réparer ? Quand on aura les propositions des

assurances, la mairie rajoutera un petit plus et, avec ça, tout le monde sera content. »

Les bras m'en tombent...

Il prétend « qu'on » ne peut pas décider parce « qu'on » ne sait rien. Mais c'est la mairie qui a interdit d'habitation le bâtiment et fait expulser ses habitants ! A-t-elle pris cette grave décision sans savoir ? Mais, même si elle a vraiment pris cette décision par pure inconscience, trois rapports d'expertise affirment maintenant que les structures du bâtiment sont saines. Mieux encore, c'est la mairie qui a commandé et payé le troisième. Quand je lui mets ce rapport sous les yeux, il ose dire devant tous les copropriétaires que ces quelques graffitis sur une feuille n'ont aucune valeur, puis il ajoute que cela va coûter un argent fou. Depuis quand est-il comptable des finances de Total ? On connaît le responsable de la catastrophe, qui d'ailleurs ne s'en cache pas, c'est le trust Total. Il a cassé, il doit et peut payer.

Par contre, l'arrêté d'interdiction d'habiter pris par la mairie nous empêche de faire établir des devis de réparation. Donc on ne peut ni détruire ni réparer ! C'est pour qu'on puisse entreprendre les démarches de réparation que l'assemblée générale doit prendre une position claire.

La discussion part alors dans tous les sens. Chérifa prend la parole. Elle habitait l'appartement juste en dessous du mien. Elle a une peur panique de retourner chez elle. Elle ressent la destruction un peu comme une manière définitive de tirer un trait sur des moments très difficiles. On se connaît et on se respecte. Mais, à ce moment, elle se montre inaccessible à tout raisonnement. Elle attaque les bailleurs, leur dit que le bâtiment va s'effondrer et qu'ils se moquent d'envoyer des gens à la mort tant que les loyers entrent. Plusieurs propriétaires occupants, dont Zohra, éprouvent la même peur panique. Mais des bailleurs qui ont compris l'enjeu prennent la parole. Ils demandent à la mairie de leur faire des propositions chiffrées. Un « petit plus », pour reprendre les mots de Lloret, cela veut dire quoi ? À ce moment-là Lloret perd pied, car il a tout inventé et se retrouve bien incapable d'avancer un seul élément concret.

Il lui reste encore une carte dans la manche : il essaie de dissoudre l'assemblée en disant que le vote est inutile et prématuré ; il faut donc partir. Aussitôt se lèvent des personnes, peut-être de connivence avec la mairie.

Sa ruse a bien failli réussir. J'ai un mal fou à obtenir que les gens se rassoient et qu'un vote formel ait lieu. Résultat du tir de barrage de la mairie, un tiers des présents environ vont s'abstenir. En revanche, les trois quarts des votes exprimés se prononcent pour la réparation. Ont voté dans ce sens tous ceux qui, capables de dépasser le stade de l'émotion, ont été sensibles au raisonnement et, parmi eux, des bailleurs (personnes souvent à l'opposé de tous mes engagements) qui ont compris que leur intérêt financier est de se battre pour la réparation. Enfin, ont voté pour la destruction quelques habitants qui n'ont pu se distancier du traumatisme de la catastrophe, mais aussi certains autres qui, dans une attitude suicidaire, ont pensé trouver là l'occasion de dénoncer la barbarie de leur situation, et enfin, des bailleurs ouvertement racistes qui, en accord avec la mairie, ont voulu punir une population qu'ils accusent de tous les maux.

Ce vote en faveur de la réparation représente une victoire, parce qu'il réduit à néant les déclarations de la mairie, victoire amère cependant parce que le temps joue contre nous. Si la mairie parvient à retarder suffisamment les travaux, arrivera un jour où le bâtiment ne sera plus réparable.

Une nouvelle AG convoquée par le syndic dans une totale illégalité

Je suis à peine réinstallé à la cité du Parc dans un appartement que je viens d'acheter au bâtiment A que j'ai la surprise de recevoir une convocation à une assemblée générale : un seul point à l'ordre du jour, la destruction du bâtiment B.

Deux mois auparavant, j'ai rencontré la directrice de Tagérim, syndic de la copropriété, qui m'avait rassuré. D'après elle, nous avons le droit pour nous ainsi que l'appui de Total, car réparer coûtera beaucoup moins cher que détruire. C'est pourtant le syndic qui, en contradiction avec toutes ses déclarations passées, a pris l'initiative de convoquer cette assemblée. Ce n'est que deux ans plus tard que je pourrai lire le bilan d'une commission mise en place par le sous-préfet à la ville, dont l'objet était la destruction du bâtiment B. Y participaient le sous-préfet à la ville, la mairie de Toulouse, Equad (le courtier de Total), et la directrice de Tagérim. Des réunions tenues tous les quinze jours y étaient détaillées à partir d'octobre 2001. Les comploteurs y discutaient de la meilleure stratégie pour arriver à leurs fins.

Je consulte un avocat. Il confirme que nous avons la loi avec nous. La décision prise en AG de réparer le bâtiment B n'a pas été contestée dans les deux mois et, suivant la législation, elle est donc définitive. Nous décidons donc de demander un référé. Lors d'une réunion du Comité de résidents, huit propriétaires du bâtiment B acceptent de me suivre. L'audience a lieu ; chaque partie développe ses arguments. Je suis confiant puisque nous avons la loi avec nous. Le délibéré tombe dans la semaine et, stupeur, le tribunal conteste le caractère d'urgence (alors que l'AG est convoquée dans la semaine !), se déclare incompétent en arguant que la question posée ne pourra être tranchée qu'à l'issue d'un débat de fond et déboute les huit copropriétaires de leur demande, les condamne à 800 euros d'amende au titre de l'article 700, ainsi qu'aux dépens (que nous ne paierons jamais, quand même).

C'est une grande leçon, une leçon amère, mais une grande leçon. Les lois ne s'appliquent pas naturellement. Elles s'appliquent en fonction du rapport de force. La mairie, en pleine connivence avec la préfecture, fait de la destruction du bâtiment B une question de principe. Par quels détours a-t-elle réussi à convaincre le juge de statuer contre la législation ? Le parquet est-il intervenu ? On ne le saura jamais.

Pendant ce temps, mairie et syndic poursuivent leur complot. Dans *La Dépêche du Midi* du 20 décembre 2002, le syndic déclare qu'en cas de réparation les travaux de remise aux normes seraient à la charge des copropriétaires, ce qui est un mensonge grossier.

Pour préparer l'AG convoquée par le syndic, j'écris une lettre aux copropriétaires. En voici quelques extraits :

> On va nous demander de prendre ce soir des décisions capitales, alors que nous manquons toujours des informations les plus élémentaires pour motiver nos choix. Pire : le peu qu'on nous transmet est incomplet ; parfois ce sont carrément des mensonges ! [...]
>
> Les pouvoirs publics, mairie de Toulouse et préfecture, souhaitent que le bâtiment B disparaisse et que rien ne soit reconstruit à la place. Ils l'ont dit à de multiples reprises. Mais ils ne peuvent nous l'imposer car ce sont les copropriétaires qui décident de ce que doit devenir leur propriété. [...] Or nous avons tenu une assemblée générale le 7 février 2002 et cette assemblée générale a voté le principe de la réparation. Cette décision n'a pas été contestée : elle est donc définitive. Le syndic aurait dû la faire appliquer. Il ne l'a pas fait, mais n'est pas resté pour autant inactif. Plusieurs réunions ont eu

> lieu à la préfecture entre le sous-préfet à la ville, la mairie de Toulouse et notre syndic. Aucun copropriétaire, membre ou non du conseil syndical n'a été invité à ces discussions, ni d'ailleurs aux négociations avec Total et Equad. C'est donc en accord avec les pouvoirs publics et sans tenir compte de l'avis des copropriétaires qu'une nouvelle assemblée générale a été convoquée pour ce soir dans le seul but de nous paniquer. [...] La vérité, c'est que toutes les réparations sont à la charge de celui qui est responsable de l'explosion, c'est-à-dire Total ; et Total l'admet parfaitement.

L'assemblée générale du 3 février 2003

J'ai organisé une réunion du Comité de résidents pour la préparer. L'ambiance n'y est pas. Mes amis proches n'y croient plus. J'essaie sans grand succès de les motiver. Le jour dit, pourtant c'est la foule des grands jours. Je suis élu président de séance et la réunion commence, avec pour seul point à l'ordre du jour, la démolition du bâtiment B.

La directrice de Tagérim, le syndic, fait état d'un fax qu'elle vient de recevoir du cabinet Equad, ainsi que d'une conversation téléphonique qu'elle vient juste d'avoir avec le sous-préfet à la ville. Tout cela confirme bien qu'il y a complot sous roche et que le syndic est chargé de nous faire accepter ce que les comploteurs, sous-préfet à la ville, mairie et Equad, le courtier de Total, ont décidé dans notre dos.

Sur la base de ses informations, le syndic affirme que, si l'assemblée confirmait le vote des travaux, sur les 6 millions d'euros qu'ils coûteraient, Total Fina serait en mesure d'en financer 3,9 millions et que donc plus de 2 millions d'euros seraient à la charge des copropriétaires (pour cent huit appartements). En revanche, si l'assemblée votait la destruction, les 3,9 millions seraient à partager entre les copropriétaires. La mairie achèterait alors le terrain pour le franc symbolique et ferait construire quarante appartements HLM, donc sans accession à la copropriété et sans aucune priorité pour les ex-propriétaires occupants.

Je demande à voir le fax d'Equad. C'est confidentiel, me dit-elle. Je demande alors à l'huissier de noter dans le compte rendu les propos de la directrice de Tagérim. Il me répond qu'il ne prendra en note que les résolutions votées, que je n'ai pas à lui apprendre son métier, qu'il est un auxiliaire de justice et que, si je continue, cela constitue un outrage à magistrat.

L'assemblée générale commence donc dans cette ambiance électrique. Une longue discussion s'enlise quant au montant individuel des indemnisations sur la base d'une somme de 3,9 millions d'euros promis par Total selon les affirmations orales de la présidente de Tagérim. « À peu près 35 000 euros par appartement, ce n'est pas si mal », crie un marchand de sommeil qui en a acheté trois autour de 10 000 euros chacun. Mais ce qui est aubaine pour un spéculateur sans scrupule est une catastrophe pour un propriétaire occupant, qui ne retrouvera jamais un logement pour la somme de 35 000 euros.

Cris dans tous les sens et poussées hystériques. Personne ne contrôle plus rien.

Le syndic finit par obtenir un vote où l'assemblée générale se déjuge et vote à une très large majorité le principe de la destruction. Seuls six copropriétaires votent contre. Ce sont mes copains proches, qui pensent que je suis fou, mais qui veulent montrer qu'ils me suivent quand même.

Dès le lendemain, je demande et obtiens une rencontre avec monsieur Baudoin, le sous-préfet à la ville. Il me révèle que les informations de la directrice de Tagérim étaient mensongères, que rien n'a vraiment été décidé par les pouvoirs publics dans l'hypothèse de la destruction et en particulier de son financement. Personne n'a demandé à Total de la financer et la mairie en paierait la moitié en contrepartie du terrain. Faute de mieux, ce sera donc aux copropriétaires de payer également pour la destruction.

Même si les affirmations du syndic étaient avérées, il s'agit d'une spoliation, en particulier pour les propriétaires occupants qui, pour la plupart, n'ont même pas pu participer à l'assemblée générale car ils sont tant bien que mal relogés, souvent loin de Toulouse, avec un moral au trente-sixième dessous. Avec la promesse, orale et de seconde main, d'une indemnisation de 35 000 euros, ils ne pourront jamais racheter l'équivalent de ce qu'ils possédaient avant l'explosion. La plupart sont des travailleurs immigrés, qui ont économisé sou après sou pour acheter l'appartement dont ils étaient locataires. Ils ont ainsi acquis le droit de ne plus payer de loyer, alors que leurs revenus sont faibles.

Les propriétaires occupants qui le souhaitent doivent pouvoir bénéficier d'un appartement parmi ceux qui seront reconstruits sur le site. C'est aux pouvoirs publics, sous-préfet à la ville et mairie, de négocier au plus vite avec la copropriété, pour que les droits des

propriétaires occupants soient préservés. Mais le rapport de force n'est pas en notre faveur et la question devient : comment faire pour le rétablir ?

Un an de valse-hésitation

C'est dans ce but que j'appelle à une réunion du Comité de résidents. Ne viennent que mes amis proches. Nous faisons le point et décidons que je dois postuler à la présidence du conseil syndical parce que c'est la seule manière d'essayer de contrôler le syndic. Lors de l'assemblée générale ordinaire, je suis élu à une très large majorité.

C'est ainsi que je me retrouve convoqué à une réunion chez le courtier de Total pour signer l'accord concernant les travaux de réparation des bâtiments A, C et D. À cette occasion, je découvre un accord bouclé avec l'ancien président du conseil syndical qui ne participait plus officiellement aux réunions depuis une dizaine d'années. Il nous est distribué pour signature. Je le parcours rapidement et m'aperçois à la lecture d'un tableau récapitulatif que le syndic Tagérim est à la fois le maître d'ouvrage (rémunéré pour cette responsabilité à hauteur de 3,5 % des travaux) et le maître-d'œuvre (rémunéré pour cette autre tâche à hauteur de 11,5 % des travaux). Je prends la parole et demande que l'on m'explique qui a pris cette décision et comment Tagérim peut être à la fois maître-d'œuvre et maître d'ouvrage. À ma connaissance, c'est un conflit d'intérêt punissable par la loi. Les avocats présents (représentants de Total et de Tagérim) demandent une suspension de séance. Une demi-heure plus tard, la réunion reprend et le courtier de Total annonce que le contrat distribué n'est qu'une première ébauche, qu'il va le reprendre et distribuer le nouveau projet d'accord. Je rends « la première ébauche » excepté le tableau récapitulatif que je conserve soigneusement. Dans le nouveau projet, Tagérim n'est plus que maître d'ouvrage avec une rémunération de 3,5 %, dont j'apprendrai plus tard qu'elle est supérieure aux normes. Je signe alors ce nouvel accord, sans comprendre que, le poste de maître d'œuvre ayant été tout simplement supprimé, personne n'est donc prévu pour piloter les travaux !

C'est ainsi que les travaux définitifs commencent à la cité du Parc pour les bâtiments A, C et D.

Tout démarre dans un désordre absolu, sans que le conseil syndical y soit associé. Après trois mois de travaux sur les parties communes, abandon de chantier !

Il me faut deux mois de recherches pour finir par comprendre ce qui s'est passé. Les comploteurs institutionnels savent bien que la destruction votée en assemblée générale n'est pas légale. Ils ont alors décidé de forcer le destin en commençant à indemniser les propriétaires qui le souhaitaient sur la base de 33 500 euros pour un T4 et de 52 000 euros pour un T6. Tagérim, en totale illégalité, a utilisé le financement des travaux sur les bâtiments A, C et D pour dédommager contre signature d'un solde de tout compte les propriétaires du B qui le souhaitaient. Ce faisant Tagérim s'est retrouvé en défaut de paiement pour les entreprises engagées dans les travaux, et celles-ci ont abandonné le chantier, mais sans qu'à aucun moment le conseil syndical en soit informé !

Nous nous retrouvons alors dans une situation ubuesque de blocage. Le bâtiment B ne peut ni être réparé ni être détruit. Il ne peut pas être réparé, parce qu'une moitié de ses propriétaires a reçu une indemnisation avec solde de tout compte pour sa destruction, et il ne peut pas être détruit, parce que ce serait aux copropriétaires d'en payer la destruction qui est évaluée à près d'un million d'euros, soit 10 000 euros par appartement ! La cité est donc toujours hantée par une barre de douze étages et cent huit appartements, qui se dégrade et où les persiennes sont arrachées les soirs de grand vent.

Pour les trois autres bâtiments, A, C et D qui restent habités, les travaux sont toujours en panne. Ils ne peuvent se poursuivre, puisque Total les a payés et que l'argent a été dépensé autrement, à l'insu des copropriétaires. Pour les parties privatives, 30 % des persiennes ne sont toujours pas posées et bien des malfaçons subsistent que l'on n'arrive pas à faire constater et reprendre. Quant aux parties communes, les travaux, dont 5 % seulement sont effectués, n'en finissent pas de s'éterniser.

Je suis président du conseil syndical depuis plus d'un an. Côté positif de l'affaire, l'obstruction systématique du syndic, bras armé de la mairie, me permet de constituer une petite équipe dans le conseil syndical, à la fois consciente des enjeux et déterminée à mener la bataille contre le syndic.

Ce dernier porte alors plainte pour agression verbale et m'informe de sa démission par lettre recommandée avec accusé de réception. Il escompte que nous ne pourrons pas trouver un candidat pour le remplacer et fait savoir aux oreilles complaisantes que je suis l'unique

cause de tous les dysfonctionnements. Il faut donc m'éliminer pour que le syndic revienne et que la gestion de la cité ne soit pas confiée à un administrateur judiciaire. Malheureusement pour lui, je réussis à trouver un autre syndic, qui accepte d'être candidat malgré la situation difficile de la copropriété. Le 22 mars 2004, lors d'une nouvelle assemblée générale de la copropriété, je suis réélu président du conseil syndical à une large majorité, contre l'ancien président qui défendait le bilan de Tagérim et me désignait comme le responsable du marasme. À la suite de quoi le quitus est refusé au syndic démissionnaire, ce qui ouvre les possibilités de poursuites juridiques. Le syndic que je présente est élu.

En mai 2004, Total ayant manifestement envie d'en finir avec ce dossier qui lui donne une image exécrable, décide d'organiser une réunion d'information pour les copropriétaires du B, où « des propositions en vue d'un accord amiable susceptible de sortir de la situation de blocage » vont être faites. À ce moment, les deux tiers environ des copropriétaires ont touché leur dédommagement de 33 500 euros et signé leur solde de tout compte.

Cette réunion est présidée par maître Coste-Fleuret, qui défend les intérêts de Total pour tout ce qui concerne les intérêts civils, c'est-à-dire les dédommagements. Il affirme la volonté de Total de régler définitivement le problème. Pour cela Total fera les efforts financiers nécessaires qu'il détaille immédiatement. Total accepte de monter les indemnités à 50 000 euros par appartement et de payer la démolition. C'est à prendre ou à laisser, Total n'ira pas plus loin.

La discussion commence. Il faut d'abord se débarrasser d'un escroc « auditeur en assurances » qui assure représenter un certain nombre de copropriétaires. Il prend la parole et prétend négocier en notre nom. Un voisin me montre une lettre qu'il a reçue où ce monsieur Rouliès propose ses services contre une commission de 10 %. Je lui demande de sortir, en expliquant que l'accord dérogatoire toujours actif prévoit que Total rémunère tous les conseils des sinistrés et que par conséquent il cherche à se faire rémunérer deux fois. C'est une escroquerie contre laquelle je mets en garde tous les copropriétaires présents. Coste-Floret confirme à la tribune. Fou de rage, Rouliès m'attaquera en justice pour « diffamation entraînant une perte de clientèle ». Je reprends la parole et prends acte que Total a compris qu'il fallait débloquer la situation, mais j'ajoute que, pour retrouver un

logement de même qualité que celui du bâtiment B, c'est 75 000 euros qui sont nécessaires. Les interventions suivantes se partagent en deux. Une moitié des copropriétaires trouve que j'exagère, que 50 000 euros ce n'est pas si mal et l'autre moitié m'approuve.

À la réunion suivante du conseil syndical, nous mandatons un expert, qui estime que l'on peut arriver à au moins doubler l'évaluation du montant des réparations et donc des dédommagements. De plus, en toute logique, Total doit nous payer des pertes de jouissance pour les trois ans où nous avons dû habiter ailleurs. S'ajoute enfin le problème de la copropriété réelle pour laquelle les travaux de réparation des bâtiments A, C et D sont arrêtés suite aux manœuvres de Tagérim. Nous décidons d'une démarche auprès de Total, pour qu'il accepte de payer une seconde fois ce qui n'a pas été terminé.

Une réunion se tient chez l'avocat de Total. Dans une atmosphère électrique, le beau monde présent (un représentant de Total, plusieurs avocats et le directeur du cabinet d'expert que nous avons mandaté) essaie de régler ses différends. La réunion commence et le représentant de Total nous dit d'emblée qu'il a négocié avec Tagérim et qu'il accepte de financer à nouveau les travaux non effectués, mais annonce à l'expert qu'il refuse de payer l'expertise. Soudain, comme dans un mauvais polar devant nos yeux ébahis, tous deux se lèvent pour en découdre !

Mais qu'importe, l'essentiel est qu'une solution semble enfin se dessiner pour nous.

« ICI, TROIS ANS APRÈS, RIEN N'EST RÉGLÉ »

En conseil syndical, nous décidons de frapper un grand coup pour le troisième anniversaire de l'explosion. L'idée nous vient d'exposer une affiche géante sur le bâtiment. Nous réfléchissons à la réalisation pratique de ce projet. J'ai pu récupérer (ne me demandez pas comment) les clés de la porte blindée que la mairie a posée sur le bâtiment B après l'avoir muré. Par là, on peut accéder à la terrasse après l'ascension de douze étages à pied. Nous discutons deux options : une affiche rectangulaire de dix mètres sur vingt placée en bout du bâtiment sur un fronton sans fenêtres, ou un bandeau de quatre mètres sur quatre-vingts mètres qui ferait toute la longueur du bâtiment. Il apparaît que le bandeau sera beaucoup plus difficile à réaliser et à poser. Des amis de Figeac peuvent se charger de la réalisation pratique. De grandes

bâches agricoles feront l'affaire. Il faut les assembler solidement et y coller notre slogan. Nous nous décidons pour : « Trois ans après, ici rien n'est réglé ». Nous décidons de faire des lettres de trois mètres, qui pourront se voir depuis la rocade. Mes copains de Figeac mettent au point tout un système, avec plaque de fer, boulons et écrous pour que la banderole soit solidement arrimée. Mine de rien, ça pèse ! Et le vent risque de s'engouffrer dans la moindre ouverture.

Il faut alors préparer la pose de la banderole pour le 20 septembre à 18 heures, veille de la commémoration. Je contacte la presse, France 3 s'engage à filmer en direct le déploiement. Nous sommes huit de la cité à être dans la confidence, auxquels s'ajoute le renfort de quatre instituteurs. L'équipe se tient l'arme au pied. Madame Galéa est chargée de faire entrer le commando. Je lui ai confié les clés de la porte blindée. Elle a la liste des douze personnes concernées et la mission de les faire toutes entrer, et pas une seule de plus. Tout est parfaitement calculé et, une demi-heure plus tard, nous sommes prêts au déploiement. France 3 est en bas prêt à filmer. Nous déployons la banderole et aussitôt s'élèvent des hourras, des youyous et des applaudissements ! Notre secret était un secret de polichinelle et au moins une centaine de personnes de la cité s'étaient regroupées en bas !

Le lendemain a lieu la commémoration au rond-point du 21-Septembre. Toutes les associations non inféodées à la mairie font leur déclaration devant les officiels au garde-à-vous.

Voici l'intégralité de la mienne :

> « Nous, on est la face cachée de la lune » : c'est ce que m'a dit hier un jeune de ma cité, la cité du Parc. Le 24 septembre 2001, trois jours après l'explosion, toutes les vitrines de la rue Alsace-Lorraine étaient remplacées, et le commerce a pu recommencer normalement. Le 21 septembre 2004, trois ans après l'explosion, pas trois jours, trois ans après, rien n'est réglé à la cité du Parc. Le bâtiment B continue à hanter la cité les soirs de grand vent et les volets arrachés par la tempête ne sont pas encore tombés sur quelqu'un.
>
> Pour les mille habitants des trois autres bâtiments A,C et D, les travaux sont arrêtés depuis huit mois et ne pourront recommencer que quand TotalFina acceptera de payer les augmentations de tarifs qu'exigent les entreprises. Un quart des appartements n'ont pas de persiennes et leurs habitants vivent dans la hantise du cambriolage. Les halls ne sont pas réparés, c'est toujours du contreplaqué que l'on voit à la

place des vitres quand on rentre le soir. Les terrasses fuient toujours, les colonnes descendantes sont toujours fêlées et le parc dévasté par les camions de la mairie.

Alors, quand on entend les déclarations d'autosatisfaction des autorités qui nous disent que tout est réglé, on est partagé entre rage et désespoir.

Mais il n'y a pas que la cité du Parc. On n'est pas les seuls dans cette situation.

Au bilan, trois ans après, on peut dire que la jungle a repris ses droits : les riches sont plus riches et les pauvres sont plus pauvres.

Total va très bien, merci pour lui. Ses bénéfices, qui se montaient à 8 milliards d'euros en 2001, sont en constante augmentation. C'est le seul responsable. La catastrophe AZF est le produit conjugué de la recherche du profit et d'une inconscience criminelle.

Et ce n'est pas Total, mais les victimes qui ont payé et continuent de payer la note.

Les victimes, et toutes les victimes, salariés comme sinistrés.

Les salariés du site chimique ont été les premières victimes, vingt d'entre eux sont morts, ils ont subi un grave traumatisme psychologique et, par-dessus tout cela, beaucoup se sont retrouvés au chômage, comme des milliers de salariés de petites entreprises commerciales ou artisanales de la zone.

Et c'est la principale défaite que nous avons subie : qu'une lutte commune des salariés et des sinistrés n'ait pas pu se mettre en place. Au contraire l'incompréhension et l'hostilité n'ont fait que se développer entre ces deux catégories de victimes.

Aujourd'hui, le quartier est sinistré économiquement et pour longtemps si les pouvoirs publics continuent à regarder ailleurs, avec en plus une crise immobilière majeure que la population subit de plein fouet,

Mais je suis optimiste. Car la lutte et la solidarité n'ont pas dit leur dernier mot. Nous sommes finalement assez nombreux ce mardi matin de travail. Et nous saurons bien obliger les autorités à abandonner leur politique de l'autruche et nous saurons obliger Total à réparer tout ce qu'il a détruit, à payer ce qu'il nous doit.

Les élus nous écoutent en essayant de prendre un air de circonstance, mais protestent parfois en chuchotant à la dérobée. Mes copines de la cité du Parc se sont postées derrière eux et, dès qu'ils haussent un sourcil, elles les rabrouent sur un ton qui leur fait baisser la tête. Un régal !

Les journalistes présents savent tous que nous avons posé notre banderole géante et toutes les télévisions l'ont déjà mise en boîte. Ils m'interviewent juste après mon intervention et, une fois encore, nous allons avoir une couverture nationale dont Total se serait bien passé.

Ultimes négociations

Total me contacte juste après, en me répétant qu'ils ne sont pour rien dans nos problèmes avec le syndic et qu'ils nous ont fait une proposition honnête que nous avons refusée. Ils me disent qu'ils vont m'obliger à convoquer une assemblée générale, pour que les propriétaires du B se déterminent sur leur proposition. Je leur réponds : « Banco, allez-y, je vous assure qu'en dessous de 75 000 euros vous aurez un vote négatif ». Ils me proposent alors de monter à 55 000 euros et précisent que « ce sera leur dernier prix ».

Nous en discutons en conseil syndical et nous pensons qu'il faut continuer à exercer notre pression.

Pour laisser à Total le temps d'augmenter ses offres, nous décidons de fixer une assemblée générale du bâtiment B au 22 novembre. À partir de ce moment, j'ai toute une série de contacts téléphoniques avec Patrick Timbart, l'offre augmentant hebdomadairement de 3 000 euros. Le 22 novembre 2004, nous en sommes à 65 000 euros avant la réunion convoquée à 18 heures. À 17 h 45, Patrick Timbart m'appelle. Je lui dis qu'en l'état sa proposition sera rejetée et que la presse sera présente. Il me dit alors : « Dites-moi un prix ». Je réfléchis à toute allure. Comme je demandais 75 000 euros, je lui propose 72 500 euros ; il accepte. Je lui dis cependant que je me rends à l'AG et que je ne demanderai d'accepter son offre de 72 500 euros que s'il me la confirme par fax. Je crois qu'il a failli s'étrangler. Il me dit qu'il est trop tard pour avoir la signature de qui de droit. Je lui donne le numéro de fax du syndic et lui confirme que le vote ne se fera qu'après réception de son fax.

À l'assemblée générale, tout le monde est d'accord pour attendre. Je retéléphone à Timbart pour lui confirmer la position de l'assemblée

générale. « On a même commandé des sandwichs pour attendre. » Dans la salle, tout le monde discute et ceux qui ont accepté l'offre à 33 000 euros demandent si Total va leur verser le complément. Eh oui, bien sûr, tout le monde peut se tromper ! Et s'il ne nous envoie pas le fax ? Eh bien tant pis, on refera une assemblée générale.

À 22 h 30, le syndic me téléphone, le fax est arrivé ! C'est dans l'euphorie générale que l'assemblée a voté à l'unanimité l'offre de Total. La mairie de Toulouse qui visait la propriété du terrain après l'éviction des légitimes propriétaires se trouve donc complètement écartée de la solution et devra désormais faire des propositions d'achat à la copropriété, si elle veut toujours acquérir ce terrain.

Plus largement, cette conclusion est une très grande joie pour tous les sinistrés AZF et est interprétée unanimement comme une victoire. Certes les 72 500 euros seront insuffisants pour acquérir un bien équivalent à celui qui a été perdu, mais l'écart par rapport aux premières propositions est tel que les sinistrés peuvent sortir la tête haute, légitimement fiers d'avoir fait reculer Total.

Au-delà du bâtiment B, il ne faudrait pourtant pas croire que tout est réglé, en particulier pour tous ceux qui, comme moi, continuent à habiter dans les trois autres bâtiments. Les travaux sont toujours en panne et des familles continuent à vivre sans persiennes. Mais voilà au moins un sérieux encouragement pour ceux qui ont choisi le chemin de la lutte.

XI
2006
Le Comité de suivi des victimes aux ordres de Total

La fin du régime dérogatoire

On se rappelle la convention signée en octobre 2001 pour favoriser la signature d'accords amiables entre Total et les sinistrés. Cela a été fait à l'initiative du ministère de la Justice, qui voulait éviter un engorgement de tout le système judiciaire toulousain au cas où beaucoup de sinistrés auraient choisi la voie pénale. Total y trouvait également son compte car, en faisant signer des soldes de tout compte « amiables » à des populations en détresse, la machine Total se trouvait en situation de force face à un sinistré seul et souvent désemparé.

En janvier 2006, Total souhaite sortir du dispositif, sans doute pour ce que le maintien risque de lui coûter, sachant que chaque mois cent soixante-dix nouveaux dossiers sont encore déposés. Tout cela se discute dans le Comité de suivi des victimes, qui réunit le ministère de la Justice, Total, la mairie de Toulouse, le sous-préfet à la ville, la CPAM, le bâtonnier et l'Association des sinistrés du 21 septembre, qui a le statut d'observateur.

Total propose donc un avenant, pour rendre le dépôt d'un dossier beaucoup plus difficile. Le bureau de l'Association des sinistrés du 21 septembre m'a désigné pour représenter les sinistrés à la réunion du Comité de suivi qui doit examiner la proposition de Total. Une réunion de ce comité est prévue pour le vendredi 15 avril 2006, le principal point à l'ordre du jour étant la discussion d'un avenant à la convention sur l'indemnisation des victimes. Cet avenant, l'avenant n° 9, rédigé à la demande de Total, vise à interdire le dépôt de nouveaux dossiers.

Alors que la loi prévoit un délai de dix ans pour qu'un sinistré puisse faire valoir l'imputabilité de l'explosion sur ses dommages, Total souhaite filtrer les demandes d'expertise par une commission composée de deux experts nommés et payés par ses soins, à laquelle le sinistré présenterait son dossier sans assistance. Or le dispositif

existant peut déjà écarter les demandes non fondées et rien ne justifie donc d'en changer, excepté la volonté de Total de ne plus assumer ses responsabilités, avec les conséquences financières que cela suppose.

Je me rends à cette réunion avec Laure, une permanente de l'association. Après les présentations, Patrick Timbart prend la parole à sa manière bien à lui : « Total n'a jamais abandonné les victimes, nous avons fait tout ce que nous devions faire. Mais maintenant toutes les victimes de l'explosion ont été indemnisées et on n'a plus affaire qu'à des effets d'aubaine. Total ne sera pas la vache à lait de tous les Toulousains qui ont un pet de travers. » Cette déclaration jette un froid dans l'assistance, y compris chez les institutionnels. Tout le monde me regarde et attend ma réaction. Après un grand blanc, je pense à une critique que me font régulièrement les journalistes : dans un débat, il faut toujours commencer en affectant d'être d'accord avec son interlocuteur parce que les auditeurs aiment le consensus. Alors je me lance : « Monsieur Timbart, je suis complètement d'accord avec vous... Moi, c'est pareil... chaque fois que je vais faire mon plein à une station Total, j'ai l'impression que je suis la vache à lait du groupe Total...Mais vous n'êtes pas un voleur, vous me faites payer le juste prix. Donc je me trompe. Comme vous. Vous avez provoqué une catastrophe, vous devez en payer les conséquences comme moi je paye mon plein, et cela tant qu'un seul sinistré ne sera pas indemnisé. » Il est fou de rage.

La discussion reprend quand même, de manière un peu chaotique. Avec Laure, nous exigeons qu'une campagne d'information payée par Total soit faite en direction des sinistrés. Nous savons qu'il existe des milliers de victimes cachées. Nous en découvrons tous les jours, dont certaines frappées de pathologies très lourdes. Difficile aujourd'hui de reprocher, comme dans les mois suivant la catastrophe, à une victime de jouer la comédie. Quelqu'un qui est en dépression depuis septembre 2001, qui n'a pas réussi à retrouver du travail et qui se cloître chez lui ne simule pas.

Patrick Timbart retrouve à grand mal un peu de son calme, mais n'en démord pas. Il faut abolir le régime dérogatoire et mettre en place l'avenant n° 9 qui durcira les conditions d'indemnisation. Il ne peut pas s'affranchir de la loi qui l'oblige à indemniser, mais il veut quitter le régime dérogatoire, comme si Total n'était qu'un petit Français moyen.

La magistrate responsable du comité propose de nous accorder un sursis pour nous permettre de lancer une campagne, mais veut mettre en place dès à présent la « commission de recevabilité » désignée par Total, qui examinera de manière non contradictoire les nouvelles demandes d'expertise médicale. C'est cette proposition qui sera actée par le Comité de suivi. Finalement nous n'obtiendrons pas que Total finance cette campagne d'information, notamment par des placards publicitaires dans toute la presse.

Une campagne qui porte ses fruits

Alors, nous décidons d'organiser cette campagne nous-mêmes, avec les seuls moyens de notre association car les appels aux autres associations de sinistrés sont restés vains. Nous choisissons d'éditer une plaquette, la plus simple et la plus claire possible, et de la diffuser massivement dans les milieux populaires de sinistrés. Je réalise une maquette, discutée mot à mot avec mes copines de la cité du Parc pour qu'elle soit compréhensible par le plus grand nombre possible d'habitants.

En voici le résultat, recto et verso :

ASSOCIATION DES SINISTRÉS DU 21 SEPTEMBRE 2001

1 rue du Roussillon - 31100 Toulouse
05.61.40.62.71
assoc-sinist.21sept@wanadoo.fr
http://azf-victimes.org

L'Association des sinistrés du 21 septembre 2001 défend et soutient les sinistrés depuis la catastrophe AZF.

Par sa participation au Comité de Suivi des Victimes, elle fait valoir leurs droits. Aujourd'hui encore de nouvelles demandes nous arrivent.

Nous continuons à accompagner tous les sinistrés qui n'ont pas su ou pas pu faire reconnaître leurs droits dans leurs démarches d'indemnisation.

N'HESITEZ PAS À NOUS CONTACTER

AUX VICTIMES DE L'EXPLOSION AZF

« Depuis l'explosion de l'usine AZF - mon enfant entend mal ...
- je suis déprimé et je ne dors plus ...
- j'ai été indemnisé, mais mon état s'est aggravé ... »

IL EST ENCORE TEMPS DE FAIRE LES DEMARCHES

- Depuis 2001 : 1**8 185** dossiers corporels ont été déposés
- En 2005: il y a eu **1 940** nouvelles demandes

L'Association des Sinistrés du 21 septembre 2001 peut vous aider à monter le dossier d'indemnisation et vous assister pour l'expertise médicale.

I rue du Roussillon - 31100 Toulouse
05.61.40.62.71

DOMMAGES CORPORELS (physiques et /ou psychologiques)

Comment faire reconnaître mes blessures ?

Vous devez faire une demande d'expertise médicale auprès de la Commission de Recevabilité, **Faculté de Médecine de Toulouse 05.62.26.72.57**

Jusqu'à quand ?

La Convention Nationale dans le cadre amiable (sans procédure judiciaire) est reconduite jusqu'en **septembre 2006.**

Sinon vous avez jusqu'en 2011 pour faire valoir vos droits au tribunal avec l'aide d'un avocat, mais en faisant l'avance des frais (remboursement en cas de jugement favorable).

J'ai une aggravation de mon état de santé depuis l'expertise médicale.

La Convention Nationale permet une réouverture de votre dossier si vous pouvez justifier médicalement d'une aggravation : nous pouvons vous aider dans les démarches.

À qui s'adresser pour être aidé ?

Aux associations d'aide aux Victimes

- Association des sinistrés du 21 septembre 2001 : **05.61.40.62.71**
- FNATH : **05.61.70.24.83**
- Savim : **05.62.30.34.56**

À un avocat : Ordre des avocats 05.61.14.91.50

Puis nous organisons la diffusion de cette plaquette, pour laquelle je fais encore largement appel au réseau de la cité du Parc. Nous montons des étals sur les trois gros marchés du quartier, ce qui à chaque fois donne lieu à de très nombreuses discussions. Nous faisons des dépôts dans tous les lieux publics, centre sociaux, centre de la CAF, centre des impôts, mairies de quartier, où nous rencontrons des accueils très variables : parfois franchement hostiles, parfois indifférents et parfois assez enthousiastes avec une volonté manifeste d'aider les sinistrés. Je fais le tour de toutes les écoles du quartier, ce que bien entendu mon métier d'enseignant à l'IUFM facilite. Nous déposons aussi des plaquettes chez les médecins du quartier. Bref, nous pensons avoir tout essayé !

À la réunion du Comité de suivi du 6 octobre 2006, notre bilan est déjà très positif. Nous avons commencé la campagne en juin et nous pouvons présenter 200 dossiers complets.

Pour sa part, la commission de recevabilité désignée par Total, a traité depuis avril près de 1 000 dossiers et en a rejeté plus de la moitié. De son côté, toujours depuis avril, la médecine légale qui a été saisie de 400 demandes d'aggravation, n'a pu en traiter que 178 et en a accepté 78, moins de la moitié. La réaction est en marche, il s'agit maintenant de décourager définitivement les victimes.

Tout ce que nous pouvons obtenir, c'est seulement que le dispositif soit maintenu jusqu'au 1er juin 2007, date de la prochaine réunion ; il est manifeste que ce sera la dernière. Nous allons continuer la campagne et réunir 600 dossiers en plus des 200 déjà déposés. Ajoutons qu'en commission de recevabilité 90 % des dossiers que nous avons présentés seront retenus.

Si une petite association, avec peu de moyens militants, réussit à trouver 800 dossiers corporels nouveaux en quatre mois de campagne, c'est la preuve qu'il reste des milliers de victimes « cachées ». Cela justifie pleinement notre existence, même si les moyens attribués par la Fondation de France arrivent bientôt à expiration.

Ce sera la dernière grande bataille de l'Association des sinistrés du 21 septembre avant les procès au pénal. Nous allons conserver les salariés permanents jusqu'à expiration des fonds, puis nous redeviendrons une association militante fonctionnant sans subvention grâce à la volonté de ses membres.

XII
2006-2009
La préparation et l'entame du procès en première instance

Le civil se termine, le pénal commence

Le 20 octobre 2006, l'Institut de veille sanitaire (INVS) organise un colloque sur les conséquences sanitaires de l'explosion de l'usine AZF. C'est une sorte de bilan des actions de réparation. Malgré l'absence d'outils statistiques publics, l'INVS a essayé de mesurer les conséquences de la catastrophe sur la population toulousaine. Un phénomène majeur de stress aigu a été évalué par les consultations de médecine générale et la consommation médicamenteuse. C'est le symptôme de stress post-traumatique, une sorte de bombe à retardement qui peut éclater à tout moment et transformer un état dépressif en dépression profonde. Une autre inquiétude est la quantité des atteintes auditives. Sur les 20 000 victimes indemnisées par Total pour des dommages corporels, pour près des deux tiers, les expertises ont reconnu des atteintes psychologiques, et pour la moitié, l'expertise a reconnu des pathologies auditives.

Ce constat fait, il devient évident qu'avec ce colloque une période prend fin, car désormais il sera beaucoup plus difficile de se faire indemniser, que ce soit pour les dommages matériels ou pour les dommages corporels. Le procès civil, les dédommagements, vient de se terminer. Il s'est réglé à l'amiable, hors du tribunal. Rarement à l'avantage du sinistré.

Maintenant va commencer le volet pénal, vrai procès en robe avec des magistrats, un procureur et des avocats. Tout naturellement beaucoup pensent que, puisque Total a pris en charge l'intégralité des dédommagements, c'est encore Total qui va être poursuivi. Les avocats m'expliquent alors la différence entre responsabilité civile et responsabilité pénale. Total déclare assumer pleinement ses responsabilités civiles, mais ne reconnaît aucune responsabilité pénale. Grande Paroisse, filiale de Total, est considérée comme un enfant mineur

de Total. Quand un mineur est reconnu responsable d'un délit, ses parents doivent payer les dommages et intérêts éventuels, mais n'iront pas en prison pour la peine infligée à leur fils.

L'ordonnance de renvoi

Mardi 16 mai 2006, je suis convoqué à la cour d'appel de Toulouse pour entendre les conclusions de l'enquête judiciaire. J'y vais sans beaucoup d'illusions, et j'y vais seul... de peur de démoraliser ceux qui m'auraient accompagné.

Une fois tout le monde installé, l'audience peut commencer. Les juges en charge du dossier rappellent les faits, l'explosion et ses conséquences, l'ouverture de l'enquête, la nomination d'un collège d'experts et la mise en examen de Grande Paroisse et de Serge Biechlin, directeur de l'usine AZF. Puis ils demandent au collège d'experts de présenter les résultats de leur enquête qui seront mis à disposition de toutes les parties civiles par un document de deux cents pages appelé ordonnance de renvoi.

D'abord peu attentif aux explications, je suis peu à peu intéressé et bientôt passionné par ce que j'entends. Et force est de constater que les experts ont su résister aux pressions de la machine Total. Ils ont pris soin d'étudier toutes les pistes, y compris les plus invraisemblables. Le collège d'experts a ainsi pu écarter définitivement l'hypothèse de l'attentat, puisque aucune trace d'explosif n'a pu être trouvée, ainsi qu'aucun dispositif de mise à feu.

Ils ont ensuite étudié et écarté l'hypothèse de l'arc électrique.

Puis ils ont démontré le mécanisme réactionnel de l'explosion. Le mélange reconstitué en laboratoire a bien explosé. La projection du film d'une explosion expérimentale à l'audience fut un grand moment d'émotion.

Voici le résumé des conclusions de ce rapport d'expertise final. Il explique les causes de l'explosion et motive la mise en examen de deux personnes physiques et morales, dont le responsable de l'usine AZF.

> **Le lieu de l'explosion :** « Le siège de l'explosion se trouve sur le site de l'usine AZF à l'emplacement du bâtiment 221 où étaient entreposés des nitrates d'ammonium déclassés. La masse des produits entreposés s'établit à environ 563 tonnes, ce qui excède la limite de 500 tonnes fixée par arrêté préfectoral. »

La force de l'explosion : « Elle équivaut à une masse d'explosif de 100 tonnes de TNT. »

Une explosion unique : « Cette explosion unique a généré un double bang, propagation dans le sol d'une onde sismique et d'une onde aérienne. »

Le flash lumineux : « Il est consécutif à l'interaction dans l'air de la détonation du nitrate d'ammonium... avec l'aluminium de la toiture du bâtiment. »

La cause de l'explosion : « La cause de l'explosion est accidentelle, liée à un processus chimique entre deux produits fabriqués sur le site, le nitrate d'ammonium NH_4NO_3 et un dérivé chloré (DCCNa). »

La banalisation du risque : Les experts expliquent que l'accident est le résultat de « la perte de mémoire des dangers liés au nitrate d'ammonium... qui a entraîné une banalisation du risque et a conduit à des négligences et manquements en série dans l'usine. »

Gérard Ratier, le président de l'Association des familles endeuillées est présent. Il a beaucoup travaillé le dossier pénal. Il est impressionné par le travail des experts, mais aussi par la qualité de la présentation qui a su vulgariser en se mettant à la portée de tous. Ce qu'il savait est ainsi confirmé de la façon la plus rigoureuse et la plus officielle.

Le groupe Total crie au scandale par la bouche de son avocat, maître Soulez-Larivière, qui demande une nouvelle reconstitution et affirme que ce que proposent les experts est impossible et ne résiste pas à l'analyse. Il reconnaît cependant ne pas savoir expliquer l'explosion et le regretter. Ce sera sa ligne de défense au procès.

Les conclusions de l'enquête posent une autre question, celle de la responsabilité de Total et du rôle de sa commission d'enquête interne (CEI). Gérard Ratier, de l'Association des familles endeuillées, a engagé plusieurs actions à son encontre pour délit d'entrave. Il a déjà été débouté, mais la dernière est en cours et il espère que ce qui vient de nous être présenté influencera la décision dans le bon sens. En particulier l'ordonnance de renvoi « regrette » que la CEI ait pu investiguer sur la scène du crime (a pu chambouler le hangar 335, dit Gérard Ratier) sans en informer les enquêteurs du SRPJ. Hélas ! le juge Perriquet en charge du dossier le déboutera deux mois plus tard.

Cependant, si les experts ont bien fait avancer la cause de la vérité, on ne peut en dire autant des magistrats instructeurs, car l'ordonnance de renvoi s'en tient aux responsabilités toulousaines. Ils s'acharnent

sur Grande Paroisse, qui n'est plus qu'une coquille vide, alors qu'ils ont toujours refusé de chercher des responsabilités au-delà de l'usine AZF de Toulouse, au niveau du groupe Total.

Les scellés oubliés

Tout commence comme dans un mauvais polar. Neuf mètres cubes de scellés oubliés dans un garde-meuble. Le loyer n'étant plus payé depuis plusieurs années, le propriétaire du garde-meuble téléphone par acquit de conscience au tribunal avant de tout jeter à la poubelle. Les scellés avaient tout simplement été vraiment oubliés. Encore heureux qu'on ait pris au sérieux cet appel improbable au central téléphonique du tribunal.

En fait, il s'agit de rien moins que de tous les documents saisis sur le site de l'usine AZF ! Toutes les archives, tous les courriers échangés avec le siège de Total, tous les courriers échangés avec la Drire, tous les cahiers de quart où tous les incidents sont consignés. Bref, tous les documents que Total affirmait avoir été détruits par l'explosion. Un grave dysfonctionnement de plus, ces documents n'ayant pas pu être exploités au cours de l'instruction.

L'avocat de l'association demande et obtient le droit de les examiner. Nous avons droit à deux jours de recherche en tout et pour tout. Pour exploiter tous ces documents, il aurait fallu deux mois. Nous avons donc travaillé par sondage et avons trouvé quelques pépites. Je tombe d'abord sur la fiche technique du NAI, le nitrate industriel, un des rares explosifs commercialisés. L'explosif a donc explosé ! Qui fait mine d'être étonné ?

Je tombe ensuite sur une lettre d'Alain Vérot, responsable environnement du groupe Total, lettre adressée à Serge Biechlin. Il lui reproche vertement d'avoir accepté un contrôle de l'Inéris, l'organisme public dont la mission est de « *contribuer à la prévention des risques que les activités font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens* ». Il rappelle que dans un cas pareil, il faut agir en interne et refuser qu'un intervenant public opère sans que l'entreprise y soit préparée. Et puis les cahiers de quart écrits au jour le jour par les ouvriers AZF font état d'incidents quotidiens. Ce sont des documents de vie qui décrivent l'activité réelle, en contrepoint parfait de l'usine idyllique présentée par Total.

Le filmage pour l'histoire

Le procès Papon a été filmé pour l'histoire. Du coup, nous nous demandons au cours d'une réunion du bureau de l'Association des sinistrés s'il n'est pas possible d'obtenir que le procès AZF soit également filmé pour l'histoire. Nos avocats sont d'accord et en font la demande officielle. Nous pensons qu'en présence de caméras Total et l'armée de ses soutiens seront un peu moins à l'aise et que cela pèsera dans le rapport de force. Total fait la même analyse et, une fois notre demande acceptée, il introduit un recours en annulation auprès de la Cour de cassation, mais il est débouté.

L'attitude des collectivités territoriales

Pendant la préparation du procès, aucune collectivité territoriale, commune de Toulouse, conseil général ou conseil régional n'accepte de se porter partie civile. Politiquement, la mairie est de droite, alors que les conseils général et régional sont de gauche, mais tous campent fièrement sur la même position. Avec quelques nuances, ils affirment que la signature d'un accord amiable d'indemnisation leur interdit de se porter partie civile et que, si elles le font, Total peut mener une action pour récupérer les indemnités. C'est évidemment faux, puisque ce serait confondre les procès civil et pénal. Peut-être est-ce le résultat d'un arrangement avec Total ? Mais cela revient à laisser les sinistrés et leurs associations se battre seuls contre le système Total, comme si l'inégalité des forces n'était pas déjà assez grande !

Nous utilisons toutes les opportunités pour les interpeller. Nous leur rappelons que pour tous les grands procès de catastrophe, *Erika*, tunnel du mont Blanc, crash sur le mont Sainte-Odile, les différentes collectivités se sont portées partie civile et que leur action a été centrale. Ce n'est qu'en janvier 2009, un mois avant l'ouverture du procès, que la mairie, passée à gauche, puis les deux conseils annoncent enfin qu'ils se constituent partie civile et qu'ils appuieront l'accusation au procès.

Le procès lancé sur de bonnes bases par la citation directe

En juin 2008, lors d'une réunion du bureau de l'Association des sinistrés, Christophe Léquevaques, un de nos avocats, nous propose

de procéder à une citation directe pour demander la mise en examen de Total et de Thierry Desmarest, son directeur au moment des faits. Par cette procédure peu connue, une partie civile à un procès pénal peut citer à comparaître une personne que l'enquête n'a pas mise en examen. Pour nous, c'est un moyen de mettre en cause le trust Total, que l'instruction a obstinément refusé d'inquiéter, et de le replacer ainsi au cœur de l'instruction. Il serait incompréhensible pour l'opinion que Total ne figure pas au procès. Depuis la catastrophe, c'est Total qui a toujours été à la barre. C'est Total qui a accepté la responsabilité d'indemniser les sinistrés. C'est Patrick Timbard, le directeur délégué de Total, qui est l'interlocuteur unique pour les autorités et pour les médias pour tout ce qui concerne la catastrophe AZF. C'est aussi l'occasion de remobiliser les sinistrés pour le procès pénal. Cette mise en cause de Total est donc nécessaire pour peser sur le procès, si nous ne voulons pas que les intérêts des sinistrés passent encore à la trappe.

Évidemment, remettre ainsi en cause les conclusions de l'instruction ne va pas être apprécié en haut lieu. Nous ne pouvons pas écarter les questions de procédure. La mise en examen de Total et de Thierry Desmarest est-elle plaidable ? L'avocat de l'association, Christophe Léquevaques, le pense et propose d'écrire un mémoire sur la question. Nous avons des arguments de fond et de forme. Arguments de fond, étayés par des jurisprudences favorables, qui consistent à rechercher la responsabilité de la maison-mère dans le dysfonctionnement de ses filiales, et arguments de forme, puisque certains éléments décisifs n'ont été retrouvés par nous qu'en 2008 et ne pouvaient donc pas figurer dans l'instruction. Nous décidons de rédiger un mandat type et de lancer une campagne de signatures.

À la cité du Parc, j'organise une réunion du Comité de résidents pour en discuter. Une dizaine d'habitants sont présents. Je leur explique qu'il ne s'agit pas de chercher à obtenir une nouvelle indemnisation, mais de seulement rechercher la justice, pour que le véritable coupable soit condamné. L'idée plaît car les symboles ont de la valeur ; on a suffisamment accusé les sinistrés de ne réclamer que de l'argent (ce qui par ailleurs était parfaitement légitime). Nous décidons de faire du porte-à-porte pour expliquer la démarche, faire signer le mandat et photocopier les pièces d'identité. Nous obtenons rapidement une cinquantaine de mandats, dont celui de mon camarade Georges Abellan,

ouvrier AZF. Parallèlement, j'effectue une démarche en direction des autres associations. Aucune ne souhaite discuter de cette opportunité excepté Plus jamais ça. Plusieurs réunions sont cependant nécessaires pour les convaincre, mais ils finissent par s'associer à notre action.

Le 21 septembre 2008, lors des prises de parole de la cérémonie anniversaire au rond-point du 21-Septembre, j'explique notre démarche et lance un appel à de nouveaux signataires. Plusieurs sinistrés que je ne connaissais pas viennent me voir à la fin pour signer le mandat. L'après-midi, comme des associations de sinistrés ont organisé un vide-grenier devant la cité des Oustalous, nous y tenons un stand à trois et obtenons une dizaine de mandats supplémentaires.

L'audience pour examiner la recevabilité de la citation est fixée au lundi 10 novembre 2008. Les choses avancent. Nous sommes désormais cent six à avoir mandaté maître Léquevaques pour défendre la citation délivrée à l'encontre de Thierry Desmarets et de la société Total SA. Cependant le tribunal ne retient que les 57 noms déposés avant le 21 septembre.

Il rend sa décision dans la semaine. D'une part, il décide que la recevabilité de la citation sera examinée le 23 février 2009, à l'ouverture du procès AZF contre la société Grande Paroisse et Serge Biechlin. Pour nous, c'est une première victoire puisque cette décision signifie que la société Total sera présente au procès de la catastrophe AZF.

D'autre part, le tribunal fixe le montant de la consignation pour chaque partie civile à la somme de 750 euros ce qui signifie que pour confirmer notre demande, le tribunal nous demande de verser au plus tard le 10 décembre 2008 une caution de 750 euros, dont nous ne sommes pas sûrs qu'elle nous sera restituée à l'issue du procès.

Cette mesure présente manifestement un caractère antidémocratique puisqu'elle empêche les plus pauvres de faire valoir leurs droits. Par la suite, la quasi-totalité des signataires ne pourront pas avancer cette somme, sauf ceux qui, bénéficiant de l'aide juridictionnelle, en sont dispensés. Mais, comme il suffit qu'un seul d'entre nous paie la consignation pour que la procédure suive son cours, la société Total sera forcément présente au procès. Au final, nous serons neuf à payer cette consignation et à représenter officiellement les autres au procès.

Un mois avant le procès, coup de tonnerre : Christophe Léquevaques nous annonce qu'il ne pourra pas plaider pour la citation directe. Il vient d'être retenu par la mairie de Toulouse pour le procès

AZF et celle-ci ne veut pas être associée à la citation directe. Il se déporte sur maître Pascual, une de ses jeunes confrères, qui accepte de reprendre le dossier. Nous la rencontrons sur un coin de table et elle nous confirme son accord en trois minutes, sans que nous puissions discuter plus avant.

Le samedi 21 février, deux jours avant l'ouverture du procès, maître Pascual convoque les signataires de la citation directe. Nous sommes quatre à la rencontrer. Elle nous annonce brutalement qu'elle ne veut plus nous représenter, que la citation est vouée à l'échec et que nous risquons même des poursuites judiciaires pour dénonciation calomnieuse. Elle nous met en garde contre une faille juridique. Elle affirme que, sur les neuf signataires, un seul s'est constitué partie civile et que les autres peuvent être accusés de recel d'information parce que la citation utilise des éléments de l'ordonnance de renvoi que seuls les parties civiles connaissent.

Or les quatre personnes présentes se sont constituées partie civile. J'ajoute à son intention que, même si un seul d'entre nous possède légalement l'information, il peut renseigner la citation et demander aux autres de le suivre. En fait, elle paraît complètement paniquée... J'insiste, lui dis qu'elle ne peut pas nous abandonner le samedi après-midi pour un procès qui commence lundi. Puis je lui demande de nous trouver au moins un autre avocat sur lequel elle pourrait se déporter et ajoute que, de toute manière, je veux qu'elle couche tout cela par écrit. Nous nous donnons rendez-vous pour le lendemain dimanche, où elle m'annonce qu'elle abandonne définitivement et qu'elle va en informer le bâtonnier.

J'aurais bien aimé qu'elle m'en dise plus. Elle a manifestement subi de fortes pressions du groupe Total. Comment ces pressions s'exercent-elles ? Par quels canaux ? Est-ce des menaces, ou plus prosaïquement des promesses chiffrées ?

Coup de théâtre : le lundi 23, au matin de l'ouverture du procès, nous rencontrons le bâtonnier qui nous informe qu'il a commis d'office le plus grand pénaliste toulousain, maître Cohen, et que celui-ci a accepté de plaider le dossier. Il a déjà en main le mémoire de Christophe Léquevaques et il y travaille...

Nous acceptons bien sûr qu'il nous représente.

Premières impressions

Quand j'arrive devant le Stadium, où se trouve la salle Mermoz où va se dérouler le procès, je suis accueilli par une cinquantaine de membres de Mémoire et solidarité affublés d'une casquette blanche sur laquelle est écrit : « AZF La vérité ! » J'essaie de discuter, mais c'est impossible. Heureusement sont présents au moins autant de sinistrés de la cité du Parc. Se présente alors une manifestation de sinistrés organisée par le Comité de défense des victimes AZF de Guy Fourest. Bonne idée, à laquelle nous n'avons pas pensé, empêtrés que nous étions dans nos problèmes de citation. Guy Fourest y a pensé, lui, et a organisé sa manifestation tout seul, sans inviter ni même informer qui que soit hors de son association. Il réussit à démontrer qu'il est capable de mobiliser une centaine de personnes, ce qui est bien. Cependant, s'il avait recherché le concours des autres associations, on peut facilement imaginer que les manifestants auraient été au moins trois fois plus nombreux, ce qui aurait fait un bon contrepoids à l'arrogance de Mémoire et solidarité.

Pour l'instant, nous allons apprendre notre métier de partie civile : présenter le badge ainsi qu'une carte d'identité à l'entrée du Stadium, se faire enregistrer dans la grande tente blanche à gauche du bâtiment, puis monter dans la salle par le bon escalier, présenter à nouveau son badge, passer sous le portique après avoir vidé ses poches et pénétrer enfin dans la salle d'audience surveillée par des CRS. Au fond, la tribune avec la cour au milieu, les deux procureurs à gauche et les greffières à droite. Sur les côtés, les écrans géants témoins de ce qui va être enregistré pour l'Histoire. Dans le sens de la longueur, une ligne de partage entre ceux qui, à droite, soutiennent Total, l'intersyndicale AZF reconvertie dans l'association Mémoire et solidarité, et consorts, et ceux qui, à gauche, combattent Total. Dans le sens de la largeur, une ligne de partage entre les avocats, puis les journalistes, au plus près de la tribune, et les parties civiles derrière. Environ dix avocats pour Total et une trentaine pour les différentes parties civiles. En tout, un millier de personnes. « On finira par tenir des procès dans des stades » fera finement remarquer dans *La Dépêche du Midi* Daniel Soulez Larivière, avocat principal de Total.

Puis on procède à la lecture de la liste interminable des victimes dans un salle devenue soudain silencieuse, suivie du long, très long appel des témoins. Appelé à la barre pour indiquer le nom de mon

représentant pour la citation directe, je réponds que selon toute vraisemblance je serai représenté par maître Cohen, que je n'ai pas encore pu rencontrer puisque la décision du bâtonnier date de trois heures.

Puis la séance est suspendue. Les suspensions de séance vont jouer un très grand rôle dans le procès. C'est à ce moment-là qu'on se retrouve, que des amitiés se forment, que des habitudes se créent.

La citation jointe au fond

C'est ce mercredi 25 février que doit se plaider la recevabilité de la citation directe.

La journée commence par une surprise : les cinquante-deux requérants qui n'ont pas versé la consignation de 750 euros sont appelés à la barre et sont informés qu'ils pourront s'exprimer après les plaidoiries. Voilà qui va permettre à Georges de s'exprimer.

À la suite survient un incident concernant directement notre association. Maître Caséro, notre dernier conseil après la défection de Maître Léguevaques, déclare à la barre qu'elle est opposée à la citation directe et que, de plus, elle est le conseil le conseil du Comité de défense des victimes AZF. Nous voilà sans avocat pour les quatre mois du procès, hors la citation directe où nous serons représentés par maître Cohen.

Mais en premier lieu, ce sont aux ténors de s'exprimer sur la responsabilité de Total et de son PDG. Tour à tour maître Veil pour Total, puis le procureur Michel et enfin maître Cohen pour notre part, vont s'exprimer dans une bataille juridique complexe.

Maître Veil explique que Total a déjà été mis hors de cause par le magistrat instructeur, qui a débouté tous ceux qui souhaitaient sa mise en examen, décision définitive qui s'appelle « l'autorité de la chose jugée ». Maître Veil finit en affirmant que la justice n'a pas vocation à donner des compensations démagogiques...

Le procureur Michel prend ensuite la parole pour dire que la citation n'est pas recevable, car ce serait un détournement de procédure, mais qu'elle doit cependant être jointe au fond. En langage clair, cela signifie que le procès servira aussi à la cour pour se faire une opinion sur la culpabilité de Total. Nous n'en demandons pas plus !

Enfin maître Cohen prend la parole. Dans son style très théâtral, il explique que, si Total et Desmarest ont été mis hors de cause dans

l'instruction, c'est de manière implicite. Pour expliciter ou pas cette décision, Total doit être dans le procès.

Puis mon camarade Georges est appelé à la barre. Il s'avance seul, sans avocat. Il a 54 ans et est aujourd'hui en préretraite. Il déclare :

> J'ai travaillé pendant vingt-cinq ans, à l'usine. Mon dernier poste, en 2001, était à l'unité des produits chlorés. Je dirigeais une équipe. Nous appliquions les consignes de fabrication dictées par nos chefs, qui eux-mêmes appliquaient les consignes de Total. Je pense que sur le banc des prévenus, à côté de mon ancien directeur Serge Biechlin, doit se trouver également un représentant de Total.

Et Georges ajoute que s'il réclame la citation de Total, c'est au nom de ses camarades disparus dans l'explosion de l'usine, car « personne n'a le monopole de leur mémoire ».

Ex-délégué CGT, il n'a pas trahi ses convictions, à la différence de Jacques Mignard qui dédouane le groupe Total en accusant les sinistrés d'avoir envoyé les salariés au chômage. En retournant dans la salle, Georges est aussitôt félicité par plusieurs ouvriers AZF qui sont contents de retrouver le ton qu'employaient les syndicalistes avant leur conversion au point de vue patronal.

Il faut aussi signaler l'intervention de Pascal Tailleux, secrétaire de la CGT de l'usine jumelle d'AZF à Grand-Quevilly. Il se réjouit que des camarades aient signé la citation directe dont il se déclare solidaire. Il dénonce la vision égoïste de la sécurité soutenue par Mémoire et solidarité. Sa petite sœur habite à trois kilomètres de son usine. Les sinistrés salariés et les sinistrés riverains ont les mêmes intérêts. Les raisons de l'accident sont à chercher dans la politique de Total, la recherche de la rentabilité maximum et le recours systématique à la sous-traitance. Il conclut en disant que Total se refuse à en tirer les leçons.

Le lendemain, après une longue bataille de procédure entre tous les avocats, le tribunal annonce que la citation est jointe au fond : le procès se déroulera donc avec quatre prévenus, deux personnes morales, Grande Paroisse et Total, et deux personnes physiques, Serge Biechlin et Thierry Desmarest.

Il est évident pour les sinistrés que Total est responsable. J'ai déjà cité une étude universitaire menée par Anne Lalo, de l'Institut de recherches technologiques. L'auteur qui a travaillé sur le dossier du naufrage de l'*Erika* et l'accident de la raffinerie de la Mède, autre filiale

de Total, a conduit une étude auprès de mille habitants de la zone sud de l'agglomération de Toulouse. Elle a demandé vers qui allaient les jugements les plus durs.

> C'est Total qui est désigné comme le véritable responsable. Pour les habitants, l'industriel connaissait en vérité le mauvais état du dépôt et n'a rien fait pour y remédier. La preuve, c'est que l'état de vétusté et le laxisme quant au respect des consignes de sécurité arrivent en tête des causes de l'accident. C'est pourquoi 85 % des habitants pensent que les contrôles de l'État ne sont pas assez sévères et qu'il faut davantage d'inspecteurs.

Nous avons réussi à replacer Total dans le procès, ce qui correspond à ce que souhaitent profondément les sinistrés. Que notre citation soit déclarée recevable est une grande satisfaction car cela prouve notre utilité. Le début de ce procès en est notablement modifié. Nous avons certainement eu un peu de chance, mais la chance, il faut savoir la provoquer.

XIII
L'enquête scientifique

Le collège d'experts

Le 28 septembre 2001, un collège d'experts est désigné par le procureur en charge de l'enquête. Il va progressivement réunir une trentaine de spécialistes de toutes disciplines : détonique, chimie, électricité, sismologie, géologie, informatique. Si l'on excepte quelques éléments sous influence de Total, ils vont réaliser un vrai travail d'équipe.

Dans des conditions difficiles, sous des injonctions contradictoires, ils ont abouti à des résultats très convaincants et de haute valeur scientifique. Ils ont été victimes d'attaques injurieuses de la part du groupe Total, ce qui les a visiblement indignés. Ces attaques ont sans doute motivé plusieurs d'entre eux à travailler encore plus pour comprendre ce qui s'était passé, sans doute en poussant les recherches bien au-delà de leur mission.

En revanche ils ont pâti de leur statut officiel, qui les amenait à travailler en service commandé, et ont souffert de la perte de crédibilité de la parole publique. C'est ainsi que, dans l'opinion, un grand nombre, sans doute une majorité de gens sont persuadés que la vérité est cachée et qu'on ne la saura jamais...

Le scientifique chargé de l'enquête sur l'explosion de l'usine AZF se trouve un peu dans la situation de l'archéologue qui découvre un site préhistorique : il s'est passé quelque chose à un moment donné et il aimerait le comprendre, alors qu'à peu près toutes les traces ont été, sinon effacées, du moins passablement polluées.

Ce qui s'est passé ne se reproduira jamais à l'identique, on ne peut pas faire tourner le film de l'histoire à l'envers. L'archéologue ne peut que construire une représentation la plus cohérente et la moins contradictoire possible. Pour ce faire, il constitue une équipe pluridisciplinaire et recueille le plus d'éléments possible, en prenant garde à ne pas brouiller des informations (salir la scène du crime...) par trop de précipitation. Puis, à l'aide des éléments recueillis, il bâtit des scénarios. Certains faits apparaîtront hautement probables, parce que situés au confluent de résultats de chercheurs de disciplines différentes. Par

contre, il y aura toujours des chaînons manquants dans l'enchaînement causal des différents scénarios. Il faut alors faire des hypothèses pour imaginer ce qui manque, ce qui a disparu sans laisser de traces. Il faut bien sûr raisonner, mais il est aussi possible de faire des expériences pour valider ou invalider tout ou partie du scénario.

La différence entre l'enquête sur l'explosion de l'usine AZF et le travail classique d'un archéologue, c'est qu'il reste des témoins de la catastrophe AZF, ce qui n'est pas toujours un élément positif. Ces témoins veulent en effet intervenir dans la recherche, ce qu'ils font à partir de leurs conceptions personnelles, conscientes ou inconscientes. C'est ce qui réduit beaucoup la valeur scientifique de leurs témoignages.

La brochure de Gérard Ratier

Je connaissais le travail de l'Association des familles endeuillées de Gérard Ratier et de Stella Bisseuil, leur avocate. Gérard me donne une brochure qu'ils viennent d'éditer, *Les sept péchés capitaux du groupe Total,* et qui fait toute la lumière sur l'explosion. Dans cette brochure, l'erreur de manipulation qui a conduit au mélange explosif est décrite de façon particulièrement convaincante. Gérard est un bourreau de travail, mais il a une façon bien à lui de travailler, seul dans son coin, sans rechercher l'appui des sinistrés.

Comment Total présente les choses ?

De son côté, Total a distribué à tous ses salariés une plaquette devenue la bible de Mémoire et solidarité et intitulée *Tout savoir sur le procès AZF* dans laquelle il présente sa version des choses.

En voici un extrait :

> Le 21 septembre 2001 au matin, une explosion se produit dans le hangar 221 de l'usine AZF Grande Paroisse de Toulouse. Ce hangar contenait environ 300 tonnes de nitrate d'ammonium en attente d'expédition vers des usines de fabrication d'engrais composés. Un cratère de plusieurs dizaines de mètres de longueur se forme à l'emplacement du tas de nitrate d'ammonium dans le hangar 221. Le bruit de l'explosion est perçu à plus de 40 km de Toulouse et la secousse sismique est évaluée à 3,4 sur l'échelle de Richter. L'explosion provoque la mort de 30 personnes, dont 21 salariés de l'usine

AZF. Plus de 4 500 blessés sont recensés. 27 000 structures immobilières sont endommagées aux alentours de l'usine.

À ce jour, aucune des enquêtes menées n'a permis de déterminer la cause exacte de la catastrophe.

Puis la plaquette détaille différentes hypothèses, à la sauce Total, bien sûr.

1. L'attentat terroriste ou l'acte de malveillance

La police judiciaire s'est intéressée à différents faits qui permettaient d'imaginer l'hypothèse terroriste. Cette piste a néanmoins été rapidement délaissée.

2. L'implication d'hélicoptères

De multiples témoignages décrivent le passage d'aéronefs avant l'explosion [...], notamment le passage de deux hélicoptères... Pourquoi les pilotes ne se sont-ils pas manifestés au cours de l'enquête ? [...] Pourquoi la police n'a-t-elle pas pu les identifier ?

3. L'arc électrique

Selon cette hypothèse, un court-circuit très important se serait produit dans le transformateur haute tension de la SNPE, à proximité immédiate du site AZF. [...] Cet arc aurait généré l'explosion du tas de nitrate du hangar 221.

4. La double explosion

De nombreux témoins [...] affirment avoir entendu le jour du drame deux signaux sonores [...]

5. L'accident chimique

Dans le bâtiment 335, un ouvrier aurait pu par erreur, selon l'instruction, pelleter [...] quelques kilos de DCCNa [...] qui auraient été déversés deux jours plus tard sur un tas de nitrate humide dans un sas à l'entrée du hangar 221.

Reprenons une à une chacune de ces hypothèses pour en étudier la valeur scientifique.

Examen des hypothèses invalidées par l'enquête

L'attentat terroriste ou l'acte de malveillance

Rappelons ce que dit Total : « La police judiciaire s'est intéressée à différents faits qui permettaient d'imaginer l'hypothèse terroriste. Cette piste a néanmoins été rapidement délaissée. »

La catastrophe AZF est intervenue dix jours après l'attentat des tours jumelles à New York. Il est donc naturel de faire le rapprochement

et de se demander si la catastrophe AZF n'est pas la deuxième étape d'un vaste complot terroriste. Il est tout aussi naturel que des rumeurs naissent et se propagent chez les victimes de la catastrophe. Quand on subit un tel choc, retrouver son équilibre mental nécessite que l'on trouve une explication qui doit être exceptionnelle, à la mesure de la catastrophe. Si l'on n'en trouve pas, cela signifie que la catastrophe peut se reproduire et frapper encore aveuglément. Qu'il n'y ait pas une cause, une volonté à l'origine, voilà l'inadmissible. Il faut trouver un bouc émissaire, quelqu'un en chair et en os que l'on va charger de tous les péchés du monde et que l'on va punir pour cela.

Au XIV^e^ siècle une épidémie de peste noire ravagea toute l'Europe occidentale. Une rumeur attribua son origine à la population juive qui aurait pollué les puits en déversant des morceaux de cadavres atteints de la peste. Des émeutes s'en prirent aux Juifs en France, en Allemagne et en Espagne faisant plusieurs milliers de morts. Les autorités arrêtèrent des Juifs « pour les protéger », puis les jugèrent. Des Juifs avouèrent sous la torture, des témoins affirmèrent avoir vu des Juifs se livrer à la contamination des puits. À d'autres époques, on fit la chasse aux sorcières, et des bûchers se dressèrent ça et là pour conjurer le mal. Au XXI^e^ siècle, comme on est plus civilisé, on ne recherche plus des Juifs ou des sorcières à brûler, on recherche des terroristes, islamistes de surcroît.

Total est une puissance financière et politique. La catastrophe AZF est une menace pour son image, et son image est beaucoup plus importante que les deux milliards d'euros de réparations que la catastrophe lui a coûtés. C'est pourquoi, mettant son réseau à l'œuvre, Total va surfer sur ces rumeurs qui vont ainsi croître et prospérer. Mais ce sont des intellectuels mercenaires, qui ne croient pas aux sorcières, qui vont mener ce jeu cynique. Ainsi Marc Mennessier (du *Figaro*) a publié *Total, un silence d'État*, et Franck Hériot (de *Valeurs Actuelles*) *Total, l'enquête assassinée*. Leurs appréciations et leurs incohérences ne font que conforter la théorie du complot. « C'est qu'on nous cache quelque chose... »

Ces prétendues pistes terroristes ont pris corps dans les « notes blanches » recensées par les Renseignements généraux... et qui se sont retrouvées ensuite et par le plus grand des hasards dans les pages du *Figaro*, de *Valeurs actuelles* et de *l'Express*.

Il est juste que la police travaille sur toutes les hypothèses et qu'elle recherche toutes les informations, y compris les plus absurdes. Mais une hypothèse ne reste qu'une hypothèse tant qu'elle n'est pas soigneusement vérifiée. Si ces ragots ont été jetés en pâture à l'opinion, c'est à la suite d'un dysfonctionnement très grave, amplifié par un phénomène hélas ! bien connu : un mensonge publié, aussitôt recopié et amélioré, devient rapidement une vérité établie.

Joël Bouchité, 53 ans, était en 2001 le directeur des Renseignements généraux à Toulouse. Voilà comment il explique à la barre ces « fuites » scandaleuses.

> La mission des Renseignements généraux, c'est le renseignement. Nous ne faisons pas de judiciaire. Nous produisons des informations pour le service enquêteur. La note que nous avons produite est le fruit d'un travail partagé sur des éléments de faits et des éléments d'ambiance. Le 3 octobre, nous transmettons ces éléments, dont on connaît la faiblesse puisqu'ils n'ont pas été vérifiés, au service utile. Certains de ces éléments donnent une ambiance ; on n'en tire pas de conclusion. Cette note doit constituer un point d'accroche pour la Police judiciaire. Cela ne doit pas être intégré en procédure. Le lendemain, la fuite dans la presse de ce document dénature la démarche policière de coopération entre deux services, parasite l'enquête et discrédite le service.

Il ajoute à propos des rumeurs : « À mesure qu'elles se dégonflaient avec l'enquête judiciaire, elles enflaient à l'extérieur ».

Certes ! Mais des fuites se sont pourtant bien produites, fuites qui ne pouvaient provenir que de la police en interne. Aussi est-il un peu facile de sa part de se dédouaner en parlant d'un dysfonctionnement, alors que le responsable des fuites n'a pas été recherché. Cependant, toutes ces pistes ont été soigneusement étudiées, y compris dans leurs aspects les plus irrationnels, et ont toutes été écartées par des arguments scientifiques.

On peut comprendre que, par réflexe, les policiers aient d'abord enquêté sur la piste criminelle.

« Nous nous demandions toujours si quelqu'un avait pu faire sauter le tas de nitrates. La notion de kamikaze, contrairement à ce que disent certains, a été étudiée : on y a toujours pensé », témoigne le commissaire Saby, responsable de l'enquête du SRPJ.

La piste qui a fait le plus de bruit, c'est celle qui veut faire d'Hassan Jandoubi, qui travaillait dans le hangar 221 et qui en est mort, un

terroriste islamique. C'est la médecin légiste qui, examinant le corps, est étonnée parce qu'il porte plusieurs sous-vêtements ; elle téléphone illico aux Renseignements généraux et y trouve des oreilles attentives. « J'ai passé des vacances en Tunisie, y ai rencontré un imam qui m'a expliqué que les terroristes islamistes prenait plusieurs sous-vêtements avant de perpétrer leur crime, afin d'aller au paradis des croyants en possession de tous leurs attributs », raconte-t-elle à la barre. Fable à rendre jaloux les chasseurs de sorcières moyenâgeux.

Les « notes blanches » affirment également qu'une dizaine d'intégristes étaient à son enterrement et qu'un discours appelant au djihad y aurait été prononcé. Ce qui n'est que pure affabulation.

Les proches d'Hassan Jandoubi raconteront que, complexé par sa grande maigreur, il portait plusieurs caleçons. C'est sans doute vrai. Mais la vérité est bien plus simple. Il manipulait à longueur de journée des engrais toxiques. Tous ceux qui travaillaient dans ces conditions se protégeaient comme ils pouvaient. Tous portaient un caleçon long sur leur sous-vêtement, puis un jean par-dessus, puis un pantalon de K-way et un ciré encore par-dessus, afin d'échapper aux allergies et autres attaques cutanées.

La police a également enquêté sur une altercation qu'Hassan Jandoubi a eue la veille de l'explosion avec un camionneur qui attendait qu'il charge son camion. Or ces altercations étaient fréquentes car les camionneurs veulent partir le plus tôt possible et les chargeurs voulent souffler de temps en temps. Rien que de très banal.

Deux policiers vont se charger d'enquêter sur la piste Jandoubi. Le jour de son enterrement, ils convoquent sa compagne, Nadia Mordjana. Ils témoignent à la barre : « Elle avait la tête ailleurs. Elle répondait à côté des questions ... » Je me demande si je dois faire un scandale. Je regarde autour de moi et vois des gens de la cité qui quittent la salle dans un bruit de chaises. Mais les policiers reprennent. Ils racontent qu'ils sont allés perquisitionner chez la compagne d'Hassan Jandoubi : « On a tout de suite vu que ce n'était pas normal. Tout était rangé. C'était louche. » Puis ils affirment avoir subi des pressions de leur hiérarchie pour abandonner cette piste, ce qu'ils ont fait, pour ne pas désobéir. Ils avouent également avoir travaillé à partir des « notes blanches » communiquées à la presse le jour même où les RG les ont transmises au SRPJ. D'où une hypothèse que je peux formuler à mon tour : ces deux inspecteurs sont-ils vraiment étrangers à la fuite ?

Plus tard, l'oncle d'Hassan Jandoubi viendra témoigner de sa rage et racontera l'insupportable : comment une victime est transformée en coupable, comment la famille a été harcelée par la presse, comment leur nom a été sali par des articles tous les jours plus accusatoires et plus précis dans leurs inventions.

Nadia Mordjana, la compagne d'Hassan Jandoubi, appelée à la barre, comme témoin, est harcelée par Simon Foreman, l'avocat de Total qui s'est spécialisé dans la « piste intentionnelle ». « Comment ? Vous ne saviez pas comment votre compagnon s'habillait ? Ah oui, c'est vrai dans votre culture les hommes et les femmes ne se parlent pas beaucoup. » C'est monstrueux. Elle essaie de se défendre, maladroitement bien sûr. Ne pouvant plus supporter, je sors pour découvrir plusieurs femmes de ma cité, l'air sombre, assises sur les marches. Quand elles m'aperçoivent, elles réfrènent leurs larmes pour faire bonne contenance. Je m'approche et leur dis que moi aussi j'ai envie de pleurer. Nous nous consolons les uns les autres comme nous pouvons. J'apprendrai plus tard que Simon Foreman est un ardent défenseur des droits de l'homme auprès de la Cour européenne de La Haye (!)

Enfin la police a téléphoné à l'ambassade d'Israël pour se renseigner sur les pratiques des kamikazes. L'ambassade a répondu sous serment qu'en Israël aucun kamikaze n'avait été retrouvé portant plusieurs slips et que cette rumeur n'avait aucun fondement concret. Fin de l'histoire.

Une autre rumeur mettait en cause un laveur de vitres algérien... et licencié en chimie. Ce laveur de vitres est sorti de l'usine à 9 h 30, trois quarts d'heure avant l'explosion. Voilà qui est louche puisqu'il est d'origine algérienne et d'autant plus louche qu'il a une licence de chimie. Ce qui permet à un avocat de Total de s'interroger : « Comment se fait-il qu'un licencié en soit réduit à laver des vitres ? » Qu'un travailleur immigré soit contraint d'accepter un emploi inférieur à ses qualifications est pour certains hors entendement. En fait cet homme, souffrant d'une gastro-entérite, avait demandé à son chef l'autorisation de rentrer chez lui, autorisation qui lui avait été accordée. La police ayant retrouvé l'enregistrement de la communication, son alibi a été totalement confirmé. Ce qui n'a pas empêché les avocats de Total de demander en 2005 un complément d'enquête pour prélever le contenu des toilettes concernées aux fins d'analyse !

Encore plus ubuesque, la roquette tirée depuis les tours du Mirail. Le hangar 221 n'étant pas très haut, il était masqué par les bâtiments qui l'entouraient. Pour l'atteindre, il aurait fallu utiliser un lance-roquettes à tir courbe !

Une conséquence inattendue de cette séquence pénible a été la brouille du secrétaire du CE d'AZF avec Mémoire et solidarité. Le comité d'entreprise, qui salariait une trentaine de personnes, s'est trouvé en situation de devoir prononcer leur licenciement. Il est difficile de savoir combien cette contrainte a pesé dans les choix de son secrétaire. Toujours est-il qu'à l'ouverture du procès, il faisait toujours partie de Mémoire et solidarité bien que gardant ses distances. Les témoignages concernant la « piste intentionnelle » et l'attitude de ses anciens camarades lors de ces auditions le bouleversent profondément. « Ce sont tous des racistes », me dit-il après être venu s'asseoir de notre côté dans la salle d'audience. Il a visiblement changé de côté. Il lui aura quand même fallu huit ans pour s'en apercevoir.

J'apprends par la suite qu'il a joint le geste à la parole, en confiant les archives du CE aux avocats des parties civiles. Même si c'est très tard, huit ans après la catastrophe, bien après la conclusion de l'enquête, cela n'en est pas moins un geste important, qui aidera notablement nos avocats dans leurs plaidoiries. En effet de nombreuses pièces montrent clairement la très faible marge de manœuvre de la direction de Grande Paroisse et de son directeur Serge Biechlin face au géant Total. Si nous avions eu connaissance de ces pièces, la citation directe que nous avons lancée contre Total et Thierry Desmarest aurait reposé sur des bases encore plus solides. Ce revirement constitue malgré tout une bonne nouvelle et un encouragement à poursuivre le combat.

L'enquête des spécialistes en explosifs

Les experts judiciaires viennent ensuite apporter leur contribution à l'hypothèse de cette piste intentionnelle. Leur mission était la recherche de traces et résidus d'explosifs et de débris d'un engin explosif improvisé (EEI). Engin explosif improvisé, c'est ainsi qu'ils appellent le dispositif mis en œuvre pour un attentat par explosion.

Ils ont prélevé plus de neuf mètres cubes de produits, autour du cratère, mais aussi plus loin. Ils les ont tous analysés, le plus précisément possible. Malgré l'extrême sensibilité et la spécificité des techniques scientifiques mises en œuvre, ces recherches se sont toutes

révélées négatives. Aucune trace d'explosif, aucune trace d'engin explosif improvisé. Les experts vont donner deux exemples pour démontrer la grande fiabilité des techniques modernes de recherche.

Le premier cas concerne la destruction en vol, le 17 juillet 1996, du Boeing 747 assurant le vol TWA 800 New York-Paris. Des traces de substances explosives ont été mises en évidence sur des débris de la cabine qui ont séjourné plusieurs jours, semaines ou mois, dans l'océan Atlantique par 35 mètres de fond à 15 kilomètres de la côte est de Long Island. Le collège d'experts a pu démontrer, malgré la mise en évidence de traces d'explosifs sur des constituants du Boeing 747, que cette explosion en vol était accidentelle et qu'elle résultait d'une explosion d'atmosphère survenue à l'intérieur du réservoir principal et central de carburant, quasiment vide. En effet les enquêteurs du FBI ont reconstitué l'historique de ce Boeing 747 et ont découvert que plusieurs mois avant son explosion en vol, il avait été utilisé, et contaminé, lors de l'entraînement de chiens détecteurs de substances explosives.

Le deuxième cas concerne l'explosion en vol du DC-10 de la compagnie UTA assurant le vol entre N'Djamena et Paris le 19 septembre 1989. Le collège d'experts a pu démontrer qu'il s'agissait d'une explosion consécutive à la détonation d'une charge d'explosif en feuille de fabrication artisanale – à base de pentrite – amorcée au moyen d'un détonateur électrique mis à feu par un dispositif électronique à retardement. La collecte des débris significatifs de cet engin explosif improvisé a été opérée sur une superficie d'environ 60 kilomètres carrés dans le désert du Ténéré, facilitée par le survol à plusieurs reprises du site du crash au moyen d'hélicoptères de l'armée française basés à N'Djamena, suivi du ratissage à pied des 60 kilomètres carrés avec l'aide des militaires français. Cette collecte a permis d'identifier, parmi les débris, un morceau du couvercle d'une valise Samsonite, supportant 60 grammes environ d'explosif à base de pentrite.

Ces deux cas démontrent que, lors d'attentats par explosifs, la collecte des débris par des équipes spécifiquement formées à cet effet est un gage de réussite dans 90 à 95 % des cas, pour l'identification de l'explosif, voire pour l'organisation générale de l'engin explosif.

Autre argument encore plus irréfutable. Dès le dimanche 23 septembre, la commission d'enquête interne de Total a eu toute latitude pour faire une multitude de prélèvements bien avant que la police et les experts n'entrent en jeu. Connaissant la puissance de feu médiatique

du groupe Total, on peut affirmer que si cette commission avait trouvé le moindre indice, le moindre début de quelque chose, le monde entier en aurait été immédiatement informé. S'ils n'ont rien dit, c'est qu'ils n'avaient rien trouvé, ni résidu d'explosif, ni résidu de l'engin de mise à feu.

Dernier argument, s'il en est besoin, cette explosion n'a donné lieu à aucune revendication crédible. On ne voit pas très bien l'intérêt qu'aurait un éventuel terroriste à ne pas revendiquer son geste.

La forme du cratère

La forme du cratère donne des informations sur l'endroit où l'explosion s'est amorcée et sur le sens de la propagation. La question est assez technique. On remarque une bonne symétrie des parois du cratère au nord et au sud, ce qui donne à penser que l'explosion s'est propagée dans l'axe de symétrie, donc dans l'axe est-ouest. Reste alors la question de savoir si elle s'est propagée d'est en ouest ou d'ouest en est.

On remarque a contrario une forte dissymétrie dans cet axe est-ouest : soit une faible pente de la paroi du cratère à l'est et une forte pente à l'ouest. De plus le cratère a une forme ovale et de fortes éjections de terre, gravats et débris divers sont visibles vers l'ouest, le nord et le sud, alors qu'il n'y en a quasiment pas à l'est : c'est ce que les spécialistes appellent un effet « cruciforme » à trois branches. Cette configuration est significative d'un amorçage à l'est, dans le sas du hangar 221, précisément là où une benne a été déposée une demi-heure avant l'explosion.

Cette question va donner lieu à une bataille acharnée, car les experts de Total tiennent absolument à ce que l'amorce de l'explosion ait eu lieu au milieu du tas de nitrates d'ammonium. D'une part, parce qu'un terroriste rationnel aurait placé son explosif primaire au milieu du tas, pour être sûr qu'il explose et non dans un sas séparé du tas principal. Et d'autre part parce que la preuve était déjà faite qu'un dépôt litigieux avait été effectué à l'extrémité est, dans le sas, vingt minutes avant l'explosion : la forme du cratère complète parfaitement l'hypothèse que se trouve là l'origine de l'explosion.

Quant à moi, c'est là que je comprends soudain, huit ans après, pourquoi la cité du Parc a été tellement touchée, alors qu'elle est située à huit cents mètres de l'usine AZF. Elle se trouve précisément dans

le prolongement du hangar 221 et dans le sens de propagation de l'explosion !

L'enquête sismique

Le jeudi 9 avril, à 17 h 45, le tribunal entend Annie Souriau, 62 ans. Cette directrice de recherches au CNRS travaillait à l'Observatoire Midi-Pyrénées, le service de surveillance sismique de la chaîne des Pyrénées. Le 21 septembre 2001, à l'Observatoire de Toulouse, à Rangueil, pas de chance, l'enregistreur est en test, et pour cela est branché sur un sismomètre au rebut. Malgré tout Anne Souriau explique qu'un enregistrement a été trouvé, qu'il comportait des informations capitales, puisque situé à quatre kilomètres de la catastrophe, et que son laboratoire a réussi à le restaurer, la non-calibration du temps ayant pu être corrigée.

L'onde sismique produite par l'explosion et enregistrée à Rangueil donne une signature du sous-sol situé entre les deux lieux. Chaque fois que se produira un choc à l'endroit de l'explosion, le sismographe enregistrera la même onde à Rangueil. D'où l'idée de procéder à une campagne de tirs en septembre 2004 et d'essayer de produire une onde la plus ressemblante possible avec celle enregistrée et restaurée à Rangueil.

Des charges d'explosifs sont enfouies dans le sol jusqu'à vingt et quarante mètres de profondeur. Quelque quatre cents lâchers de poids (vingt tonnes soulevées à vingt mètres de haut) ont été effectués pour mesurer les impacts. Puis une douzaine de tirs (allant de quinze à trente cinq kilos de dynamite) ont été effectués sur le site d'AZF. Cette campagne de tirs a mobilisé vingt à soixante personnes sur le terrain pendant plusieurs semaines et a fourni des mesures expérimentales de bonne qualité, selon le collège d'experts.

En conclusion, les résultats de ces expériences confirment très fortement l'hypothèse d'un amorçage dans le sas du hangar 221 :

L'événement est daté au 1/200^{e} de seconde.

L'événement est unique.

L'événement s'est initié dans le sas du bâtiment 221.

L'onde s'est propagée d'est en ouest.

À la suite de cet exposé, les avocats de Total, notamment Mauricia Courrégé, se déchaînent : « Vous nous faites des théories à partir de mesures d'un appareil au rebut. »

Il faut signaler qu'Anne Souriau, la scientifique de l'OMP qui a fait ce travail, a subi des attaques très dures de la part de certains de ses confrères et que son mémoire sur le sujet a été refusé dans les publications de l'Académie des sciences. Ce qui n'est probablement pas sans rapport avec le fait que Total finance neuf laboratoires de sismographie sur dix en France.

L'implication d'hélicoptères

Rappelons d'abord le propos de Total à ce sujet :

> De multiples témoignages décrivent le passage d'aéronefs avant l'explosion..., notamment le passage de deux hélicoptères. Le premier apparaît sur France 3 quinze secondes après l'explosion ; le second, très peu de temps après... Pourquoi les pilotes ne se sont-ils pas manifestés au cours de l'enquête ? [...] Pourquoi la police n'a-t-elle pas pu les identifier ?

C'est un peu le gag du procès et l'un des quelques bons souvenirs. Contrairement aux allégations de Total, les deux pilotes évoqués ont été parfaitement identifiés et sont venus témoigner au procès. L'un transportait des troupes et atterrissait à l'aérodrome militaire de Francazal (situé à 6 kilomètres du site AZF) quand l'explosion a eu lieu. L'autre, un gendarme de surveillance, a décollé de Francazal dès qu'il a entendu l'explosion. C'est d'ailleurs grâce à lui que les pompiers ont pu éliminer les multiples témoignages d'explosion aux quatre coins de Toulouse et ont pu se diriger vers le pôle chimique.

La tour de contrôle de l'aéroport de Blagnac a enregistré ces deux vols... et aucun autre !

Plusieurs témoins affirment avoir vu des hélicoptères au-dessus du site AZF et un postier en a même vu un avec quelqu'un en descendre sur une échelle de corde. Ce qui a fait dire à un expert : « Désolé, mais depuis que Belmondo est à la retraite, il n'y a plus d'échelle de corde dans les hélicoptères ! » Ce qui n'empêche pas la « piste des aéronefs » de resurgir régulièrement dans la presse aux ordres de Total.

L'arc électrique

Voilà ce qu'en dit le groupe Total :

> Selon cette hypothèse, un court-circuit très important se serait produit dans le transformateur haute tension de la

> SNPE, à proximité immédiate du site AZF. [...] Cet arc aurait généré l'explosion du tas de nitrate du hangar 221.

C'est sans doute la rumeur la plus exploitée pour dédouaner le groupe Total, parce qu'elle se pare des habits de la science. Cela fait tout de même plus sérieux que l'intérimaire aux trois slips.

Là encore, à hypothèse fantaisiste, réponse sérieuse. Neuf enregistrements de courts-circuits produits sur le réseau électrique public ont été retrouvés en bon état, sur le site d'AZF et dans l'environnement proche. Un expert a été chargé de dater ces phénomènes en temps universel.

Les experts ont déterminé les écarts entre les horloges internes de chacun des équipements pour le même événement enregistré. Il s'agit là d'un travail minutieux, complexe, mais dont les résultats sont éloquents.

> Nous n'avons aucun événement électrique enregistré avant l'explosion. Pour AZF, nous n'avons pas localisé de dysfonctionnement, de désordre électrique avant l'explosion, sur les éléments que nous avons retrouvés. À la SNPE, les désordres électriques sont dus au sinistre. Sur les autres sites, pas d'anomalie non plus avant le sinistre. La reconstitution ne met pas en cause l'énergie électrique dans la cause du sinistre.

Telle est la conclusion des experts en électricité sur la datation.

Conclusion subsidiaire : en janvier 2009, un mois avant le procès, la SNPE signait un accord amiable avec le groupe Total, qui lui versait 150 millions d'euros de dédommagement en échange du retrait de sa constitution de partie civile au procès. Total ne voulait pas se mesurer avec cet adversaire au procès. Car avec la SNPE, c'est l'État qui aurait dû clairement prendre position. 150 millions d'euros, tel est le prix du silence. Pour nous, petites parties civiles, c'est la perte d'un allié puissant. Puissant, mais pas très fiable !

Par la même occasion, le groupe Total enterre la « piste électrique ». Au point que l'avocat Soulez-Larivière affirme sans rire au procès que jamais Total n'a cru à cette thèse.

La double explosion ou l'événement précurseur

Ce qu'en dit Total :

> De nombreux témoins [...] affirment avoir entendu le jour du drame deux signaux sonores.

Cette prétendue nouvelle hypothèse vise toujours à donner de la substance à un « événement précurseur » qui aurait provoqué l'explosion du hangar 221, en dédouanant Total de cette responsabilité.

Total s'est appuyé opportunément sur de nombreux témoignages qui affirment avoir entendu deux explosions. Un témoignage, cette fois corroboré par un raisonnement scientifique, va résoudre cette énigme et la faire comprendre à l'opinion. C'est celui de Claude Legros, maître de conférences en acoustique à l'université de Toulouse-le-Mirail.

> J'étais à l'université, j'ai entendu un premier bruit, puis un deuxième. J'ai été amené à examiner plusieurs enregistrements. Je me suis intéressé à ce qui avait pu se passer. Il y a eu plusieurs événements sonores, ce qui ne veut pas dire plusieurs explosions. J'ai mesuré les durées qui séparaient les deux événements sonores. J'ai fait un calcul en fonction de la distance entre la prise de son et l'usine AZF. Je me suis aperçu que les durées étaient variables selon l'endroit. Lorsqu'on était à trois kilomètres, la différence était de 7,5 secondes, à Montaudran 10 secondes, dans le Lauragais, 1 minute et 20 secondes.

C'est un phénomène acoustique bien connu des spécialistes, qu'Anne Souriau de l'OMP confirmera à la barre.

> L'onde sismique se propage plus vite dans le sol que l'onde dans l'air. Mais l'onde sismique perd de son énergie assez vite. Après la catastrophe, j'avais signalé qu'il était important de regarder la différence de son entre les deux explosions. Plus on est loin, plus la différence entre l'onde sismique et l'onde sonore augmente. Pour un séisme naturel de magnitude 3,2, le son est audible jusqu'à 20 kilomètres.

Les témoins ne mentent pas. S'ils ont bien entendu deux bangs, c'est simplement parce qu'une explosion provoque deux trains d'ondes, un sismique qui se propage par le sol à environ 2 000 mètres/secondes et un autre par l'air à environ 340 mètres/seconde. Mais le bang de l'onde sismique ne s'entend que si l'explosion est suffisamment forte.

Un expert a étudié sept enregistrements (Hôtel-Dieu, Urssaf, Blagnac, Radio Présence, Purpan, École dentaire, Air France), dont seulement cinq sont exploitables. Dans leur cas, ces enregistrements confirment parfaitement ce que prévoit la théorie : l'écart entre les deux bangs dépend de la distance au hangar 221, conformément à la différence de vitesse de propagation dans le sol et dans l'air.

L'accident chimique

Pour planter de décor, écoutons la déposition de l'inspectrice du travail, Marie Graciet, aujourd'hui retraitée :

> La sixième section à laquelle j'appartenais s'occupait de trente mille salariés. Il fallait veiller au contrôle et à l'application du Code du travail. Outre des fonctions administratives et des prises de décision sur des dossiers, j'avais le contrôle en direct d'une centaine d'entreprises.
>
> L'enquête a commencé le 22 au matin. Le 21 après-midi, j'ai pris la mesure de cette catastrophe épouvantable et pris des contacts. Sur le site, on m'avait gentiment mis à disposition un bungalow. Je prenais des notes ; mes carnets ont été saisis par la police. Cette enquête a duré deux mois et demi. À 90 % de mon temps. L'enquête était difficile : les personnes étaient perturbées, il y avait un climat difficile, de tension avec les salariés, qui se sentaient atteints par ce qui avait été dit par la presse, et les sous-traitants, qui se sentaient menacés par Grande Paroisse. Le lieu de l'explosion étant le bâtiment 221, on a commencé à s'interroger sur les produits, la règlementation... Parallèlement, on a enquêté sur d'autres pistes, celle d'un projectile parti d'un atelier de fabrication, sur la fuite d'acide sulfurique, du melem, de l'enrobant.
>
> On a appris qu'un quart d'heure avant l'explosion, un sous-traitant avait amené du produit. Il fallait l'interroger. Dès le premier entretien, on a appris que le circuit de ramassage des sacs avait été étendu à toute l'usine, et que les sacs étaient amenés au demi-grand (le hangar 335).
>
> On a trouvé dans ce bâtiment 335 différents sacs de produits chlorés, notamment un sac de DCCNa. On a enquêté aussi sur le circuit des déchets à l'atelier des dérivés chlorés. Mes constats, je les ai identifiés dans la procédure : absence de traçabilité de produits au 221, état du sol, état du produit stocké, conditions de circulation, fuite d'acide sulfurique, ramassage des sacs sur le site depuis six mois au secteur ACD sans contrat de sous-traitance ni permis de travail, les sacs entreposés, préparation de la benne de 7 mètres cubes par ce sous-traitant. Lorsque je l'ai entendu, contrairement aux usages, il préférait être accompagné car il se sentait menacé. Je l'ai toujours vu accompagné d'un représentant de sa hiérarchie. Il a redit que cette extension du contrat s'est faite verbalement avec un cadre de Grande Paroisse.

Les produits AZF

Deux familles de composés étaient produites à l'usine AZF. D'une part des composés de l'azote et d'autre part des dérivés de l'urée : résines formolées et produits chlorés.

Les dérivés de l'azote sont : l'acide nitrique, l'urée, l'ammoniac et le nitrate d'ammonium ou ammonitrate. C'est un solide cristallin de couleur blanche qui absorbe l'humidité de l'air. Ces ammonitrates sont de deux sortes, le NaA, avec le A de Agricole et le NaI, avec le I de Industriel. Le NaA ou ammonitrate agricole est un engrais très employé, par ailleurs responsable de diverses pollutions, notamment celle des algues vertes sur les plages bretonnes. Cet engrais peut exploser, volontairement comme ce fut le cas des attentats du FLNC, de l'IRA ou à Oklahoma City aux États-Unis, ou involontairement dans des hangars d'agriculteurs, comme en 2004 dans un village de la Creuse. Le NaI ou ammonitrate industriel, mélangé intimement à 6 % de fioul est l'explosif industriel le plus employé dans le monde.

Les dérivés chlorés sont l'ATCC et le DCCNa, un produit utilisé pour traiter l'eau des piscines. Il est à noter que le DCCNa peut détoner seul. En 1993, le local technique du centre nautique de Pessac en Gironde et en 2004 un local technique d'une piscine de Sainte-Maxime ont explosé. En cause, le contact du DCCNa avec l'humidité, qui produit du trichlorure d'azote, un gaz très explosif. En conséquence, il ne faut jamais remettre dans une boîte de chlore des pastilles humides, ni mélanger du DCCNa avec de l'eau de Javel.

Les ammonitrates et le DCCNa sont donc des produits qui peuvent exploser, dans certaines conditions. Les anciens d'AZF savaient que ces deux types de produits étaient incompatibles et qu'il y a danger à les croiser. Dans la culture ouvrière de l'usine existait une frontière virtuelle entre nord, le côté de l'azote et sud, le côté du chlore. C'est le recours massif à la sous-traitance, qui dans une lente dérive non contrôlée, a peu à peu fait oublier cette prévention.

Le hangar 221

L'usine AZF n'était pas une poubelle, mais elle avait une poubelle, le hangar 221. Or un patron de chez Total ne s'intéresse pas à ses poubelles, il délègue. À l'origine, c'est dans ce hangar que les ammonitrates déclassés, impropres à la commercialisation, étaient stockés en attendant d'être revendus à une usine de Fenouillet qui les transformait.

Le hangar 221 comportait deux zones séparées par un muret. À l'entrée, le box, appelé aussi sas (zone temporaire), où étaient stockées environ onze tonnes et demi de nitrates (NaA et NaI) lors de l'explosion ; puis la zone de stockage principal (en attente de transfert) où s'entassaient lors de l'explosion environ quatre cents tonnes de produits déclassés (75 % de NaA et 25 % de NaI).

Ce hangar n'était pas entretenu et il s'y était formé, en particulier dans la partie principale, une semelle de plusieurs dizaines de centimètres d'épaisseur, une croûte humide d'ammonitrates mélangés à des déchets qui s'était agrégés depuis des décennies. Il n'avait aucun dispositif de surveillance en cas d'incendie, alors que la législation l'exigeait. Il n'intéressait tout simplement pas la maîtrise d'AZF et se trouvait en quelque sorte hors de ses préoccupations.

Par une dérive progressive, de hangar réservé aux ammonitrates déclassés, il devient le dépotoir des déchets de produits chimiques. C'est sur ce tas d'ammonitrates qu'autorisation a été donnée le 21 septembre 2001 de déverser des fonds de sacs de divers produits, comme s'il s'agissait d'une poubelle.

La gestion des déchets

Se pose alors la question de l'insuffisance de formation aux métiers de la chimie des salariés des entreprises sous-traitantes. Un seul salarié était chargé du recyclage des sacs, qu'ils proviennent du secteur nord, des dérivés de l'ammoniac, ou du secteur sud, des dérivés du chlore. C'était la porte ouverte à un croisement des produits. L'organisation générale ne prévoit pas d'attribuer des locaux aux sous-traitants et c'est souvent le coffre de leur voiture qui fait office de vestiaire. Mais, pour préparer au recyclage des milliers de sacs d'une tonne, le coffre d'une voiture ne suffit pas. Le sous-traitant concerné repère un hangar désaffecté et demande l'autorisation de l'utiliser, mesure élémentaire de prudence, tous ces produits étant avides d'eau. Il devient donc le gérant du hangar 335, appelé aussi demi-grand. Et il se débrouille comme il peut, sans aucune aide de Grande Paroisse.

Enfin une explication cohérente

Le sous-traitant chargé du recyclage rentre le lundi 17 septembre de vacances et trouve plusieurs centaines de sacs à recycler qui n'ont pas été traités. Il doit donc le faire rapidement. Ces sacs devraient

lui être livrés vidés et lavés mais, les choses s'étant progressivement dégradées, il reste des « fonds de sacs » qui peuvent aller de 500 g à 50 kg de produits. Se trouve aussi là un demi-sac éventré d'ammonitrate, soit 500 kg de produit. Le mercredi 19, il vide tous ces fonds de sacs dans une benne blanche. Le vendredi 21, il demande la permission de déposer le contenu de sa benne dans le sas du 221, permission qui lui est accordée. Il dépose donc ce contenu à 9 h 45, une demi-heure avant la catastrophe.

Le mélange est-il bien explosif ?

Une bataille d'experts va se concentrer autour d'une question : le trichlorure d'ammonium $NaCl^3$ formé par le mélange d'ammonitrates et de DCCNa a-t-il pu amorcer l'explosion du tas principal ? La mission de répondre à cette question est confiée à cinq laboratoires différents. Trois sont mandatés par le groupe Total : le LCD du CNRS de Poitiers, l'institut Séménov de Moscou et le laboratoire hollandais TNO. Deux sont mandatés par le magistrat instructeur : le laboratoire de la CRAM de Bordeaux et le service de la DGA (Délégation générale de l'armement) de Gramat.

Dès décembre 2001, les laboratoires LCD et TNO découvrent à leur grande surprise la grande détonabilité du mélange en présence d'eau. Ce constat est confirmé par le laboratoire Séménov de Moscou. Ainsi les trois laboratoires mandatés par Total arrivent-ils tous à la conclusion inverse de celle attendue par Total : ce mélange est étonnamment explosif.

Les expériences du centre de Gramat de la DGA

Didier Bergues, ingénieur de la DGA, expose son travail à la barre.

> Pour le tir 21, les paramètres ont été changés, le NaI a été remplacé par du NaA à 10,7 % d'eau pour la constitution du « sandwich » chimique. Au bout d'une heure, j'ai rajouté de l'eau pour dissoudre le DCCNa et le Na : les produits ont disparu pour laisser place à une solution huileuse. Soudainement, apparition de flammes orangées et explosion.
>
> Pour les tirs 22 et 23 : du NaI humidifié à 10,7 % est placé en bas, le DCCNa est placé, sans masque ni gant, en couche au-dessus, puis du NaI sec. Un mélange de NaA et de NaI est placé encore au-dessus (50/50). Cet essai est réalisé dans une

boîte. Les produits sont mis en contact. Explosion au bout de 53 minutes et 6 secondes

Et puis voici le tir 24, réalisé le 8 avril 2005. La caisse est placée sur une table de un mètre de haut appelée chevalet. Le haut de la caisse est ouvert, donc les produits ne sont pas confinés.

Le sandwich était le suivant :

- 1 456 g de NaI humide (taux d'eau ajoutée 10,7 %) qui n'a pas un aspect boueux ;

- puis le DCCNa (1 175 g) pris dans l'humidification de l'air à 2,2 % ;

- puis 86 kg de mélange constitué de NaA et de NaI côté droit.

Didier Bergues montre la vidéo de ce tir, dans un silence glacial.

Après 5 minutes de mise en contact des produits, on voit apparaître une coloration jaune à l'interface DCCNa NA, 20 minutes après les produits deviennent de plus en plus jaunes, au bout de 25 minutes et 9 secondes, une explosion très violente se produit.

« Ici, on avait cent kilos, et à Toulouse, trois cents tonnes », commente encore Didier Bergues.

Reste une question :

Si le contenu de la benne a explosé dans le hangar 221, pourquoi n'a-t-il pas explosé dans la benne laissée pendant deux jours dans le hangar 335 ? Parce que l'on peut sans difficulté mélanger ces deux produits lorsqu'ils sont secs. Ils ne présentent aucune réactivité. L'air était sec jusqu'au 20 septembre. Ce n'est qu'à partir de ce moment que le taux d'humidité a doublé. Mais à l'intérieur très peu.

Mauricia Courrégé, représentant Total le harcèle de questions : « il y a trop de si ». L'expert a beau jeu de répondre qu'effectivement ce mélange est difficile à faire exploser et qu'il faut que beaucoup de conditions soient réunies à la fois. Fort heureusement d'ailleurs, parce que sinon toutes les usines chimiques du monde exploseraient tous les jours. Il a cependant suffi que ces conditions soient réunies une seule fois pour que l'explosion de l'usine AZF détruise tout un quartier de Toulouse, et ces simulations démontrent que c'était possible.

La mission du CNRS de Poitiers, un invité surprise : Henri Presles

Henri Presles, directeur du laboratoire LCD du CNRS de Poitiers, est cité comme témoin le 24 mai 2009. Il explique qu'il a découvert, comme les autres laboratoires avec lesquels il était en relation, la grande capacité d'explosion du mélange, et qu'il a transmis son rapport à Total. Mais il avait signé une clause de confidentialité et Total a exigé que ce rapport reste secret. Il témoigne :

> À plusieurs reprises, j'ai demandé la publication des résultats et cela a été refusé. J'estime qu'il y a des résultats intéressants du point de vue scientifique et qu'ils pourraient faire progresser la sécurité, mais pour l'instant ils n'ont pas été publiés.

Ce rapport ne sera rendu public que par une commission rogatoire, la Police judiciaire ayant appris son existence.

Ce que dit ce chercheur est très intéressant. D'abord, le mélange Na-DCCNa-eau explose quasiment à tous les coups. C'est le résultat pratique des expériences, même si le mécanisme réactionnel n'est pas encore bien élucidé. Ensuite, il suffit de peu d'eau pour que le mélange ainsi constitué explose. Enfin, l'explosion se produit même avec un confinement faible.

Mais il reste le coup de grâce. Henri Presles a continué à chercher malgré les injonctions de Total. Il a voulu comprendre comment l'explosion des dix tonnes de produits du box a pu se transmettre au tas principal, malgré le muret. Il a travaillé avec son équipe sur cette question et a fait des simulations numériques. Il explique alors que le muret qui sépare le box du tas principal n'est pas une protection et qu'au contraire c'est lui qui a transmis l'explosion au tas principal, en le percutant à 400 mètres/seconde.

Stupeur dans les rangs de Total.

La lettre de Georges

Devant les mensonges assénés à la barre par les défenseurs du groupe Total à propos de son atelier, Georges a décidé d'envoyer le 3 juin 2009 au tribunal une lettre que celui-ci décide de lire intégralement à l'audience.

En voici des extraits.

> L'acide cyanurique étant la matière première pour la fabrication des produits chlorés, des appareillages contenant de l'acide cyanurique étaient imbriqués dans le secteur chloré. Deux trémies de 15 tonnes, des goulottes, etc. se trouvaient dans le secteur chloré. Ces installations perdaient des produits et des poussières aux alentours. De plus, des GRVS (gros sacs d'une tonne) d'acide cyanurique, le plus souvent impropres à la vente, étaient recyclés régulièrement à partir du quatrième étage, occasionnant poussières et produits accumulés dans ce périmètre.
>
> De chaque côté de ces appareillages d'acide cyanurique se trouvaient les séchoirs ATCC et DCCNa, qui étaient à l'origine de problèmes de fuites et d'étanchéité sur des trappes. [...] Au rez-de-chaussée, dans le secteur compactage et conditionnement des produits chlorés, l'acheminement de produits se faisait par trémies, vis sans fin, élévateurs, passage par des tamis, granulateurs et compacteurs. Cela occasionnait régulièrement des problèmes de bourrages, de colmatages, entraînant des arrêts d'installation et des chutes de produit au sol.
>
> Ainsi, ce n'est pas quelques balayures de déchets chlorés que nous ramassions, mais plusieurs dizaines, voire centaines de kilos de produits. En poste, nous n'avions pas de balai mais des pelles. Dans un quart de 8 heures, il n'était pas rare de remplir 3 à 5 fûts de 50 kilos.

Cela va provoquer la rage des prévenus et de leurs avocats. Notamment Soulez-Larivière, qui avait ricané à propos de « quelques balayures » qui auraient provoqué la catastrophe. Encore une fois, il faut constater que, pour tous ces grands bourgeois, les « balayures » sont affaire de bonnes, ce qui motive leur indignation lorsqu'on ose leur chercher noise pour ces problèmes du monde d'en bas.

Georges est présent dans la salle. D'anciens salariés s'en prennent à lui, lui reprochant « de cracher dans la soupe », ou de faire « de la propagande contre Total ». Eh oui, d'anciens syndicalistes qui reprochent à Georges de faire de la propagande contre Total !

À la suspension de séance, je rejoins Georges et nous sortons pour affronter la meute, qui se calme vite en voyant approcher des journalistes, caméra à la main.

Conclusion sur les causes de l'explosion

Il faut d'abord répéter que Total serait responsable et coupable même dans l'hypothèse de l'attentat. L'industriel doit assurer la sécurité dans son entreprise, et à Grande Paroisse on ne se gênait pas pour éconduire quiconque avait la prétention de s'inquiéter des conditions de sécurité de l'usine.

Le site étant très étendu, les vigiles ne s'intéressaient qu'à la partie active. La clôture à l'arrière, côté Garonne, était une véritable passoire. Des SDF ont trouvé refuge dans des hangars désaffectés et ont pu y vivre pendant un certain temps, comme dans n'importe quel squat, avant d'en être délogés. Des chasseurs venaient braconner car des lapins bien gras, bien que sans doute un peu pollués, y pullulaient... Les ouvriers en retard passaient par-derrière, par une voie carrossable, pour éviter les embouteillages et le poste de garde, à condition d'avoir de bons amortisseurs. Il est vraisemblable que la maîtrise d'AZF ne s'était jamais aventurée sur les arrières et ignorait toute cette petite vie hors règlement. Preuve supplémentaire de leur irresponsabilité, s'il en était besoin.

Pour conclure sur l'erreur industrielle, du côté de l'enquête judiciaire, on dispose d'un faisceau de preuves qui convergent vers une explication rationnelle et convaincante, qui correspond à tout ce que l'on sait par ailleurs du mode d'exploitation des produits et des hommes par la société capitaliste.

Du côté de Total, on assiste à des contestations ponctuelles, chaque spécialiste venant pilonner le détail qui l'intéresse. Mais aucun scientifique du groupe Total, qui n'en manque pourtant pas, ne fournit une explication alternative. Du moins publiquement, car tout porte à croire que, dans la semaine qui a suivi l'explosion, la commission d'enquête interne a compris très exactement ce qui s'était passé... pour ensuite s'ingénier à effacer les preuves.

XIV
Les petites manœuvres de la grande stratégie de Total

Le rôle de la commission d'enquête interne (CEI)

Le délit d'entrave

La commission d'enquête interne (CEI) de Total a pris possession des lieux de la catastrophe dès le samedi 22 septembre, ce qui a procuré un avantage certain à Total par rapport à l'enquête policière. Gérard Ratier, de l'Association des familles endeuillées, a engagé une procédure pour dénoncer ce délit d'entrave. Mais comme l'affaire est confiée automatiquement au magistrat instructeur, celui-là même qui a autorisé l'activité de la CEI, il n'est pas étonnant que Gérard Ratier ait été débouté à chacune de ses tentatives.

Cette procédure ne pouvait pas aboutir pour une raison beaucoup plus fondamentale : c'est la loi qui demande à l'industriel d'être à la fois celui qui met en place les mesures de sécurité et celui qui vérifie si elles sont bien appliquées. Certes, l'exploitant doit être le premier intéressé à la sécurité, puisqu'il est en première ligne en cas d'accident. Mais celui qui prend les décisions dans la tour de La Défense à Paris n'est pas exposé comme celui qui les applique à Toulouse.

La loi exige que l'industriel fasse une enquête pour tout incident, avec arbre des causes et tout le toutim. En mettant en place dès les premiers jours une commission d'enquête interne, Total était donc parfaitement dans le cadre de la loi. C'est la loi qu'il faut changer.

Le témoignage du commissaire Saby

Sur le site AZF, Total était chez lui et le SRPJ un intrus. C'est ce que le commissaire Saby vient expliquer à la barre.

> Le samedi, on était occupé à mesurer le cratère. Je faisais appel à un géomètre. Le dimanche, j'étais sur le site. Je m'impatientais, je voulais comprendre comment était organisé le site. Si j'ai un cadavre dans un appartement, je veux savoir à qui appartient l'appartement. J'ai trouvé face à moi un homme qui semblait ne pas me comprendre, à cause de mon accent toulousain peut-être. Ce monsieur Berthe ne pouvait

me fournir un organigramme, une organisation du site. Il a fallu que je menace de placer en garde à vue ce monsieur qui me prenait de haut et j'ai demandé au procureur d'aller chercher les papiers dans les locaux. Malgré tout, monsieur Berthe a réussi à me trouver le soir vers 19 h, et me remet quelques documents, mais pas l'organigramme. Nous, nous ne connaissions pas l'usine. [...] La CEI, je ne l'ai pas vue venir ! Le dimanche matin, ils avaient retrouvé la trace de l'ouvrier sous-traitant qui avait déversé une benne blanche dans le box du 221 un quart d'heure avant l'explosion. Et le lendemain la CEI a fait un inventaire du 335, en mélangeant tous les sacs. Je n'ai été au courant de l'existence de ce sous-traitant que trois semaines plus tard !

Un grand pas sera fait deux ans plus tard, quand le commissaire Saby obtiendra une commission rogatoire et fera une perquisition au siège de Grande Paroisse. C'est là qu'il trouvera les archives de la CEI et les comptes rendus journaliers, l'audition du sous-traitant incriminé le dimanche 23 septembre 2001 et le lendemain la visite du hangar 335 par la CEI.

Il continue sa déposition :

Nous nous intéressons aux produits. Nous rencontrons monsieur Fauré, l'ouvrier sous-traitant qui s'occupait notamment du hangar 221. Cet homme nous explique son métier. Nous n'avons aucune raison de ne pas le croire. Nous sommes toujours sur la piste criminelle. Tout le monde travaille dans notre dos. On nous raconte que des chauffeurs se sont accrochés. Il faut déminer le terrain. Mais, pour le déminer, il faut faire des auditions. Et pendant ce temps-là, vous n'enquêtez pas sur la traçabilité des produits. La piste criminelle, on l'a travaillée, il n'y a rien à dire ; la piste de l'accident, le phosgène, l'ammoniac, le chlore, on est allé voir. [...]

Tout le monde était allé au 335. Sauf nous. Nous faisions une enquête criminelle avec l'hypothèse de l'acte intentionnel. La CEI faisait depuis le début une enquête chimique. On s'est dit : on n'est pas bon. On y est allé. Monsieur Fauré n'était pas très à l'aise. On fait les constatations sur le site avec lui. On va voir les bennes. On découvre des sacs, un certain nombre que l'on met sous scellés en présence de monsieur Fauré qui a été le dernier à entrer dans le 221. J'aurais préféré y aller à partir du 24 septembre, comme certains. Nous saisissons des sacs : du produit tombe. On ne trouve pas de granulés, comme certains, mais des poussières. Au mois de

septembre 2002, nous entendons deux autres ouvriers, dont la fonction dans l'usine était de récupérer des sacs dans le bâtiment 335. Ils nous disent que ces sacs n'étaient pas vides. L'un nous dit que les produits avaient une odeur forte. L'autre explique qu'il s'agissait de produits chlorés.

Les dépositions des membres de la CEI

Le mercredi 20 mai, Jean-Claude Motte, membre de la commission d'enquête de Total, vient déposer. Il est étrangement discret. Il ne se rappelle pas grand-chose.

– On a enquêté dans toutes les directions.

– Mais vous avez interrogé Gilles Fauré, celui qui a déposé le mélange dans le box juste avant l'explosion, le dimanche 23 septembre dans l'après-midi. Qui vous a dit de le faire ? demande le président du tribunal.

– Je ne sais pas, on n'avait pas d'idée...

– Vous allez faire un inventaire dans le 335, c'est un acte d'investigation ?

– On a fait ça naturellement...

Le vendredi 30 mars, Jérôme Berthe, le responsable de la CEI, témoigne. « Je me suis présenté au commissaire Saby, il n'a pas eu l'air intéressé ». Il est interrogé par le président : « Ne croyez-vous pas qu'il était de votre devoir d'informer la police ? Pourquoi ne pas avoir parlé de cette audition avec le sous-traitant ? Pourquoi avez-vous réalisé un inventaire du hangar 335 ? ». Il répond : « Nous n'avions pas de contact avec la police. Nous pensions communiquer quand nous aurions toutes les pièces. »

Henri Fournet témoigne :

On a lancé des études auprès du laboratoire de Poitiers. Ces études sont des études de thermo-calorimétrie différentielle. Puis il se trouve que l'équipe de Poitiers a eu l'idée d'ajouter un troisième élément, l'humidité. Ils se sont rendu compte que, dans le cas d'un contact avec le DCCNa et l'humidité, il se passait quelque chose qui n'était pas décrit. Donc, en décembre, une information revient sur l'incompatibilité du DCCNa, du nitrate, avec l'humidité. Pourquoi n'a-t-on pas prévenu les enquêteurs ? Je ne sais pas vous répondre. On n'avait pas obligation à le faire. Il est difficile d'exploiter une information comme celle-là, orale.

Thierry Clément est interrogé à son tour par le tribunal.

Le président : « Après l'explosion, vous avez accompagné monsieur Fauré dans l'usine ? »

Thierry Clément : « Le dimanche, on avait convenu avec un collègue de revenir sur le site avec Gilles Fauré pour qu'il récupère ses affaires. En sortant, il y avait beaucoup de monde [...] Quand il est ressorti, il avait les larmes aux yeux. Il m'a dit : "Je me suis fait arrêter par des gens que je ne connaissais pas et qui m'ont dit que j'étais le dernier à avoir apporté du produit dans le bâtiment qui a explosé". »

Le président : « Vous n'avez pas fait de débriefing ? »

Thierry Clément : « On en a tellement eu de débriefing... Tout le monde nous est tombé dessus. Plusieurs jour après, Gilles Fauré a été montré du doigt. »

Le président : « Avez-vous accompagné monsieur Fauré lors de certaines auditions ? »

Thierry Clément : « Oui, on l'a entouré. Il a vécu un drame. Il a été très affecté. Il habite à côté de l'usine, l'école de ses enfants a explosé, sa maison aussi. Il était très traumatisé. Il avait perdu des amis dans l'usine. »

Thierry Clément : « Si Gilles Fauré trouvait des sacs dans des bennes blanches, des déchets qui avaient une valeur, il les sortait et les amenait au 335. »

Le président : « Finalement, c'était l'extension du ramassage des sacs ».

Thierry Clément : « Le dimanche, dans l'usine, j'ai vu des gens qui nettoyaient leur bureau. Ils amenaient des déchets, des bris de verre, dans le 335 et certains fouillaient le demi-grand. »

Le président : « C'était du personnel de Grande Paroisse ? »

Thierry Clément : « C'étaient des gens de l'usine. »

Ces témoignages se passent de commentaires : la commission d'enquête interne de Total s'est comportée comme n'importe quel délinquant qui cherche à égarer la police et la justice.

Mais les enquêtes publiques n'ont pas mieux communiqué

La catastrophe a donné lieu à cinq enquêtes : celle, officielle, de la Police judiciaire ; celle, occulte, de la CEI ; celle, très fouillée, de l'inspection du travail ; celle de l'IGE (Inspection générale de l'environnement) ; et celle de l'Ineris. Aucune n'a échangé ses informations. Le directeur départemental du travail a interdit formellement à l'inspectrice du travail de communiquer les résultats de son enquête à

quiconque à part lui. Lui aussi aurait mérité d'être attaqué pour délit d'entrave.

Quant à la Drire, le service public chargé d'inspecter les établissements, ses dépositions ont été pathétiques. Ils n'ont pu que dresser le tableau de leur impuissance : un inspecteur pour quatre-vingts établissements classés Seveso et deux visites programmées par an. Ces visites, une grande et une petite, se limitent d'abord à un échange avec la commission de sécurité de l'exploitant. Seule la grande visite prévoit l'inspection de deux équipements dangereux, dont le choix doit être communiqué aux responsables du site deux semaines à l'avance. L'essentiel de leur travail consiste à signifier les directives européennes en matière de sécurité et à donner des dates butoirs pour que les transpositions françaises s'appliquent, puis à envoyer des mises en demeure quand ce n'est pas le cas. Ainsi des obligations de mise aux normes du bâtiment 221 auraient dû être effectives depuis mars 2001, mais la Drire ne pouvait que constater par courrier que ses injonctions restaient lettre morte pendant que Jacques Mignard, le secrétaire de l'ex-CGT AZF, aujourd'hui président de Mémoire et solidarité, tout entier dévoué à son employeur Total, se vantait de les promener, aux deux sens du terme, en leur faisant visiter des regards dans des endroits désaffectés.

La sous-traitance, pavillon terrestre de complaisance

Commençons par le témoignage d'Abdekader Daoud, qui a été sous-traitant pendant vingt-cinq ans à l'usine AZF et ne compte plus le nombre d'entreprises différentes qui l'ont employé pour le même travail : charger journellement à dos d'homme plusieurs centaines de sacs de cinquante kilos. C'est un voisin qui habite au Mirail, à trois cents mètres de la cité du Parc. Aujourd'hui sans emploi, il vit avec sept cents euros par mois.

Il n'a pas apprécié le reniement du secrétaire de la CGT AZF. Aussi n'a-t-il pas bénéficié de la solidarité de cette association, qui s'appelle pourtant Mémoire et solidarité.

Le président l'interroge sur la formation.

Il répond :

« Je n'ai fait qu'une formation en vingt ans, à l'Asfo.

Le président : « La formation Asfo, l'aviez-vous faite en entrant dans l'usine ? »

Daoud : « Non, c'était au cours de mon emploi. »

Le président : « Combien cela avait-il duré ? »

Daoud : « Un jour. »

Le président : « La formation portait sur quoi ? »

Daoud : « Cela portait sur les étiquettes, l'incendie, la sécurité. La formation Asfo, c'était mon employeur qui me l'avait donnée. Après, non. On n'avait pas le temps. On savait que l'urée, il fallait pas le mélanger avec le nitrate. Question formation, on apprenait dans le tas. Pour le matériel, la palettisation, c'était une formation d'une heure ou deux avec le personnel Grande Paroisse. »

Le président : « Vous saviez que l'étiquette orange était pour l'explosif ».

Daoud : « Le NaI c'était pour l'explosif, l'ammonitrate c'était agricole. Il faut pas sortir de Saint-Cyr pour comprendre cela. Une année, en plein été, le NaI était stocké, on chargeait les sacs et cela faisait des étincelles ».

Maître Chantal Bonnard (une avocate de Total) **:** « Vous avez un badge, vous avez donc reçu un accueil sécurité. »

Daoud : « Moi je l'ai pas faite, parce que les anciens, on savait comment marchait l'usine. Et puis ceux qui rentraient à pied, ils pouvaient passer comme ça, sans badge. »

Maitre Bonnard : « Vous aviez des animateurs sécurité, comme monsieur Mignard, vous connaissiez monsieur Mignard ? »

Daoud : « Monsieur Mignard, oui, je le connais, on le voit tout le temps à la télé. »

Rires dans la salle et je ne suis pas le dernier. Mais il y a aussi des membres de Mémoire et solidarité qui rouspètent et commencent un chahut.

Daoud reprend : « Écoutez, l'accueil sécurité, je l'ai jamais fait. Je peux vous montrer mon badge, j'étais polyvalent. Si on me l'avait proposée, cette formation, je l'aurais faite. Je charge trente tonnes de nitrates tous les jours à l'épaule. Alors si on me propose de passer une heure ou deux à branler, j'hésite pas... »

Le président : « Rentriez-vous dans le 221 ? »

> **Daoud :** « Dans le sas, mais pas à l'intérieur. S'ils me chopaient avec le chariot de l'autre côté, c'était la porte. À part le tracto, on s'enfonçait les pieds. On avait les bleus, en bas, tout le temps mouillés. Quand c'était humide par terre, on savait que le lendemain, il allait pleuvoir... »

Les membres de Mémoire et solidarité sont de plus en plus bruyants. Le frère d'Abdelkader se lève et les apostrophe : « Vous n'avez pas honte ! Et vous vous dîtes syndicalistes ! »

Le président demande à ce que les perturbateurs soient expulsés. Le frère, seul de notre côté, dans la partie gauche de la salle est expulsé mais, lorsque les CRS s'avancent de l'autre côté, une vingtaine de membres de Mémoire et solidarité se lèvent pour empêcher l'expulsion de Jacques Mignard et de ses voisins et les CRS renoncent.

Je sors aussi, car je veux m'assurer que le frère d'Abdelkader n'est pas inquiété. C'est un solide gaillard, mais quand même... Il est pris à partie dans l'entrée par Jacques Mignard, qui est sorti pour dénigrer la qualité du travail d'Abdelkader Daoud. Calomnier avec des arguments de patron, c'est vraiment la voix de son maître. Je m'en mêle et nous sommes à deux doigts d'en venir aux mains.

Cette déposition a été un des rares moments de vérité dans ce procès. On a pu toucher du doigt ce qu'était un travail de manœuvre au quotidien, très loin des exposés sur PowerPoint de la sécurité chez Total.

Puis, Philippe Saunier, le délégué CGT de la raffinerie Total de Gonfreville témoigne.

> La volonté de remplacer le personnel organique par de la sous-traitance est montée en puissance à partir des années 80. La sous-traitance est un choix stratégique dans la production. Des fonctions, comme la maintenance, l'entretien, la gestion des stocks, les transports, la gestion des déchets, ont été externalisées pour des raisons de coûts.
>
> Dans le groupe Total, cette sous-traitance représente au minimum un quart de l'effectif permanent, parfois la moitié. La volonté de sous-traiter n'est pas exclusivement celle de réduire les budgets, mais aussi celle de ne plus avoir à gérer du personnel et les risques. Le contrat commercial qui remplace le contrat de travail est régulièrement revu à la baisse dans la négociation. Il y a des clauses pour imposer la politique du donneur d'ordres, en particulier des clauses bonus / malus

sur la déclaration des accidents du travail et des concours sécurité, ceci pour camoufler les accidents.

Régulièrement, la hiérarchie de la sous-traitance exige de cacher les incidents afin que le contrat commercial soit poursuivi. C'est une loi du silence qui s'installe, à l'opposé du concept de communauté de travail. On se retrouve à terme avec des secteurs ignorés de l'usine, surtout si ceux-ci ne sont pas des lieux où se réalise directement la plus-value.

La différence de traitement du personnel permanent avec le personnel sous-traitant fait resurgir des problèmes que l'on pourrait croire d'un autre âge. Ainsi le personnel sous-traitant n'a pas en général l'accès à l'eau potable, aux toilettes, à la machine à café. Il n'a pas accès à des vestiaires corrects. Au mieux ce sont des locaux désaffectés, non entretenus, au pire le coffre de la voiture ! Il n'a pas accès non plus aux protections individuelles, gants, chaussures de sécurité ou protections auditives.

En ce qui concerne les sanctions, on se permet ce qui ne passerait pas avec du personnel permanent. Par exemple, la maîtrise du donneur d'ordres se permet d'expulser un sous-traitant salarié du site alors que s'il y a un problème, celui-ci doit être réglé entre les deux chefs d'entreprise, les seuls liés par un contrat.

Les patrons de la chimie peuvent se targuer d'une amélioration des chiffres des résultats sécurité de 1980 à 2000, mais ce n'est qu'une manipulation statistique.

La progression de la sous-traitance dans les professions les plus exposées, comme les activités manuelles, entretien, nettoyage, chargement, sort du champ statistique. Sur tous les sites a été mis en place une politique très structurée du zéro accident pour le personnel permanent, qui sanctionne la hiérarchie en cas de déclaration et qui conduit à des arrêts de travail remplacés par des congés exceptionnels, ou à faire pression sur un blessé pour revenir à l'usine, en modifiant plus ou moins son activité. Et, pour les sous-traitants, c'est la menace de ne pas renouveler le contrat qui pousse la hiérarchie à cacher les accidents, y compris en faisant sortir un blessé dans le coffre d'une voiture.

En d'autres termes, par cette politique du chiffre, on casse le thermomètre pour ne pas voir la maladie.

La sociologue Annie Thebaud-Mony vient témoigner à son tour du rôle de la sous-traitance dans les accidents industriels :

Ce sont des choix d'organisation du travail. On délègue ces coûts et ces risques à d'autres entreprises. La sous-traitance organise la division du travail et conduit à une disparition de la mémoire de l'entreprise. La sous-traitance organise la division entre la production automatisée, où les risques sont maîtrisés, et les fonctions qui rendent possible cette production, comme la maintenance, l'entretien, la gestion des déchets. Le sous-traitant qui offre le meilleur prix remporte l'appel d'offres. Les conditions d'emploi des travailleurs extérieurs n'ont rien à voir avec le personnel statutaire, les salaires non plus ; il y a intensification du travail, insécurité des postes de travail. Un élément est récurrent : l'individualisation des conditions d'emploi. Chaque travailleur sous-traitant se retrouve seul face à son employeur et au donneur d'ordres. On a un éclatement des collectifs de travail, lié à la création de rapports antagoniques entre travailleurs statutaires et sous-traitants. Pour les statutaires, les sous-traitants sont vécus comme des étrangers au site ; du côté des sous-traitants, les statutaires sont vécus comme des privilégiés. La communication est bien souvent coupée. Mais il y a aussi un antagonisme entre les sous-traitants eux-mêmes, à cause de la concurrence entre les entreprises.

Enfin un témoignage de Georges :

À AZF, on faisait pression sur les salariés pour qu'ils ne prennent pas d'arrêt de travail, lorsqu'ils étaient blessés, afin de ne pas faire plonger les statistiques. On nous proposait un poste aménagé ou des congés exceptionnels. Moi, avec une jambe dans le plâtre, on m'avait proposé un poste aménagé.

Pour conclure sur ce sujet, Total prétend se recentrer sur son « cœur de métier », la chimie, et sous-traiter tout le reste. Pourtant, le groupe Total a racheté la chaîne d'hôtels Ballarin. Ce n'est pas la chimie, mais ça rapporte. Le « cœur de métier » de Total, c'est le profit, quel que soit sa provenance.

Travailler l'opinion

La capitaine des pompiers et le DRH

Cet épisode se situe au début du procès, le mardi 3 mars.

Les responsables des secours viennent témoigner. Ils décrivent surtout leur impuissance devant l'énormité des dégâts et leurs difficultés à s'organiser. D'autant plus qu'ils étaient encombrés d'une

multitude de personnalités, suivies d'une kyrielle de journalistes, ainsi que de passants qui voulaient participer aux secours. Sans parler des blessés en état de choc, qui voulaient aussi participer aux secours. Il fallait d'abord et avant tout sécuriser les équipements pour éviter une sur-explosion qui aurait pu faire encore plus de victimes. Tout le monde circulait au milieu des corps sans vie qui restaient exposés.

C'est alors qu'intervient Gildas Thomas, le responsable des relations sociales de Grande Paroisse. Il explique qu'il y a eu un problème dans le comptage des cadavres. Il s'est occupé de faire le pointage du personnel. Le colonel des pompiers lui aurait remis une liste de vingt-neuf morts, puis serait revenu paniqué, en lui demandant de rendre la liste, qu'il s'était trompé, parce qu'on ne retrouvait plus que vingt-huit corps et aurait insisté en demandant encore s'il l'avait fait lire à quelqu'un d'autre. Le responsable des relations sociales commente d'un air entendu : « On ne saura jamais, étant donné que le procureur a déclaré que c'était un accident à 99 %... » Il ajoute qu'en février 2002 il a rencontré le colonel Donin, à l'occasion d'un match destiné à recueillir des dons, et que celui-ci lui aurait dit avec un sourire entendu, que de toute manière on ne saura jamais combien de morts il y a eu.

Le colonel Claude Donin, ancien directeur départemental des pompiers, est alors appelé. Il fait une très longue déposition, extrêmement précise, de l'intervention des pompiers. Il explique qu'il a été tributaire des moyens que la direction d'AZF lui a donnés. Il précise qu'il ne connaît pas monsieur Gildas Thomas, qu'il n'a eu des contacts qu'avec le directeur de l'usine, monsieur Biechlin. Monsieur Biechlin déclare alors que c'est bien lui qui a donné la liste à monsieur Thomas.

Le président demande alors une confrontation.

Le colonel Donin : « Je ne connais pas ce monsieur. »

Le responsable des relations sociales : « Mais moi je vous connais. »

Le colonel Donin : « Évidemment, j'avais un badge et c'est moi qui commandais. Je ne passais pas inaperçu. Par contre, personne de l'encadrement d'AZF ne s'est présenté à moi. C'était d'ailleurs une de mes difficultés : je ne savais pas qui était qui. »

Le président interroge alors le responsable des relations sociales : « Monsieur Thomas, vous avez été entendu le 9 octobre 2001 et vous n'avez pas fait état de cette difficulté. Pensez-vous aujourd'hui que des policiers ou des pompiers aient pu faire disparaître un corps ? »

Le responsable des relations sociales : « Je n'ai jamais défendu cela, mais à la réflexion... »
Le président : « Monsieur Thomas, pouvez-vous nous donner des précisions. Où le commandant des pompiers vous a-t-il demandé de lui rendre la liste ? »
Le responsable des relations sociales : « C'était dans le bungalow. »
Le colonel Donin : « Le samedi ? »
Le responsable des relations sociales : « Oui. »
Le colonel Donin : « Mais le bungalow n'a été installé que le mardi ! »

Fin des hostilités, le responsable des relations sociales n'a plus rien à dire. Mission accomplie.

Par contre cet épisode illustre bien les méthodes de travail de Total. Total n'a pas inventé les rumeurs sur les dissimulations de cadavres. Mais Total est suffisamment bien informé, notamment par Mémoire et solidarité, pour connaître les rumeurs et les aider à prospérer. Dans ce cas, c'est le responsable des relations sociales qui, avec son air poli et raisonnable, donne corps à cette rumeur. Il ne cherche pas à démontrer quelque chose, il veut simplement semer le doute et aider la rumeur à grandir. De ce point de vue, il est sûr de gagner... provisoirement.

Surfer sur les rumeurs et au besoin les créer

Juste après l'explosion, j'ai vu naître et prospérer toutes sortes de rumeurs. Quand on vit de près un événement aussi exceptionnel que l'explosion de l'usine AZF, se produit une extrême distorsion des perceptions et on reconstruit son récit au fur et à mesure que les proches demandent de raconter. Cette reconstruction est individuelle, elle dépend beaucoup de son état d'esprit, de ses préjugés et de moins en moins de ce qui s'est réellement passé, à mesure que le temps passe. Les témoins ne mentent pas, ils ont simplement cristallisé leur histoire dans un récit structuré par leur façon d'appréhender la réalité.

Le résultat, c'est que le même événement, au même endroit, peut donner lieu à des témoignages très hétérogènes. Voici un exemple parmi d'autres. Il s'agit de trois témoignages de salariés AZF au service urée (à quatre cents mètres environ au sud du cratère). Le chef de service déclare avoir entendu une explosion longue et sourde accompagnée d'une onde de choc. Un autre salarié déclare n'avoir le souvenir que d'un souffle rugissant et être incapable de dire s'il a entendu

une ou plusieurs explosions. Un troisième indique avoir entendu une détonation, puis quelques secondes après avoir entendu et ressenti une deuxième explosion avec déflagration et fracas.

Il est donc tout à fait impossible d'utiliser les témoignages à l'état brut s'ils ne sont pas corroborés par des mesures ou des enregistrements objectifs. Les témoignages sont sincères, mais ils témoignent d'abord du fonctionnement cognitif de chaque témoin.

Mais ici des intérêts puissants sont en jeu. Les rumeurs sont alors exploitées dans l'intérêt du groupe Total par des professionnels qui ne ressentent aucune angoisse existentielle. Ces intellectuels-là savent qu'ils mentent, que ce soit pour dédouaner le groupe Total, ou pour vendre du papier, ou pour donner libre cours à leurs fantasmes d'extrême droite.

Défilé de « témoins » scientifiques qui viennent faire un ménage

Total va réussir à débaucher de nombreux scientifiques à la carte de visite surchargée de titres et distinctions. Ils sont qualifiés de « témoins », bien qu'ils n'aient rien vu et viennent assurer un service commandé contre rétribution, rétribution sans doute proportionnelle au nombre de lignes sur la carte de visite. Ils attaquent un détail de l'enquête judiciaire, celui qui correspond à leur qualification. Ils font valoir avant tout l'argument d'autorité : c'est vrai parce que je le dis, moi qui suis une autorité en la matière. Pas un seul ne s'est risqué à proposer une explication globale alternative. Ils se sont comportés en mercenaires, à contre-sens de toute attitude scientifique. Cela aussi participe de la puissance de feu de Total.

Un scoop tous les deux mois

Il doit se trouver chez Total, dans le service relations publiques, quelqu'un qui planifie les scoops en utilisant toutes les opportunités pour créer ou faire prospérer les rumeurs. Ainsi l'affaire Merah, qui en mars 2012 a remis Toulouse sous le feu des projecteurs. Aucun rapport entre l'explosion de l'usine AZF et les assassinats terroristes de ce jeune gagné au djihad, puisque Mohamed Merah avait 13 ans le 21 septembre 2001. Mais cette tragique affaire a été l'occasion pour Total de revenir sur la piste terroriste. « Il y a un climat à Toulouse ».

« Cela prouve bien qu'il y a des filières djihadistes à Toulouse ... » La piste terroriste pour l'explosion de l'usine AZF n'était donc pas si absurde que cela, la preuve !

Il n'y a bien sûr aucun lien entre AZF et Mohamed Merah. Mais, si on devait absolument en établir un, l'affaire Merah, se produisant onze ans après AZF, ne peut être que la conséquence d'AZF. La campagne menée par la galaxie Total sur la « piste intentionnelle » et les calomnies racistes qu'elle a fait grandir et prospérer n'ont pu qu'indigner toute la population immigrée. Incontestablement, cette stigmatisation ne peut que favoriser la radicalisation de quelques enfants perdus des cités. Chaque fois qu'un journaliste en rajoute une couche, il alimente des sentiments qui peuvent pousser à une dérive islamiste.

Le ralliement de Jacques Mignard était préparé de longue date

Jacques Mignard était le secrétaire de la CGT Grande Paroisse. C'était un vrai militant, un meneur d'hommes capable à l'occasion de bloquer la route d'Espagne qui longeait l'usine en brûlant des palettes. J'ai moi-même travaillé en 1972 pendant les deux mois d'été à l'Onia, dans le même service que Jacques Mignard, qui était déjà délégué CGT. On travaillait en 3 x 8 et ce n'était pas un travail facile. Après quinze ans de 3 x 8, la direction de l'Onia a proposé à Jacques Mignard un poste d'animateur sécurité. Elle savait ce qu'elle faisait. Jacques Mignard passe alors en journée normale, avec des horaires souples. Le travail n'est plus physique. Jacques Mignard rejoint l'encadrement, avec pour mission de gérer la sécurité. Gérer la sécurité, c'est entrer dans les préoccupations des patrons : il faut faire la morale aux salariés ex-camarades parce qu'ils ne respectent pas les mesures de sécurité, il faut embrouiller les inspecteurs de la Drire (ce qui n'est pas difficile) et il faut minimiser les accidents de travail pour entrer dans la politique du « zéro accident » et se voir décerner le Jupiter d'or qui couronne l'excellence en matière de sécurité.

Je ne sais pas s'il est possible de rester un militant ouvrier, secrétaire de la CGT, et d'occuper en même temps le poste d'animateur sécurité. Jacques Mignard l'a fait pendant quinze ans jusqu'en 2001. Il était encouragé en cela par le patriotisme d'entreprise que développe parfois la CGT, en contradiction avec des opinions de classe. Ainsi, il ne faut pas trop parler de pollution, de peur que le patron ferme l'usine,

il ne faut pas réclamer les mêmes droits pour les sous-traitants, parce qu'ils ne travaillent pas aussi bien...

Si Jacques Mignard a pu conserver ainsi un pied dans les deux camps, c'est parce le quotidien ne lui demandait pas de choisir radicalement entre son engagement syndical et son engagement auprès de la direction de l'usine. Mais l'explosion de l'usine AZF crée une situation qui exige qu'il fasse enfin son choix : ou Total ou son engagement syndical. Il penche alors du côté du plus fort. Une fois la digue rompue, il devient un cadre de Total donnant à ses prises de position la force de ses responsabilités syndicales. L'union départementale CGT, très timidement, et la fédération CGT de la chimie, fermement, ont dénoncé ce reniement. Jacques Mignard a cependant continué à cotiser à la CGT et a pu fièrement brandir sa carte de cégétiste à la barre, alors qu'il aurait dû être exclu à grand fracas dès que sa trahison a été connue.

XV
2009
Le dénouement et la relaxe

La mobilisation pour la venue de Thierry Desmarest

C'est le 10 juin, à la fin du procès, que Thierry Desmarest doit venir témoigner avec le statut de mis en examen, pour cause de citation directe jointe au fond. Au bureau de l'Association des sinistrés, nous décidons d'appeler à manifester au rond-point du 21-Septembre à midi, avant que l'audience ouvre. Depuis que nous en avons chassé Douste-Blazy le 21 septembre 2003, ce lieu symbolise désormais la lutte des sinistrés contre Total.

Je contacte toutes les associations présentes au procès, mais les principales, Plus jamais ça, Association des familles endeuillées, Comité de défense des victimes, refusent de s'y associer.

Une centaine de personnes sont quand même présentes, dont une forte délégation de la cité du Parc (Fathia, Zohra, Jacquie et les autres), ce qui n'est pas si mal. Nous avons le renfort inattendu d'élus socialistes. Je prends la parole :

> Le tribunal devra examiner le lien de causalité entre la politique de Total et l'erreur de manipulation qui a conduit à un mélange de produits incompatibles. Et c'est désormais possible puisque les donneurs d'ordres, au plus haut niveau, c'est-à-dire le groupe Total et son PDG, Thierry Desmarest, sont à la barre. Nous ne sommes pas la justice mais, pour nous, ce lien est évident... Aujourd'hui, ils devront répondre de leurs décisions froides, comptables. Et il ne leur suffira plus de s'apitoyer, ils devront s'expliquer. Et nous ne pouvons pas croire que leurs fautes seront exonérées.

À l'audience, Thierry Desmarest est bien présent, encadré par des gardes du corps à lunettes noires. Déposition sans surprise : il s'incline devant les victimes et rend hommage aux salariés qui ont mis l'usine en sécurité après la catastrophe. Puis il dit qu'il venait juste d'acquérir l'usine AZF et qu'il n'avait pris aucune décision la concernant. Il

n'aurait même pas été capable de la situer sur une carte... Il est frustré de ne pas avoir une explication plausible à la catastrophe...

> – Vous n'avez pas pris connaissance de l'expertise judiciaire ? lui demande alors le procureur.
>
> – Non, je me fonde sur ce qui m'a été dit par les responsables de Grande Paroisse.

Pour lui, la vérité Total est donc bien au-dessus de la vérité judiciaire. Comment mieux prouver que Total est un État dans l'État ?

Puis il est interrogé par les avocats des parties civiles et Simon Cohen en profite pour lui dire en face... qu'il ne soutiendra pas la citation directe contre lui. Bel exemple de déontologie ! Commis d'office pour soutenir la citation directe contre Thierry Desmarest, c'est à la barre et sans en avoir informé ses clients qu'il informe son adversaire qu'il renonce à le poursuivre.

Toujours est-il que l'on se retrouve encore une fois sans avocat. Seul Jean-Paul Teysonnières, pour la CGT, plaidera contre Thierry Desmarest. Tous les autres avocats concernés s'alignent sur la position de Simon Cohen. Que faire ? Après discussion, nous décidons de saisir le tribunal et de demander à porter nous-mêmes notre parole. Pas facile d'obtenir gain de cause, mais finalement je peux déposer mes observations à la barre. Je me renseigne sur la jurisprudence et essaie de préparer une intervention qui se tienne du point de vue juridique

C'est le 24 juin au matin que les plaidoiries relevant de la citation directe doivent avoir lieu. D'abord Simon Cohen plaide contre Total : « On ne doit pas permettre à des groupes de constituer une nébuleuse de filiales pour échapper aux responsabilités ». Puis je suis appelé pour exposer mes « observations ».

Dès que j'aborde la responsabilité de Serge Biechlin, le président m'arrête : « Vos observations ne peuvent porter que sur la responsabilité de Thierry Desmarest. » J'explique alors à la cour que mon raisonnement part de la responsabilité de Serge Biechlin, qui est la thèse de l'accusation et que je cherche à démontrer que si Serge Biechlin est responsable, Thierry Desmarest l'est encore plus. J'accepte cependant de modifier mon intervention en tenant compte de sa demande.

> Quand des manquements sont avérés, comme pour la décision d'étendre la collecte des sacs, monsieur Biechlin se retranche derrière la responsabilité de monsieur Le Doussal qui n'est malheureusement plus là pour se défendre. Et le même jour monsieur Grasset, directeur de Grande Paroisse,

n'hésite pas à charger monsieur Fauré qui aurait étendu lui-même la collecte des sacs, sans en informer sa hiérarchie. Ce que d'ailleurs maître Lévy a pu démentir, puisqu'il a retrouvé un document de juillet 2001, signé par monsieur Noray, qui justement l'autorisait.

Voilà ce qui est insupportable, que les responsables refusent d'assumer leurs erreurs, qu'ils se bardent dans des certitudes virtuelles sur une usine rêvée où tout est rose, quand les questions sont suffisamment générales, et qu'ils se défaussent sur leurs subordonnés quand la faute est avérée.

Mais il y a encore pire. Monsieur Grasset a rajouté que pour messieurs Simard et Mole, il y avait aussi faute, mais qu'elle était moins grave. Donc si j'entends bien monsieur Grasset, en bas de l'échelle, le manutentionnaire, monsieur Fauré, a fait une faute grave. Ses supérieurs messieurs Simard et Mole, ont fait une faute, mais moins grave. Si on continue le raisonnement, monsieur Biechlin, en tant que responsable de l'usine, a fait aussi une faute, mais encore moins grave, quant à monsieur Grasset, le responsable de Grande Paroisse, il n'a fait aucune faute...

Alors, condamner un sous-traitant qui faisait ce qu'il pouvait, seul, dans des conditions difficiles, ce serait inique. Condamner le chef d'atelier qui a autorisé le déversement de la benne, ce serait inique.

Tous les deux obéissaient à un système qui avançait aveuglément en écrasant les hommes. Mais s'arrêter à la condamnation de Monsieur Biechlin ne serait pas plus juste. Parce que, même si je vais le vexer, je dois lui dire que lui aussi était une sorte de sous-traitant. Certes, un sous-traitant de luxe, mais un sous-traitant. Et la lettre de monsieur Vérot, souvent citée ici, le montre avec éloquence. Monsieur Biechlin était aussi aux ordres, un lampiste de luxe.

Aussi le seul vrai responsable, c'est le PDG, c'est celui qui concentre tous les pouvoirs entre ses mains. C'est monsieur Thierry Desmarest.

Je regagne ma place où de nombreux sinistrés viennent me remercier, très émus.

Les réquisitions

L'audience du mercredi 25 juin est réservée aux conclusions de l'accusation. Le réquisitoire est impitoyable. Dans un raisonnement

implacable, les fautes de l'industriel sont identifiées, analysées, et qualifiées pénalement. Ainsi, l'explosion de l'usine AZF s'explique par une erreur de manipulation, erreur qui est elle-même la conséquence de multiples dérives techniques, dérives techniques qui elles-mêmes sont les conséquences de la recherche systématique d'économies.

Sont venues ensuite les demandes de peines ; ce sont les sanctions maximales prévues par la loi qui ont été requises :

- rien contre le groupe Total et Thierry Desmarest ;
- 225 000 euros contre la société Grande Paroisse ;
- 3 ans de prison avec sursis et 45 000 euros d'amende pour Serge Biechlin.

La loi ne permet donc pas de rechercher les responsabilités des vrais responsables, de ceux qui imposent par une politique de groupe des restrictions incessantes sur la sécurité.

Pour ce qui concerne les personnes physiques, la loi ne permet de condamner que des exécutants et à des peines non dissuasives.

Pour ce qui concerne les personnes morales, les sociétés, seule une coquille vide, Grande Paroisse encourt une peine, amende de 225 000 euros, soit six cent mille fois moins (oui, 600 000 fois moins) que les bénéfices déclarés du groupe Total pour l'année 2008, qui se montent à 14 milliards d'euros ! Pour mémoire, le groupe Total a transigé à 150 millions d'euros pour obtenir le silence de la SNPE, dont le témoignage risquait de l'affaiblir.

Total se met-il hors la loi ? Non, puisque rien dans la loi ne permet de condamner les conséquences dramatiques de sa politique.

Le bilan du procès

Le petit monde de la salle Mermoz

La salle Mermoz, c'est un microcosme avec deux camps bien tranchés, qui s'est progressivement structuré et qui a vécu sa vie pendant quatre mois et demi. Chacun y a pris ses habitudes.

De notre côté, les victimes, les assos devant et les immigrés derrière. La présence continue de trois cents à quatre cents habitants du Mirail ou d'Empalot a pesé sur le procès. Ils venaient endimanchés, une bonne moitié en costume traditionnel ou religieux. Et tout le long du procès on leur a reproché de « venir pour l'argent ». En effet les parties civiles présentes, si elles signaient en début et fin d'audience, étaient défrayées à hauteur de 37 euros par jour. Il serait donc normal

que les actionnaires de Total se partagent tous les ans 12 à 15 milliards d'euros, mais que des sinistrés passent une journée à l'audience et soient défrayés de 37 euros serait un scandale. Ceux qui leur faisaient ce procès étaient le plus souvent à l'abri du besoin et ressentaient comme un reproche permanent leur présence assidue et digne.

Mais ils étaient là pour comprendre. Malgré le jargon judiciaire et les méandres des procédures, ils ont appris. C'est aussi cela l'intégration silencieuse, celle qui avance lentement et sûrement, génération après génération. Les gens de la cité du Parc me présentaient leurs apparentés et on commentait le procès au jour le jour à qui mieux mieux. Finalement, au-delà des questions de culture et de religion, ils comprenaient mieux les rapports de classes que bien des prétendus intellectuels avocats et journalistes.

De l'autre côté, du côté droit de la salle, les journalistes devant et Mémoire et solidarité derrière.

La sécurité est assurée par des policiers en exercice ou en réserve. Chez eux aussi, le même-clivage : quelques-uns soutiennent Total et jubilent à chaque déferlante raciste, mais la majorité d'entre eux a compris et ils nous font discrètement des gestes de sympathie. Ainsi tous les salariés ou sous-traitants sous la coupe de Total ont reçu la consigne de dire que, dans le hangar 221, le tas principal était à « deux poteaux du sas, c'est-à-dire 7 ou 8 m », ceci pour contredire la thèse de la contagion de l'explosion du sas au tas principal. Visiblement certains témoins, agacés par cette injonction, sabotent leur témoignage. Juste avant de partir, ils affirment : « Ah oui, j'oubliais, j'ai vu le tas principal dans le hangar 221, il était à 2 poteaux, à 7 ou 8 mètres du muret. C'est tout. » À chaque fois, je cherche le regard des policiers qui me sourient d'un air entendu. À force, cela devient une blague : « à deux poteaux, hein, 7 ou 8 m, je m'en rappelle bien... »

Pour pénétrer dans la salle d'audience, il faut traverser des portiques, avec tout le cérémonial exigé. Mais pas pour la porte réservée à Total, qui est gardée par les vigiles ou gardes du corps de Total. Ceux-ci arpentent la salle Mermoz, roulent des épaules d'un air impénétrable et ne parlent à personne, même quand on leur dit bonjour poliment en les regardant droit dans les yeux. Leur comportement excède les policiers. De temps en temps, certains quittent la salle pour aller respirer sur les marches à l'extérieur. Ils se laissent alors aller à certaines

confidences, sur leurs conditions de travail, sur le matériel obsolète, sur les horaires de fous.

Il y a aussi le personnel judiciaire, huissiers et greffiers, le personnel communal, la Croix-Rouge, le service d'aide aux victimes (le Savim) et le service audiovisuel. Le Savim a un petit local au fond de l'immense salle Mermoz, où il reçoit les victimes. On y trouve du café, de l'eau, et des petits gâteaux arabes apportés par les familles immigrées. Je m'y retrouve souvent avec mes voisins de la cité du Parc, pour commenter les audiences ou ne plus écouter quand c'est trop dur.

Aux suspensions de séance, tout ce petit monde bouge. Je vais discuter avec les femmes de la cité du Parc. Elles me posent des questions sur les bizarreries de ce théâtre juridique. « Le procureur, t'as vu, il est pour nous. » « Pourquoi Total paie tout, s'il se dit innocent ? » « Ce Mignard, c'est un syndicaliste, ça ? »

Les journalistes

Ce procès est couvert par de très nombreux journalistes. Ce qui nous permet, avec Frédéric Arrou, de compenser la carence de nos avocats. Chaque grand média a suivi les quatre mois et demi du procès avec un ou deux envoyés spéciaux permanents et nous pouvons ainsi faire entendre notre petite voix. À chaque suspension de séance, l'un ou l'autre se retrouve sur les marches pour commenter les audiences. Nous sommes assez souvent interviewés. Occasions très importantes de donner du retentissement à nos actions, en particulier à la citation directe.

Il faut cependant constater la faillite absolue du journalisme scientifique. Cette catastrophe constituait pourtant un vrai sujet passionnant pour qui fait métier de la vulgarisation scientifique. Mais pas un seul n'a fait le déplacement. Il faut enfin dire un grand merci à Sabine Bernède qui a animé, sans un seul jour d'absence, le blog de *La Dépêche du Midi*. Elle travaillait à cinq mètres de moi, de l'autre côté de l'allée centrale et nous commentions de signes de tête complices l'avancée des audiences. Son blog, très bien fait, m'a permis de vérifier mes notes et de retrouver des événements que j'avais oubliés.

Le coup de tonnerre du délibéré

L'été se passe sans encombre. La date anniversaire du 21 septembre 2009 est encore l'occasion de se rassembler au rond-point et de redire pourquoi Total doit être condamné.

Le jeudi 19 novembre 2009, toutes les parties civiles sont convoquées pour écouter le verdict du tribunal correctionnel de Toulouse concernant le procès de l'explosion de l'usine AZF. Je m'y rends, comme plusieurs centaines de sinistrés. Encore une fois tout le cérémonial : le vélo attaché toujours au même poteau, des amis que l'on reconnaît, on se serre la main, on se tape l'épaule, on se fait des bises, on demande des nouvelles, puis on monte les marches, on ressort le badge, on laisse les objets métalliques, on passe sous le détecteur de métaux, on reprend les clés et on retrouve sa place auprès des mêmes voisins. Des journalistes prennent rendez-vous pour la réaction après le verdict. « Alors vous pensez quoi ? Ils vont être condamnés ? – Normalement oui, mais c'est Total et ils sont plus puissants que l'État, alors on va voir... ».

Après les formalités d'usage, le président Le Monnyer prend la parole. Il commence par une attaque en règle contre l'instruction, notamment parce que la scène du crime n'a pas été gelée et « que le procureur a tenu des propos extravagants (sur l'accident sûr à 90 %) », ces deux faits ayant fragilisé l'enquête judiciaire.

Puis, concernant la responsabilité du groupe Total, il affirme que Total a absorbé de fait Grande Paroisse, qui n'est plus qu'une coquille, vide et que les documents remis par le secrétaire du CE montrent clairement que le directeur Serge Biechlin n'avait aucune autonomie de manœuvre.

Puis il mène une charge très sévère contre l'attitude de la commission d'enquête interne de Total, qu'il accuse d'avoir dissimulé des faits, des pièces et des témoignages capitaux aux enquêteurs, dès les premiers jours de l'instruction. Il s'emporte contre « une manœuvre grossière » des chimistes de Grande Paroisse qui auraient « cherché à tromper la religion du tribunal, démontrant là encore un parti pris fort éloigné de la recherche de la vérité. »

Il critique ensuite le fonctionnement de l'usine AZF, pointant les « défaillances organisationnelles » de ce site et ses « dérives », notamment dans la gestion des déchets et le recours à de nombreuses entreprises sous-traitantes non formées. Le tribunal s'étonne de la cohabitation d'un atelier de produits chlorés au sud de l'usine et de nitrates au nord, et s'inquiète de l'absence d'une barrière étanche entre ces deux produits chimiques, réputés incompatibles.

Il estime très convaincant le scénario construit par l'enquête scientifique, qui affirme qu'une benne blanche a été remplie de résidus d'une centaine de sacs et a été déposée dans le sas du bâtiment 221, que des produits incompatibles qui s'y trouvaient mélangés ont explosé, initiant l'explosion des trois cents tonnes de nitrates. Deux heures de réquisitoire impitoyable. Nous entendons tout cela un peu incrédules, mais nous entendons bien, nous ne rêvons pas.

Il reprend la parole, dit qu'il estime ce scénario très probable, mais il continue en déclarant que la justice a besoin de certitudes et que, faute d'une preuve certaine, il doit relaxer les deux prévenus au bénéfice du doute. Trente secondes pour dire cela. Avant que l'on soit revenu de notre stupeur et avant qu'on ait esquissé le début d'une réaction de révolte, il prend ses cliques et ses claques, et disparaît laissant d'ailleurs toute la tribune, procureurs, assesseurs et greffiers, scotchés à leur place.

Relaxe générale au bénéfice du doute ! C'est la stupeur générale. Nous nous regardons pour vérifier que nous avons bien entendu. Les avocats sont aussi abasourdis que nous mais confirment le verdict : relaxe générale au bénéfice du doute !

La société Total et son PDG Thierry Desmarest sont mis hors de cause, parce que le magistrat instructeur a refusé toute mise en examen les concernant et que le tribunal n'entend pas remettre en cause cette décision. Mais, en conclusion de près de deux heures d'explications, c'est également Grande Paroisse et son directeur, Serge Biechlin, qui sont relaxés.

Pour les centaines de sinistrés présents dans la salle, c'est l'incompréhension, puis la colère jusqu'à l'écœurement. Ainsi il peut y avoir trente et un morts, vingt mille blessés, des paralysés, des aveugles, des sourds, mille appartements détruits, trente mille endommagés, le quart d'une ville touchée, et pourtant pas de coupable.

Ce jugement ne peut être compris que comme un blanc-seing pour toutes les catastrophes à venir. Les capitalistes peuvent tuer, blesser, détruire en toute impunité.

Mais, si le délibéré qu'a rendu le tribunal de Toulouse est ahurissant, ses attendus, c'est-à-dire la justification de ce jugement, ne le sont pas moins, car en totale contradiction avec la décision finale de relaxe. Il conclut à la relaxe justement parce qu'il manque à la justice la benne blanche qui a servi au transport des « fonds de sacs » récupérés

au bâtiment 335 et déposés dans le sas du hangar 221 une demi-heure avant la catastrophe. La benne blanche qui a été prise en photo sur le site trois jours après l'explosion, le 24 septembre 2001. Elle ne s'est pas volatilisée. Seule la maîtrise d'AZF et la commission d'enquête interne de Total avaient les moyens de la faire disparaître. Ce qui devrait être une circonstance aggravante devient la justification de la relaxe.

Le lendemain, le procureur de Toulouse fait appel du jugement, ainsi que pratiquement toutes les parties civiles. J'ai pu faire appel dans les huit jours à deux titres, en mon nom propre et au nom de l'Association des sinistrés du 21 septembre, dont je suis devenu le président à la suite de Frédéric Arrou.

Nous ne pouvons accepter ce déni de justice et nous allons nous battre encore et toujours pour que la faute de l'industriel soit reconnue et que le groupe Total soit condamné.

XVI
La cession du site AZF pour l'euro symbolique

Un accord secret ?

Revenons un petit peu en arrière, pour évoquer de grandes manœuvres souterraines sur la cession du site AZF. Nous apprenons par hasard en juin 2008 qu'une délibération d'une commission du Grand Toulouse doit entériner une subvention de 750 000 euros pour construire sur le site AZF un mémorial qui doit être géré par Mémoire et solidarité, association qui regroupe les anciens salariés AZF défenseurs de Total et d'ailleurs largement financée par le même Total. Nous le révélons à la presse et, par crainte du scandale, la délibération est retirée au dernier moment « pour des raisons techniques ».

Puis nous apprenons que cette subvention n'est qu'un avenant d'un accord secret passé le 13 septembre 2006 entre Total et la communauté d'agglo du Grand Toulouse présidée par Douste-Blazy. Cette donation est restée secrète jusqu'à la victoire de la gauche aux élections municipales de mars 2008. La mairie de gauche entend pourtant respecter scrupuleusement cet accord, à notre (pas très) grande surprise.

Puis, dans une réunion entre la mairie et l'ensemble des associations de victimes, la mairie s'engage sous notre pression à rendre public cet accord, mais répugne manifestement à le faire. Nous la mettons en garde à plusieurs reprises sans résultat. Nous pensons alors à saisir la justice pour en avoir connaissance, notamment pour vérifier si la mairie est vraiment tenue de respecter cet accord, comme elle nous l'affirme.

Nous finissons par obtenir ce contrat après une guérilla de six mois, d'abord les deux pages concernant le mémorial, puis le droit de lire l'acte et enfin le fichier informatique de l'acte de donation entier. La démocratie au compte-gouttes !

Cet acte est une cession pour l'euro symbolique de tout le site AZF au Grand Toulouse. Il prévoit entre autres l'abandon à la puissance publique des ballastières où des explosifs sont abandonnés depuis

la Première Guerre mondiale. Il s'agit de coton-poudre, un explosif à base de sodium qui a été fabriqué en grande quantité pendant la Première Guerre mondiale et n'a pas pu être utilisé... Cet explosif à la particularité d'exploser spontanément à l'air et ne peut se conserver que dans de l'eau. À l'époque tout ce qui est devenu le site AZF était un marécage et donc l'endroit parfait pour déposer « provisoirement » autour de trente tonnes de ce coton-poudre dans ce que l'on appelle maintenant les ballastières. Depuis tous les gouvernements ont consciencieusement oublié cette bombe à retardement, comme on pousse la poussière sous le tapis quand personne ne regarde. Or régler ce problème est très coûteux. Des milieux autorisés en estiment le coût à 35 millions d'euros. La donation par Total du site pour l'euro symbolique n'a donc rien d'un acte philanthropique. Mais le contrat prévoit également la création du grand projet de Douste-Blazy, l'Oncopôle, le premier centre européen de recherche contre le cancer. Disons que le premier centre européen de recherche contre le cancer mitoyen avec une énorme poubelle explosive, c'est quand même un peu extravagant. Mais cette idée ne gêne pas le moins du monde tous les responsables politiques à qui nous posons la question.

L'acte contient également tout un volet commercial concernant ce futur Oncopôle. Un centre hospitalier, des centres de recherche, une pépinière d'entreprises liées à l'oncologie et des commerces, hôtels et banques pour recevoir tout ce beau monde. Le promoteur Icade, filiale de la Caisse des dépôts et consignations est donc lui aussi signataire de l'accord.

Le mémorial et les pressions pour une cérémonie unique

La mairie socialiste entend donc respecter à la lettre les engagements secrets pris par l'ancienne mairie. Mais elle va faire mieux. Elle va essayer de faire cesser la dissidence en organisant la commémoration de la catastrophe sur le site et en sommant toutes les associations de sinistrés d'y participer.

Nous avions pris l'habitude de faire un rassemblement revendicatif tous les 21 septembre à la Pointe, le carrefour central de la zone sinistrée qui a été officiellement rebaptisé rond-point du 21-Septembre. Jusqu'en 2008, les élus sont venus sagement écouter des prises de parole qui ne manquaient pas de les interpeller. Une autre cérémonie

se déroulait sur le site AZF, en présence de Total et de tous les corps constitués.

Pour la deuxième commémoration de son mandat, le 21 septembre 2009, la mairie socialiste décide d'organiser une cérémonie unique sur le site AZF « pour réconcilier tous les Toulousains » !

Nous dénonçons cette mascarade, les victimes n'ayant pas vocation à se réfugier dans les jupes des responsables de leur malheur. Mais cette fois la manœuvre n'a pas réussi et il y a même eu un troisième lieu de commémoration. Ce qui a fait les unes de toute la presse : « Trois commémorations, comment les sinistrés peuvent-ils ainsi se diviser, alors qu'il faudrait se recueillir, en oubliant pour une fois les polémiques partisanes ? », avec des variations infinies sur le thème.

Pour le dixième anniversaire, les choses se sont tendues. La mairie socialiste a exercé une pression particulière. Est apparu un comité du quartier Croix-de-Pierre militant pour une cérémonie unique. À un moment, la mairie a même laissé entendre que les associations auraient un temps de parole ; une promesse n'engage que ceux qui y croient...

Il apparaît rapidement que cette fois toutes les associations, excepté celle des Sinistrés du 21 septembre vont s'incliner devant les injonctions des autorités. Un renfort inattendu nous viendra de la fédération CGT de la chimie. Cette fédération a toujours adopté des positions dignes, recherchant systématiquement l'action commune avec les riverains, y compris en prenant le risque de dévoiler les manquements à la sécurité pour les salariés, mais aussi pour les riverains. C'est un risque juridique, car les patrons de la chimie font la chasse aux fuites d'informations avec beaucoup plus de sérieux que la chasse aux fuites de produits dangereux. C'est aussi un risque syndical, car les autres syndicats ont beau jeu de dire que leur « démagogie » va faire couler l'usine et conduire à des licenciements.

Ils m'informent de leur intention et nous nous mettons rapidement d'accord pour un rassemblement commun. Bernard Thibaut, le secrétaire confédéral de la CGT, sera présent. L'Union départementale CGT doit donc choisir : elle se joint timidement à l'appel et le rassemblement est un beau succès, avec six cents participants comptés par mes soins.

Bernard Thibaut prononce un discours écrit par la fédération de la chimie. Puis c'est mon tour.

Voici des extraits d'un communiqué que j'ai adressé le lendemain à la presse, qui avait oublié de venir s'informer...

> Ce que l'on pressentait pour la cérémonie officielle organisée par la mairie de Toulouse s'est effectivement déroulé. Vous savez que les associations ont reçu l'injonction de « pardonner », et de se « réconcilier » en participant à cette cérémonie de recueillement.
>
> Et nous avions demandé avec qui nous devions ainsi nous réconcilier. Ce n'était pas avec les salariés puisque nous n'avons jamais été fâchés avec les sinistrés salariés. La présence de messieurs de Margerie, Timbard et Biechlin aux côtés du maire nous donne la réponse. C'est bien avec la SA Total que la mairie de Toulouse nous demandait de nous réconcilier.
>
> Nous avions déjà pléthore d'arguments pour manifester et déployer nos banderoles ailleurs que sur le lieu de recueillement. Mais là, non seulement on nous demandait de nous taire, mais de nous taire aux côtés des responsables de notre malheur.
>
> C'est dire que nous sommes fiers d'avoir pris la sage décision de manifester comme tous les ans au rond-point du 21-Septembre. Et de manifester avec le syndicat CGT de la chimie, en réalisant ce qui aurait dû être la règle de la lutte des sinistrés AZF : l'unité entre les sinistrés salariés et les sinistrés riverains. Nous en sommes d'autant plus fiers que cette manifestation a été une réussite incontestable.
>
> Il y avait six cents manifestants lors de mon intervention. Nous détestons mentir sur les chiffres, et nous vous assurons que ce chiffre est juste à + ou – 20 personnes. J'imagine que vous avez des contacts avec la police, ils pourront vous confirmer ce comptage.
>
> J'ai été applaudi longuement à quatre ou cinq reprises, et l'émotion était palpable. Cela restera un grand souvenir pour les six cents manifestants, même si cette information n'a pour l'instant pas diffusé hors du rond-point du 21-Septembre. Le gros des troupes a été amené par la fédération CGT de la chimie, mais il y avait autour de cent cinquante sinistrés, ce qui est beaucoup plus que l'année dernière, bien que seule l'Association des sinistrés du 21 septembre y ait appelé cette année. »

Et désormais tous les ans, seuls ou accompagnés, nous continuerons à manifester au rond-point du 21-Septembre.

XVII
2011
Le procès en appel et la condamnation

Notre stratégie

Le procès en appel est fixé au 3 novembre 2011. Lors du procès en première instance, nous avons vécu diverses déconvenues avec nos avocats, puisque maître Lequevaques s'était déporté vers la mairie de Toulouse juste avant le procès et que maître Caséro s'était désolidarisée de la citation directe dès le deuxième jour. Nous devons donc trouver un avocat pour ce procès en appel, ne serait-ce que pour exister du point de vue juridique.

Lors du procès en première instance, j'avais croisé maître Thierry Carrère qui travaillait avec Stella Bisseuil, l'avocate de l'Association des familles endeuillées. Il était assez peu intervenu, mais toujours sur un ton posé, de manière pertinente et qui plus est percutante. Je propose au bureau de l'Association des sinistrés de l'approcher pour lui demander de nous assister. Cette proposition fait l'unanimité. Lorsque nous nous rencontrons, l'échange permet de vérifier que nous sommes sur la même longueur d'onde. Il doit cependant contacter nos anciens conseils, pour que le passage de témoin se fasse dans les règles.

Nous nous revoyons et il accepte de nous représenter « moyennant les honoraires qui seront fixés par le tribunal. » Depuis, il est devenu un ami et je dois dire qu'il est vraiment très agréable d'avoir enfin des rapports apaisés et constructifs avec son avocat.

Nous discutons alors d'une stratégie pour le procès en appel. Le réquisitoire qui devait aboutir à la culpabilité de l'industriel butte sur l'absence de preuve matérielle. Cette preuve matérielle, c'est la benne blanche avec laquelle le sous-traitant a transporté les fonds de sac du bâtiment 335 jusqu'au sas du 221. Le tribunal a une photo de cette benne, prise trois jours après l'explosion. Donc cette benne existe bien. Depuis elle a pourtant disparu. Jérôme Berthe, le responsable de la CEI a été interrogé à ce sujet : « Pourquoi n'avez-vous pas recherché la benne où les produits ont été transportés ? On aurait pu faire des

analyses.» Sa réponse laisse sans voix : « La benne était réputée avoir été vidée. Nous recherchions ce qu'elle avait pu contenir. Elle n'était pas intéressante, elle était vide.» Comme si une benne vide ne gardait pas traces de tous les produits qu'elle a contenus.

Mais il existe une deuxième raison juridique de condamner Total. Admettons un instant que la preuve matérielle manquante empêche la condamnation. Eh bien, nous pensons que, d'un point de vue strictement juridique, Total doit être condamné quand même. L'enquête scientifique ayant invalidé toutes les causes extérieures et Total le reconnaissant, il ne reste que des causes internes. De notre point de vue, cela rend Total coupable quelle que soit la cause de la catastrophe. C'est aussi ce que le droit de propriété affirme. Total, comme tous les industriels, est maître de tout ce qui se passe dans son usine. Personne d'extérieur ne peut y mettre le bout de son nez sans se heurter derechef au sacro-saint droit de propriété. Total est donc pénalement responsable de tous les dysfonctionnements de son usine, même si la cause de ces dysfonctionnements reste inconnue.

Alors le groupe Total assume-t-il ses responsabilités ? Voici un extrait significatif à cet égard de la plaidoirie finale de l'avocat de Total, maître Soulez-Larivière :

> Monsieur le président, Mesdames et Messieurs du tribunal, je vais plus vous livrer une réflexion qu'une plaidoirie. Je me présente avec humilité devant vous parce que les circonstances l'exigent. Pour moi, cette affaire est un échec. Je ne sais toujours pas ce qui s'est passé le 21 septembre 2001 et j'en éprouve une frustration majeure, compte tenu de ce temps, six ans d'instruction, qui nous a occupés. Avoir disposé de tous les moyens possible, et arriver à ce résultat. Je suis très mal. D'autant plus que j'ai à côté de moi deux prévenus, Serge Biechlin et la société Grande Paroisse... Alors cet échec que je ressens vivement, douloureusement, me semble être partagé par beaucoup. Je pense aujourd'hui, après avoir écouté les débats, le parquet, les parties civiles, que personne n'est arrivé à savoir de façon raisonnablement certaine ce qui s'est passé.

Mais quand un maçon tombe de son échelle, peut-on imaginer que son patron refuse sa responsabilité de patron au motif « qu'il ne comprend pas comment son maçon a pu tomber ? ». Il s'est peut être entravé, un barreau s'est peut-être cassé sous son poids, une bourrasque de vent l'a peut-être déséquilibré. C'est à l'enquête d'essayer

de le dire, mais dans tous les cas le patron est responsable, même si l'enquête n'aboutit pas. Ceci pour la bonne raison qu'il doit assurer la sécurité de son personnel. Si le maçon porte un harnais de sécurité, il pourra tomber certes, mais sa chute n'aura pas de conséquences fâcheuses.

Dans ce cas, comme dans le cas de l'explosion de l'usine AZF, le patron est responsable (au sens civil), et coupable (au sens pénal). Total doit être condamné justement parce qu'il prétend ne pas comprendre. Cela porte un nom : irresponsabilité, autrement dit pénalement : mise en danger de la vie d'autrui.

Voici mes propos lors de la conférence de presse que nous organisons la veille du procès.

> On apprend qu'en droit français, pour condamner, il faut une preuve matérielle formelle. C'est sans doute la jurisprudence Total ! Tous les jours on voit des jeunes des banlieues qui se font condamner à de la prison ferme parce qu'un policier déclare à la barre : « Je le reconnais, c'est lui qui m'a lancé une pierre ». Ils ne présentent pas à la barre la pierre délictueuse munie des empreintes génétiques des lanceurs présumés, non, dans ces cas-là, le jugement est prononcé sans coup férir, sans la preuve matérielle.

Le procès démarre avec de nouveaux acteurs qui veulent imposer leur règlement

Beaucoup de monde aux portes du procès ce jeudi 3 novembre 2011.

Nous décidons de marquer le coup en nous regroupant devant l'entrée de la salle Mermoz sous notre banderole « *Total blanchi par la justice, ne laissons pas les profits faire la loi* ». À nos côtés, des militants de la fédération CGT de la chimie accompagnés de quelques représentants de l'union départementale CGT, qui affirment dans leur tract : « *Total et Grande Paroisse sont coupables d'avoir dissimulé les preuves, coupables de diviser les victimes : ils doivent être condamnés.* »

Le premier jour se passe en retrouvailles, non seulement avec les autres sinistrés, mais aussi avec le personnel et les policiers. Le deuxième jour, comme en première instance, est plaidée la citation directe contre Total. Le nouveau procureur demande la recevabilité, ce qui nous met un peu de baume au cœur. « Ce procureur serait-il plus engagé que celui de la première instance ? », me demandent des

sinistrés soudain ragaillardis. Et de fait le procureur de la République critique sévèrement le jugement et la gestion des débats en première instance. Il propose une requalification du chef d'inculpation en « mise en danger de la vie d'autrui ». Il met également en garde la cour sur l'utilisation des PowerPoint, qui est en contradiction « avec l'oralité des débats », ce qui selon lui pourrait constituer un motif de cassation. La cote du procureur monte en flèche dans les rangs des parties civiles. Bien que nous ignorons ses motivations, nous devons reconnaître que ces prises de position confortent notre analyse.

Tout au long du premier procès, les avocats des parties civiles ont protesté contre une inégalité de traitement entre les experts judiciaires et les experts de Total. Les experts judiciaires ont rendu leur copie en juin 2006 dans le réquisitoire définitif. Leurs recherches se sont arrêtées là, et depuis ils ne peuvent plus que commenter leurs travaux. Par contre, les experts au service de Total inventent tous les jours de nouvelles réfutations et se présentent à l'audience avec un PowerPoint tout neuf qui n'a pas été communiqué à l'avance. Les experts judiciaires et nos avocats doivent alors improviser des réponses sur des sujets scientifiques complexes. Cela entrave le principe du contradictoire, qui veut que toutes les pièces discutées à l'audience aient été préalablement communiquées à toutes les parties.

Le 9 novembre le tribunal décide « de joindre la citation au fond » ; comme en première instance, le procès en appel se déroulera donc avec quatre prévenus, dont Total et Thierry Desmarest. La citation a donc permis de remettre en accusation les vrais responsables de la catastrophe.

Puis le tribunal se prononce sur les « supports de démonstration », les fameux PowerPoint. Il demande que tous ces supports soient remis dans l'instant à la cour. Stupeur chez Total. Cela va donner lieu à un échange extrêmement violent entre Soulez-Larivière et la cour. Total sent qu'il n'est plus maître de la situation. Aussi Soulez-Larivière accuse-t-il le tribunal de partialité, faisant ainsi lourdement peser sur la cour la menace du pourvoi en cassation.

Le 10 novembre, après la déposition de trois experts défendant la thèse accidentelle, la cour doit entendre Michel Lefèbvre, principal expert de Total en détonique. En préambule, l'avocate de la CGT demande si Michel Lefèbvre a mené d'autres expérimentations depuis le premier procès et, si oui, s'il lui est possible de communiquer ses

résultats aux parties civiles. Michel Lefèbvre répond qu'il a effectué des essais jusqu'en septembre dernier, mais qu'il n'avait pas eu le temps de rédiger un rapport, même pas à Total son employeur ! S'ensuit une discussion houleuse, les parties civiles invoquant l'inégalité des armes et demandant que leur soient communiqués les rapports d'expertises, ainsi que l'avait exigé le président du tribunal la semaine précédente. La cour décide alors de reporter l'audition de Michel Lefèbvre, provoquant une colère bruyante et théâtrale de la défense de Total qui, durant le week-end, dépose un premier pourvoi en cassation, invoquant une entrave aux droits de la défense ainsi que ses doutes quant à l'impartialité de la cour.

Total défie le tribunal et remporte le bras de fer

Ainsi Total décide de défier le tribunal en l'accusant de mal faire la police des audiences. Il crée le désordre et accuse la cour de ne pas savoir empêcher le désordre ! Désormais, ses avocats multiplient les provocations et le tribunal finit par céder. Il renonce à exiger que les nouvelles pièces soient communiquées à l'avance. La loi de Total est donc au-dessus de la loi commune.

Le procès en appel a commencé comme une répétition du procès en première instance : même pièce de théâtre jouée dans le même décor, avec les mêmes rôles, le même texte et pratiquement les mêmes acteurs. On peut éprouver un certain plaisir à revoir un spectacle connu, à attendre les répliques, à comparer le talent de l'acteur du premier procès avec celui du procès en appel. Mais on s'aperçoit peu à peu que le climat a changé, qu'il est beaucoup plus lourd, inquiétant. Puis on comprend ce qui a changé : Total sait qu'il va perdre et mise tout sur la cassation. C'est pourquoi ses avocats multiplient les incidents, en espérant la faute qui justifierait cette cassation.

En première instance, nous étions plus insouciants. Quand quelque chose nous choquait, nous n'hésitions pas à le faire savoir, quitte à provoquer des incidents, voire des suspensions de séance. Et dehors les journalistes présents étaient disposés à recueillir nos témoignages d'indignation. En appel, conscients que Total cherche la faute pour aller en cassation, nous voilà paralysés.

Un exemple : comme toutes les parties civiles assises au premier rang, j'assiste à un incident surréaliste. Un expert, directeur du BRGM vient témoigner. Il utilise ses titres pour réfuter un aspect mineur de

l'expertise géologique. Une fois sa déposition terminée, il se dirige vers les avocats de Total, placés à dix mètres de nous. L'avocat toulousain de Total se lève et, accompagné du témoin-expert, se dirige vers le directeur délégué de Total assis trois mètres plus loin. Tous trois s'expliquent puis, d'un geste excédé le directeur délégué sort son carnet de chèques, remplit et signe un chèque qu'il tend au témoin qui remercie et quitte la salle petite serviette au bras et chèque petit ou grand à la main. La scène se déroule en pleine audience, au vu et au su de tout le monde. Je pense me lever pour crier au scandale public ou encore filmer la scène avec mon téléphone portable. Mais je sais que tout incident, exploité par la défense, affaiblira le tribunal dans le bras de fer qui l'oppose à Total. Je me contente donc de raconter la scène sur le blog de France 3.

Autre anecdote qui a plutôt tourné à notre avantage. Le bureau de l'association a décidé de réagir par communiqué de presse chaque fois que l'actualité le justifie, communiqué distribué par mes soins aux journalistes présents ainsi qu'aux sinistrés que je connais.

Mais ne voilà-t-il pas que Jean-Luc Forget, avocat de Mémoire et solidarité, accuse le tribunal de mal faire la police dans la salle Mermoz, car il laisse distribuer des tracts incendiaires à l'intérieur du sanctuaire du tribunal par des parties civiles, au mépris de toutes les règles de neutralité. À l'appui de sa remarque, il exhibe une photocopie de mon communiqué de la veille, qu'il se voit obligé de distribuer à toutes les parties, soit deux cent cinquante exemplaires. Le lendemain, je rédige un autre communiqué expliquant que mes communiqués sont remis en main propre aux professionnels que sont les journalistes présents et aux sinistrés que je connais, et que cela se passe à l'extérieur de la salle. J'en remets alors un exemplaire à l'assistant de Jean-Luc Forget en lui glissant : « Pour la diffusion, vous faites comme hier, c'était parfait. » À l'ouverture de la séance, Thierry Carrère demande la parole. Il explique que je revendique la distribution de ces communiqués de presse et que j'ai été tellement satisfait de la diffusion effectuée par Jean-Luc Forget la veille, que je lui ai confié la responsabilité de la distribution du communiqué du jour. Mouvements divers dans les travées.

La stratégie de tension

Les audiences se succèdent et deviennent de plus en plus pénibles. La cour marche sur des œufs et ne réussit pas à imposer sa discipline. Soulez-Larivière fait ce qu'il veut, quand il le veut, et le proclame au nez et à la barbe du président. Avec ses collègues, il reconnaît que les pistes non chimiques n'ont aucune consistance et ont été écartées à juste titre par l'accusation, mais il n'en fait pas moins citer par des intermédiaires les propagandistes de ces pistes.

C'est ainsi qu'on a droit au défilé de tous les « sachants » auto-proclamés, allant du folklore le plus risible au racisme le plus abject. Grésillaud, philosophe des Ovnis, Arnaudiès, vieux mathématicien Algérie Française, Joets, chercheur... de reconnaissance médiatique, Bergeal, cadre EDF et taupe de Total, sans oublier le juge Bruguières qui vient distiller son venin le mardi 20 décembre.

Tous ont un point commun : défendre la thèse de la double explosion en s'appuyant sur des raisonnements qui, s'ils ont tout de l'apparence scientifique, n'ont pas l'ombre d'un commencement de rigueur scientifique. Ils se présentent à la barre bardés de certitudes et assènent leurs vérités sans souci de respecter la plus élémentaire vraisemblance. Ils sont ensuite interrogés par le procureur qui démonte leur raisonnement, avec humour et pertinence, puis par les avocats des parties civiles, Thierry Carrère en tête.

Les avocats de Total s'étonnent alors hypocritement qu'on ne laisse pas parler ces « témoins » ; « sans doute qu'ils doivent gêner ; toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire, l'enquête a négligé des pistes » (alors qu'eux-mêmes reconnaissent qu'elles n'ont aucune consistance...). Jeu de poker menteur insupportable pour les victimes, toujours aussi nombreuses, qui écoutent pourtant dignement.

C'est dans cette stratégie que s'insère l'intervention de l'ex-juge Bruguières, son nom permettant à la rumeur terroriste de prospérer. Un article du *Canard Enchaîné* a raconté comment Total le rémunère à hauteur de 100 000 euros par an simplement pour pouvoir user de son nom.

Bruguières a remis à Soulez-Larivière un rapport dans lequel il regrette que « la veuve de d'Hassan Jandoubi (l'intérimaire mort dans l'explosion et scandaleusement accusé parce qu'il portait plusieurs sous-vêtements), n'ait pas été mise en garde à vue, pour qu'elle crache ce qu'elle savait... »

Voici un extrait d'un communiqué de presse que nous avons écrit à cette occasion :

> Concernant la venue de l'ex-juge Bruguières, c'est un témoin actuellement sous le coup d'une plainte pour faux témoignage... C'est certes un expert, mais dans quel domaine de compétence ? Il a été là chaque fois qu'il a fallu inventer un terroriste islamiste pour camoufler une turpitude du pouvoir.
>
> Il n'apportera rien de nouveau, heureusement pourrait-on dire, car s'il avait des éléments alors qu'il était en charge de la section antiterroriste, et que ces éléments sont restés inconnus, il pourrait être accusé de délit d'entrave... Mais il faut reconnaître que c'est une stratégie gagnante pour Total. Peu importe si le juge Bruguières est démonté à l'audience. Peu de journalistes sont là pour en faire état. Par contre ce qui en ressortira, c'est que Bruguières, « le spécialiste du terrorisme », est venu témoigner au procès AZF. Et cela va encore alimenter les rumeurs auprès de tous ceux qui ont envie de croire à un acte terroriste, même si tout conduit à exclure cette hypothèse. C'est navrant.

Une stratégie gagnant-gagnant. Le 20 décembre, Bruguières, arrive entouré d'une volée de journalistes qui ne nous prêtent pas le moindre regard. Devant ce constat, nous renonçons à faire un point de presse. Total a réussi à retourner la situation à son avantage. Provisoirement, nous en sommes sûrs.

La provocation ultime de maître Monferran

Le mardi 16 février 2012, audition des derniers témoins. Il fait très froid et, les canalisations des toilettes du tribunal étant gelées, celles-ci sont inutilisables. Le magistrat président informe de cette difficulté. Il demande donc une suspension de séance pour résoudre ce problème imprévu. Vingt minutes plus tard l'audience reprend. Le président annonce alors qu'il doit renoncer aujourd'hui à l'audition du dernier témoin et présente la modification de l'agenda des audiences. Une nouvelle audience est prévue pour permettre l'audition du dernier témoin, ce qui décale d'un jour toutes les audiences suivantes, notamment celle où le procureur de la République doit prononcer ses réquisitions. Or cette audience tombe le 8 mars, seule date à laquelle Soulez-Larivière, ne peut être présent ainsi qu'il l'a indiqué antérieurement.

Ce 8 mars est en effet la date de l'audience en cassation du procès de l'*Erika*, autre grosse épine dans le pied du géant Total.

La modification du calendrier entraîne les protestations véhémentes de la défense, qui invective à qui mieux mieux. C'est alors qu'interrompant un instant le chahut retentit dans toute la salle le cri d'un animal qu'on égorge. C'est maître Monferran qu'on assassine ! Le premier conseiller de la cour, monsieur Huyette aurait eu à l'égard de la défense « un geste grossier, provocateur, méprisant et injurieux, consistant à refermer les doigts sur le pouce en forme de clapet et visant à inviter trivialement au silence ». Ce que l'on appelle dans les cours de récréations : « camembert ». À part les avocats de Total et certains de leurs obligés, personne n'a vu ce geste. Placé à dix mètres de la cour, je n'ai rien vu de tel. Maître Monferran l'a à coup sûr inventé, dans un bel élan d'improvisation. La machine Total est en marche. Les avocats de Total tiennent enfin leur prétexte pour exercer un pourvoi en cassation. Les avocats de Total présentent une nouvelle requête en récusation auprès du premier président de la cour d'appel, en soutenant que ce geste n'était pas compatible avec le devoir de neutralité des magistrats. Selon eux : « L'impartialité subjective de monsieur Huyette ne pouvait plus être assurée à la suite de ce geste injurieux. »

Le lendemain, le bâtonnier en personne demande la parole dès l'ouverture. « Jamais sur la juridiction de Toulouse un avocat n'avait été insulté de la sorte par un magistrat dans l'exercice de ses fonctions », dit-il. Une pétition est lancée auprès des avocats pour dénoncer l'attitude du conseiller Huyette. Des pressions très fortes sont exercées sur ceux qui hésitent à signer. Le soir, je m'étonne dans le blog de France 3 de l'attitude du bâtonnier, qui prend parti dans une affaire opposant des avocats, alors que je le croyais tenu par un devoir de neutralité. Ce commentaire ne restera en ligne qu'un seul jour.

Par ordonnance en date du 22 février 2012, le premier président de la cour d'appel de Toulouse rejette la demande de récusation. Il considère que le geste imputé n'est pas matériellement constaté. Selon ses collègues, il s'inscrit dans la suite de propos tenus par monsieur Huyette, intimant aux avocats de « cesser d'agresser la cour. Ce geste maladroit ne peut donc être dissocié du contexte, caractérisé par la véhémence des avocats qui a contraint le président à lever l'audience. »

La dernière séance

Le président du tribunal fixe la date du délibéré au 24 septembre 2012 et remercie les participants.

La dernière audience prend alors des allures de bal de fin d'année. Sorte de paix des braves, où les adversaires se rendent hommage après un dur combat. Notre avocat, Thierry Carrère, ne se prête évidemment pas à cette mascarade. Mais un certain nombre d'avocats se succèdent à la barre pour faire leurs adieux. Les avocats de Total veulent qu'on les aime... Mauricia Courrégé tient à faire savoir qu'elle a certes joué le rôle de la hyène hystérique, mais qu'elle n'est pas comme cela dans la vie et que, comme tout le monde, elle voudrait qu'on l'aime. Simon Foreman a défendu pour Total la thèse de la piste intentionnelle. Accumulation de ragots des plus odieux, ramassés à la pelle dans les caniveaux racistes. Eh bien, il dit à une salle remplie de victimes :

> C'était pas mal, non ? Je m'en suis pas si mal sorti. C'était pas simple de défendre une thèse aussi improbable avec si peu d'éléments. Personne n'aurait parié un kopeck dessus. Et réussir à faire une construction intellectuelle compatible avec les contraintes du droit, fallait le faire, non ? Ça tenait la route, vous trouvez pas ?

Indécence absolue, de l'ordre de l'obscénité. Dire que ce pauvre incompris est membre de la Ligue des droits de l'homme pour laquelle il intervient à la Cour européenne de La Haye.

Le délibéré

Les sept mois d'attente du délibéré n'ont pas été de tout repos. Nous sommes relativement confiants dans le verdict et pensons que les responsabilités de Grande Paroisse n'ont jamais été démontrées aussi directement. De plus, la violence du bras de fer de Total envers les magistrats de la cour n'a pu que les indisposer. Mais nous ne connaissons rien au fonctionnement de la justice et nous nous attendons toujours à un coup fourré de l'État dans l'État qu'est Total. Donc patience.

Pour ma part, je dois aussi affronter quelques ennuis personnels. Début août, je suis hospitalisé pour me faire opérer d'urgence. Je vais rester presque deux mois à l'hôpital, après avoir échappé de peu à la mort. Mais je garde en ligne de mire la date du 24 septembre, date du délibéré. Je dois mener ma petite guerre annexe pour obtenir le droit d'être libéré à temps. Pas assez tôt pour assister à la commémoration

du 21 septembre, où mon camarade Georges accepte de me remplacer pour la prise de parole, mais suffisamment tôt pour le délibéré. Je prends quand même soin de contacter au téléphone tous les sinistrés sur qui je sais pouvoir compter pour réagir violemment si la relaxe est confirmée. Le jour du délibéré, je suis présent. En fauteuil roulant, dix kilos en moins, mais bien présent.

J'arrive donc, l'esprit alerte, mais le corps à la dérive. Les rituels d'approche de la salle sont une dernière fois accomplis, sauf que cette fois je passe par l'ascenseur réservé aux personnes à mobilité réduite, ce qui prend du temps, si bien que, quand j'arrive à « ma » place, elle est déjà prise. Mes voisins habituels sont désolés, ils n'ont rien pu faire. Heureusement l'huissier intervient et accepte que mon fauteuil morde un peu dans l'allée centrale.

La lecture du délibéré commence, mais avec moins de précautions oratoires qu'en première instance. La certitude d'une explosion unique des nitrates déclassés entreposés dans le bâtiment 221 est affirmée. La possibilité qu'une intervention volontaire interne ou externe soit à l'origine de l'explosion est écartée de manière formelle.

Reprenant la piste chimique, la cour a jugé qu'il était établi que du DCCNa, dérivé incompatible avec les nitrates d'ammonium, se trouvait dans la benne blanche que M. Fauré avait déversée dans le box du bâtiment 221. Puis, la cour a examiné le mécanisme initiateur de la mise en détonation des nitrates dans le bâtiment principal.

> Ce scénario est le seul à être parfaitement cohérent avec les autres constats qui ont fait apparaître un point d'initiation de la détonation dans le box, ainsi qu'une propagation du box au tas principal.

Puis le verdict

> Et, parce que les autres éléments du dossier également analysés plus haut excluent toute autre origine à l'explosion du bâtiment 221, c'est sans que persiste le moindre doute qu'il apparaît finalement que la cause de l'explosion des nitrates du bâtiment 221 est un mélange de produits incompatibles dans les circonstances précitées.

En conclusion, l'arrêt de la cour d'appel de Toulouse en date du 24 septembre 2012

> - confirme le jugement en ce qu'il a déclaré irrecevables les citations directes contre la société Total et Thierry Desmarest ;

- réforme le jugement pour le surplus et, après avoir rejeté les demandes de supplément d'information, déclare monsieur Biechlin et la société Grande Paroisse coupables des délits d'homicides involontaires, des délits et contraventions de blessures involontaires, ainsi que de destructions, dégradations et détériorations involontaires de biens d'autrui par l'effet d'une explosion ou d'un incendie ;
- en répression, condamne monsieur Biechlin à la peine de trois années d'emprisonnement, dont deux assorties du sursis simple, et à 45 000 euros d'amende ;
- dit que la peine d'emprisonnement serait en totalité exécutée sous le régime de la semi-liberté ;
- en répression condamne la société Grande Paroisse à la peine de 225 000 euros d'amende.

Nous avons gagné ! Le tribunal a résisté aux extraordinaires pressions du groupe Total.

Total est un bulldozer qui avance quoi qu'il arrive. Face à une résistance, il passe en force et l'emporte dans quasiment tous les cas. Mais que quelqu'un résiste, même si c'est un sur mille ou un sur cent mille, voilà qui constitue un danger pour Total. Dans ce cas, il ne sait plus faire. Tentatives de menace puis, si les intimidations restent vaines, on essaie d'acheter. Mais, aussi étonnant que cela puisse lui paraître, on ne peut pas acheter tout le monde, l'humanité n'est pas faite uniformément à l'image de Total.

Nous avons mené le combat, essuyé de nombreuses défaites et remporté quelques victoires, sans pour autant jamais perdre le cap. En quoi avons-nous pesé sur ce jugement ? C'est très difficile à dire. Mais nous avons pesé, c'est sûr.

Le délibéré est accueilli dans une explosion de joie. Une meute de journalistes se précipite sur moi. Je suis encore sous le coup de l'émotion, la tête lourde des effets secondaires de mes traitements.

Je commence une déclaration, puis je m'embrouille et m'écroule, incapable de dire un mot de plus.

On me sort alors sur mon fauteuil, accompagné de Thierry Carrère avec lequel je fais le point. Je me retrouve à l'air libre et toutes les idées se mettent en ordre : « Nous avons gagné ! Ce que nous proclamons depuis onze ans est aujourd'hui affirmé par le tribunal sans aucune réserve. Total est mis hors de cause, mais ça ne trompe personne. Grande Paroisse n'existe plus, c'est une coquille vide qui ne survit que

par les perfusions quotidiennes de Total. La condamnation de Grande Paroisse est la condamnation de Total. »

On me demande si la peine de Serge Biechlin n'est pas injuste.

Je réponds que non. Serge Biechlin est un mercenaire. Droit dans ses bottes, il a assumé toutes les responsabilités qui lui ont été imposées par le groupe Total. C'est un lampiste, bien que lampiste de luxe. Mais cette condamnation ouvre la possibilité à tous les Serge Biechlin du monde de résister aux pressions qui veulent toujours plus économiser sur la sécurité. Ils pourront dire désormais qu'ils ne veulent pas assumer telle ou telle prise de risque en matière de sécurité, parce qu'en cas d'accident, la jurisprudence AZF peut s'appliquer, et eux se retrouver en prison.

On apprend que Soulez-Larivière a fait une déclaration pour se scandaliser de cette décision de justice « que rien ne permet d'établir », et qu'il va se pourvoir en cassation.

Voici le communiqué de presse que nous rédigeons dans la foulée :

Le 24 septembre, la cour d'appel de Toulouse a rendu son verdict pour le procès de l'explosion de l'usine AZF. Et la justice, au bout de onze ans, a donné cette fois raison à ceux qui comme nous avaient pointé depuis le début les négligences criminelles des dirigeants d'AZF, que ce soit pour le non-respect de la gestion des stocks déclassés, le non-respect de l'information et de la formation des personnels sous-traitants ou le non-respect de l'interdiction de croiser des produits incompatibles. Ce jugement écarte aussi de manière radicale les pistes manifestement infondées, et en premier lieu l'attentat. Il pointe précisément l'erreur de manipulation qui a conduit à la catastrophe, sans laisser la moindre circonstance atténuante à l'exploitant.

C'est pour nous l'illustration la plus éclatante de la politique industrielle des grands groupes comme Total. C'est le résultat de la politique systématique de réduction des coûts que ces grands groupes imposent à leurs filiales. Certes, Total n'est pas directement mis en cause, mais Grande Paroisse n'est qu'une coquille vide, et c'est le groupe Total qui a financé les deux milliards de dédommagements, et c'est encore lui qui finance tous les coups tordus dont la presse se fait l'écho tous les deux mois. Pour tout le monde, c'est bien Total qui, comme pour l'*Erika,* est condamné par ce verdict.

Et d'ailleurs c'est bien comme cela que le groupe Total le prend. Il ne peut admettre que sa responsabilité soit mise

en cause. Il est vent debout contre ce jugement et a déposé un pourvoi en cassation, et si ça ne suffit pas, il ira devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Mais nous aussi nous sommes têtus, et nous continuerons à jouer notre petit rôle dans ce combat.

C'est donc pour nous une victoire incontestable !

Un mot pour conclure sur ma santé. Je dois avouer que notre victoire m'a donné un sacré coup de fouet. En deux mois, j'ai retrouvé l'essentiel de mes capacités physiques et pu commencer à reprendre l'ensemble de mes activités.

Un coût exorbitant... à la charge du contribuable

Un aspect que je n'ai pas encore souligné, c'est le coût des procès. De source officielle, ils ont coûté chacun 3,8 millions d'euros, autant que l'instruction de l'affaire. Ce qui se monte aux alentours de 11,4 millions d'euros à la charge du contribuable. La Justice est un service public, donc financé par l'État. Cela doit permettre à tous de faire valoir leurs droits devant les tribunaux. Et cela est censé garantir l'indépendance de la justice. Il n'empêche qu'un riche pèse plus qu'un pauvre sur le plateau de la balance : d'un côté l'aide juridictionnelle, et de l'autre les cabinets d'avocats les plus prestigieux.

J'ai trouvé choquant que la MAIF justifie en 2001 l'augmentation de 5 % de ma cotisation annuelle par l'augmentation du tarif des réassurances, elles-mêmes impactées par les grandes catastrophes, comme notamment la catastrophe de Toulouse. Les victimes AZF participant ainsi au remboursement de leurs propres indemnisations ! De même, je trouve choquant que mes impôts servent à financer l'organisation du procès du responsable de mon malheur.

En fait, on constate là toute l'hypocrisie de cette fameuse égalité qui feint d'ignorer les classes sociales. Total est une des toutes premières capitalisations européennes. Total est un État dans l'État, héritier des réseaux Elf, eux-mêmes héritiers des réseaux Foccard. Comment peut-on considérer que nous soyons à égalité, eux et nous ?

Grande Paroisse a été condamné à 225 000 euros, le maximum prévu par la loi ! Eh bien le montant de cette amende aurait dû au minimum couvrir les frais de justice. Au minimum ! Or 225 000 euros, c'est environ 57 fois moins que les 11,4 millions d'Euros qu'ont coûté l'instruction de l'affaire et les deux procès, et c'est environ 50 000 fois moins que les profits annuels déclarés du groupe Total.

XVIII
Dernières passes d'armes

Les sinistrés auditifs se font entendre

En janvier 2014, je suis contacté séparément par deux sinistrés, Rodolphe Baillou et Pauline Miranda. Ils galèrent depuis près de deux ans pour que Total paie le renouvellement de leurs prothèses auditives. Une paire de prothèses coûte près de 4 000 euros, sans compter les piles. Pour faire valoir leurs droits, ils doivent passer par le courtier parisien de Total, le cabinet Diot. Or celui-ci est très difficilement joignable et, quand on finit par l'avoir, il a une attitude dilatoire. « Il manque des pièces » ; « le dossier suit son cours » ; « il reste quelques détails à éclaircir », etc.

Or, jusque-là, une procédure de remboursement fonctionnait correctement par l'intermédiaire de la CPAM. Je contacte la CPAM, qui me confirme que tous les remboursements sont bloqués depuis un an et demi et que cela concerne vingt-huit sinistrés. Mais la CPAM ne peut nous en dire plus, devoir de réserve oblige... Information qui nous donne un objectif : retrouver ces vingt-huit sinistrés et discuter d'une action collective.

Nous décidons de faire le tour des audioprothésistes toulousains. Nous sommes en général bien reçus. Nous leur demandons d'informer leurs clients concernés par ce problème et leur laissons nos coordonnées. Quatre autres sinistrés nous contactent alors, dont Brigitte Aubert, qui travaillait en intérim sur le site AZF le 21 septembre 2001 et y avait été gravement blessée. Nous contactons le cabinet d'avocats Monferran qui représente les intérêts de Total à Toulouse. Il nous explique « les quelques retards » par l'incompétence de la CPAM.

Nous décidons alors de convoquer une conférence de presse après les élections municipales pour avoir une petite visibilité. Treize journalistes viennent, de la presse parlée, radios et télés, et de la presse écrite. Sans doute une indigestion de langue de bois électorale, après le deuxième tour des municipales, et l'envie de rencontrer de « vrais gens ». Toujours est-il que nous avons été abondamment interviewés et diffusés. Total qui abandonne les sinistrés ! Le lendemain, TF1 et

M6 me téléphonent pour leur journal national, ce qui en rajoute une couche, avec notamment une interview de Pauline Miranda. Trois heures après, le cabinet Diot, courtier de Total, téléphone à Pauline pour lui dire qu'il va payer directement la facture à son audioprothésiste, et ce sans attendre le remboursement de la part sécu et de la part mutuelle ! Un miracle !

Nous nous présentons alors sans rendez-vous au cabinet Monferran où Patrick Timbart, l'ancien directeur de Total délégué à Toulouse, arrive en trombe pour nous accueillir. Comme il repart sur les responsabilités de la CPAM, nous exigeons une réunion tripartite. Nous demandons par quel miracle le dossier de Pauline a pu être réglé en deux heures alors qu'il restait en instance depuis un an et demi. « Mais ça n'a rien à voir. Il était prêt ! » T'as qu'à croire, comme on dit à Toulouse.

Suite à cette médiatisation, de nouveaux sinistrés auditifs me contactent. Nous décidons de demander deux engagements moraux aux sinistrés qui veulent faire partie du groupe : qu'ils présentent et défendent eux-mêmes leur dossier auprès du cabinet Monferran et, une fois leur dossier réglé, qu'ils s'engagent à continuer la lutte pour les autres. Sur ces bases, nous sommes désormais une vingtaine. Quelques dossiers se règlent, mais au compte-gouttes.

Nous nous réunissons avec les nouveaux. La plupart avaient perdu tout espoir, après des années de rebuffades. Ne plus être seul, constater que nous avons tous vécu les mêmes galères et qu'en se battant on peut inverser l'ordre des choses, voilà qui change tout. Nous mettons tout en commun, relatons nos conditions de remboursement, pour constater que Total ne fait pas les mêmes propositions à tout le monde.

Nous exigeons qu'en premier lieu une réunion tripartite avec la CPAM et Total soit convoquée, puis qu'une procédure unique de remboursement contenant l'offre de capitalisation soit décidée et rendue publique. Constatant à nouveau l'enlisement des dossiers, nous informons Total que nous préparons une nouvelle conférence de presse. Parallèlement, tous les nouveaux suivent réellement leurs dossiers et demandent régulièrement des comptes au cabinet Monferran. Patrick Timbard me contacte, m'assure de sa bonne foi et fait tout pour que nous renoncions à cette deuxième conférence de presse.

Elle a néanmoins lieu le 2 juin. Cette fois nous sommes une vingtaine et il n'y a que six journalistes : grosse déception pour les

sinistrés, mais réelle efficacité. Un accord est trouvé entre la CPAM et Total, et nous sommes invités à cette fameuse réunion tripartite pour le 1er juillet. Nous arrivons à dix, chose inconcevable pour le cabinet Monferran. Ils n'ont pas assez de chaises ! Nous proposons nos chaises pliantes ; nous ne sommes pas prétentieux, cela nous suffira. Tout le monde s'installe et la réunion commence.

Patrick Timbard accepte toutes nos revendications et le met par écrit. Principale victoire, c'est le cabinet Monferran qui traitera les dossiers à Toulouse. Les dossiers seront traités dans un délai d'un mois. Le sinistré aura le choix entre le paiement de ses prothèses et de ses piles à chaque renouvellement, ou la capitalisation de tous ses frais à vie. Nous avons gagné !

Il existe encore des milliers de « victimes cachées », qui n'ont jamais pu ou su faire les démarches de dédommagement jusqu'au bout. Encouragés par notre succès, de nouveaux sinistrés nous contactent. Nous sommes désormais trente-sept, et tous les jours des nouveaux se font connaître. Pauline, Brigitte, Sylvine et Bernard, Catherine et moi-même suivons les dossiers sans répit.

Provoqué par un dysfonctionnement concernant vingt-huit sinistrés, le mouvement concerne maintenant plusieurs milliers de victimes cachées. Treize ans après, la lutte est repartie, avec une nouvelle équipe déterminée qui vient à son tour de découvrir les joies de la lutte collective. Joies que ne connaîtront jamais les gens de pouvoir qui dominent le monde...

Le procès est cassé

Total fait de la politique. Il ne peut supporter la condamnation. Il dispose de moyens illimités pour défendre son image. Il use de toutes les ressources procédurières pour s'exonérer de ses fautes : Cour de cassation, et au besoin Cour européenne des droits de l'homme.

Dès octobre 2012, première alerte : Total fait à la cour d'appel une requête en récusation conduisant à l'annulation du procès, au motif que la première conseillère serait juge et partie, car elle a des responsabilités dans l'Inavem, qui est une association très institutionnelle qui regroupe toutes les associations de victimes. Nous découvrons un nouveau problème. Une audience a lieu dans un climat très tendu, où les parties civiles sont priées de quitter la salle. La cour d'appel rejette la demande de Total, qui se pourvoit donc en cassation.

Par bribes, nous allons découvrir les dessous de l'affaire. Pour le procès en appel AZF, le premier président de la cour d'appel de Toulouse a désigné une cour composée de trois magistrats, un président et deux conseillers, que les prévenus ont deux mois pour récuser. Durant ces deux mois, la première conseillère désignée met en garde la cour d'appel sur un possible conflit d'intérêt, et le premier président de la cour d'appel la rassure. Le président désigné fait lui aussi la même démarche, la cour d'appel maintient la composition de la cour. Total a son atout maître : il ne récuse pas la première conseillère, et attend le procès. S'il lui est défavorable il aura alors un moyen de cassation. Et on comprend mieux ses multiples accusations de partialité tout au long du procès : c'était pour mieux étayer son pourvoi en cassation.

L'avocat général de la Cour de cassation rend son avis en mai 2014, et il nous est plutôt favorable. Il propose de rejeter le pourvoi en cassation pour toute la partie pénale, estimant que rien ne pouvait mettre en cause la partialité de la première conseillère. Il répète son avis lors de l'audience publique du 30 octobre. L'avis de l'avocat général étant suivi dans neuf cas sur dix par la Cour de cassation, nous étions relativement confiants sur le résultat.

Le 13 janvier 2015, coup de théâtre : la Cour de cassation rend son arrêt, casse le jugement AZF et ordonne un nouveau procès à la cour d'appel de Paris. Le collège d'experts a fait son travail dans l'instruction. Il a apporté la preuve de l'erreur fatale. Les juges de la cour d'appel ont fait leur travail. Ils ont condamné les responsables. La Cour de cassation n'est pas revenue sur le fond. Elle a simplement retenu l'accusation de partialité, au motif que la première conseillère avait des responsabilités dans l'Inavem. À cause d'un dysfonctionnement interne de la justice, il faut tout recommencer, treize ans après la catastrophe. Et tout recommencer à Paris, ce qui interdit de fait aux parties civiles non inféodées à Total de participer aux débats. On ne peut pas mieux mépriser les souffrances des victimes.

Conclusion
La faute à Biechlin

Au moment de faire le bilan de cette enquête, je voudrais dire un mot sur la responsabilité personnelle de Serge Biechlin. Nous avons toujours exigé la condamnation de l'industriel. Pour nous, cela signifiait la condamnation de deux personnes morales, la société Total et sa filiale Grande Paroisse, et de deux personnes physiques, Thierry Desmarest et Serge Biechlin. Dans le verdict du procès en appel, désormais cassé, seule la condamnation à trois ans de prison ferme, dont deux avec sursis, de Serge Biechlin n'est pas purement symbolique. Je vais me risquer à une explication psychologique.

Thierry Clément est membre de la commission d'enquête interne. Lors de son témoignage, une de ses réponses a attiré mon attention.

> **Le président :** « Cette histoire de récupération des sacs par une société pour une valorisation. Cela pouvait-il avoir un intérêt ? »
>
> **Thierry Clément :** « Le but n'était pas que de gagner de l'argent. C'était l'image de l'usine propre. Je crois qu'il y avait deux tonnes de plastiques par mois. »

Serge Biechlin est un cadre de Total dans tous les sens du terme. Persuadé de faire le Bien, il prend son métier très au sérieux et obéit sans état d'âme à toutes les injonctions de ses patrons, ceux de la tour de La Défense à Paris. En cas de dysfonctionnement, il assume tout. Il sait que telle est sa mission : garantir la production d'engrais en quantité et en qualité. Bien sûr il y a des aléas. Il s'y attend et trouve toujours la procédure adaptée pour empêcher le ralentissement de la production.

Mais au-dessus de lui, dans la tour de La Défense, règne le service des relations publiques, communicants spécialisés dans l'événementiel. Ils travaillent à restaurer l'image de Total, notamment mise à mal par le naufrage de l'*Erika*. Il faut désormais faire écolo. Surgit alors l'idée de génie : le recyclage. Voilà la solution ! Mais recycler quoi ? Les sacs, bien sûr ! Tous les ans, ce sont plusieurs dizaines de milliers de sacs qui sont utilisés, puis détruits après usage. Depuis les petits sacs

de 50 kg jusqu'aux GRVS d'une tonne. La planète a besoin d'un petit geste. Recyclons tous ces sacs pour qu'elle respire mieux.

Le service des relations publiques envoie-t-il un projet à Serge Biechlin ? On peut le supposer. Pour Serge Biechlin, tout ceci n'est qu'une gesticulation de bobos – ce qui n'est pas tout à fait faux. Mais bon, puisque cela les amuse, pourquoi pas ? Alors il délègue cette responsabilité au petit chef le moins utile pour la production et referme le dossier.

Mais le dossier suit son cours. Un sous-traitant est recruté pour accomplir ce travail. Seul, il doit donc recycler tous les sacs, ceux qui proviennent du nord, là où sont produits les ammonitrates, et ceux du sud, là où sont produits les dérivés chlorés. Leur croisement devait inéluctablement se produire un jour ou l'autre. Les sacs devraient être transmis au sous-traitant vidés et lavés mais, par une lente dérive, c'est de moins en moins le cas. Le sous-traitant a besoin d'un local couvert pour travailler. Il trouve un hangar désaffecté, le 335, demande et obtient de pouvoir l'utiliser. Tous les sacs, ceux du sud et du nord, sont stockés dans le même hangar. Tout est alors prêt pour le mélange accidentel et la catastrophe.

Serge Biechlin ne s'est aperçu de rien. La production suivait son cours, présumé immuable. Comme l'a avoué Thierry Clément, le recyclage ne rapportait pas un centime, ce n'était qu'affaire d'image, donc de communication.

Communication donc, dans l'irresponsabilité la plus Total(e) ! Et nous sommes des dizaines de milliers de sinistrés à avoir payé pour cela.

Distinguer la houle de l'écume

Il n'y a plus de doute sur les causes de l'explosion de l'usine AZF. Par contre, on peut encore s'interroger sur les rapports entre le groupe Total et l'État. Se sont-ils vraiment affrontés sur l'affaire AZF ? Pourquoi Total, malgré sa puissance, a-t-il quand même été condamné ? La justice est-elle donc vraiment indépendante ? Attention aux conclusions hâtives.

Le mouvement des marées avance inexorablement. Ce mouvement continu et impénétrable est invisible au profane. Par contre les embruns forment une écume qui attire l'œil. Le mouvement de

l'écume détourne le regard du mouvement principal et les commentaires sur l'écume font office d'explication pour le phénomène entier.

Ici, le mouvement profond, c'est l'activité du groupe Total, qui jour après jour poursuit l'exploitation des richesses minières et des hommes, sans faire de bruit. N'est visible que l'écume, dont la diffusion est planifiée par le département des relations publiques de Total.

Il faut savoir relativiser les choses. Nous avons seulement essayé de combattre la propagande de Total en nous adressant de façon raisonnée à l'opinion. Notre lutte a payé, oui, mais elle n'a eu strictement aucune incidence sur la puissance de Total. Nous avons à peine écorné son image, mais pas ses profits et pas son pouvoir. Et pendant les affaires, les affaires continuent !

L'ombre herculéenne de Total... et de l'État

Total reste la première capitalisation boursière française, ex-aequo avec son ex-filiale Sanofi, dans les cinq premières capitalisations européennes, et se situe aux alentours du quarantième rang mondial. En outre Total a un pouvoir politique, que les bilans financiers ne disent pas. Total fait partie des « supermajors », c'est-à-dire des six plus grosses entreprises pétrolières à l'échelle mondiale, avec Exxon Mobil, Shell, Chevron, BP et Conoco Phillips. Or le pétrole n'est pas une industrie comme les autres ; le pétrole, c'est la politique et le pouvoir au plus haut niveau.

Faisons un bref tour d'horizon du périmètre d'intervention de Total. Il a une activité d'exploration et de production dans cent trente pays. Il est présent en Afrique, d'abord et avant tout au Gabon surnommé TotalLand, mais aussi au Congo-Brazzaville, en Algérie, en Angola, au Nigeria, au Cameroun et au Soudan. Il s'est également implanté en Libye après la chute du colonel Kadhafi. De plus, il forme des projets de développement, au Nigeria (cinq en tout), en Mauritanie et en Ouganda.

Total est présent depuis des décennies au Moyen-Orient, en Irak et en Iran, et a participé activement à tous les bras de fer locaux pendant que les populations se faisaient massacrer : accords conclus de longue date avec la dictature de Saddam Hussein, éviction temporaire des gisements irakiens en 2003 suite à l'invasion américano-britannique, révélation publique en 2007 de l'existence d'un accord conclu entre Total et Chevron pour l'exploitation de deux gisements d'importance, etc.

En Iran, Total a signé un important contrat gazier en 1997, pour exploiter une partie du gigantesque champ gazier offshore de South Pars, à 100 km des côtes iraniennes, gisement qui représenterait les deuxièmes réserves de gaz au monde. Total est également implanté en Birmanie et en Indonésie et a lancé des projets en Azerbaïdjan, en Chine et en Australie.

Aux Amériques, présent aujourd'hui uniquement au Canada, Total s'attaque à l'Amérique latine, avec des projets en Argentine, au Brésil et en Bolivie.

Enfin Total a deux gigantesques projets en Russie, qui doit devenir sa principale zone de production en 2020. C'est ce que la mort accidentelle de son PDG, Christophe de Margerie, vient de révéler.

Cette implantation dans le monde entier ne saurait être le fruit du hasard. Les contacts, les négociations, les financements, toutes ces opérations se font dans le cadre de la diplomatie de l'État français. Un chiffre est révélateur : 87 % du capital de Total se trouve dans les mains d'actionnaires institutionnels. Le montage est évidemment très opaque et il est bien difficile de dire qui se cache derrière ces actionnaires institutionnels. Il n'empêche que Total et l'État sont complètement imbriqués, au point qu'on ne sait plus quoi est à qui et qui est dans quoi. Impossible de démêler dans cet écheveau ce qui relève du public et ce qui dépend du privé.

Dans l'affaire AZF, il n'y a donc pas eu de bras de fer entre l'État et Total. Total bénéficie d'une législation sur mesure, qui lui permet d'exploiter le pétrole dans le monde entier sans payer d'impôts en France, qui lui permet d'imposer son mode de fonctionnement sur la sécurité sans que les institutions de contrôle, Dréal ou Inéris, puissent lever le petit doigt, qui lui permet de se cacher derrière une filiale virtuelle, Grande Paroisse, pour échapper à la condamnation, qui permet à l'industriel coupable d'avoir provoqué la plus grande catastrophe industrielle en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale de n'encourir qu'une peine maximum de 225 000 euros. Quoi demander de mieux ?

L'explosion de l'usine AZF, une crise cogérée par Total et l'État

En ce qui concerne le procès civil et les dédommagements, cette cogestion est manifeste. Le recours systématique à l'accord amiable a été pensé et organisé en parfaite intelligence entre Total et les pouvoirs

publics. La bonne décision du remboursement des dommages non assurés a servi à 5 % aux sinistrés, et à 95 % à l'État. Pour l'État, la gestion de la crise a été une opération blanche, tous les frais supplémentaires ayant été intégralement financés par la campagne de dons. Et encore a-t-il fallu se battre en 2003 pour que la moitié restante ne soit pas confisquée par la mairie de Toulouse. Au bilan restent des milliers de victimes cachées, pas ou très mal indemnisées. Et aucun dédommagement ne peut guérir de certains traumatismes.

Pour le procès pénal, la relaxe générale du procès en première instance a provoqué un scandale juridique, après le scandale industriel de la catastrophe. La légère condamnation en appel a contribué à apaiser les esprits. Cette décision s'est sans doute jouée à pas grand-chose. Le plus vraisemblable est que l'attitude insultante de Total envers la cour a fait pencher la balance dans notre sens. Et puis, dans un rebondissement rocambolesque, le jugement a été cassé. Total a une ligne de crédit illimitée pour défendre son image. Nous avons la force de nos convictions. Et nous continuerons.

Table des matières

Pourquoi ce livre ?		**5**
I	**Vendredi 21 septembre 2001, 10 h 15 : l'explosion**	**9**
II	**Retour en arrière**	**23**
III	**Octobre 2001 à la cité du Parc - Début d'organisation**	**49**
IV	**Un mois après l'explosion**	**63**
V	**Novembre 2001 : acte de naissance des Sans-fenêtres**	**73**
VI	**Noël et après**	**95**
VII	**Huit mois après la catastrophe : situation matérielle**	**109**
VIII	**21 septembre 2002 : premier anniversaire et premier bilan**	**119**
IX	**Été 2003, razzia des dons et second anniversaire**	**129**
X	**1994-2006 : petites et grandes mobilisations au bâtiment B**	**137**
XI	**2006 - Le Comité de suivi des victimes aux ordres de Total**	**161**
XII	**2006-2009 - La préparation et l'entame du procès en première instance**	**167**
XIII	**L'enquête scientifique**	**179**
XIV	**Les petites manœuvres de la grande stratégie de Total**	**201**
XV	**2009 - Le dénouement et la relaxe**	**215**
XVI	**La cession du site AZF pour l'euro symbolique**	**225**
XVII	**2011 - Le procès en appel et la condamnation**	**229**
XVIII	**Dernières passes d'armes**	**243**
Conclusion	**La faute à Biechlin**	**247**

Au catalogue des bons caractères

Collection Romans

Émeute au Transvaal
Harry Bloom 17,30 €

La Paix
Ernst Glaeser 14,20 €

Les Croisés
Stefan Heym 29,50 €

Ici, sous l'Étoile polaire (tome I)
Väinö Linna 20,30 €

Les gardes rouges de Tempere
Ici, sous l'Étoile polaire (tome II)
Väinö Linna 21,30 €

Réconciliation
Ici, sous l'Étoile polaire (tome III)
Väinö Linna 22,00 €

Les Damnés de la Terre
Henry Poulaille 19,30 €

Le Fléau du savoir - L'épopée de Ménaché Foïgel
Moïse Twersky - André Billy 17,30 €

Collection Histoire

1917, la révolte des soldats russes en France
Rémi Adam 13,70 €

La Révolution russe
François-Xavier Coquin 7,10 €

Juin 36
Jacques Danos et Marcel Gibelin 14,30 €

De l'Oncle Tom aux Panthères noires
Daniel Guérin 15,30 €

Hongrie 1956 : un soulèvement populaire, une insurrection ouvrière, une révolution brisée
Georges Kaldy 15,30 €

Histoire de la social-démocratie allemande de 1863 à 1891
Franz Mehring 35 €

Le mouvement ouvrier pendant la Première Guerre mondiale
Alfred Rosmer
Tome 1 (de l'Union sacrée à Zimmerwald) 30 €
Tome 2 (de Zimmerwald à la Révolution russe) 20 €

La guerre civile en Espagne
Révolution et contre-révolution en Espagne
Felix Morrow 17 €

Collection Témoignages

Autobiographie
Maman Jones 12 €

Moscou sous Lénine
Alfred Rosmer 16,80 €

Au-delà de l'Oural
Un ouvrier américain dans la métropole russe de la sidérurgie
John Scott 16, 80 €

La Révolution de février
Alexandre Tarassov-Rodionov 15,30 €

SOS Indochine
Andrée Viollis 17,30 €

Toute ma vie j'ai lutté
De l'Alabama à Los Angeles et à Detroit
Sam Johnson 16,50 €

Collection Classiques

Le Programme socialiste
Karl Kautsky 11,20 €

Le socialisme et les intellectuels
Paul Lafargue 2,60 €

Le socialisme et la conquête des pouvoirs publics
Paul Lafargue 2,60 €

Marx et Engels
David Riazanov 11,20 €

La jeunesse de Lénine
Léon Trotsky 12,20 €

Le Programme de transition
Léon Trotsky 2,60 €

Où va la France
Léon Trotsky 12,70 €

Les leçons d'Octobre
Léon Trotsky 4 €

Hors collection

Haïti 1986-2004
OTR-UCI 20,30 €

Collection Éclairages

1. Proche-Orient 1914-2010
Les origines du conflit israélo-palestinien
Marc Rémy 8,20 €

2. La Première Guerre mondiale
Dix millions de morts pour un repartage du monde
Rémi Adam 8,20 €

3. Histoire de la mondialisation capitaliste - 1. 1492-1914
Édouard Descottes 8,20 €

4. Italie 1919-1920 - Les deux années rouges
Fascisme ou révolution
Bruno Paleni 8,20 €

5. Histoire de la mondialisation capitaliste - 2. 1914-2010
Sandra Chirazi - Raphaël Menand 8,20 €

6. La Russie avant 1917
Gilles Boti 8,20 €

7. Le cerveau et la pensée
Marc Peschanski 8,20 €

8. La question coloniale dans le mouvement ouvrier en France (1830-1962)
Jacques Le Gall 8,20 €

9. La civilisation arabe du VIII^e^ au XIII^e^ siècle
Son essor, ses apports
Farida Megdoud 8,20 €

10. Les philosophes des Lumières
« Entends-tu le tonnerre ? Il roule en approchant… »
Françoise Millot 8,20 €

11. L'Opposition communiste en URSS : les trotskystes
Tome I - 1923-1927 : la lutte antibureaucratique dans le parti bolchevique
Pierre Merlet 8,20 €

12. L'Opposition communiste en URSS : les trotskystes
Tome II : 1928-1938 : une lutte à mort contre le stalinisme
Pierre Merlet 8,20 €

Imprimé par
IMS - 93500 PANTIN
01 48 10 05 55 - www.ims-pantin.fr - atelier@ims-pantin.fr

Jean-François Grelier

La catastrophe d'AZF : Total coupable

Un sinistré « sans fenêtre » raconte

Le 21 septembre 2001, l'usine AZF explosait : trente et un morts, vingt mille blessés, un quartier dévasté et au moins cinquante mille sinistrés.

À ce jour, la seule littérature disponible sur la catastrophe AZF est celle qui cherche à innocenter Total, quitte à reprendre des mensonges grossiers. Mais pourtant les faits sont là, qui montrent à l'évidence la responsabilité du trust pétrolier.

Cet ouvrage revient sur les faits, sur ce qu'ont vécu les sinistrés et les ouvriers de l'usine détruite. Et les faits sont si évidents, si clairs, qu'eux seuls résisteront au temps. L'enquête judiciaire a pour sa part démontré une grave faute industrielle, rendue possible par une carence de prévention et de surveillance, d'économies en fait qui se sont révélées criminelles. Si le procès s'est conclu par une condamnation de Total, c'est aussi grâce aux multiples témoignages et actions de sinistrés et d'ouvriers qui refusaient de lier leur sort à celui de leur patron. Et qu'après coup ce procès ait été cassé n'est qu'une confirmation de la puissance du système Total, contre laquelle certains se mobilisent toujours.

L'auteur a vécu tout cela en première ligne, en essayant de faire face avec ses voisins de la cité du Parc. À quelques dizaines, sinistrés et salariés, ils avaient la conviction que les seuls combats que l'on est sûrs de perdre sont ceux auxquels on renonce. Ils n'ont pas renoncé. Refusant les mensonges patronaux et les couardises des autorités, ils se sont battus. Ce livre est leur histoire.

Crédits photo :
DDM/Xavier de Fenoyl/Thierry Bordas

Prix ttc : 15 euros

www.lesbonscaracteres.com

Collection Témoignages

ISBN 978-2-915727-49-4